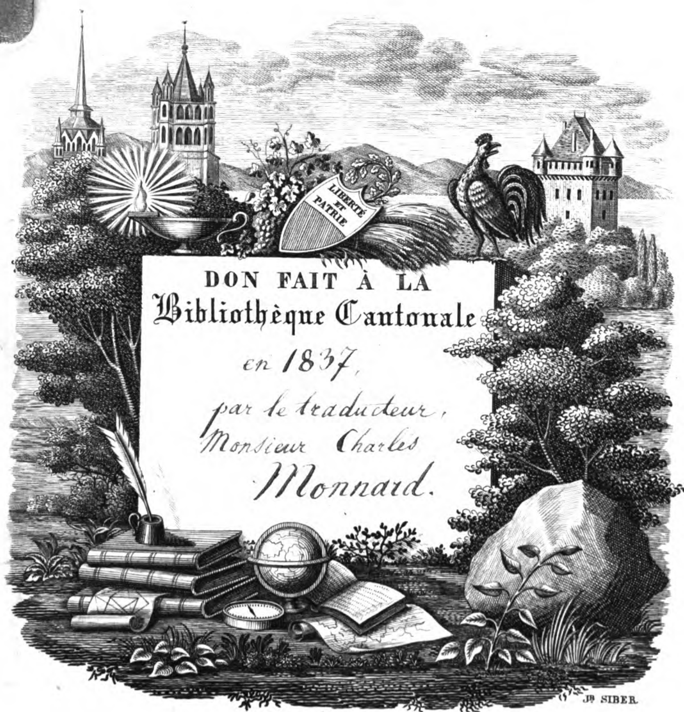


LIBERTÉ ET PATRIE
DON FAIT À LA
Bibliothèque Cantonale
en 1837,
par le traducteur,
Monsieur Charles
Monnard.
Jh SIBER

4



HISTOIRE
DE LA
NATION SUISSE,

PAR

MR. HENRI ZCSHOKKE.

TRADUITE DE L'ALLEMAND

PAR

CH. MONNARD,

MINISTRE DU SAINT-EVANGILE, DOCTEUR EN PHILOSOPHIE (DES UNIVERSITÉS DE BALE ET DE BERNE), PROFESSEUR DE LITTERATURE FRANÇAISE A L'ACADEMIE DE LAUSANNE, MEMBRE DU GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD ET DE PLUSIEURS SOCIETÉS SAVANTES ET PHILANTHROPIQUES.



Quatrième édition revue avec soin par le traducteur d'après la cinquième édition originale et renfermant la continuation jusqu'à l'année 1833.

AARAU.

CHEZ H. R. SAUERLÆNDER, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

1836.

PRÉFACE DU TRADUCTEUR.

Cinq éditions de l'ouvrage original, deux traductions françaises, dont l'une obtient dans ce moment les honneurs d'une quatrième édition, une traduction italienne due à la plume élégante de M. Stefano Franscini, secrétaire d'Etat du Canton du Tessin et l'un des meilleurs citoyens de la Suisse, une traduction anglaise enfin sont des temoignages non équivoques en faveur de l'*Histoire de la nation suisse*. Elle est devenue populaire dans une grande partie de nos Cantons, parceque M. Zschokke embrasse d'un coup-d'œil l'ensemble de l'histoire, en circonscrit et en distribue les masses, comme le grand peintre dans un tableau dont le spectateur saisit sans embarras l'harmonie et les détails; qu'il suit dans la succession des événemens toutes les phases de l'éducation morale et politique du peuple, comme dans une biographie écrite philosophiquement on parcourt tous les degrés du développement d'un homme de génie; qu'enfin il possède cet art si heureux d'allier la rapidité de la marche avec l'intérêt du récit, de réunir la concision sans sécheresse à la plénitude sans prolixité, de faire réfléchir en peignant et d'être constamment agréable sans jamais cesser d'être vrai.

Mais quel que soit le mérite de ce travail nous y voyons moins une production littéraire qu'une production patriotique. Inspiré par le patriotisme le plus éclairé l'auteur a senti cette vérité trop méconnue, mais importante, que l'histoire doit être composée pour les peuples bien plus que pour les gens de lettres, et qu'une histoire nationale surtout doit aspirer à vivre dans les cœurs plus encore qu'à briller dans les bibliothèques.

Héritiers de la gloire des anciens Suisses, mais déshérités de leurs vertus, que la liberté rajeunie s'efforce de nous rendre, il importe qu'on fasse revivre dans nos ames des souvenirs aussi salutaires qu'ils sont glorieux. Sans doute, la mémoire fidèle a conservé les traditions qui nous honorent, mais ces souvenirs n'avaient pas toujours leur siége dans le cœur. Espèce de mythologie de valeur et de vertu, l'histoire de nos aïeux n'a longtemps servi qu'à nourrir notre vanité nationale aux dépens du vrai patriotisme, et nous avions converti nos titres de liberté en titres de noblesse. Il est temps enfin que notre histoire devienne pour nous une seconde vie, et que, jeunes et vieux, nous allions puiser à cette source des sentimens patriotiques et des pensées généreuses. Quand l'époque des vertus d'instinct est passée et qu'on a fait la triste expérience de la corruption, l'on ne revient au bien que par la force de la pensée et par l'amour et l'étude des principes qui honorent la nature humaine. L'histoire atteste qu'il y a dans les peuples, comme dans l'homme individuel, un germe primitif du bien, qui se manifeste avec éclat dans une époque favorable, puis se perd, et ne peut se reproduire que par la médiation des beaux souvenirs de l'histoire nationale. C'est là ce qui fait une loi aux nations helvétiques, aux magistrats comme aux peuples, d'étudier leurs devoirs dans leurs annales.

A la lecture de ses fastes, la nation entière apprendra que, dans les rapports internes d'un peuple comme dans ses relations extérieures, la morale est la plus haute politique, la seule qui soit vraie, invariable et toujours assurée de son triomphe définitif; que, dans les pays où les vertus naturelles sont honorées, les droits naturels des peuples finissent toujours par l'emporter sur le despotisme; que les crimes des nations, comme ceux des individus, retombent sur la tête de leurs auteurs; que les peuples trouvent leur sûreté, moins dans l'étendue de leur territoire et dans le nombre de leurs troupes, que dans leur force morale et dans leur union.

Cette union deviendra une loi suprême pour tous les cantons de notre patrie dès qu'ils demanderont à l'histoire des règles de sagesse et de prudence. Fils d'une patrie commune, unis par les mêmes souvenirs, par les mêmes,

espérances et par une solidarité de sentimens et d'intérêts les libres habitans de l'Helvétie tout entière repousseront de leur sein cet égoïsme cantonal, toujours opposé au patriotisme helvétique, ennemi du dévouement et des sacrifices, principe destructeur de toute vertu.

Instruites par le récit de nos malheurs, les diverses classes de la société, celles surtout qui se distinguent par leurs lumières, renonceront à ces contentions continuelles, espèce de guerre civile non moins funeste que la lutte des intérêts cantonaux, puisqu'elle consume, au profit de la haine, des forces que l'amour de la patrie a le droit de revendiquer.

Les gouvernemens sentiront combien il leur importe de mériter et d'obtenir la confiance des peuples, en leur accordant eux-mêmes de la confiance; en politique c'est là la foi qui sauve. Reconnaissant la légitimité de la liberté et de la justice, ils ne verront jamais une révolte dans le patriotisme, une conspiration dans les progrès des lumières.

L'on ne découvrira plus parmi nous des pères de la patrie semblables à ces pères dénaturés qui vendent au riche corrupteur l'honneur de leurs enfans.

Les magistrats, plus occupés du bonheur du peuple que de l'intérêt de leurs familles et de leurs personnes, ne prendront jamais pour devise: „*Tout va bien, car nous sommes bien.*"

Les spéculateurs nobles ou puissans, avides de convertir en or le sang de leurs frères ou de trafiquer du moins de leur caractère d'indépendance, ont perdu leur crédit dans la plupart des Cantons, et ils verront disparaître les derniers restes du service étranger, commerce dans lequel on balance l'exportation des enfans de la patrie par l'importation des vices étrangers.

L'histoire de tous les maux qui ont affligé le sol de l'Helvétie nous avertira de nous tenir en garde contre l'ascendant et les artifices autant que contre les vices des autres peuples. Tant que nous demeurerons vraiment Suisses, nous serons respectés et forts; nous pourrons attendre sans crainte les armées de l'ennemi et les jugemens de la postérité: mais malheur à nous si nous cessions d'être nous-mêmes, si nous courbions la tête sous

le joug des volontés étrangères! Malheur aux hommes vils ou timorés qui nous livreraient à la merci de caprices puissans! Que nos annales leur apprennent qu'ils ne parviendraient pas à se soustraire au tribunal inflexible de l'opinion; l'écrivain contemporain peut épargner l'homme, mais l'histoire ne pardonne pas le crime, et si le magistrat faible ou perfide qui abandonne ou trahit l'honneur de sa patrie ne lit pas toujours sa sentence dans les écrits de son temps, sa conscience doit lui apprendre que l'incorruptible histoire tient à la main le fer qui le flétrira dans l'avenir! Que sur de tels hommes seuls retombe la haine ou le mépris que des nations étrangères ont injustement voué à la nation suisse!

Pour éviter ces maux et tous ceux qui marchent à leur suite, instruisons-nous, par l'exemple de nos pères, à tourner constamment nos yeux et nos cœurs vers ce Dieu qui semble n'avoir fait notre patrie si belle que pour la prendre sous la protection particulière de sa providence. En méditant les pages sublimes, où la grandeur de nos aïeux apparaît dans tout son éclat, les ames les plus froides sentiront que la prière d'un peuple qui invoque la bénédiction du ciel est déjà une bénédiction réelle, et que, sans déroger au génie de la haute politique, on peut implorer le Dieu devant lequel se prosternèrent les héros de Sempach, le Dieu qu'adorait le vertueux anachorète dont la sagesse religieuse calma les orages de la diète de Stanz.

Les leçons que notre histoire nous donne ne seront perdues ni pour les générations présentes, ni pour celles qui se forment et qui nous succéderont. Aujourd'hui, dans toutes les parties de la Suisse, les hommes faits et les jeunes gens, parlant différentes langues, mais animés du même esprit, multiplient entr'eux les points de contact patriotique. L'histoire de la patrie occupe déjà dans l'instruction publique une place plus considérable que celle qu'on lui avait donnée précédemment et en l'enseignant au peuple on ne perd pas de vue que la patrie demande moins des savans que des hommes. Espérons que bientôt, étudiant partout dans les écoles des villes et des campagnes l'histoire nationale, le peuple entier sera éclairé sur ses intérêts et sur ses devoirs politiques, assurés que nous

sommes que dans le monde moral comme dans le monde physique la vie et la chaleur sont inséparables de la lumière.

Placée au centre de l'Europe comme un monument brillant des droits imprescriptibles des peuples pendant les ténèbres du despotisme, dépositaire de ces idées généreuses qui présageaient aux siècles modernes le règne de la liberté, la république suisse a conservé ces grands principes, souvent sans les comprendre, comme dans la barbarie du moyen âge l'église a conservé la religion. Qu'elle-même s'éclaire encore au flambeau sacré qu'elle alluma! qu'elle marche encore avec gloire dans la carrière où elle précéda des peuples avec lesquels il lui sera glorieux de marcher aujourd'hui!

Le traducteur a donné un soin particulier à la présente édition: il est peu de pages de son ancien travail auxquelles il n'ait fait des corrections de stile. Plusieurs dates précises et quelques détails ont été ajoutés à la narration, ainsi que les trois nouveaux chapitres de l'auteur sur les événemens de 1815 à 1833.

HISTOIRE

DE

LA NATION SUISSE.

1.

Des premiers temps.

On a souvent chanté, plus souvent écrit les actions héroïques et merveilleuses de nos pères, leurs succès, de même que leurs revers. Je veux rajeunir les anciennes traditions dans l'esprit de la nation entière. Je vais les raconter aux hommes libres des montagnes et des vallées, afin que leurs cœurs s'enflamment d'un nouvel amour pour leur noble patrie.

Prêtez l'oreille à mes dicours; vieillards et jeunes gens; l'histoire des temps passés est la science du bien et du mal.

Aux lieux où le Rhône, né sous les glaciers du Valais, se précipite dans la mer Méditerranée, commence une vaste chaîne de montagnes. Peu considérable d'abord, elle grandit insensiblement, sort de France, s'étend vers l'orient le long des limites septentrionales de l'Italie, et, toujours plus colossale, portant vers le ciel ses mille sommets couverts de glace, de neige et de nuages, s'avance jusque dans l'intérieur de la Hongrie. Là cette chaîne de montagnes énormes s'abaisse et se termine en petites collines. Ces montagnes sont les Alpes, et l'on a donné le nom d'Helvétie au pays qu'elles enferment dans la région où leurs cîmes blanchies, leurs arêtes déchirées et

leurs aiguilles inaccessibles s'élèvent menaçantes au-dessus des habitations des hommes et des nues du ciel.

Depuis les hautes Alpes, coupées par d'étroits vallons et couvertes de glaciers, source d'innombrables rivières, le pays s'étend vers le nord, en vallées qui s'élargissent progressivement, jusqu'au pied des montagnes calcaires du Jura. Celles-ci forment une immense demi-lune entre le lac Léman et le lac de Constance. De Schaffhouse à Bâle le Rhin roule ses flots le long du Jura, fossé creusé au pied d'un rempart. Ainsi, par la bonté du Créateur, notre patrie, citadelle immense, est défendue de tous les côtés par des montagnes escarpées et par des eaux profondes; mais une citadelle n'est forte qu'autant que ses défenseurs restent forts.

Dans des temps dont l'homme n'a conservé aucun souvenir, tout ce pays faisait partie du vaste océan. Les flots de la mer montaient à quinze cents toises au-dessus des champs que nous cultivons aujourd'hui. A cette époque les sommets des montagnes formaient des îles. Leurs rochers portent encore des marques de la puissance des flots. Des plantes et des coquillages qui vivaient au fond des eaux, maintenant changés en pierres, sont ensevelis dans le limon durci, partie intégrante du roc. Le doigt de Dieu a écrit dans les diverses couches des montagnes, et la voix de la nature nous crie du fond des cavernes que cette terre, avant de devenir le séjour de l'homme, a subi plus d'un bouleversement.

Après que les eaux se furent retirées et que le fond desséché de cette partie de la mer se fut couvert de mousses, d'herbes, de buissons et de forêts des siècles s'écoulèrent avant qu'une voix humaine retentit dans ces déserts. On ignore à quelle époque et par qui le premier troupeau fut conduit le long des rivages boisés de nos lacs et de nos fleuves. Les familles des premiers habitans s'établirent sans doute dans les vallées larges et tempérées; on monta probablement plus tard dans les contrées plus sauvages, et l'on découvrit à la fin seulement les solitudes resserrées entre les plus hautes Alpes.

Six cents ans avant Jésus-Christ les vallées au-dessus desquelles le Rhin prend sa source étaient encore inhabitées; alors, selon la tradition, des Italiens fugitifs y

cherchèrent les premiers un asile. Un peuple belliqueux et puissant, les Gaulois, avait pénétré en Italie, et, victorieux des habitans, les avait massacrés ou chassés de leurs demeures héréditaires. Tremblant à l'approche du fer des ennemis, les vaincus s'étaient enfuis du pays maritime des Rasennes, où fleurissent de nos jours les villes de Gênes et de Florence. Ils se retirèrent avec leurs femmes, leurs enfans et leurs dieux domestiques dans les gorges sauvages des Alpes. C'est là qu'ils fixèrent leur demeure au sein de vallées séparées du reste du monde par des forêts épaisses et par des montagnes colossales; on les appela Rhétiens, du nom de leur dieu ou de leur héros *Rhétus*. De nos jours encore on nomme Rhétie le pays qui environne les sources du Rhin et de l'Inn, la patrie de Grisons si fiers de leur liberté.

2.

Premiers exploits des anciens Helvétiens; les Cimbres se joignent à eux.

(Cent ans avant Jésus-Christ.)

Pendant une assez longue suite de siècles le peuple se multiplia lentement dans les vallées situées entre les Alpes et le Jura, entre le lac Léman et le lac de Constance. Entouré de bois, de rochers et de fleuves, il vivait du produit de la chasse, de la culture des terres et de l'entretien des troupeaux, ignoré de l'univers, heureux de sa liberté sauvage. Autant de vallées, autant de communautés indépendantes. La jeunesse ardente et courageuse poursuivait le gibier à travers les forêts ou combattait contre des serpens dans les marais et cavernes, et contre des quadrupèdes féroces dans les montagnes; de temps en temps les jeunes Helvétiens faisaient des incursions hostiles dans les terres des voisins pour y exercer le brigandage. Une peau leur servait de vêtement; une lance, une massue, un arc et des flèches composaient leurs armes. Plusieurs communautés unies par une alliance offensive et défensive formaient un canton. Celui des Tigurins, sur les rives

du Rhin et de la Thour, est le premier dont le nom ait été connu.

Une armée formidable, venue de contrées lointaines après avoir traversé les forêts de l'Allemagne, s'approcha des Alpes. Trois cent mille guerriers de diverses nations s'étaient unis sous le nom de Cimbres (Kymri). Beaucoup d'entr'eux, dit-on, étaient originaires de la Frise et de la Suède, pays couverts de neige et de glace la plus grande partie de l'année. On prétend que la famine les chassa de leur patrie à la suite d'une inondation causée par des pluies continuelles, qui changèrent en lacs et en marais les vallées et les hauteurs. Se frayant un chemin avec leurs armes, ils arrivèrent de victoire en victoire jusqu'aux bords du Rhin, le passèrent et pénétrèrent dans les villes des Gaulois, dont le pays est aujourd'hui la France. Ils y firent un butin énorme.

A la nouvelle de ces incursions, les jeunes Tigurins furent enflammés du désir de participer à la gloire et au butin des Cimbres. Tous les hommes en état de porter les armes quittèrent leur pays pour se joindre à ces conquérans et pour partager le fruit de leurs conquêtes. Beaucoup de sang fut versé. Les peuples de la Gaule poussèrent des cris de terreur et implorèrent le secours de Rome.

Les Romains leur envoyèrent aussitôt une grande armée. Elle traversa les neiges des Alpes et descendit vers le lac Léman. Les Tigurins attachés à l'armée des Cimbres en furent épouvantés, ils crurent que les Romains en voulaient à leur pays. Aussitôt ils marchèrent au-devant d'eux à l'orient du Léman; un jeune guerrier, Divicon, était à leur tête. Dès qu'il aperçut le camp des ennemis il tira l'épée; il se fit un affreux carnage; les cadavres des Romains couvrirent le champ de bataille; les vaincus demandèrent grâce. Divicon fit dresser deux poteaux, y plaça une poutre transversale et força les ennemis désarmés à défiler sous ce joug, comme sous une potence, la tête servilement inclinée; gloire éternelle pour les siens, honte éternelle pour Rome! Après cela il les contraignit de repasser les Alpes et de retourner dans leur patrie.

Pour lui, animé par cette victoire, il retourna vers les Cimbres, ses compagnons d'armes, et de concert avec

eux ravagea le pays des Gaulois. Ils traversèrent les Alpes, fondirent sur l'Italie et menacèrent Rome. Les Romains se levèrent, des batailles sanglantes furent livrées; mais la fortune abandonna les Cimbres; la plupart périrent par l'épée. Ceux qui échappèrent cherchèrent leur sûreté, sous la conduite de Divicon, dans la montagneuse Helvétie.

Voilà sans doute comment il arriva que des hommes chassés du nord par la famine et par l'inondation vinrent s'établir dans ce pays. La renommée a conservé le souvenir de cet évènement dans les chants populaires de la Frise occidentale. Extirpant les forêts, ils se fixèrent sur les bords du lac des Quatre-Cantons, au pied du Hacken et du Mythen, près de Brouch, nom qui signifie un pays marécageux; ils furent appelés Brouchenbourén *). Deux frères, Suiter et Swen, passent pour avoir fondé Schwyz. On entend encore aujourd'hui dans ces vallées des noms de famille communs en Suède.

La population devenue trop nombreuse, une partie des habitans se répandit dans les vallées inhabitées au bord du lac, dans le pays voisin de la grande forêt du Kernwald, du côté des rochers sombres du Brunig **); puis ils passèrent cette montagne et, s'avançant à travers le Hasli, ils peuplèrent successivement, au pied des hautes Alpes, les vallées de Froutiguen, d'Obersibnen, de Gessenay, d'Afflentsch et de Jaun.

Voilà ce que nous apprennent des traditions antiques et incertaines.

3.

Toute l'Helvétie tombe sous la domination des Romains.

(Cinquante ans avant Jésus-Christ.)

Longtemps encore après les exploits de Divicon et des Cimbres, on vantait les gras pâturages et le riche pays

*) Paysans du marais.

**) Sur les confins des cantons de Berne et d'Unterwalden.

des Gaules. Là, disait-on, croissent sous un ciel doux la vigne et l'olivier, et les frimats de l'hiver y sont à peine connus. Ce souvenir, confirmé par les récits de voyageurs et par les voisins d'outre-Rhin, avec lesquels on entretenait des relations de commerce et d'amitié, excita l'envie des habitans de la sauvage Helvétie.

Alors vivait dans ce pays un homme riche et puissant, nommé Hordrich; les Romains prononcèrent son nom Orgétorix, et il n'est connu parmi nous que sous ce nom altéré. Dix mille esclaves cultivaient ses champs et faisaient paître ses troupeaux; il jouissait d'une grande considération chez les Gaulois du voisinage et fréquentait leurs petits souverains. Cet homme était ambitieux; il parla d'abord aux chefs de son canton, puis aux autres chefs, enfin au peuple même. Il leur demanda „pourquoi l'on se tourmentait à cultiver un sol ingrat à peine suffisant pour nourrir les hommes et les troupeaux? ajoutant qu'il fallait passer en Gaule, où un peuple courageux trouverait à s'établir sans peine dans des champs fertiles.“ Ces discours enflammèrent les esprits, et bientôt chacun ne songea plus qu'à se mettre en route. Les communautés réunies en assemblée décidèrent unanimement de faire les préparatifs d'une émigration générale. Pendant trois ans on devait cultiver les terres et faire une provision de blé pour le voyage, et, dans cet intervalle, former des alliances et se procurer de nouveaux secours, pour donner à l'audacieuse entreprise toute la sûreté possible.

Orgétorix, réjoui du premier succès de son plan, forma de nouveaux desseins pour lui assurer une réussite complète; il déployait une grande activité, parcourait constamment les divers cantons, passait le Rhin pour communiquer avec les peuples riverains et avec leurs chefs; il demanda un libre passage pour sa nation, fit de grandes promesses, et parla peut-être avec plus d'orgueil que de prudence. Il donna sa fille en mariage à l'un des princes voisins; on l'eût cru prince lui-même et souverain de son pays.

Cette conduite inspira des inquiétudes à ses compatriotes; ils commencèrent à soupçonner qu'Orgétorix voulait trahir leur antique liberté et se rendre maître absolu de sa patrie. Or une loi des cantons helvétiques condamnait à périr par le feu quiconque attenterait aux droits et

à la liberté du peuple. Orgétorix fut cité à comparaître devant une assemblée et à répondre à ses accusateurs. Il s'y refusa et voulut armer des gens pour sa défense. Alors les communautés s'élevèrent contre lui. Voyant qu'il n'y avait plus d'espoir, il se donna la mort.

Les trois années destinées aux préparatifs étant écoulées, le peuple des quatre cantons se disposa au départ. Les hommes en état de porter les armes ouvrirent la marche. Le vieux Divicon, vainqueur des Romains cinquante ans auparavant sur les bords du Léman se mit à la tête de ces guerriers, que suivait une longue file de femmes, d'enfans, de chariots chargés de provisions et d'objets précieux. Ils brûlèrent, avant de partir, toutes leurs habitations, au nombre de douze villes et de quatre cents villages, afin que personne n'eût la pensée de retourner dans ses foyers. Prêts à marcher avec les Helvétiens, des milliers d'alliés vinrent des rives du lac de Constance; les Rauraques, des bords du Rhin, contrée qui forme aujourd'hui le Frickthal et le canton de Bâle.

Une troupe immense d'émigrans belliqueux traversa les montagnes et les vallées; en tout 360,000 amès. Elle se dirigea sur Genève, ville du petit peuple des courageux Allobroges et alliée de Rome.

Dans ce temps-là, environ soixante ans avant Jésus-Christ, Rome était la ville la plus puissante du monde. Elle devait sa puissance à la liberté, à l'heroïsme, à la sagesse de ses citoyens. Ses armes et ses lois régnaient sur l'Italie et depuis la Gaule jusqu'à la Judée. Le plus grand de ses généraux, Jules César, se trouvait à Genève pour la défense des Allobroges.

Lorsqu'il apprit l'approche des Helvétiens et leur intention de passer le Rhône à Genève, il fit construire en hâte devant la ville et le long du fleuve une muraille longue de dix-neuf mille pas, haute de seize pieds, flanquée de beaucoup de tours; puis il refusa le passage aux Helvétiens. Ceux-ci firent un détour et marchèrent vers la gorge du Jura à travers laquelle le Rhône précipite ses flots dans le pays des Gaulois. Ils longèrent des rochers escarpés, par des sentiers étroits; sous leurs pieds des abîmes et le fleuve mugissant.

A peine arrivés au-delà de la montagne, dans les plaines gauloises, César les atteignit. Il battit les Tigurins qui fermaient la marche et se trouvaient en retard. Le vieux Divicon s'approcha de César et lui dit: „Qu'ai-je de commun avec toi et tes Romains? Laisse-moi marcher en paix, ou rappelle-toi les souvenirs du Léman, et tremble que je ne donne à ce pays-ci la même célébrité par un nouveau carnage des Romains." — César répondit: „Les dieux t'ont accordé une victoire aux bords du Léman pour rendre aujourd'hui ta défaite doublement amère. Cependant je te laisserai continuer ta route en paix, si tu respectes mes alliés, si tu restitues ce que tes soldats leur ont enlevé, et si tu me donnes des ôtages." — „Non, Romain," reprit Divicon, „nous avons appris de nos ancêtres à recevoir des ôtages au lieu d'en donner."

Là-dessus les Helvétiens reprirent leur marche, que leur nombre et leurs bagages rendaient lente et difficile. Les Romains les suivirent de près pendant quinze jours. Tout-à-coup les Helvétiens irrités se tournèrent contr'eux. Il se livra une bataille générale dans les plaines de la ville de Bibracte (Autun); le carnage dura depuis le matin jusqu'au coucher du soleil. Les Helvétiens combattirent avec courage, mais sans art; les Romains avec tout autant de courage, mais avec plus d'habileté; leur tactique leur donna la victoire. Les Helvétiens se refugièrent en désordre vers la colline où leurs femmes, leurs enfans, leurs richesses étaient enceints d'un rempart de chariots. L'ennemi suivit de près, pénétra dans ce rempart, égorgea tous ceux qu'il rencontra. Vieillards, hommes, femmes, enfans, sa fureur n'épargna personne; un grand nombre d'entr'eux se donnèrent la mort pour ne pas survivre à l'honneur et à la liberté: d'autres s'enfuirent en poussant des cris, cherchèrent de côté et d'autre un asile, et furent livrés par les Gaulois à César. Celui-ci dit aux vaincus, prosternés à ses pieds pour implorer sa clémence: „Déposez vos armes; retournez dans votre patrie; rebâtissez vos cabanes; contentez-vous de vivre comme auparavant dans vos montagnes et selon vos lois. Tout pays convient à l'homme, quand l'homme convient au pays. Vous ne serez point les esclaves de Rome, mais vous aurez part à son alliance et à sa protection."

Pleins de honte et de douleur, réduits au nombre d'à peine cent dix mille, ils retournèrent dans les vallées qu'ils avaient quittées, et bâtirent de nouvelles habitations sur les cendres des anciennes. Mais César fit construire, non loin de Genève et sur les bords du lac, une nouvelle forteresse, Noviodunum, aujourd'hui Nyon, pour avoir l'œil sur les Helvétiens. Il cantonna successivement d'autres corps en diverses endroits de leur pays.

On mit également de l'infanterie romaine en garnison au pied des Alpes du Bas-Valais, dans un lieu appelé Octodurum (peut-être Martigny), afin de garder la route qui conduisait par-dessus les Alpes en Italie. Les habitans de cette large vallée, que le Rhône traverse avant de se jeter dans le lac Léman, menaient une vie libre et sauvage; ils n'avaient de relation ni avec les Helvétiens ni avec les Romains; ils soumettaient à un droit de péage les marchandises qui passaient les Alpes, et exerçaient le brigandage. Voyant des soldats étrangers s'établir et se retrancher sur leur territoire, ils furent enflammés de fureur. Les habitans du pays descendirent des montagnes, et sortirent des vallées, attaquèrent les Romains dans leurs retranchemens, et les harcelèrent jusqu'à ce qu'ils les eurent chassés de la contrée. Mais les Romains revinrent bientôt avec des forces plus considérables et rendirent toute résistance inutile. Près de dix mille citoyens armés pour la liberté de leur patrie périrent en combattant; de tous côtés on voyait des villages en flamme. Dès cette époque le Valais fut soumis à la domination romaine.

Les Rhétiens se crurent seuls invincibles derrière leurs glaciers et leurs lacs. Ils avaient des alliés, placés comme des avant-postes le long de l'Inn, dans les vallées du Tyrol et dans les plaines vindéliciennes (la Souabe). Ils vivaient en sauvages, pillaient les voyageurs, ou, sortant à l'improviste des gorges de leurs montagnes en hordes nombreuses, ils surprenaient et ravageaient les villes d'Italie voisines de leur pays. Ils choisissaient parmi leurs prisonniers des victimes pour les immoler sur les autels de leurs dieux.

Irrité de cette conduite, l'empereur Auguste, sous lequel naquit le Sauveur du monde, envoya deux armées à la

fois contre les sauvages habitans des Alpes rhétiennes. L'une passa les Alpes, et descendit vers l'Inn; l'autre traversa le lac vindélicien ou lac de Constance. Tout fut soumis après des combats sanglans. On raconte que les femmes des Rhétiens se précipitèrent dans les rangs des combattans, et écrasèrent leurs enfans contre le visage farouche de leurs ennemis, comme si, dans leurs montagnes, toute vie devait expirer avec la liberté.

4.

De la domination romaine dans l'Helvétie.

(De l'an 1 à l'an 300 après Jésus-Christ.)

Néanmoins la liberté expira, et la vie resta; l'Helvétie, comme toutes les contrées connues depuis l'orient jusqu'à l'occident, fut soumise à la domination d'Auguste, empereur romain. Il envoya des préfets, des gouverneurs et des soldats dans les vallées habitées de l'Helvétie, et y fit bâtir des forteresses redoutables pour tenir le peuple sous le joug de l'obéissance. Il vit dans le pays d'où s'élevaient l'immense muraille du Jura et les chaînes nombreuses des Alpes un rempart pour l'Italie, sur laquelle il régnait du sein de l'opulente Rome.

Toutefois l'empereur traita les Helvétiens avec humanité, leur laissant leurs mœurs et leurs usages, afin qu'ils s'accoutumassent plus facilement à sa domination et oubliassent plus tôt leur honte. Il leur permit même de vivre sous l'empire de leurs lois héréditaires et gouvernés par des magistrats de leur choix. Fallait-il délibérer sur les intérêts d'un canton? des hommes choisis dans chaque communauté se réunissaient à cet effet. Mais l'empereur se réserva le droit de faire les lois générales, de décréter les impôts et les contributions, de faire la paix et la guerre.

Ces événemens se passèrent à l'époque de la naissance de Jésus-Christ. Les successeurs de l'empereur Auguste se montrèrent encore longtemps favorables aux Helvétiens. Ils bâtirent un grand nombre de villes coloniales et les

unirent entre elles par de grandes routes. Les préfets, les gouverneurs, les militaires romains, accoutumés à une vie plus commode que les Helvétiens pauvres et grossiers, établirent partout des habitations magnifiques et des lieux consacrés aux plaisirs ; ils transplantèrent dans le sol helvétique les arbres fruitiers de l'Italie ; instruisirent le peuple dans toutes sortes de métiers, de trafics, de négoces, d'arts et de sciences ; l'Helvétie apprit à connaître des richesses nouvelles et des jouissances ignorées.

Un grand nombre de bourgs et de villages se peuplèrent considérablement, et se changèrent en villes magnifiques, ornées de palais, de temples, de bains et de théâtres. Aventicum entr'autres était alors dix fois plus étendu que ne l'est aujourd'hui Avenches bâti à la même place. Les barques du lac de Morat abordaient au pied des murs de cette ville. A l'endroit où de nos jours on ne voit plus que les deux petits villages d'Augst, l'un dans le canton de Bâle, l'autre dans celui d'Argovie, au confluent de l'Erguelz et du Rhin, s'élevait une cité florissante, Augusta Rauracorum (Augusta des Rauraques). Les ruines de cette ville attestent encore aujourd'hui son ancienne magnificence. Mais la plus grande et la plus brillante de ces cités était Vindonissa (Windisch en Argovie). Dans le vaste espace couvert de ses palais, de ses châteaux et de ses faubourgs, on voit aujourd'hui trois villages et une ville, celle de Brougg.

Tant de magnificence captiva les Helvétiens. Ils se félicitaient de la clémence de leurs maîtres, payaient des impôts et un tribut de dons volontaires, et envoyaient leurs fils servir dans les armées romaines. Les délices de cette nouvelle vie leur firent oublier l'antique liberté pour laquelle leurs ancêtres avaient combattu tant de fois et versé tant de sang.

Mais sans la liberté, les charmes de la vie sont mal assurés. Que l'oiseau captif dans une cage d'or ne chante pas la magnificence de sa prison et les délices de son existence ; son maître peut à chaque instant lui ravir la vie.

Environ soixante et dix ans après Jésus-Christ, on avait assassiné à Rome un empereur nommé Galba et mis à sa place Vitellius, qu'une partie des Romains refusaient

reconnaître. Les Helvétiens ignoraient la mort du premier; mais les chefs des garnisons romaines l'ayant apprise de bonne heure se liguèrent en faveur de Vitellius, expédiant et recevant de nombreux courriers. Les Helvétiens étonnés crurent qu'ils s'agissait d'une révolte contre l'empereur Galba. Les soldats des garnisons, surtout ceux de Vindonissa, étaient d'ailleurs insolens et indisciplinés, et ils avaient enlevé la solde envoyée à la garnison de Bade toute composée de jeunes Helvétiens. C'est pourquoi on intercepta les messagers et les lettres d'Aulus (ou Alliénus) Cécina, gouverneur-général de Vindonissa.

La nouvelle de cet affront alluma la colère de Cécina il sortit avec sa troupe qui portait et méritait le nom de terrible. Il attaqua de vive force et ruina la forteresse et la ville de Bade, devenue florissante à cause de ses sources salutaires d'eau chaude sur les bords de la Limmat; il ravagea toute la contrée et vainquit dans un combat sanglant les Helvétiens qui s'étaient mis en devoir de se défendre. Il poursuivit les fuyards au-delà du Bœtzberg, montagne de la chaîne du Jura. Dans leur fuite, ceux-ci rencontrèrent sur la grande route, en descendant la montagne, une troupe nombreuse de cavalerie thrace. Des milliers de fuyards périrent dans cette rencontre ou furent obligés de se disperser dans les bois et dans les cavernes; d'autres furent pris et vendus comme esclaves.

Cette sanglante expédition n'éteignit point la rage de Cécina; il parcourut, pour le ravager, tout le pays des Helvétiens jusqu'à la ville d'Aventicum. Là vivait un homme riche et considéré, Julius Alpinus. Le cruel Romain ordonna de le saisir comme auteur de la révolte, et le fit charger de fers et conduire au supplice. En vain une foule de témoins attestèrent l'innocence du vieillard; en vain sa fille Julia Alpinula, revêtue de l'auguste caractère de prêtresse, se jeta aux pieds du monstre. Sa beauté, sa jeunesse, ses larmes, rien ne put toucher le cœur du farouche guerrier. Le vieillard fut mis à mort.

Toute l'Helvétie retentit de plaintes et de gémissemens. On apprit, mais trop tard, que l'empereur auquel on avait voulu rester fidèle avait été assassiné, et que Vitellius occupait le trône de la terre. Des ambassadeurs se rendirent en hâte auprès du nouvel empereur pour im-

plorer sa miséricorde. Ils se prosternèrent avec la dernière humilité au pied de son trône, et demandèrent grâce avec larmes et gémissemens. Le pardon qu'ils sollicitèrent en sujets tremblans avec une soumission méprisable, leur fut accordé avec mépris comme à de vils esclaves. Une honteuse servilité est le partage de tous les peuples qui préfèrent à leur indépendance les douceurs d'une vie commode.

Mais ni le carnage du Bœtzberg, ni la désolation d'Aventicum, ni la honte essuyée à la cour de Rome, ne rendirent aux Helvétiens leur ancienne vigueur. Elle s'était éteinte dans une longue mollesse. On oublia les maux passés et l'on se livra avec la même imprudence qu'auparavant aux plaisirs corrupteurs. L'amour des richesses, le goût d'une vie sensuelle, le raffinement des plaisirs, effacèrent jusqu'à la dernière trace de l'héroïsme qui n'habite que dans des cœurs libres.

Les oppresseurs romains furent charmés de voir que le peuple, oubliant sa gloire et sa liberté, restait efféminé et tributaire; que loin des armes il désapprenait l'art des combats, et qu'au lieu de chercher son salut dans l'union des cantons, il attendait en silence son bonheur ou son infortune de la main de ses maîtres.

Malheur au pays dont les portes sont gardées par des étrangers et où des étrangers siégent dans les tribunaux! Malheur au peuple qui, fier de l'appui d'une puissance étrangère, est divisé en partis ennemis! Malheur aux nations qui amassent de l'or, et ne connaissent pas le fer; le fer par lequel on défend sa vie et, ce qui vaut mieux encore, sa liberté!

Les Helvétiens, sans crainte, mais sans défense, étaient exposés à des périls continuels. Comme ils avaient oublié le passé, ils ne prévoyaient pas l'avenir. Leur perte ne pouvait donc plus être éloignée. Aussi le jour de leur ruine totale arriva plus tôt qu'ils ne purent s'y attendre.

5.

L'Helvétie entière devient la proie de peuples étrangers.

(De l'an 300 à l'an 650.)

Il survint dans ce même temps parmi les nations des événemens terribles, importans, extraordinaires. Rome, depuis tant de siècles reine du monde, en perdant ses vertus avait perdu les seuls appuis de sa puissance. Le paganisme méprisé n'avait plus d'empire ; les hommes abandonnaient les autels des faux dieux et cherchaient le Dieu inconnu. Du sein de l'orient la lumière du christianisme brillait comme un soleil nouveau, dont les rayons réchauffaient déjà une multitude de cœurs dans les trois parties du monde alors connu.

Il semblait qu'une voix du ciel eût dit: Je mêlerai ensemble tous les peuples du monde, comme l'ouragan mêle la poussière, afin que de leur choc les étincelles de la foi chrétienne jaillissent sur toutes les parties du globe pour les enflammer d'une salutaire ardeur. Les faux dieux deviendront cendre et poussière, les choses anciennes seront abolies, et toutes choses seront faites nouvelles.

Et voici du fond de contrées inconnues sortent aussitôt peuples sur peuples, chassant à la pointe de l'épée tout ce qu'ils rencontrent devant eux. On les vit arriver des lieux où le soleil se lève et des contrées indomptées du nord. D'abord vinrent les Allemanni, guerriers farouches de race germanique. Pendant deux siècles et demi de guerres continuelles ils avaient pénétré toujours plus avant dans le territoire soumis à la domination romaine, et s'étaient approchés insensiblement des montagnes helvétiques ; enfin ils entrèrent, comme un torrent dévastateur, par les gorges du Jura et se répandirent sur toute l'Helvétie. Depuis la Forêt-noire jusqu'au pied des Alpes l'œil ne put plus découvrir qu'un pays sauvage, qu'une scène de désolation. La magnificence d'Aventicum et de Vindonissa fut changée en décombres. Le Romain comme l'Helvétien, si le fer ennemi les épargnait, devenaient esclaves. Les Allemanni partagèrent entr'eux, avec ses biens et ses habitans, tout le pays qui s'étend depuis le Rhin et le lac de

Constance jusqu'au lac des Quatre-Cantons et à l'Aar. Ils aimaient la guerre, la liberté, les troupeaux, et méprisaient les villes comme prisons indignes d'hommes libres. Les souvenirs de Rome et de l'ancienne Helvétie furent entièrement effacés.

Bientôt après sortirent des déserts de l'Asie les hordes innombrables des Huns; ils semblaient avoir pris à tâche de piller le monde. Leur figure était si hideuse qu'on avait peine à les prendre pour des hommes; leurs actions étaient encore moins humaines. Ces exterminateurs traversèrent l'Allemagne, la Gaule et l'Italie. Quelques-unes de leurs hordes seulement passèrent sur le territoire helvétique, pénétrèrent dans la Rhétie, dans les pays situés aux bords de l'Aar, et se répandirent dans les campagnes d'Augusta, capitale des Rauraques, et de Basilia (Bâle), autrefois ville romaine. Ils ne s'arrêtaient nulle part; mais partout le feu, le sang et les larmes marquaient leur passage.

Vinrent ensuite les Bourguignons, race vigoureuse. Ils s'établirent dans la Gaule aux deux côtés du Jura, dans la Savoie, sur les bords du lac Léman, dans le Bas-Valais et jusqu'à l'Aar, parties de l'Helvétie où de nos jours encore la langue française est en usage. Ils bâtirent là de grandes forteresses, firent sortir Genève de ses décombres, fondèrent peut-être Avenches au milieu des cendres d'Aventicum. Sur les hauteurs qui dominent le lac Léman et la rive où avait été autrefois la ville romaine de Lausonium, ils fondèrent Lausanne et beaucoup d'autres villes et villages.

Après cela, les puissans Goths, peuple originaire du nord de l'Europe, entrèrent dans l'Helvétie du côté du midi, en traversant les plus hautes Alpes. L'Italie était déjà devenue leur proie; la Rhétie avec ses vallées et ses montagnes couvertes de pâturages eut le même sort. La puissance des Goths s'étendit bien au-delà du lac de Wallenstatt jusqu'aux Sitters, petites rivières de l'Appenzell, par-dessus le Saint-Gothard dans les vallées d'Uri et dans le pays de Glaris. Ils remplirent tous les lieux d'horreur.

Ces invasions successives effacèrent toutes les traces de l'antiquité, les arts et l'industrie, les lois et les usa-

ges, les mœurs et les langues parlées jusqu'alors. Le nom même de l'Helvétie se perdit. Il n'était plus question que des états des Allemanni, des Goths et des Bourguignons.

Dans tous les pays où ils arrivaient, les Allemanni ruinaient les villes. Libres et tranquilles, ils habitaient des métairies et des fermes. Leurs esclaves, hommes, femmes et enfans, leur servaient de bergers, de laboureurs et d'artisans. Quand ils voulaient du bien à l'un de leurs serfs, ils lui donnaient des terres inaliénables, pour lesquelles il les payait en cens et en corvées. Leurs troupeaux leur fournissaient la nourriture dont ils avaient besoin, de la viande, du lait et du fromage. Tout le pays consistait en terres et en pâturages communs. Le sol autrefois labouré fut laissé en friche; des broussailles et des forêts couvrirent les lieux qu'avait sillonnés la charrue romaine. Autour du lac de Constance se multiplièrent d'immenses bois, repaires des loups et des ours.

Dans la haute Rhétie, les Goths conservèrent leur esprit belliqueux, mais leurs mœurs étaient plus douces; ils rendirent le peuple esclave, il est vrai, mais ils lui laissèrent ses anciens usages. Au lieu de raser les forteresses qu'ils trouvèrent, ils en construirent encore de nouvelles. Retirés dans leurs châteaux forts, les comtes et les seigneurs gouvernaient les vallées tributaires au nom de leur roi, qui avait son trône en Italie.

De tous ces peuples étrangers les plus humains étaient les Bourguignons. Ils ne s'emparèrent que du tiers des terres et des esclaves, et n'exterminèrent pas les anciens habitans, quoique leurs sujets et en quelque sorte leur propriété; au contraire, ils s'établirent à côté d'eux, mêlèrent leurs usages et leur langue aux langues et aux usages des vaincus, et finirent par se confondre entièrement avec eux. Aujourd'hui encore ce peuple se distingue du reste des Confédérés par l'idiome héréditaire mais altéré que parle le peuple dans les cantons de Vaud, de Fribourg et de Neuchâtel, et qui s'est formée de la langue romane usitée chez les Bourguignons.

Mais le règne de tous ces peuples étrangers ne fut pas de longue durée. Il en survint un nouveau, plus fort, plus audacieux, plus rusé que les premiers; c'étaient les Francs. Venus de contrées éloignées à travers les Pays-

Bas, et mettant tout à feu et à sang, ils s'étaient rendus maîtres du pays des Gaulois. Ils se fixèrent dans les villes conquises et donnèrent leur nom à la Gaule, dès-lors appelée France. Lorsqu'ils rencontrèrent les Allemanni établis sur les bords du Rhin, il s'engagea entre les deux peuples une longue lutte. Après maints combats sanglans, les Allemanni furent complètement vaincus et effacés du rang des nations; ceux d'entr'eux qui habitaient les rives du Rhin, la Souabe et le pays des anciens Helvétiens tombèrent sous la domination des vainqueurs.

Peu de temps après, les Bourguignons aussi périrent par la discorde et les vices de leurs princes. Les Goths s'emparèrent des Alpes bourguignones et de Genève, et les Francs de tout le reste du royaume de Bourgogne.

Mais les derniers seuls surent conserver leurs conquêtes. Il n'en fut pas de même des Goths. Lorsque leur domination finit en Italie, ils perdirent toutes leurs possessions en-deça des Alpes. Prompt et résolu, le roi des Francs, Dietbert, se mit en marche à la tête de ses troupes et soumit la Rhétie et le reste du pays.

Ainsi, après plus de cinq siècles de vicissitudes et de changemens politiques, toute l'Helvétie se trouva réunie de nouveau sous un seul sceptre, comme elle l'avait été sous la domination romaine.

6.

Domination des Francs en Helvétie et leur administration.

(De l'an 550 à l'an 900.)

Les nouveaux maîtres divisèrent toute l'Helvétie en deux parties, soit parcequ'ils ne la soumirent pas tout à la fois, soit parceque les habitans ne parlaient pas tous la même langue. On réunit à la Souabe la partie occupée précédemment par les Allemanni et où l'on parlait la langue allemande, c'est-à-dire la Rhétie et le Thourigau. Ce dernier nom comprenait alors la contrée renfermée entre le lac de Constance et le Rhin d'un côté, l'Aar et le Saint-

Gothard de l'autre. Les autres parties, prises sur les Bourguignons et dans lesquelles on parlait le roman, Genève, le Valais, Neuchâtel et ce qui forme aujourd'hui les cantons de Berne, de Soleure, de Fribourg et de Vaud furent réunies à la Savoie et appelées la Petite-Bourgogne.

Les généreux rois des Francs, chefs d'un peuple guerrier, organisaient l'administration d'un pays comme celle d'une armée. Ils plaçaient à la tête d'un grand canton un général en chef ou duc; des commandans ou comtes administraient des districts de ce canton, et les districts étaient divisés en grands domaines qu'ils donnaient en récompense à de vaillans capitaines, à titre de don ou de fief. En ce temps-là l'argent étant fort rare, les souverains récompensaient par des domaines les services de leurs guerriers. Dans les pays conquis, les habitations les hommes et le bétail faisaient partie de ces domaines; les habitans réduits en esclavage ne pouvaient posséder aucune propriété, mais devaient payer à leurs maîtres les intérêts de tout ce qu'ils possédaient. Le Thourigau et la Rhétie étaient soumis au duc de Souabe ou d'Allemannie; le reste du pays, au duc de la Petite-Bourgogne.

Ainsi fut partagée l'Helvétie avec ses habitans et ses troupeaux; ce que le roi n'avait pas donné ou affermé à ses comtes, à ses nobles ou à ses officiers, resta sa propriété particulière, qu'il faisait administrer en son nom et pour son compte. Les Francs libres, quelque petit que fut leur nombre, formaient seuls la nation; les habitans subjugués n'étaient comptés pour rien, malgré leur multitude; ils ne jouissaient d'aucun droit civil; ils étaient esclaves, sans honneur, sans défense. Le sort de ces serfs était si misérable dans les premiers temps, que leurs maîtres pouvaient les punir arbitrairement, les donner, les vendre et même les mettre à mort sans sujet. On les considérait à peine comme des hommes, mais plutôt comme une sorte de bétail; aussi s'unissaient-ils entr'eux sans bénédiction nuptiale, et les enfans qu'ils mettaient au monde devenaient la propriété du maître de la mère, quand il arrivait que le père appartînt à un autre seigneur.

Telle était la barbarie et la dégradation de ces temps!

7.

La religion chrétienne pénètre dans l'Helvétie.

Au milieu des ténèbres de ces siècles barbares, des messagers de Dieu, des hommes pieux entrèrent dans ce pays esclave pour prêcher aux payens le royaume des cieux et leur annoncer Jésus-Christ crucifié. C'étaient des soldats qui avaient entendu la bonne nouvelle du salut dans d'autres contrées, des hommes d'un rang élevé, souvent des fils de roi, qui renonçaient aux plaisirs et aux pompes du monde pour suivre l'exemple des saints apôtres et confesser Jésus au milieu des payens.

On assure que déjà sous la domination romaine, à peine deux siècles après la naissance du Sauveur, un prince nommé Lucius avait répandu la semence de la foi dans la Rhétie, en dépit des plus grands dangers. Plus tard d'autres prédicateurs vinrent vers les Bourguignons, et d'autres encore vers les Allemanni dans le Thourigau. Ils rassemblaient autour d'eux des familles pieuses, baptisaient jeunes et vieux au nom de Dieu, établissaient de petites communautés chrétiennes, élevaient des églises et des chapelles. Ils fondaient aussi des couvens pour la propagation de la foi et de la prière, et instituaient des évêques, c'est-à-dire des inspecteurs chargés de surveiller les prédicateurs et les communautés chrétiennes. Déjà avant la domination des Francs on trouva un évêque à Coire, ville de la Rhétie, dont le nom ne commença d'être connu que vers la fin de la domination romaine; il y en eut aussi à Augusta des Rauraques, à Vindonissa, à Aventicum, à Genève, et à Octodurum dans le Valais.

Mais dès que les Francs, déjà chrétiens, furent maîtres du pays, l'œuvre de la prédication et de la conversion fut poussée avec zèle, les prêtres furent protégés, les évêques vénérés, les couvens et l'église enrichis. On imposa une dîme sur les produits de la terre pour l'entretien des ecclésiastiques; des dons volontaires augmentèrent la magnificence du culte. Comme l'argent était rare on aimait mieux payer en productions du sol et en fonds de terre. Ce que l'on consacrait à des institutions pieuses, on croyait moins le donner à des hommes mortels qu'à Dieu et aux

saints, objets de la vénération publique. On s'imaginait placer son bien entre les mains de Dieu, pour en recueillir après la mort une moisson de joies célestes et immortelles. Par là un grand nombre d'églises et de couvens devinrent insensiblement très riches en fonds de terres et en redevances qu'on leur payait annuellement.

Il vint des pays étrangers un nombre toujours croissant de prédicateurs de la croix pour extirper les derniers restes de la religion payenne. Car dans les forêts épaisses qui ceignaient le lac de Zurich et dans les vallées les plus reculées vécurent encore longtemps des hommes à demi-sauvages, sans aucune connaissance du vrai Dieu. Ils sacrifiaient à leurs idoles, sur le haut des collines et dans le fond des bois, des chevaux et d'autres victimes choisies parmi leurs troupeaux; au commencement d'une nouvelle année ils faisaient un bruit terrible, poussant des cris, des clameurs, frappant de grands coups, entrechoquant des instrumens bruyans, pour chasser les mauvais esprits, les sorciers et les sorcières; à l'entrée du printemps ils allumaient de grands feux de joie sur toutes les montagnes en l'honneur des dieux propices. La superstition et la crainte des sortiléges tourmentaient constamment ces pauvres payens aveugles; ils croyaient à toutes sortes de présages et de prédictions, à l'influence de bons et de mauvais jours, et se laissaient prendre à toutes les impostures nées de la plus grossière ignorance.

Les hommes pieux qui apportèrent aux payens la doctrine du salut méritèrent donc la plus haute considération. Sigebert vint du pays des Francs et prêcha dans les déserts de la Rhétie. Il avait construit sa petite chapelle dans l'endroit sauvage où est aujoud'hui le couvent de Disentis. Colomban et Mangold enseignèrent longtemps la doctrine chrétienne sur les bords de l'Aar, de la Reuss et du lac de Zurich, de même que Gallus, zélateur ardent. Celui-ci établit à la fin son ermitage dans la solutide de la vallée que baigne le lac de Constance, là où l'on bâtit plus tard à sa mémoire le couvent Saint-Gall, qui a perpétué son nom. Dans les montagnes qui bordent le lac des Quatre-Cantons, la parole de Dieu fut annoncée par le pieux Meinrad; il construisit sa cellule dans la forêt obscure (Finsterwald) près de la Sihl, à l'endroit où

brille aujourd'hui le couvent de Notre-dame-des-Ermites (Einsiedlen). Un duc fonda un collége de chanoines sur la colline voisine de Zurich et lui assigna beaucoup de terres au pied de l'Albis; son frère établit un autre monastère près du lac des Quatre-Cantons dans un lieu où autrefois, peut-être du temps des Romains, il n'y avait qu'un fanal pour servir de signal aux navires pendant la nuit; c'est là qu'on voit aujoud'hui la ville de Lucerne. Peu de temps après, le riche comte Béro fit construire près du même endroit un nouveau monastère, appelé encore aujoud'hui Béromunster (monastère de Béro).

Je ne finirais pas, si je voulais nommer toutes les fondations pieuses de cette époque. Les pauvres payens voyaient s'élever de toutes parts des édifices sacrés; le jour ils entendaient dans les églises des paroles de salut et la prédication de la croix, et la nuit, dans les couvens, des chants et des prières. Leurs cœurs émus leur faisaient désirer le baptême.

Dans les commencemens, il est vrai, le christianisme ne produisit que peu d'effet; les conversions étaient trop fréquentes et trop précipitées; les prédicateurs souvent aussi grossiers et aussi ignorans que leurs auditeurs. On donnait le nom de chrétien à tout homme baptisé qui avait appris par cœur une prière, qui fréquentait le service divin et savait faire le signe de la croix, bien qu'il n'eût renoncé ni aux superstitions ni aux mœurs du paganisme. Très-souvent on se bornait à substituer les saints aux idoles et à donner des noms chrétiens aux fêtes païennes que l'on continuait à célébrer. La crainte du diable exerçait plus d'empire que l'amour de Dieu. Le pécheur croyait racheter facilement le salut de son ame et se soustraire à la puissance de l'enfer au moyen de cérémonies religieuses célébrées avec régularité et de riches dons offerts aux églises et aux couvens.

Néanmoins la nouvelle religion ne demeura pas inefficace. Dans la marche de l'esprit humain, comme dans l'ordre de la nature, le crépuscule précède la clarté du jour. On vit se répandre plus généralement parmi le peuple l'idée du seul Dieu vivant, l'idée des récompenses et des peines de l'éternité, l'idée que tous les hommes sont les enfans du même Père céleste. Beaucoup de prêtres et d'évêques avec leurs femmes et leurs enfans

offraient le modèle de bons ménages; car dans ce temps le mariage ne leur était point interdit. Beaucoup de seigneurs chrétiens adoucirent le sort de leurs sujets, et accordèrent à leurs esclaves des droits qui procurèrent à ces infortunés une existence plus douce. On établit des écoles dans plusieurs couvens, où l'on rassemblait aussi et où l'on copiait les écrits des anciens sages; car l'art de l'imprimerie ne date que de quelques siècles plus tard. Le peuple fut instruit dans l'agriculture et l'économie rurale par des moines et des ermites qui, dans leurs solitudes, extirpèrent des forêts et défrichèrent le sol; les terres communes furent divisées. Le peuple apprit à brûler la chaux et à bâtir en pierres; jusqu'alors on n'avait eu que de misérables cabanes en bois; il apprit à tisser la laine et à faire des habillemens de drap, en remplacement de la toile et des peaux dont on s'était vêtu précédemment. On commença de planter la vigne sur les côteaux du Léman et du lac de Zurich.

Tout cela ne fut pas l'ouvrage des moines seuls, mais plus encore celui des Francs. En prenant possession du pays ils y importèrent l'économie domestique, la charrue et l'usage d'y atteler le bœuf, parceque le roi leur avait donné ou affermé des terres avec des esclaves des deux sexes pour les travailler.

8.

L'Helvétie fait partie de l'empire d'Allemagne; on bâtit des villes.

(De l'an 900 à l'an 1200.)

Les rois de France furent pendant longtemps plus puissant que tous les autres; mais la puissance la plus vaste fut celle de Charlemagne. Il se fit sacrer à Rome comme empereur de l'ancien empire romain, qu'il se proposait de rétablir; et par ce nom d'empereur il prétendait se désigner comme le roi des autres rois. Mais la discorde divisa constamment ses fils et ses petits-fils, dont plusieurs furent des hommes d'un esprit faible. Chacun d'eux voulut avoir une portion de la souveraineté, et, pour cet effet, ils

morcelèrent ce vaste empire. L'un prit la France; un autre, l'Italie; un troisième, l'Allemagne; ils se firent entr'eux des guerres terribles et sans fin. En conséquence de leur partage, les contrées de l'Helvétie qui avaient appartenu jusqu'à ce moment au duché de Souabe furent incorporées à l'empire d'Allemagne appelé empire germanique.

Ces nouveaux rois et leurs guerres continuelles répandirent partout le désordre et la confusion. Les gouverneurs établis par les rois, c'est-à-dire les ducs et les comtes, s'en réjouirent. Hors de la surveillance de leurs souverains absorbés par de plus grands intérêts, ils gouvernaient leurs cantons et leurs districts selon leur bon plaisir, sans craindre de châtiment. A leur mort ils transmettaient à leurs fils les charges dont ils avaient été revêtus, considérant les duchés et les comtés comme des fiefs héréditaires ou même comme des propriétés. Le duc de Souabe ne voulut plus reconnaître de souverain; le duc de Bourgogne prit de son chef le titre de roi. De même que les ducs se soulevaient contre les monarques, les comtes se soulevaient aussi contre les ducs, soldaient des troupes et agissaient en maîtres absolus. Les évêques ne restèrent pas oisifs. Considérés et puissans dans leurs évêchés et dans leurs domaines, ils imitèrent les comtes et les ducs, se rendirent indépendans du bras séculier, se couvrirent du casque et de la cuirasse, et se montrèrent à la tête de leurs armées. Ce que les évêques firent à l'égard des ducs et des comtes, le pape le fit à l'égard des empereurs et des rois; il s'arrogea une autorité sur eux et sur tous les évêques de leurs pays, enfin sur leurs peuples mêmes.

Il arriva, comme conséquence de cette confusion générale, que les seigneurs et les comtes établis dans l'Helvétie finirent par ne plus respecter les ducs de Souabe; érigés en souverains, de leur propre autorité, ils ne craignirent plus guère que les rois ou les empereurs allemands, qu'ils flattaient souvent par ambition. Désunis pour l'ordinaire, un danger imminent et commun pouvait seul les unir.

Un pareil danger les menaça tous lorsque l'empereur Henri, surnommé l'Oiseleur, eut pris les rênes de l'em-

pire germanique. Du côté de l'orient, on vit venir de la mer Noire et monter le long du Danube un peuple de cavaliers belliqueux et sauvages, nombreux comme le sable de la mer; c'étaient les Hongrais. Ils parcoururent tour-à-tour l'Allemagne et l'Italie, portant partout le fer et le feu; rien ne les arrêtait, ni fleuve ni montagne. Les forteresses et les châteaux étaient seuls à l'abri de leurs attaques, parcequ'ils n'entendaient rien à l'art des siéges. Cela arriva neuf cents ans après Jésus-Christ.

L'empereur ordonna que toutes les grandes réunions d'habitations fussent entourées de murailles, de remparts, de fossés, contre les incursions de ces terribles ennemis. Ainsi Saint-Galle et Bâle furent défendus par de fortes murailles, parcequ'ils étaient à la frontière; Zurich situé sur la rive d'un lac le fut de même. Ce furent en quelque sorte des forteresses où le peuple pût se retirer avec ses biens en cas d'invasion. La neuvième partie des hommes libres et nobles, mais peu riches, dut se rendre dans ces forteresses nationales, pour les défendre en temps de guerre et pour les administrer en temps de paix. Ainsi se formèrent les villes et leurs conseils. Les nobles, chargés de l'administration, prirent le nom de patriciens.

L'éxemple une fois donné, on vit s'élever beaucoup de places fortes et de villes, comme Lucerne et Soleure; plus tard, Schaffhouse remplaça les maisons de pêcheurs et de bateliers près de la chute du Rhin, à l'endroit où l'on débarque les voyageurs et les marchandises. Ce qui avait eu lieu dans l'Helvétie allemande arriva aussi dans l'Helvétie bourguignone lorsque les empereurs la réunirent à l'empire germanique et y envoyèrent comme baillis impériaux les ducs de Zæhringuen. Dans cette partie de l'Helvétie se trouvaient déjà les antiques villes de Genève et de Lausanne. Le bailli impérial Berthold y joignit la ville de Fribourg, fondée en 1179, dont il fit un rempart contre la puissance des comtes et des seigneurs de la contrée. A son exemple, son fils bâtit la ville de Berne dans une presqu'île formée par une sinuosité de l'Aar (vers l'an 1200).

Ces villes et toutes celles qui s'élevèrent çà et là, parceque de tous côtés on entourait de murailles et de fortifications des bourgs privés jusqu'alors de moyens de

défense, reçurent l'organisation politique et les priviléges dont jouissaient en Allemagne des villes plus anciennes. Le laboureur et l'artisan qui s'établissaient dans une ville recevaient le droit de bourgeoisie, mais ils étaient obligés de tenir prêtes pour la défense de la patrie une hallebarde et une épée, de payer des impôts et des contributions, et d'avoir chez eux un seau pour les incendies; car alors, dans les villes comme dans les villages, les maisons étaient bâties en bois. Les grands intérêts se traitaient dans l'assemblée générale de la bourgeoisie, mais les affaires d'administration étaient confiées à un conseil choisi par les bourgeois et présidé par un avoyer ou bourguemestre. Le conseil jugeait les petits différends; les causes capitales étaient portées devant le bailli impérial, ou devant le vicaire de l'abbé, ou le lieutenant du comte, en un mot, devant le gouverneur de la ville, quel que fût son titre.

La sûreté qu'on trouvait derrière les remparts engagea une grande partie du peuple à se retirer dans les villes; cette affluence de population fit fleurir les métiers, le commerce et tous les arts mécaniques. On établit des marchés où le laboureur apportait le superflu des produits de ses terres, et de ses troupeaux, et le citadin lui donnait en échange des marchandises, fruits de son industrie. L'aisance des citoyens augmenta avec leur activité, et ces deux causes adoucirent et épurèrent les mœurs; l'union et par conséquent la force des bourgeois les fit respecter davantage des seigneurs et des nobles retirés dans des châteaux et des forts isolés. Pendant les voyages, qu'ils faisaient, les ducs, les rois, les empereurs, aimaient à s'arrêter dans les villes pour jouir de leurs commodités, et par reconnaissance ils leur accordaient des priviléges et des franchises.

L'accroissement des villes inspira de la jalousie aux comtes, aux chevaliers et aux autres seigneurs, qui voulurent, de leur côté, augmenter leur puissance et leurs revenus. Pour obtenir de nouveaux fiefs et de nouvelles terres, ils servirent avec une ardeur redoublée les rois, les ducs et le couvens, ou bien ils firent la guerre à de petits voisins pour s'enrichir de leur dépouilles. Plusieurs d'entr'eux connaissant mieux leurs intérêts, allégèrent le

joug de la servitude qui pesait sur leurs sujets, et virent avec plaisir la population augmenter dans leurs terres. Comme, par droit de conquête, tout ce pays avec ce que le sol portait et produisait était devenu pour eux des fiefs ou des propriétés, ils divisèrent les terres en friche et les pâturages entre les familles des habitans, qui, en échange, étaient assujettis à des corvées et payaient des cens et des dîmes. Ainsi se multiplièrent les villages, les fermes et les métairies. Toute maison nouvellement construite sur une terre seigneuriale payait un tribut de poules et d'œufs. Après la mort d'un père de famille serf, ses enfans donnaient à leur seigneur ou au couvent auquel ils appartenaient le meilleur habit du défunt, le meilleur meuble de la maison, la meilleure bête de l'étable. Quand ils avaient satisfait par ce moyen au *droit de meilleur catel*, les enfans gardaient le reste à titre d'héritage et de propriété.

Les corvées et les redevances des serfs augmentaient ainsi les revenus des seigneurs. Les fonds de terre non divisés (c'étaient ordinairement de grands bois) demeuraient sa propriété. Il fournissait à ses vassaux et à ses sujets tout le bois dont ils avaient besoin, et, selon son bon plaisir, il leur accordait, contre une redevance ou comme un don gratuit, la permission de recueillir le gland pour engraisser leurs porcs, ainsi que le pacage jusqu'aux limites du premier hameau ou de la première métairie.

Mais sans la permission du seigneur personne n'avait le droit de couper, de brûler, de défricher en tout ou en partie ces bois de haute-futaie, pour les convertir en prairies ou en champs. Cependant les seigneurs aimaient à voir se multiplier les ménages et s'élever de nouvelles métairies. Pour favoriser les progrès de la population et de l'aisance, ils faisaient couper et déraciner une partie de leurs bois, et les paysans qui en profitaient leur payaient annuellement le cens et un droit de défrichement. C'est ainsi que se formèrent une quantité de villages dont les noms, dans la langue de la Suisse allemande, rappellent encore aujourd'hui cette origine (Schwanden et Schwændi, de schwænden, diminuer; Ruti et Reuti, de ruten, dé-

fricher *). Mais ces défricheurs, s'ils n'étaient pas déjà libres auparavant, demeuraient serfs, comme l'avaient été leurs pères, et toutes leurs possessions étaient considérées comme la propriété de leur seigneur. Celui-ci leur prêtait non-seulement le sol; mais encore le bois pour bâtir une maison et une étable, la charrue, un chariot, les graines pour les travaux de la campagne; une hache et une échelle pour les travaux de la maison; il fournaissait pour l'étable les premières vaches, les premiers porcs avec leurs petits, et pour la basse-cour le coq et les poules. Voilà pourquoi ils étaient chargés de redevances pour tout, et devaient à leur seigneur des corvées pour labourer ses champs, des chariages pour conduire ses récoltes à son château, la dîme et les cens de leurs propres récoltes, des fromages, de la toile, des poules et des œufs.

Telle fut l'origine des villes et des nombreux villages dans le pays des anciens Helvétiens.

9.

Autres détails sur les villes et les seigneurs.

(De l'an 1290 à l'an 1200.)

Plus l'aisance des paysans augmentait, plus les comtes, les nobles, les abbés et les autres seigneurs s'enrichissaient de leurs revenus qui allaient en croissant. Mais leur indépendance et leur pouvoir gagnèrent surtout lorsque la famille des ducs de Zæhringuen s'éteignit. Après la mort du dernier de ces ducs, la dignité de bailli impérial ne fut plus héréditaire, mais l'empereur la conférait tantôt à un comte, tantôt à un autre. Dès ce moment les grands seigneurs n'eurent plus à craindre que l'un de leurs

*) *Schwanden et ruten* ne sont pas synonymes dans le langage des agriculteurs suisses; tous les deux signifient défricher, mais le premier en coupant les arbres, le second en y mettant le feu.

Stalders Idiotikon.

pairs devînt trop puissant; chacun s'efforçait d'être le premier et pouvait espérer de le devenir.

Dans ce temps florissaient beaucoup de familles nobles, qui depuis se sont éteintes. Les comtes de Savoie avaient des domaines étendus, des fiefs et des droits dans le Valais, dans le pays de Vaud, où l'évêque de Lausanne régnait en petit souverain. Les comtes de Neuchâtel, qui accordèrent de grands droits à la ville de ce nom, gouvernaient des pays français et des pays allemands, baignés par le lac de Bienne, par l'Aar et la Thièle. Les comtes de Kybourg; maîtres de tout le pays situé entre Zurich et le lac de Constance, et qui avaient bâti sur leur territoire les villes de Diessenhofen sur le Rhin, et de Winterthour, près de Zurich, ne reconnaissaient pas, dans toute l'Helvétie, de seigneurs plus puissans qu'eux. Cependant on vit s'élever à côté d'eux, dans l'Argovie, les comtes de Habsbourg, possesseurs depuis longtemps d'un domaine considérable et entièrement indépendant, situé à l'endroit où avait brillé l'antique Vindonissa. Ensuite ils étaient devenus patrons de la riche abbaye de Seckinguen, de laquelle dépendaient beaucoup de domaines dans le pays de Glaris. Outre cela on leur donna en fief un comté bourguignon très-ancien, le comté de Rore dans l'Argovie; il s'étendait jusqu'à Mouri, où, deux siècles auparavant, la femme de l'un des comtes de Habsbourg, alors appelés comtes d'Altembourg, avait fondé une abbaye de l'ordre de Saint-Benoit (en 1025). La famille des comtes de Rore s'étant éteinte, leurs domaines avaient passé aux comtes de Lenzbourg, de qui descendaient les comtes de Bade; ce furent les grandes richesses des premiers qui augmentèrent si fort l'éclat et la puissance de la maison de Habsbourg.

Les comtes de Rapperswyl, fondateurs de la ville de ce nom au bord du lac de Zurich, furent aussi puissans et considérés dans le pays qui touche à la Rhétie; mais les riches comtes de Tockenbourg les surpassèrent encore. La résidence primitive de leur famille était sur un rocher non loin du couvent de Fischinguen. C'est là que le comte Henri de Tockenbourg ayant aperçu au doigt d'un de ses serviteurs l'anneau nuptial de sa femme Ida, célèbre par sa beauté, la jeta par une fenêtre du haut de son château

dans un précipice. Un corbeau avait enlevé cet anneau près d'une fenêtre ouverte et l'avait ensuite laissé tomber. Dans sa chute, Ida put se retenir à des brousailles; elle fut sauvée par le secours de la divine providence et son innocence fut reconnue; mais elle résolut de finir ses jours dans une cellule à Fischinguen, ne pouvant plus aimer un époux si colère et si cruel, qui, non content d'une seule vengeance, avait fait périr son serviteur innocent en le traînant attaché à la queue d'un cheval.

Je pourrais nommer encore beaucoup de familles de comtes et de seigneurs alors fort puissans, tels que les comtes de Werdenberg, de Sargans, de Montfort, de Sax, de Vatz, de Rhæzuns, dans la haute Rhétie, et d'autres dans l'Helvétie bourguignone, et dans l'Helvétie allemande. Mais qui voudrait savoir tous ces noms qui ne rappellent que le souvenir obscur de guerres continuelles et les cruautés atroces dont la tradition se conserve près des ruines de châteaux jadis formidables?

Plusieurs de ces familles anciennes et nobles s'éteignirent déjà dans les temps dont nous parlons. Cela arriva surtout assez fréquemment dans les guerres appelées croisades, nées de l'opinion qui se répandit dans toute l'Europe que la religion et l'honneur imposaient aux chrétiens le devoir de s'armer et d'aller à Jérusalem pour arracher le saint sépulcre des mains des infidèles. Des pélerins guerriers de toutes les nations chrétiennes se réunissaient en armées innombrables, à toutes les époques de l'année, et partaient pour la Palestine. On les reconnaissait à une croix cousue sur leurs vêtemens. Tout le monde se croisa, jeunes-gens, vieillards, enfans, princes, rois, empereurs, princesses, religieuses. De tant de milliers de pélerins, un petit nombre seulement revinrent dans leur patrie; la plupart moururent en route ou périrent en Asie et en Afrique, par la faim, la maladie, l'épée, la peste, la lèpre ou en captivité. Mainte noble dame perdit son époux; mainte mère, ses fils.

Si les croisades menèrent beaucoup de comtes et de chevaliers à leur perte, elles améliorèrent le sort des serfs dans les villages et dans les métairies, et même celui de la bourgeoisie dans les villes. On traita les serfs avec plus d'humanité afin qu'ils restassent chez eux et ne cherchas-

sent pas l'indépendance sous les étendarts de la croix. On leur accorda plus de liberté, plus de droits, afin de pouvoir les employer comme soldats dans des guerres intérieures. Les bourgeois des villes s'enrichirent par toutes sortes de métiers et de trafics, pour l'armement, l'équipement et l'approvisionnement des armées qui partaient sans cesse pour la terre sainte. On fit un commerce de marchandises fort étendu par la Hongrie jusqu'en Grèce, et par les ports d'Italie jusqu'en Egypte et dans l'Orient. Bâle en particulier devint florissant par ce commerce et l'on y apportait déjà du vin de Chypre; il en fut de même de Zurich, où l'on commençait à travailler la soie, alors si rare et si précieuse.

A mesure que l'aisance et les richesses s'accroissaient dans les villes nouvelles, la bourgeoisie étendait ses droits avec plus d'ardeur et agrandissait son territoire par des achats. Les villes se soustrayaient successivement aux droits souverains des évêques, des abbés et des monastères, à la domination desquels elles avaient été longtemps soumises, préférant se mettre immédiatement sous la protection de l'empire germanique, afin de n'avoir d'autre maître que l'empereur ou, en son nom, un gouverneur ou *bailli*. Les Soleurois se rendirent indépendans du couvent de Saint-Ours, qui, en vertu de ses droits, exerçait une grande influence sur leurs affaires municipales, parcequ'il avait contribué puissamment à la fondation de cette cité. L'abbé du riche couvent de Tous-les-Saints (Allerheiligen) avait des droits seigneuriaux sur le bourg de Schaffhouse, et il les faisait exercer par son *bailli*. Ensuite les bourgeois ne lui permirent plus de nommer que la moitié des membres du conseil municipal, voulant en nommer eux-mêmes l'autre moitié. Plus tard ils exclurent le couvent de l'administration de toutes les affaires civiles et se placèrent, comme d'autres villes, sous la protection de l'empereur. Les Bâlois tinrent à peu près la même conduite à l'égard de leur évêque, ensorte qu'ils devinrent indépendans sous la sauve-garde de l'empire, comme Berne et Fribourg l'étaient depuis longtemps par la faveur impériale.

Plusieurs petites villes suivirent l'exemple des grandes à mesure qu'elles en trouvèrent l'occasion. Elles profitè-

rent habilement des troubles de l'empire. Quand les rois ou les seigneurs dont elles dépendaient avaient besoin d'argent, elles leur ouvraient le trésor municipal; dans les dangers communs leur bras était toujours armé pour la cause commune. Chaque citoyen était économe dans sa famille, libéral pour le bien public. Les maisons particulières offraient peu d'apparence; mais les édifices publics, les maisons communales et les églises avaient un air de grandeur et de majesté. Les artisans rivalisaient pour faire de bon ouvrage et pour perfectionner leurs métiers à force de peine, d'industrie et de réflexion. Les corps de métier veillaient à ce qu'aucun ouvrier ne travaillât avec négligence. Les professions mécaniques devinrent honorables et lucratives; personne ne cherchait à paraître plus habile qu'il n'était. Dans les maisons régnaient la piété, la loyauté, l'amour du travail; dans le conseil, la justice, la prudence, le désinteressement. Nul ne songeait à vivre aux dépens du bien de l'état; mais on trouvait toujours des citoyens prêts à subvenir aux besoins publics et à doter des établissemens utiles ou du moins à les favoriser selon leurs moyens.

Par ces vertus les villes s'agrandirent, devinrent puissantes, acquirent des franchises précieuses, des fonds de terre, le droit d'impôt et d'autres avantages. Toutes tâchaient donc de se placer sous la protection immédiate de l'empire, pour n'avoir plus d'autres maîtres, afin qu'elles pussent elles-mêmes choisir leur gouvernement, leurs juges et administrer les biens municipaux. Elles achetaient volontiers cet avantage en payant un tribut à l'empire. L'empereur confiait ses droits à un bailli impérial, chargé de juger les causes capitales devant l'assemblée générale du peuple, parcequ'étant étranger il pouvait conserver plus d'impartialité qu'un citoyen dans la cause d'un citoyen. En cas de guerre, les villes prenaient pour général un seigneur ou comte puissant et d'une valeur reconnue. Pour plus de sûreté, les villes formaient des alliances entr'elles et avec les villes impériales de la Souabe et des bords du Rhin.

Ainsi donc, après une longue servitude, la liberté recommença de promener son étendart entre les couvens et les châteaux, et de l'arborer surtout dans les villes. Il

semble qu'aucune espèce de tyrannie, qu'elle vienne du dedans ou du dehors, ne puisse jeter de profondes racines dans le sol helvétique. La liberté aime à établir sa demeure sur ce sol, comme l'aigle à bâtir son nid sur les rochers sauvages des Alpes.

10.

Des peuplades dans les montagnes de Schwyz, d'Appenzell, de la Rhétie et du Valais.

(De l'an 1200 à l'an 1290.)

Derrière les lacs, au pied des hautes Alpes, où s'étaient réfugiés très-anciennement, peut-être après les victoires des Romains, les derniers fils des Cimbres, leurs descendans vivaient séparés du reste du monde. Ni Allemand, ni Bourguignon, ni Franc, n'eût osé habiter ces déserts pauvres et horribles. Ils faisaient paître leurs troupeaux sur des montagnes inconnues. On ne voyait ni château sur leurs rochers, ni ville dans leurs vallées. Pendant longtemps les Brouchenbouren (paysans du marais) n'eurent qu'une seule église, dans la vallée de Mouotta; le peuple de Schwyz, d'Unterwalden et d'Uri s'y rendait. Les habitans de ces trois vallées étaient de la même race; tout comme ils avaient une église commune, ils vivaient sous un gouvernement commun, formé d'hommes de leur choix, respectables par leur expérience et par leur loyauté.

Mais quand la population se fut trop accrue, chaque vallée eut son église, son landammann (président du gouvernement), son conseil, son tribunal. Ainsi Schwyz, Uri et Unterwalden rompirent leur communauté, mais continuèrent d'agir, dans les affaires importantes, comme un seul et même petit état. Plus tard (vers 1150), les habitans d'Unterwalden se partagèrent en deux parties divisées d'intérêts et séparées par la forêt du Kernwald; l'une et l'autre eut son conseil et son tribunal; car ceux du Haut-Unterwalden, partie occidentale, avaient été obligés de payer les deux tiers des dépenses communes, d'après un

usage ancien, fondé peut-être sur ce que primitivement ils étaient plus nombreux que ceux du Bas-Unterwalden, partie orientale; une telle charge leur était devenue onéreuse dans le temps que leurs concitoyens les égalaient en richesse et en puissance. Quoique séparés, ils se réunissaient pour les affaires importantes et ne comptèrent jamais que pour une seule communauté; aujourd'hui encore ils ne forment qu'un seul canton.

Personne, hormis l'empereur, ne prétendait avoir un droit de souveraineté sur ces montagnes, et le peuple aimait à se trouver sous la protection de ce puissant monarque. Quand des divisions éclataient dans son sein, il choisissait ordinairement pour arbitre un seigneur de l'empire, de préférence l'un des comtes de la maison de Lenzbourg.

Il y avait encore au milieu de ces peuplades de vastes solitudes et des vallées inconnues et inhabitées. Les empereurs considéraient ces sortes de terres comme un bien sans propriétaire, par conséquent comme un domaine impérial. Ces souverains en faisaient souvent des donations à des seigneurs et à des couvens, ou bien ils les constituaient en fiefs. Quand on commençait de défricher et d'habiter des terres nouvelles, les paysans en payaient le cens aux rois ou aux comtes de Lenzbourg ou de Rapperswyl, ou aux églises de Notre-dame-des-Ermites, de Zurich, de Béromunster, ou enfin à d'autres seigneurs ecclésiastiques ou séculiers, qui en avait été investis par l'empereur. Un pieux baron, Conrad de Seldenburen, avait bâti le couvent d'Enguelberg (en 1083), dans une vallée sauvage d'Unterwalden, au pied du mont Titlis couvert de neiges éternelles. Cet exemple charma tellement le pape, qu'il prit le couvent sous la protection immédiate du saint-siége.

Mais, dans ces mêmes contrées, le monastère de Notre-dame-des-Ermites comptait une plus haute antiquité et possédait de plus grandes richesses. Les troupeaux de l'abbé pâturaient sur toutes les montagnes; car autrefois sa communauté avait reçu en donation toutes les terres incultes des montagnes environnantes. Les bergers de Schwyz, étrangers à toutes les affaires du monde, igno-

rèrent longtemps cette donation; ils l'apprirent lorsque l'abbé envoya ses troupeaux dans des pâturages qui leur appartenaient de temps immémorial et qui avaient passé de génération en génération jusqu'à eux. Ils entrèrent en contestation avec le prélat; celui-ci implora le secours de l'empereur (en 1114), qui lui donna gain de cause. Les bergers de Schwyz, étonnés de cette sentence, s'écrièrent: „Puisque la protection de l'empereur et de l'empire nous est inutile, sachons nous en passer.“ Leurs frères d'Uri et d'Unterwalden les approuvèrent, se joignirent à eux, et cessèrent d'obéir à l'empereur. Ce monarque en fut irrité; il les mit au ban de l'empire et somma l'évêque de Constance de prononcer une sentence d'excommunication contre tout le pays, et de défendre par là qu'on y sonnât aucune cloche, et qu'on donnât les saints sacremens aux vivans et aux mourans, jusqu'à ce que les rebelles se fussent soumis à leur maître. Les paysans de Schwyz ne se laissèrent point intimider; ils forcèrent leurs prêtres à célébrer le service divin comme auparavant, et chassèrent de leurs vallées ceux qui s'y refusaient. Malgré l'anathème de l'évêque, le bétail multipliait, les pâturages restaient fertiles, et les paysans envoyaient aux marchés publics de Zurich et de Lucerne les produits de leurs troupeaux. Plus tard, l'empereur menacé eut besoin de troupes vaillantes pour ses guerres; il envoya vers eux avec des paroles amicales le comte de Lenzbourg: „L'empereur aime les hommes vaillans, leur dit ce seigneur; faites la guerre comme vos pères et ne vous inquiétez pas des discours des prêtres.“ — Environ six cents jeunes gens le suivirent aussitôt à la guerre, sous les étendarts de l'empereur, pour conquérir de la gloire et du butin; personne ne fit attention aux discours des prêtres.

Depuis des siècles il y avait aussi dans les Alpes voisines du lac de Constance une nombreuse population d'hommes libres, protégés par l'empereur et par l'empire. De tout temps l'abbé de Saint-Gall y avait eu des domaines considérables et des serfs pour cultiver ses terres; on appelait ceux-ci les gens de la maison de Dieu. L'abbé avait une maison et une cellule au bord de la Sitter et au pied d'une montagne élevée; comme il s'y rendait souvent pour l'exercice de ses droits, beaucoup de gens y bâtirent

des habitations; de là se forma le bourg d'Appenzell *), dont le nom devint bientôt celui de toute la contrée. L'abbé établit un bailli sur les gens de la maison de Dieu; mais les hommes libres protégés par l'empereur à Appenzell, Houndwyl, Urnæschen et Teuffen, à l'exemple des peuples libres d'Uri, de Schwyz et d'Unterwalden, choisirent dans leur sein, sous la protection de l'empire, leur landammann, leur conseil et leur tribunal; ils eurent aussi un bailli impérial.

Cependant les abbés de Saint-Gall acquirent progressivement de plus grands droits sur tout ce pays par des achats et par des donations; enfin ils obtinrent même de l'empereur la cession du tribut dû à l'empire, de la juridiction criminelle et de la suzeraineté sur ces quatre petits états libres et impériaux. Cette translation de droits ne portant point préjudice aux antiques libertés de ces peuples, il leur paraissait indifférent de payer le tribut annuel à un bailli impérial ou à un abbé puissant. De son côté le couvent de Saint-Gall, content de ses riches revenus, ne cherchait point à restreindre les droits héréditaires du peuple pasteur; et pour que les gens de la maison de Dieu ne fussent pas trop inférieurs aux autres habitans du pays, l'abbé leur accorda plusieurs franchises, entr'autres le droit de se choisir un landammann. Ce fut une récompense pour la fidélité et le courage avec lesquels ils avaient souvent servi, dans les combats, leurs belliqueux abbés.

Les malheureux habitans des Alpes rhétiennes ne pouvaient pas se féliciter d'un bonheur semblable. Cent et cent châteaux de comtes et de seigneurs, bâtis sur d'âpres rochers, dominaient fièrement toutes les vallées, et formaient en quelque sorte une chaîne d'esclavage autour de leur patrie. Là règnait en maître absolu l'évêque de Coire; là, les abbés de Disentis et de Pfeffers; là, les comtes de Bréguenz, de Werdenberg, de Montfort, de Mætsch et de Misox; là, les riches barons de Rhæzuns, de Montalte, d'Aspermont, de Vatz, et beaucoup d'autres

*) De *Abt*, prononcé dans la Suisse allemande *Apt*, abbé et *Zelle*, cellule.

exerçaient une puissance souveraine. La ville de Coire seule possédait des droits considérables, sous l'empire de son évêque; ça et là encore quelques vallées écartées, comme la vallée de Prégæll, sur les confins de l'Italie, jouissaient d'anciens priviléges. Tout le reste du peuple, surtout dans les lieux où l'on parlait la langue romane, était et fut encore longtemps tributaire, assujetti à des corvées et serf. Les seuls Walsois restèrent libres dans leurs terres et dans leurs villages, tels que les Francs les avaient trouvés à l'époque de leur invasion. On dit que ces habitans, originaires de race allemande, cherchèrent un asile dans ce pays au temps de la domination des Goths, et qu'ils défrichèrent de valées hautes fort reculées, telles qu'Avers, le Prettigæu et le Rheinwald au pied du glacier du Rhin. Ces mêmes colons défrichèrent et habitèrent les premiers les solitudes effrayantes de Davos, que le baron de Vatz leur donna en fief (vers 1250).

Le Valais était de même soumis à un grand nombre de comtes et d'autres seigneurs; la ville de Sion ne conservait qu'avec beaucoup de peine ses droits municipaux sous un bourguemestre et un conseil. Le comte de Savoie avait longtemps maintenu sa domination dans le Bas-Valais; l'évêque de Sion, dans le Haut-Valais; les habitans de cette partie, où l'on parle la langue allemande, gens de cœur, surent constamment défendre l'antique liberté héritée de leurs pères. Ils avaient divisé leur pays en sept dixains.*) Des députés de chaque dixain composaient le conseil du pays, présidé par un capitaine-général également de leur choix. Sous la protection de leurs propres lois, ils faisaient paître leurs troupeaux depuis les bords du Rhône jusqu'aux glaces éternelles où il prend sa source.

---

*) Le mot allemand est *Zehnten*, mais cette manière de l'écrire, conforme à l'usage, ne l'est point à l'étymologie. La division du Haut-Valais est par centaines (*cente*), comme chez les anciens Germains.

Muller. Hist. des Suisses.

11.

Rodolphe de Habsbourg, empereur; méchans desseins de son fils Albert.

(De l'an 1290 à l'an 1307.)

A l'époque où nous sommes parvenus, aucun seigneur dans toute l'Helvétie n'était aussi respecté pour son humanité, pour sa prudence et pour son courage, que le comte Rodolphe de Habsbourg. Son château était situé dans l'Argovie, sur la montagne apelée Wulpelsberg. Il était bailli des villes d'Aarau, de Bade, de Mellinguen, de Diessenhofen et d'autres encore. Les habitans de Schwyz le prièrent aussi d'être leur bailli, à cause des troubles nés de la dissension de l'empereur et du pape. Déja en 1251 Uri, Schwyz et Zurich avaient formé ensemble une alliance défensive contre les usurpations des seigneurs retranchés dans leurs châteaux; outre cela Zurich avait choisi le comte Rodolphe pour son général d'armée.

Rodolphe était moins aimé des citoyens de Bâle, bien qu'ils le préférassent encore à ses amis et à ses frères d'armes de la noblesse. Un jour de carneval ceux-ci avaient gravement manqué d'égards aux belles dames et aux demoiselles de Bâle; de là naquirent des rixes sanglantes; un grand nombre de ces nobles audacieux expirèrent sous le bras vigoureux des vaillans Bâlois. Déplorant l'affront de ses amis et voulant les venger, le comte de Habsbourg marcha contre la ville avec des troupes nombreuses.

Mais cette guerre se termina promptement et heureusement. Les ducs et les princes d'Allemagne, après de longues disputes au sujet de la succession au trône impérial, que la mort de l'empereur venait de laisser vacant, avaient réuni leurs suffrages en faveur du comte Rodolphe de Habsbourg. Ce qui motiva ce choix, c'est que Rodolphe était, comme le dit l'électeur de Cologne, sage, juste, aimé de Dieu et des hommes.

A la nouvelle de l'avénement de leur ennemi au trône impérial, les Bâlois sortirent de la ville avec toutes sortes de marques de respect, et l'invitèrent à y entrer avec ses troupes. On se jura de part et d'autre une constante amitié; toute l'Helvétie fut remplie de joie et d'étonnement. Les

magistrats des villes et des campagnes accoururent à Brougg, dans l'Argovie, pour féliciter le nouvel empereur ainsi que la comtesse, sa femme.

Quoique placé sur le premier trône de la chrétienté et dans un pays éloigné, l'empereur Rodolphe resta jusqu'à la fin de ses jours affectionné aux peuples de sa patrie. Il accorda de nouveaux honneurs à leur noblesse, de nouvelles prérogatives à leurs villes, et confirma par sa parole impériale tous les avantages que ses compatriotes possédaient déjà. Zurich, Schaffhouse, Soleure reçurent le privilége de n'avoir que des juges pris dans leur sein et d'être gouvernées par leurs propres lois; Laupen et Lucerne obtinrent les mêmes franchises que Berne, et en outre Lucerne ne releva plus que de l'empire; Bienne eut les mêmes droits municipaux que Bâle; Aarau n'eut à reconnaître d'autre juge que son avoyer; Winterthour, Diessenhofen et d'autres villes encore acquirent des droits semblables. L'empereur confirma aux trois peuplades des Waldstætten (Uri, Schwyz et Unterwalden) le droit perpétuel de relever immédiatement de l'empire. Il conféra la dignité de princes impériaux à l'évêque de Lausanne et à l'abbé de Notre-dame-des-Ermites. — Dans l'Helvétie romaine (la ci-devant Petite-Bourgogne), où les comtes de Savoie exerçaient une grande puissance, il retablit la dignité royale par la force des armes, protégea Lausanne et Fribourg contre les usurpation de la Savoie, et fit revivre, sous la protection de l'empire, toutes les anciennes libertés. Les villes et les campagnes lui témoignèrent constamment leur reconnaissance par des secours abondans en argent et en hommes.

La face des affaires changea beaucoup à la mort de Rodolphe, suivie de l'avénement de son fils Albert au trône impérial. On sut bientôt que toutes les vues de ce prince tendaient à agrandir ses domaines, en y ajoutant des propriétés étrangères, et qu'il était toujours prêt à fouler aux pieds les droits solennellement accordés aux villes et aux campagnes. Toutes les nations tremblèrent devant lui. Prévoyant des jours de malheur et des circonstances périlleuses, les peuples d'Uri, de Schwyz et d'Unterwalden s'assemblèrent (1291), conclurent une alliance perpétuelle, et s'engagèrent par serment à défendre

mutuellement, envers et contre tous, leurs personnes, leurs familles, leurs biens, et à s'aider les uns les autres par les conseils et par les armes. Cette alliance leur fit donner le nom de Confédérés (*Eidsgenossen*, alliés par serment). D'un autre côté, l'évêque de Constance, le comte de Savoie et d'autres seigneurs encore, l'abbé de Saint-Gall et la ville de Zurich, formèrent également une alliance pour s'opposer aux desseins du nouveau roi. Les princes allemands, ne le haïssant pas moins, choisirent un autre souverain, Adolph de Nassau.

Cette scission politique fit naître partout la division et des guerres; les pays, les villes, tout prit parti dans cette querelle; on s'arma pour et contre Albert. Berne embrassa le parti du comte de Savoie et fit alliance avec Fribourg et Soleure. — Albert, à la tête d'une armée d'Autrichiens, envahit et ravagea le pays de l'évêque de Constance. Dans une bataille sanglante il arracha au roi Adolphe la victoire, la vie et la couronne impériale. Les Confédérés des Waldstætten lui députèrent à Strasbourg pour le prier de garantir leurs anciennes franchises, à l'exemple de son glorieux père. Il répondit qu'il songeait à leur proposer incessamment un changement dans leur situation. Cette réponse jeta l'épouvante parmi les Confédérés.

Des cris de guerre et le bruit des armes retentirent depuis les murs de Soleure jusqu'aux rives du Léman. Les comtes et les seigneurs de cette contrée, alliés de l'empereur et ennemis de la puissance croissante des villes, marchèrent contre Berne; mais les courageux Bernois, soutenus par des troupes auxiliaires de Soleure et d'autres contrées, commandés d'ailleurs par un guerrier expérimenté, Ulrich d'Erlach, battirent les forces supérieures de l'ennemi dans la bataille du Donnerbuhl (1298), prirent d'assaut et rasèrent un grand nombre de forteresses et de châteaux appartenant à la noblesse, ensorte que la gloire de cette cité brilla du plus vif éclat dans toutes les contrées de l'Helvétie.

Après cette défaite, l'empereur Albert entra lui-même dans un pays qu'il traitait de rebelle et mit le siége devant Zurich; il campa au sommet d'une colline d'où il plongeait sur les rues de la ville. Les Zuricois ne fer-

mèrent pas leurs portes, bien qu'ils eussent fait les préparatifs nécessaires pour une vigoureuse résistance; mais ils lui firent annoncer qu'ils étaient prêts à le reconnaître pour leur roi si, de son côté, il reconnaissait leurs droits et leurs franchises. Comme il n'avait que peu de machines de siége et qu'il voyait la ville remplie de gens armés (les femmes et les filles avaient aussi pris les armes), il montra des dispositions pacifiques et confirma la liberté de la ville.

Quant aux Confédérés des Waldstætten, il leur fit dire qu'il voulait les adopter comme les chers enfans de sa famille royale, et qu'ils feraient bien de se soumettre en fidèles sujets à la maison d'Autriche; qu'il leur donnerait des fiefs et les enrichirait; qu'il relèverait leur gloire en créant parmi eux des chevaliers. Mais sur la réponse des fiers montagnards, qu'ils préféraient à ces brillans avantages les anciens droits de leurs pères et la protection immédiate de l'empire, il leur envoya des baillis autrichiens durs et méchans, chargés de les opprimer et de les vexer, pour qu'ils désirassent de leur chef de se détacher de l'empire et de se soumettre à la domination d'Autriche. Son choix tomba sur Hermann Guessler de Brounegg et sur le chevalier Béringuer de Landenberg. Ces baillis s'établirent dans le pays des Confédérés, ce que n'avaient jamais fait les baillis impériaux. Landenberg prit possession du château royal de Sarnen dans le Haut-Unterwalden, et Guessler fit construire pour lui une forteresse dans le pays d'Uri. Les péages furent augmentés; les plus petites fautes, punies par de fortes amendes et par la prison; les habitans, traités avec hauteur et mépris. Guessler passant à cheval devant la maison que Stauffacher venait de faire bâtir dans le village de Steinen, dit avec l'accent de l'insulte: „Peut-on souffrir que de vils paysans bâtissent de si belles maisons?" Dans le pays d'Unterwalden, Arnold de Melchthal ayant été condamné pour une légère faute à perdre un bel attelage de bœufs, un valet de Landenberg les dételà de la charrue en disant: „Les paysans peuvent traîner la charrue eux-mêmes." Irrité de cette offense, le jeune Arnold frappa le valet, lui cassa deux doigts et s'enfuit

dans les montagnes. Par vengeance, Landenberg fit crever les yeux au père d'Arnold.

Les partisans des baillis, toujours soumis à leur volonté, étaient traités, au contraire, avec beaucoup d'indulgence et obtenaient gain de cause dans tous leurs différends avec leurs compatriotes. Mais la faveur des baillis devenait funeste à ceux qui, fiers de la posséder, se croyaient tout permis. Le gouverneur du château de l'île de Schwanau, dans le lac de Lowerz, ayant attenté à l'honneur d'une jeune fille d'Arth, qui appartenait à une famille considérable, fut assommé par les frères de cette jeune fille. Une autre fois, le jeune seigneur de Wolfenschiess, dans le pays d'Unterwalden, ami de Landenberg, vit à Alzellen la belle femme de Conrad de Baumgarten; apprenant que son mari n'était pas à la maison, il exigea qu'elle lui préparât un bain, et lui fit des propositions offensantes. Lorsqu'il fut au bain, elle rappela son mari des champs. Au récit d'une pareille audace, le mari courroucé assomma l'impudent gentilhomme dans son bain. — Comme il n'y avait plus ni justice ni recours à un tribunal, chacun se faisait justice à soi-même, de là résultèrent les plus grands désordres. Mais les baillis, riant des murmures du peuple, persistèrent dans leurs tyrannie; ils foulaient aux pieds non-seulement les droits reconnus par des titres authentiques et sanctionnés par des empereurs et des rois, mais encore le droit éternel que Dieu a donné à tout homme, et dont il a placé le titre dans son cœur.

12.

Guillaume Tell, serment du Grutli.

(L'an 1307.)

Tandis que les oppresseurs riaient et que les opprimés gémissaient dans les vallées des Waldstætten, la femme de Werner Stauffacher, dans le village de Steinen, dit un jour à son mari: „Combien de temps encore verra-t-on l'orgueil rire et l'humilité pleurer? Des étrangers seront-ils les maîtres de ce pays et les héritiers de nos

biens? A quoi sert-il que nos montagnes soient habitées par des hommes? Mères, devons-nous nourrir des fils mendians et élever nos filles pour servir d'esclaves aux étrangers? Loin de nous tant de lâcheté!«

Sans répondre, Werner Stauffacher descendit à Brounnen, traversa le lac et se rendit dans le pays d'Uri, vers Walther Furst à Attinghausen. Il y trouva Arnold de Melchthal qui avait passé la montagne pour venir chercher un refuge contre le ressentiment de Landenberg.

Ils s'entretinrent ensemble de la misère de leurs pays, de la cruauté des baillis étrangers que le roi leur avait envoyés, au mépris de leurs droits et de leurs libertés héréditaires. Ils dirent aussi qu'ils avaient inutilement adressé des plaintes à ce monarque, qui les avait menacés de les contraindre, en dépit de leurs titres, à se séparer de l'empire pour se soumettre à l'Autriche; que Dieu n'ayant donné à aucun roi le droit de fouler aux pieds la justice, ils pouvaient tout espérer du secours de Dieu et de leur courage; que d'ailleurs la mort était plus facile à supporter qu'un joug aussi avilissant. Ils résolurent donc que chacun d'eux parlerait dans son pays à des hommes de cœur et de confiance, et sonderait les dispositions du peuple, afin de savoir ce qu'il serait prêt à faire pour la cause de la liberté.

Dans la suite, comme ils en étaient convenus, ils se réunirent souvent, pendant la nuit, dans un lieu secret au bord du lac des Waldstætten, situé à peu près au centre d'Uri, de Schwyz et d'Unterwalden, formant une prairie étroite, entourée de buissons, au pied des rocs du Seelisberg, vis-à-vis du village de Brounnen; cet endroit porte le nom de Grutli ou Rutli (de *ruten*, défricher); là ils se trouvaient éloignés de toute habitation. Bientôt ils apportèrent l'heureuse nouvelle que le peuple entier préférait la mort à l'esclavage.

La nuit du 17 novembre de l'an 1307, chacun d'eux amena avec lui dans la prairie du Grutli dix hommes honorables, pour qui la liberté de la patrie était tout, et la vie n'était rien; les trois premiers, levant leurs mains vers le ciel étoilé, jurèrent à Dieu, devant qui les rois et les peuples sont égaux, de vivre et de mourir pour les droits du peuple opprimé; d'entreprendre et

de supporter tout en commun; de ne pas souffrir, mais aussi de ne pas commettre d'injustice; de respecter les droits et les propriétés du comte de Habsbourg; de ne faire aucun mal aux baillis impériaux, mais de mettre des bornes aux actes arbitraires de leur tyrannie. Les trente autres levèrent aussi la main et firent de même serment à Dieu et à tous les saints de rétablir la liberté en hommes de cœur. Ils choisirent pour l'exécution de ce dessein la nuit du premier janvier. Puis ils se séparèrent; chacun d'eux retourna dans sa vallée et dans sa cabane; ils donnaient tous leurs soins à leurs troupeaux.

Cependant le bailli Hermann Guessler n'était point tranquille; sa conscience ne lui laissait aucun répos. Il lui semblait que le peuple commençait à relever la tête et à montrer plus de fierté. Pour l'éprouver et pour l'humilier, il fit placer un chapeau au haut d'une perche, dans le pays d'Uri, et ordonna que tous les passans s'inclinassent respectueusement devant ce symbole de l'autorité autrichienne. Il reconnaîtrait par là, disait-il, les ennemis de l'Autriche.

Guillaume Tell, de Burglen, habile arbalétrier, l'un des hommes du Grutli, passa devant le chapeau, mais ne s'inclina point. Aussitôt on le saisit pour le conduire devant le bailli. Celui-ci l'apostropha, plein de colère: „Arbalétrier téméraire, je veux que ton art te serve de supplice; mets une pomme sur la tête de ton jeune fils, vises-y et garde-toi de la manquer.“ — On lie l'enfant, on met une pomme sur sa tête et l'on conduit le père à une distance considérable. Il vise, le trait part, la pomme tombe; le peuple pousse des cris de joie. Mais Guessler dit à Tell: „Pourquoi portes-tu sur toi une seconde flèche?“ Tell répondit: „Si l'une avait manqué la pomme, l'autre n'aurait pas manqué ton cœur.“

Le tyran effrayé ordonna de charger de fers cet homme courageux, de le garotter au fond d'une barque pour le conduire sous ses yeux à Kussnacht; il ne jugea pas prudent de l'enfermer dans une prison du pays d'Uri, à cause des dispositions du peuple; d'un autre côté les droits de la nation s'opposaient à ce qu'il l'envoyât hors du pays dans une prison étrangère. Craignant le concours de la multitude, le bailli donna en hâte le signal du départ,

malgré un vent contraire qui soufflait avec impétuosité. Tantôt la barque semblait descendre dans un abîme, tantôt des vagues écumantes la remplissaient d'eau; les bateliers désespéraient de se sauver. Plus on avançait, plus le danger augmentait au milieu des immenses rochers à pic qui forment les bords du lac, et s'élèvent vers le ciel, murailles colossales. Au comble du désespoir, Guessler fit ôter les fers à Tell, afin qu'il sauvât la barque par son habileté. Celui-ci la dirigea vers le flanc nu de l'Axemberg où un roc en forme de plateau s'avance dans le lac. Il s'élance, repousse la barque, Tell est à l'abri du danger; Guessler, à la merci des flots.

Echappé au péril, il gravit la montagne et se sauve à travers le pays de Schwyz. Triste et pensif, il se disait à lui-même: „Où fuir la colère du tyran? Si je lui échappe, ma femme et mon enfant lui serviront d'ôtages. Que ne se permettra-t-il pas contre les miens, si, pour deux doigts cassés à un valet, Landenberg a fait crever les yeux au vieux Melchthal? Devant quel tribunal puis-je citer Guessler? le roi lui-même n'écoute plus les cris du peuple. Eh bien! puisque la justice n'a plus d'autorité, puisqu'il n'y a plus de juge entre l'oppresseur et l'opprimé, Guessler, nous sommes tous les deux hors la loi; notre seule loi, c'est la nécessité de se défendre. S'il faut que ma femme, mon fils et ma patrie périssent innocens, ou que tu tombes chargé de forfaits: meurs, tyran, et que la liberté revive!"

Tout plein de ces pensées, Tell, armé de son arbalète et d'une flèche, vole vers Kussnacht, se cache dans un chemin creux. Le gouverneur vient à passer; la corde siffle; la flèche d'un homme libre atteint le cœur d'un oppresseur.

A cette nouvelle, se répandirent subitement parmi le peuple l'effroi et la joie. L'action de Tell ranima les courages; mais la nuit du premier janvier n'était pas encore venue.

13.

Le premier janvier de l'an 1308. — La bataille de Morgarten. — Lucerne se joint aux Confédérés.

(De l'an 1307 à l'an 1334.)

La nuit du premier janvier vint. L'un des jeunes-gens qui avaient prêté serment sur le Grutli se transporta au pied du château de Rossberg, dans le Haut-Unterwalden; il y aimait une jeune fille. Celle-ci, au moyen d'une corde, le tira du fossé du château dans sa chambre. Mais vingt autres jeunes-gens attendaient encore sous la fenêtre; le premier les fit entrer de la même manière. Dès qu'ils furent tous réunis, ils se rendirent maîtres du bailli, de ses gens et de tout le château.

Le jour venu, Landenberg sortit du château royal de Sarnen pour aller à la messe. Vingt hommes d'Unterwalden vinrent au-devant de lui, apportant, comme présens d'usage, des poules, des chèvres, des agneaux et d'autres dons encore. Le gouverneur leur dit d'entrer au château. Arrivés sous la porte, l'un d'eux donna un signal avec son cornet; tous tirèrent de dessous leurs habits des fers bien aiguisés, les mirent au bout de leurs bâtons et s'emparèrent du château, pendant que trente autres, cachés dans un bois, accoururent à leur secours. Landenberg s'enfuit d'épouvante à Alpnach; mais ils le saisirent et lui firent jurer, ainsi qu'à tous ses gens, de quitter à jamais les Waldstætten. Après ce serment, ils lui permirent de se retirer à Lucerne. On ne fit de mal à personne.

Des feux de joie brillèrent au loin sur les Alpes.

Stauffacher se rendit avec les hommes de Schwyz au lac de Lowerz et démolit le château de Schwanau. — Walther Furst et son gendre Guillaume Tell se mirent à la tête des hommes d'Uri; la forteresse de Guessler fut prise de force.

Des feux de joie brillèrent sur toutes les Alpes.

Ce fut là le nouvel an de la liberté. Le dimanche suivant des députés des trois cantons se réunirent et renouvelèrent l'alliance antique et perpétuelle par un serment

solennel. Ils avaient reconquis leurs anciens droits sans verser une goutte de sang et sans porter la moindre atteinte aux propriétés du roi ou de la maison de Habsbourg.

En apprenant ces évènemens, le roi Albert fut hors de lui; il rassembla des troupes et, accompagné de beaucoup de seigneurs et de nobles: il se rendit dans l'Argovie. Il avait aussi avec lui un neveu et pupille, le duc Jean de Souabe, auquel il refusait depuis longtemps son patrimoine. Le roi, après être parti de Bade le 1 de mai 1308, passa la Reuss près de Windisch; le duc Jean s'écria: „Voici le salaire de l'injustice!" et il traversa de sa lance la gorge du monarque. D'autres seigneurs, conjurés avec le duc, suivirent son exemple; le chevalier Rodolphe de Balm enfonça son arme dans la poitrine du roi; Walther d'Eschenbach lui fendit la tête. Les autres restèrent immobiles à la vue de ce forfait. Bientôt ils se dispersèrent tous. Le chef de l'empire germanique expira dans les bras d'une pauvre femme qui se trouvait par hasard sur le chemin.

Ce crime répandit l'épouvante partout. Les assassins restèrent errans dans le monde et moururent maudits des hommes. Zurich leur ferma ses portes; les Waldstætten n'accordèrent point d'asile aux meurtriers de leur ennemi. Mais les enfans de cette victime royale, le duc Léopold d'Autriche et Agnès, reine de Hongrie, ainsi que la reine Elisabeth, veuve d'Albert, confondirent dans leur vengeance sanguinaire coupables et innocens; Agnès surtout se signala par sa cruauté. Sur de simples soupçons de complicité, elle réduisit en cendres un grand nombre de châteaux, Wart, Fahrwanguen, Maschwanden, Altburen. On dit qu'à Fahrwanguen, voyant couler à ses pieds le sang de soixante-trois chevaliers innocens, elle s'écria: „Je me baigne dans la rosée du mois de mai." En vain l'épouse du chevalier Rodolphe de Wart embrassa ses genoux et les arrosa de larmes pour obtenir la grâce de son époux; il fut roué vif et exposé, encore en vie, à la voracité des oiseaux de proie. Du haut de la roue, il consola jusqu'à son dernier soupir sa fidèle compagne, qui resta seule auprès de lui, agenouillée, priant, versant des larmes, jusqu'à ce que cette ame chérie se fut envolée vers les cieux. — Mais à l'endroit où l'assassinat avait été

commis, Agnès et sa mère fondèrent le riche couvent de Königsfelden (le champ du roi). Elle-même s'y retira, résolue de finir ses jours dans la dévotion. Comme elle invitait les passans à se rendre dans son église, frère Berthold Strebel d'Oftringuen lui dit avec l'accent de l'horreur: „Madame, c'est une mauvaise dévotion que de répandre le sang innocent et de fonder des couvens avec des richesses injustement ravies."

Le duc Léopold ne pardonna pas non plus aux Waldstætten d'avoir secoué le joug de son père, surtout lorsqu'il les vit moins dévoués à son frère Fréderic d'Autriche qu'à l'empereur Louis de Bavière. Il se mit en campagne contr'eux, avec beaucoup de chevaliers et de seigneurs, à la tête d'une grande armée. D'après ses ordres, le comte Othon de Strassburg passa le Brunig avec 4000 hommes; plus de 1000 hommes furent armés par les gouverneurs de Willisau, de Wollhausen et de Lucerne, pour surprendre le pays d'Unterwalden du côté du lac. Le duc lui-même s'avança avec l'élite de ses troupes d'Egueri vers les montagnes de Schwyz, en passant près du Morgarten. Il amenait avec lui des chariots chargés de cordes pour faire pendre les chefs du peuple qu'il appelait rebelle.

Pour s'opposer à cette armée, les Confédérés se placèrent, au nombre de 1300, sur le penchant de la montagne du Sattel; 400 hommes d'Uri, 300 d'Unterwalden, s'étaient joints à ceux de Schwyz; 50 bannis de Schwyz vinrent demander qu'on leur permît de se rendre dignes de leur patrie par des actes de courage. Le 16 de novembre 1315, plusieurs milliers de chevaliers cuirassés montèrent la montagne, éclairé par l'aurore; les Confédérés fondirent sur eux près d'un petit plateau de la Haselmatt, où la montagne s'avance en saillie verdoyante; il poussèrent en même temps de grands cris. Les cinquante bannis roulèrent des hauteurs de la Siglerfloue d'énormes quartiers de rocs, puis se précipitèrent du milieu des brouillards du matin sur l'ennemi déconcerté; ils portèrent dans les rangs des Autrichiens la mort, le désordre et l'épouvante. A la tête des héros de Schwyz, les exhortant et leur donnant l'exemple, se signalaient Henri d'Ospenthal et les fils du vieillard Reding de Biberegg, auteur du plan de la bataille. L'ennemi fut resserré dans le défilé entre

le pied de la montagne et le lac Egueri. La fleur de la noblesse tomba au Morgarten sous les hallebardes des bergers et sous leurs massues armées de pointes de fer. *) Léopold ne put se soustraire qu'avec peine aux ennemis qui le poursuivirent. Le lendemain les vainqueurs traversèrent en hâte le lac pour se rendre dans Unterwalden; là ils défirent encore les Lucernois, dont un grand nombre se noyèrent dans le lac. Témoin de ce carnage, Strassberg s'enfuit épouvanté. Après cette grande victoire, les Confédérés renouvelèrent leur alliance, jurant de mourir un pour tous, tous pour un; de ne prendre aucun engagement envers une puissance étrangère sans le consentement général, et qu'ils respecteraient, comme leur propre bien, les biens que des étrangers possédaient dans leur pays.

C'est ainsi que le nom des hommes de Schwyz devint célèbre dans le monde entier et que dès ce jour les Confédérés furent appelés Suisses (*Schwyzer*; en haut allemand *Schweizer*). Dans les guerres de l'empire on rechercha bientôt le secours de leurs armes redoutées. Leur intercession sauva la liberté de Zurich et de Saint-Gall lorsque l'empereur, pressé par un besoin d'argent, voulut hypothéquer ces villes impériales aux ducs d'Autriche. Néanmoins Schaffhouse, Rheinfelden, Neuchâtel, tombèrent, comme hypothèques, au pouvoir de la maison d'Autriche. Ces villes en ressentirent une profonde douleur. Lucerne avait appris par une triste expérience combien le joug d'un prince étranger est pesant. Dépendans de l'Autriche, les citoyens de cette ville avaient été engagés, à leur grand détriment, dans la guerre contre les Waldstætten, et dans toutes les guerres étrangères pendant une longue suite d'années. Outre cela, les ducs, usant de leur pouvoir, avaient augmenté les impôts. Les Lucernois ne purent supporter plus longtemps un joug si onéreux; ils firent d'abord, de leur propre autorité, une trève de vingt ans avec les Waldstætten; mais voyant que les nobles et les seigneurs, irrités de cette trève et dévoués à la cause des ducs, machinaient des projets funestes contre leur ville, ils conclurent avec les Confédérés une alliance

*) En Allemand *Morgenstern*, étoile du matin.

perpétuelle, jurant de combattre un pour tous, tous pour un, mais de ne porter atteinte à aucun droit antérieur.

La noblesse de l'Argovie entreprit à ce sujet, au nom de l'Autriche, une guerre contre Lucerne. Les citoyens de cette ville défendirent vaillamment leur bon droit; les Confédérés combattirent avec eux contre l'armée des gentilshommes. Mais dans Lucerne même les premières familles prenaient parti pour la noblesse étrangère. Les hommes de la même race ont tous la même physionomie. Les nobles de Lucerne conspirèrent pour faire un massacre nocturne et livrer la ville aux ducs, après avoir égorgé dans leurs lits tous les partisans de la Confédération. Déjà la nuit était avancée, et ils se trouvaient rassemblés en armes dans un souterrain au bord du lac, sous la salle de la tribu des tailleurs. Un jeune garçon avait entendu par hasard ce qu'ils projetaient; ils se saisirent de lui et voulurent le faire mourir; mais ils le relâchèrent après lui avoir fait prêter serment de ne dire à aucun homme ce qu'il avait entendu. Le jeune garçon alla dans la salle de la corporation des bouchers, où des bourgeois buvaient et jouaient encore, et là il raconta à haute voix, non aux hommes mais au poêle muet, les projets qu'il avait entendus et le serment qu'il avait prêté. Les assistans l'écoutèrent avec étonnement, sortirent en hâte, et réveillèrent toute la ville. Ils s'emparèrent des conjurés, appelèrent du secours d'Unterwalden, et arrachèrent à jamais le gouvernement de la ville aux familles nobiliaires, qui en avaient été chargées jusqu'à ce jour. Les nobles furent exilés. On forma un conseil de trois cents citoyens; la communauté administrait les biens de la ville, et décrétait les impôts, la guerre et les alliances. Ainsi la prudence et le patriotisme d'un enfant sauva la liberté de Lucerne.

Les ducs, épuisés ou accablés par d'autres guerres, consentirent sans peine à une paix avec Lucerne, dès que neuf arbitres de Bâle, de Berne et de Zurich eurent déclaré que l'alliance éternelle des quatre cantons n'était ni hostile, ni contraire aux droits de la maison autrichienne de Habsbourg.

14.

Berne remporte une victoire sur la noblesse près de Laupen; le chevalier Broun change la constitution de Zurich.

(De l'an 1335 à l'an 1340.)

Dans le même temps la ville de Berne avait été contrainte de s'engager dans une guerre à mort contre la noblesse des environs et les alliés de celle-ci. Les comtes et les autres seigneurs voyaient avec peine s'élever au milieu d'eux une ville florissante par ses armes, par son industrie, par son agriculture; puissante par l'esprit public de ses citoyens, fortifiée par le Hasli et par Laupen qu'elle avait achetés, considérée de plus en plus dans tout le pays. Comme Berne ne voulait pas recevoir la monnaie que le comte Eberhard de Kybourg frappait avec privilége impérial, ni reconnaître même l'empereur Louis de Bavière, parceque le pape l'avait excommunié, les seigneurs saisirent avec joie ce prétexte pour châtier des rebelles. Aussitôt le comte Rodolphe de la maison de Neuchâtel, qui avait accordé les droits de ville à Cerlier et à Nidau, ses propriétés, et les avait entourés de murailles, rassembla tous les ennemis de Berne dans son château de Nidau. Ils décidèrent entre eux de détruire de fond en comble la ville de Berne; puis ils rassemblèrent des troupes de l'Argovie, de la Savoie, de la Haute-Bourgogne, de l'Oechtland *) et de l'Alsace. Il vint 700 seigneurs ornés de casques couronnés, 1200 chevaliers cuirassés, plus de 15000 hommes à pied et 3000 chevaux.

Les Bernois ne furent point effrayés à la nouvelle de ces grands préparatifs, mais ils ne se livrèrent point non plus à une orgueilleuse sécurité; ils résolurent au contraire de satisfaire à toutes les prétentions justes, mais de repousser la force par la force. Toutes les négo-

*) Pays compris entre l'Aar et les lacs qui baignent le pied du Jura; ce pays était autrefois marécageux, couvert de forêts et presque désert.

ciations pacifiques ayant été inutiles, ils prirent les armes.

L'ancien avoyer Jean de Boubenberg jura de sacrifier ses biens et sa vie pour la défense de la ville de Laupen, sous les murs de laquelle se rassemblaient les troupes des ennemis. Il s'y rendit avec 600 hommes pour renforcer la garnison. Tandis que l'on délibérait dans l'hôtel-de-ville de Berne sur le choix du général à qui l'on confierait cette guerre importante, on vit entrer dans la ville, monté sur son cheval, Rodolphe d'Erlach, chevalier, fils de cet Ulrich d'Erlach qui, quarante et un ans auparavant, avait battu la noblesse sur le Donnerbuhl. Il fut nommé général par acclamation; c'était un militaire expérimenté qui avait aidé à remporter six grandes victoires dans des pays étrangers. A la demande des Bernois, Uri, Schwyz et Unterwalden leur envoyèrent un secours de 900 hommes qui passèrent le Brunig; le Hasli et le Siebenthal *) en donnèrent 600; Soleure envoya 80 cuirassiers, se souvenant avec reconnaissance du jour où Berne l'avait secourue pendant que le duc Léopold d'Autriche l'assiégeait avec une armée nombreuse, trois ans après la bataille du Morgarten. Mais cette fois Léopold avait été vaincu, moins par les armes que par le débordement furieux de l'Aar et par la magnanimité des assiégés. Les flots enflés de l'Aar avaient rompu les ponts de bateaux des Autrichiens, et les généreux citoyens de Soleure s'étaient jetés à la nage pour sauver leurs ennemis prêts à périr.

Avec ces renforts et avec quatre mille bourgeois et habitans de la ville de Berne, Rodolphe d'Erlach se posta en face de l'ennemi, non loin de Laupen, sur une hauteur d'où il embrassait d'un coup-d'œil l'armée de la noblesse. Aussitôt le combat s'engage; les bataillons ennemis montent contre l'armée bernoise. D'Erlach donne le signal; les frondeurs commencent l'attaque; les chariots de guerre armés descendent la colline avec fracas,

---

*) *Ou Simmenthal*, vallée dans la partie sud-ouest du canton de Berne, traversée dans toute sa longeur du sud au nord par la Simmen, dont les sources remarquables sont près du Valais.

rompent les rangs des ennemis; ensuite viennent les bannières, les hallebardes, les massues garnies de pointes de fer. Le dernier rang des Bernois prend seul la fuite à l'aspect du choc terrible. Voyant les fuyards, d'Erlach s'écrie avec présence d'esprit: „Bon! les lâches ne triompheront pas avec les braves; la balle s'est séparée du froment.“

Les Bernois vainquirent. Le comte Rodolphe de Nidau fut trouvé dans le premier rang des morts; autour de lui 1500 des siens. Cette bataille fut livrée l'an 1339. Cependant il y eut encore pendant quatre ans des escarmouches et des rencontres de divers côtés. Le feu et le pillage ravagèrent beaucoup de lieux. Fribourg, obligé de faire cause commune avec la noblesse, souffrit de grands dommages. Ensuite on fit la paix; elle fut glorieuse pour les Bernois. Leur patrie, menacée d'abord d'être effacée du rang des villes, victorieuse fit trembler tous ses ennemis.. Des forces dix fois supérieures en nombre avaient été vaincues par ses citoyens animés du même esprit, du même courage, dont toutes les pensées étaient pour leur patrie, et aucune n'était pour leurs personnes. C'est ainsi qu'on fait des miracles.

La paix conclue, les Bernois suspendirent leurs armes et retournèrent à leurs occupations. Rodolphe d'Erlach cultiva tranquillement son champ paternel, ne demanda ni recompense, ni emploi, ni titre, et vécut heureux jusqu'à une vieillesse avancée. Un jour Jobst de Roudenz d'Unterwalden, son gendre, entre dans sa chambre et se prend de querelle avec lui au sujet de la dot de sa fille; Jobst aperçoit l'épée du vainqueur de Laupen suspendue au mur; il la saisit, la plonge dans le cœur du vieux héros et s'enfuit poursuivi par les chiens de son beau-père. On ne le revit plus.

L'avoyer Jean de Boubenberg, qui avait rendu de grands services à sa patrie dans les circonstances les plus difficiles, éprouva un sort encore plus triste. Ses manières hautaines l'avaient rendu odieux à la bourgeoisie. Il fut accusé de ne pas gouverner avec la simplicité d'un citoyen, mais de régner avec l'orgueil d'un prince, et de ne s'intéresser à une affaire que gagné par un présent. On le bannit de la ville avec tous ses amis pour cent

ans et un jour; mais on eut pitié de lui au bout de quatorze ans, quand on le sut affaibli par l'âge, et il fut de nouveau reçu dans la ville. Dans un état libre la vertu d'un citoyen peut effacer le souvenir de ses fautes précédentes, mais jamais ses services passés ne font pardonner ses torts subséquens.

A peu près dans le même temps, la destinée des conseillers de Zurich fut encore plus déplorable. De quatre en quatre mois, quatre nobles et huit bourgeois notables gouvernaient la ville, puis se choisissaient des successeurs. Le gouvernement se trouvait donc entre les mains d'un petit nombre de familles nobles et militaires, appelées les gentilshommes. Les autres citoyens et les artisans distingués par leurs richesses, leurs lumières et leur courage, ne souffraient qu'avec peine d'être les sujets de ces familles, dont l'administration était l'objet des murmures publics. Les magistrats, disait-on, ne songeaient qu'à leur intérêt et à celui de leurs familles, ne rendaient aucun compte des revenus de la ville, recevaient les simples citoyens avec hauteur, et ne prenaient pour règle que leur caprice. Les murmures continuèrent jusqu'au moment où un des membres du conseil embrassa le parti du peuple. Ce fut Rodolphe Broun, homme de talent, mais ambitieux. Excités par lui, les citoyens sommèrent le conseil de rendre compte de l'argent de la ville. Rodolphe Broun, Rudiger Manesse et quelques autres membres du gouvernement appuyèrent cette juste réclamation; mais les autres membres prétendirent que cette effervescence momentanée de la bourgeoisie se calmerait insensiblement d'elle même, et ils employèrent mille petites ruses pour gagner du temps. Ils connaissaient bien la salle du conseil, mais non l'esprit du peuple.

Au bout de six semaines Broun fit répandre le bruit que le conseil se jouait des citoyens. Irrité de tant de tergiversations, le peuple s'attroupa sur le pont inférieur, près de l'hôtel-de-ville où le conseil était assemblé. L'attroupement et le bruit augmentant sans cesse, les conseillers furent saisis de crainte; quelques-uns se déclarèrent en faveur de la bourgeoisie; d'autres, inquiets pour leurs personnes, s'esquivèrent, et sortirent en hâte de la ville. On donna carte blanche au chevalier Broun,

et l'on résolut de punir les oppresseurs dans leur honneur, dans leurs personnes et dans leurs biens. Ils furent condamnés à l'exil avec leurs adhérens.

Alors le chevalier Broun, aidé du conseil de ses amis, donna une nouvelle constitution à la ville. Il divisa tous les artisans en treize tribus, dont les chefs siégeraient dans le conseil; il réunit les gentilshommes en une société particulière, afin de leur ôter toute influence sur les tribus. Le conseil, composé moitié de bourgeois, moitié de nobles, devait être renouvelé tous les six mois. Broun se fit nommer bourguemestre à vie, et se réserva un grand pouvoir. Le peuple jura cette constitution avec joie l'an 1336. Les artisans avaient leur voix au conseil; ils pouvaient empêcher toute rivalité d'artisans étrangers, l'exportation des matières brutes, l'importation des marchandises fabriquées, comme si la ville entière n'existait que pour l'avantage de leurs métiers et non leurs métiers pour l'avantage de la ville.

Cependant les conseillers exilés et leurs amis songeaint à la vengeance.

15.

Origine de l'alliance perpétuelle des huit anciens cantons de la Confédération.

(De l'an 1340 à l'an 1360.)

Les exilés s'étaient retirés à Rapperswyl et dans les châteaux et les forteresses de leurs amis; de là ils faisaient une petite guerre aux Zuricois et leur nuisaient en toute occasion. Mais les Zuricois avaient du cœur, et Broun était aussi brave que prudent. Voyant toutes leurs tentatives échouer, les exilés résolurent de faire à Zurich un massacre nocturne. Des comtes et des nobles arrivèrent dans la ville, les uns publiquement, sous toutes sortes de prétextes, d'autres en secret. On était convenu qu'après s'être rendu maître de la ville au moyen d'un grand massacre, on ouvrirait les portes aux troupes

considérables qui viendraient de Rapperswyl. La nuit fixée arriva; les conjurés se rassemblèrent dans la maison d'un ami. Un jeune ouvrier boulanger, à moitié endormi derrière le poêle, entendit leur complot, il le découvrit aussitôt à son maître; son maître, à Broun. Celui-ci, armé et cuirassé, courut nu-pieds à l'hôtel-de-ville, et cria au secours dans les rues. La cloche d'alarme fut sonnée; les citoyens se trouvèrent en peu d'instans sous les armes. Les conjurés trahis se disposèrent à se retirer; mais les femmes lancèrent sur eux, du haut des fenêtres, des pierres, des pots de terre, tout ce qu'elles trouvèrent sous la main. Broun, à la tête de la bourgeoisie, les rencontra sur la place du marché. Il s'ensuivit un combat long et meurtrier. Les conjurés furent vaincus; ceux qui purent s'échapper s'enfuirent; beaucoup furent tués; beaucoup faits prisonniers.

Broun ne pensa plus qu'à la vengeance. Les cadavres des conjurés restèrent trois jours entiers exposés sur la place sans sépulture, jusqu'à ce que, mutilés par les chevaux et les chariots qui passaient, ils furent devenus méconnaissables. Trente-sept citoyens, partisans de la conjuration, et dans leur nombre d'anciens magistrats, furent décapités ou roués devant leurs maisons. Ensuite Broun marcha avec ses troupes contre Rapperswyl; la forteresse, prise d'assaut fut démolie; les habitans de la ville furent chassés; les murs, abattus; tout, jusqu'à la dernière maison, réduit en cendres. Telle fut la vengeance de Broun; elle frappa des coupables et des innocens. Cet événement arriva l'an 1350.

L'année suivante, le duc Albert d'Autriche menaçant de punir d'une façon terrible la conduite des Zuricois, leur bourguemestre s'adressa aux Confédérés des Waldstætten pour obtenir du secours et pour faire recevoir Zurich dans la Confédération. Uri, Schwyz, Unterwalden et Lucerne, dévoués à Zurich, qui était à la fois leur rempart et leur marché, accueillirent avec joie cette ville, et conclurent avec elle une alliance perpétuelle le premier de mai 1351. On jura d'employer corps et biens à se soutenir mutuellement envers et contre tous, et au cas qu'une division éclatât entre les Confédérés, de confier à des arbitres le soin de terminer à l'amiable leur différend. On maintint les droits du roi et du saint

empire romain, ainsi que les alliances antérieures; mais on décida qu'en formant de nouvelles alliances on les subordonnerait toujours à la Confédération.

Le duc Albert, exhalant sa colère contre les Zuricois, leur demanda satisfaction pour la destruction de Rapperswyl, qui avait appartenu à des personnes de sa famille, et pour les traitemens faits à ses serviteurs et à des sujets de l'Autriche. S'avançant à la tête de 16000 hommes, il somma le peuple de Glaris de lui envoyer des troupes auxiliaires; mais les Glaronnais opposèrent à cette sommation leurs droits. „Sous la protection de l'empire, dirent-ils, nous devons prendre les armes pour l'abbaye de Seckinguen, à laquelle notre pays appartient, mais rien ne nous oblige à prendre part aux autres guerres de l'Autriche." — Ce discours blessa le duc. Il résolut d'envoyer des troupes à Glaris, parcequ'il était patron du couvent de Seckinguen et que, de Glaris, il pensait tenir en respect les peuples d'Uri et de Schwyz et les empêcher de porter secours aux Zuricois. Mais les Confédérés sortirent des Waldstætten avec la rapidité de l'éclair et, au cœur de l'hiver, occupèrent le pays de Glaris pour le défendre dans l'intérêt de leur propre sûreté. Les Glaronnais firent cause commune avec les Suisses, envoyèrent 200 hommes de leur vallée pour renforcer la garnison de Zurich, battirent Walther de Stadion, qui avait attaqué leur pays, du côté de Rapperswyl, à la tête d'une troupe d'Autrichiens, et rasèrent le château de Næfels.

Ce courage plut aux Confédérés; ils reçurent Glaris dans leur alliance perpétuelle, toutefois en faisant la réserve que le duc et la princesse-abbesse de Seckinguen conserveraient leur autorité légitime et leurs revenus, mais que, de son côté, le pays de Glaris garderait ses anciennes libertés. Cette alliance fut conclue en 1352, la même année que Rudiger Manesse, de Zurich, avec moins de 1500 hommes, battit 4000 Autrichiens près de Tætwyl, et que 42 Suisses tinrent tête à plus de 1000 Autrichiens près de Kussnacht, au bord du lac des Quatre-Cantons, et vengèrent, sur la hauteur de Rothenfloue près du même lac, l'incendie de Kussnacht et la destruction de Habsbourg.

Le duc d'Autriche n'avait pas encore fait un seul exploit, et déjà la gloire des Suisses, le bruit de la rapidité de leurs victoires volaient de nouveau de vallée en vallée, d'un pays à l'autre. On ne vantait pas moins leur magnanimité que leur courage, parcequ'ils combattaient, non à la manière des souverains, mais comme des hommes libres; au lieu de piller les pays conquis et de rendre esclaves ou tributaires les peuples vaincus, ils leur donnaient la liberté, et s'en faisaient des amis.

Tant de générosité les avait rendus chers aux habitans des bords du lac de Zoug, à ceux des riches pâturages et des montagnes d'alenteur. Dévouée à leur cause, cette peuplade leur donnait, dans toutes les occasions, secours, conseils, nouvelles importantes. La ville de Zoug, au contraire, demeura fidèlement attachée à la maison d'Autriche; elle ferma ses portes, après avoir muni ses fortes murailles d'une garnison armée contre les Confédéres. Plusieurs familles nobles y jouissaient du droit de combourgeoisie. On prétend que les anciens comtes de Lenzbourg furent les fondateurs de cette ville forte au bord du lac.

Mais lorsque les Suisses, au nombre d'environ 3000 hommes, arrivèrent devant les murs de Zoug, et que le peuple de toutes les campagnes des environs se joignit à eux, les habitans de la ville, soutenus seulement par une faible garnison autrichienne, furent saisis de terreur. Ils députèrent en hâte au duc Albert pour lui demander un prompt secours.

Le député trouva le duc près de Kœnigsfelden; ce prince fit à peine attention à ses plaintes; car tandis que le député pleurait, Albert s'entretenait avec un fauconnier du plaisir de la chasse. Il lui paraissait plus important sans doute de prendre un oiseau que de conserver une ville. — Indignés de cette insouciance, les citoyens de Zoug ouvrirent leurs portes aux Confédéres, et entrèrent dans leur alliance perpétuelle avec la réserve des droits et des revenus de la maison d'Autriche.

Le duc avait dit au député de Zoug: „J'aurai bientôt reconquis tout cela.“ Il se reposait sur ses grandes forces; la noblesse de l'Argovie, de la Thurgovie, de l'Oechtland, des troupes de Schaffhouse, de Bâle, de

Strasbourg, villes alliées, même des bataillons de Bernois, renforçaient son armée. Il reçut encore un renfort d'Allemagne, que lui amena l'électeur de Brandebourg. Aussitôt il assiégea Zurich avec une armée de 34,000 hommes. Cette ville fut vaillamment défendue par une garnison de Confédérés.

L'électeur de Brandebourg s'aperçut bientôt qu'il n'y avait pas beaucoup de gloire à espérer en combattant contre un peuple aussi ferme, aussi uni, aussi intrépide, que les Suisses; d'ailleurs les vivres commençaient à manquer dans le camp si nombreux du duc, et l'on était menacé de la famine. Il offrit donc sa médiation pour faire la paix, et envoya aux Suisses deux hommes de confiance. Les Suisses acceptèrent les propositions, et dès le lendemain ils virent les ennemis s'éloigner de leurs murs; les Bernois seuls restèrent, plus dévoués aux Confédérés qu'au duc.

Ce fut à Lucerne que l'électeur conclut le traité de paix, dans lequel, selon la coutume constante des Suisses, la réserve des droits et des traités antérieurs fut exprimée. En même temps les Confédérés reçurent Berne dans leur alliance perpétuelle; ce fut en 1353.

Après cette paix, le duc d'Autriche engagea les habitans de Zoug à se détacher de la Confédération suisse. Ils répondirent: „L'alliance des Suisses a été reconnue dans le traité de paix; nous n'obéissons au duc que dans ce qui concerne ses droits.“ — Le duc porta plainte à l'empereur; celui-ci condamna l'alliance des Confédérés. „Des membres de l'empire, dit-il, ne peuvent pas s'unir entre'eux sans le consentement du chef de l'empire.“ Il vint lui-même en Suisse avec une armée considérable, et campa sous les murs de Zurich; mais voyant la force, l'union, la loyauté des Confédérés, et reconnaissant que le duc n'avait en vue que l'agrandissement de l'Autriche, il changea de dessein, laissa les Suisses en repos, fit la paix, et ratifia la Confédération.

Deux ans après cette paix, en 1360, mourut le bourguemestre Rodolphe Broun, haï pour son ambition et son despotisme; pendant tout le cours de sa vie, il n'avait eu en vue qu'un seul intérêt, le sien. Une année avant sa mort, il s'était engagé par un serment secret de servir les ducs d'Autriche, ainsi que leurs agens, à condition

qu'ils n'exigeraient de lui rien de contraire au bien de la Confédération. L'Autriche lui promit mille florins (cent louis) et une rente viagère de cent florins.

16.

Les Suisses agrandissent leur territoire; défaite des Anglais et des nobles; ruine du comte de Kybourg.

(De l'an 1360 à l'an 1385.)

Qu'est-ce qui rendit les Suisses forts et inébranlables? C'est qu'ils préféraient la liberté à l'or, aux plaisirs, à la vie, c'est qu'ils étaient prompts à saisir l'épée pour défendre leurs droits, et qu'ils n'attaquaient jamais les droits d'autrui; c'est qu'aucun intérêt particulier ne les divisait; c'est enfin leur union fraternelle dans les dangers et dans les combats. Voilà ce qui rendit les Confédérés forts et inébranlables. Leur alliance était écrite en caractères plus ineffaçables dans leur cœur que sur le parchemin.

Ayant fait la paix avec l'Autriche, ils mirent en ordre leurs affaires intérieures, s'appliquèrent à leurs métiers, à leurs négoces, amassèrent de l'argent, non pour alimenter le luxe ou pour flatter la sensualité, mais pour mettre la république en état d'acheter des droits et des revenus que la noblesse appauvrie était prête à vendre. Par là ils augmentèrent leurs forces et leur liberté sans blesser la justice, base de toute liberté.

Guersau, commune de bergers, près du lac de Lucerne, entra, sous la réserve de ses prérogatives, dans l'alliance perpétuelle, en s'incorporant aux Quatre-Cantons. Herguiswyl et Alpnach rachetèrent leur liberté de leurs seigneurs, et s'unirent au canton d'Unterwalder. Lucerne acheta du seigneur de Ramstein tous ses droits sur Weggnis, situé au bord du lac; Zurich, beaucoup de fiefs impériaux, au moyen des contributions de ses bourgeois. Berne reçut, comme Zurich, de la faveur de l'empereur des franchises municipales et des priviléges; acquit la seigneurie d'Arberg et plusieurs villages. D'autres villes aussi, hors de la Confédération, agrandirent, sous

la domination de leurs seigneurs ecclésiastiques ou séculiers, leur ancien territoire; telles furent Schaffhouse, Bâle, Lausanne, Saint-Gall, Bienne et Soleure. Mais la puissance des évêques et des comtes s'affaiblit par d'éternelles discordes, leurs trésors s'épuisèrent par des guerres sans fin. Cette circonstance donna au peuple une force et des moyens de s'affranchir qu'il n'eût pas trouvés dans les armes et dans la violence. Les Appenzellois aussi obéissaient déjà depuis quelque temps bien plus à leurs propres lois qu'aux ordres de l'abbé de Saint-Gall. Les vallées situées au-dessus du lac de Thoune jouissaient de leurs libertés héréditaires sous la domination paternelle de leurs comtes, dont le pouvoir n'était plus illimité. Le pays de Gessenay, soumis autrefois aux comtes de Gruyères, s'était affranchi à prix d'argent. L'Oberhasli et Brienz auraient volontiers anéanti par la force le pouvoir qu'avait exercé sur eux jusqu'à cette époque le bailli de Rinkenberg. Mais les Confédérés leur refusèrent tout secours pour cette entreprise, en disant: *Point de liberté sans justice!*

Au contraire, lorsqu'un peuple membre ou allié de la Confédération était menacé de quelque danger ou de quelque besoin, les Confédérés volaient promptement à son secours. On le vit dans l'expédition d'Arnold de Cervola, qui vint d'Angleterre avec des hordes indisciplinées, parcourut la France et menaça Bâle. — Mais il n'en fut pas de même dans le temps qu'Enguerrand de Coucy, comte de Soissons, fit la guerre aux ducs d'Autriche *). Craignant de perdre leurs propriétés en Argovie, assignées au comte comme dot de sa femme, les ducs demandèrent inutilement du secours aux Waldstætten et à Lucerne; ces peuples nourrissaient dans leurs cœurs une trop forte haine contre la maison d'Autriche. Zurich, au contraire, et Berne, dont les frontières étaient menacées à cause du voisinage de l'Argovie, coururent promptement aux armes.

Enguerrand entra dans l'Argovie à la tête de plusieurs mille hommes. Les Suisses n'en furent pas médiocrement

*) Enguerrand VII. réclamait la dot de Catherine sa mère, fille aînée de Leopold I, vaincu à Morgarten.

affrayés, même Lucerne et Unterwalden; les plus courageux des sujets autrichiens se disposèrent sans retard à faire résistance: les plus ardens furent les hommes de l'Entlibouch *). Ils se rassemblèrent; des jeunes-gens de Lucerne et d'Unterwalden, avides de combats, s'unirent à eux; 3000 Anglais étaient postés dans la forêt du Buttisholz, parmi eux se trouvaient beaucoup de seigneurs et de chevaliers. A leur vue, les hommes de l'Entlibouch et leurs compagnons, en tout au nombre de 600, attaquèrent l'ennemi, et le mirent en déroute après un combat sanglant. Les vainqueurs, montés sur les chevaux des chevaliers tués, revêtus de leurs cuirasses, retournèrent chez eux en triomphe. Les seigneurs de la vieille noblesse du pays s'attristèrent à ce spectacle; l'un d'eux, Pierre de Dorrenberg, dit en soupirant: O nobles seigneurs d'un si noble sang, faut-il voir vos armures dans un si bas rang!" Mais un homme de l'Entlibouch lui répliqua: „Hé, mon gentilhomme, le paysan s'est battu avec vigueur, et a confondu sang de cheval et sang de seigneur." — Les citoyens de Berne, de Lausanne et d'Arberg firent aussi des actions héroïques près d'Anet (*Ins*) et près du couvent de Fraubrounnen en se battant contre les hordes d'Enguerrand de Coucy, surnommées les Gugler **). C'est pourquoi ce seigneur se retira tristement en Alsace, en passant le Hauenstein ***).

Six ans plus tard, l'an 1382, la ville libre et impériale de Soleure se trouva dans un grand danger. Non loin de ses murs, le comte Rodolphe de Kybourg habitait le château de Bipp, qu'il avait reçu comme hypothèque du comte de Thierstein. Il vit avec douleur à quel point les biens de son ancienne et noble famille avaient été dimi-

*) Vallée populeuse du canton de Lucerne.

**) A cause de leurs casques à pointes ou de leurs chapeaux qui se terminaient en pointe, du mot *Gouguel* qui, dans l'allemand de Suisse, désigne tout objet dont la partie supérieure finit en pointe. Ce mot a du rapport avec le latin *cucullus*.

Stalder, Idiotikon.

***) Partie du Jura, dans le canton de Bâle.

nués par la mauvaise économie de ses pères. Thoune, propriété de ses aïeux, avait été hypothéqué à Berne ainsi qu'Arberg. Il alléguait quelques prétentions sur Soleure, en vertu de certains droits, et comptait recouvrer toutes ces propriétés par la force jointe à la ruse. Il engagea de tous côtés à son service des hommes capables de faire un coup de main. Son dessein était de surprendre et de soumettre Soleure au milieu de la nuit. Le prieur de l'église de Saint-Ours, dans cette ville, était son oncle. Un chanoine, Jean Amstein, dont l'habitation touchait au mur d'enceinte, devait faire entrer la troupe par sa maison et envelopper de linges le marteau de la cloche d'alarme. Tout était prêt; la nuit vint, et la horde ennemie s'avançait déjà vers la ville au milieu des ténèbres.

Mais Jean Rott, paysan de Roumisberg, prit les devants, et révéla au poste de la porte orientale de la ville les projets meutriers du comte. On voulut sonner la cloche d'alarme; ce fut en vain. Des cris de terreur retentirent dans les rues; tout le monde prit les armes et courut sur le rempart. En voyant ces préparatifs de défense inattendus, Rodolphe de Kybourg se retira couvert de honte. Jean Amstein, le chanoine traître, fut écartelé. Pour récompenser le service de Jean Rott, on décréta que la ville donnerait chaque année à l'aîné de ses descendans un habit neuf aux couleurs de la ville, rouge et blanc.

Dès ce jour les affaires de Rodolphe de Kybourg allèrent de mal en pis. Soleure et Berne, pour se venger, s'emparèrent de ses biens et de ceux de ses amis. Le manque d'argent le priva de tout moyen de défense; bientôt après le chagrin mit fin à ses jours. Ses frères combattirent courageusement pour leur héritage. Beaucoup de nobles embrassèrent leur parti. Cependant Berne appela les Confédérés à son secours. Alors de grands malheurs fondirent sur Kybourg et les comtes firent une paix désavantageuse. Ils abandonnèrent à perpétuité aux Bernois la ville de Thoune, le baillage du Geissenberg, et leur vendirent Berthoud *) déjà assiégé par les troupes ber-

*) En allemand *Burgdorf*, ville du canton de Berne, à quatre lieues de Berne, sur l'Emmen.

noises. Berne dédommagea par de l'argent les Confédérés qui avaient envoyé des troupes, et Soleure qui avait payé les frais de la guerre.

Ainsi se termina, pour la perte de la maison de Kybourg, l'entreprise sanguinaire qu'elle avait formée contre Soleure; Berne en recueillit les plus grands avantages par sa valeur et sa prudence. Mais dans le même temps ses propres murs renfermaient un ennemi de sa liberté bien plus redoutable que toute la puissance de Kybourg.

Soit par l'abus ou la fausse interprétation des lois, soit par l'indifférence des citoyens, un petit nombre de familles étaient insensiblement parvenues à dominer seules dans le conseil et à gérer seules toutes les affaires. Ces familles traitaient au gré de leur caprice les citoyens peu considérables, se jouaient des lois, et partageaient les meilleurs emplois entre leurs membres. Cependant les bourgeois portaient dans leurs réunions et dans leurs travaux la vivacité d'un esprit actif et libre. Lorsqu'ils se rassemblèrent, le mardi gras 1384, pour élire, selon un antique usage, dans leur assemblée générale, les magistrats de la ville, ils destituèrent tous les conseillers qui leur étaient odieux, il n'en exceptèrent qu'un seul, et firent serment pour eux et leur postérité qu'à l'avenir les magistrats et les bourgeois vivraient ensemble comme frères; que chaque année les bons emplois seraient confiés à d'autres personnes, et la majorité du conseil, renouvelée; que chaque année les bannerets et leurs assesseurs choisiraient deux cents bourgeois honorables parmi les artisans pour en former un grand conseil; mais que deux frères ne pourraient jamais y siéger ensemble. Le conseil élu devait se présenter devant l'assemblée générale des citoyens pour être confirmé par elle, si elle le jugeait convenable, et, dans ce cas, pour jurer d'observer toutes les lois et les ordonnances contenues dans les registres publics.

Tels furent les changemens que l'on fit à Berne et les engagemens que l'on y prit. Néanmoins le temps fit oublier les uns et les autres; on négligea peu-à-peu le renouvellement annuel du conseil, et l'on finit par ne

plus connaître même de nom les membres du conseil des deux-cents.

17.

La bataille de Sempach.

(De l'an 1385 à l'an 1387.)

J'ai à raconter maintenant les batailles sanglantes livrées à l'Autriche et aux chevaliers pour la cause de la liberté, dans les champs de Sempach et de Næfels.

La noblesse, comme il arrive toujours, nourrissait une haine implacable contre la liberté du peuple. Elle opprimait les paysans sujets, et traitait avec hauteur les Confédérés; elle se croyait tout permis, fière de l'appui du duc d'Autriche, qui établit de nouveaux droits de péage dans ses états héréditaires afin d'entraver le commerce des Suisses. Un jour une troupe de Lucernois audacieux se rendit au château de Rothenbourg, où l'on avait établi un nouveau péage, et en démolit les murs; dans le même temps les habitans de l'Entlibouch, vexés de mille manières par leur bailli Pierre de Thorberg, qui venait d'augmenter leurs impôts, supplièrent les Lucernois de protéger leurs droits et de faire avec eux une alliance; les Lucernois accédèrent à leur demande. Ce fut là l'origine de la guerre contre les seigneurs.

Pierre de Thorberg fit exécuter ignominieusement les hommes de l'Entlibouch, auteurs de l'alliance avec Lucerne, et, à la tête d'une troupe, il ravagea le pays jusque sous les murs de cette ville. Le duc Léopold d'Autriche vint aussi, et jura de tirer vengeance des Confédérés pour tout le mal qu'ils lui avaient déjà fait ainsi qu'à sa maison. De là des cris de guerre, de là le bruit d'un armement général. Les Confédérés assemblèrent en hâte une diète; Berne seul n'y envoya point de député, parceque sa trève avec le duc Léopold n'était pas encore expirée. Cent soixante-sept seigneurs ecclésiastiques et séculiers déclarèrent la guerre aux Confédérés dans l'espace de quelques jours, jurant leur perte et leur ruine totale.

Les Suisses coururent subitement aux armes sans être épouvantés de ces menaces; ils ruinèrent sur le champ plusieurs châteaux: Rumlang sur la Glatt, Mœrsbourg, Schenken sur le penchant de la montagne près de Soursée *), Windegg dans le pays de Gaster. Les ennemis, actifs de leur côté, aidés par la trahison des habitans, égorgèrent une grande partie de la garnison de Mayenberg, composée de citoyens de Zoug et de Lucerne; Mayenberg même devint la proie des flammes. Reichensée, dévoué aux Suisses, expia sa fidélité par l'incendie de ses maisons et par le massacre de la plupart de ses habitans; l'enfant à la mamelle ne fut pas épargné.

Léopold, suivi d'une armée formidable, d'une foule de chevaliers de la plus haute noblesse et de troupes auxiliaires de tout ses états, marcha de Bade, par l'Argovie et par Soursée, contre Sempach pour châtier avec une verge de fer les citoyens de cette petite ville, à cause de leur attachement aux Confédérés. Il voulait ensuite fondre sur Lucerne. Arrivé dans la contrée de Sempach, il trouva les bannières des Suisses rassemblées sur les hauteurs. Sans attendre son infanterie, il fit mettre pied à terre aux chevaliers, au nombre de plusieurs mille, parcequ'il craignait que les chevaux ne produisissent de la confusion dans un combat sur une colline, et leur ordonna de serrer leurs rangs et de s'avancer, semblables, à un mur de fer, lances baissées, contre la petite armée des Suisses. La noblesse poussa des cris de joie; mais le baron Jean de Hasenbourg s'écria: „L'orgueil n'est bon à rien.“ Léopold répondit: „Ici, dans mon pays, je veux triompher pour mon peuple ou mourir.“

C'était le temps de la moisson. Le soleil était haut et ardent. Les Suisses tombèrent à genoux et firent leur prière; puis ils se relevèrent; 400 hommes de Lucerne, 900 des Waldstætten, 100 de Glaris, de Zoug, de Guersau, de l'Entlibouch et de Rothenbourg. Tous se précipitèrent avec fureur contre l'armée de fer, mais en vain; elle fut inébranlable. Les Suisses tombaient l'un

*) Petite ville près de l'extrémité septentrionale du lac de Sempach.

après l'autre; déjà soixante nageaient dans leur sang. Tous chancelaient.

„Je vais ouvrir un chemin à la liberté!“ crie subitement une voix de tonnerre: „Fidèles et chers Confédérés, prenez soin de ma femme et de mes enfans.“ Ainsi parle Arnold Strouthan de Winkelried, chevalier d'Unterwalden. Il embrasse autant de lances ennemis qu'il peut, les enfonce dans sa poitrine et tombe. Les Confédérés se précipitent par-dessus son corps dans l'ouverture de la muraille de fer, écrasant tout sous leurs coups terribles; les casques et les brassards volent en éclats sous les massues; les cuirasses brillantes se teignent de sang. Trois fois la principale bannière de l'Autriche échappe à des mains mourantes, trois fois on la relève ensanglantée. La terre est jonchée des cadavres des nobles. Le duc lui-même mord la poussière; un homme de Schwyz l'a frappé. La terreur parcourt les rangs des chevaliers; ils crient qu'on fuie et demandent leurs chevaux; mais leurs gens et leurs chevaux ont déjà pris la fuite, saisis d'épouvante. Les malheureux chevaliers, accablés de leurs cuirasses lourdes et rendues brûlantes par l'ardeur du soleil, commencent à fuir; les Confédérés volent sur leurs pas. Plusieurs centaines de comtes, de barons et de chevaliers de la Souabe, du Tyrol et de l'Argovie, périrent avec des milliers de leurs valets. Schaffhouse perdit sa bannière, inutilement défendue, jusqu'à la dernière goutte de leur sang, par trente quatre nobles et bourgeois de cette ville. Le banneret de Lenzbourg, Werner de Lo, tomba au milieu de sept, l'avoyer d'Arau, au milieu de quatorze de ses concitoyens, et Nicolas Thuet, avoyer de Zofinguen, entouré de douze des siens. Sentant sa mort prochaine, Thuet déchira sa bannière pour qu'aucune main ennemie ne put se vanter de l'avoir enlevée; mourant, il en tint le bâton serré entre ses dents. Les citoyens de Mellinguen et de Bremgarten combattirent égaux en courage aux Confédérés, inférieurs en bonheur. — Telle fut l'issue de la bataille de Sempach, livrée le 9 de juillet 1886; tel fut le glorieux résultat de l'héroïsme et du martyre d'Arnold de Winkelried.

Berne vint à son tour se rallier à ses anciens Confédérés et frères d'armes pour faire la guerre à l'Autriche

et à ses partisans dans les montagnes; il renversa maint château fort de la noblesse, prit sous sa protection l'Obersibenthal *), vallée riche en pâturages, et battit les Fribourgeois dans la plaine de Bumplitz. Les bannières de Zurich et de Lucerne flottèrent victorieuses dans les vallons et dans les plaines du territoire de la maison de Habsbourg. La ville impériale de Wesen **), assiégée par terre et par eau, pressée par le feu et par le fer, fut contrainte de se rendre à Glaris, à Zurich et aux Waldstætten.

L'Autriche se trouvant dans des circonstances défavorables négocia. On conclut une trève de dix-huit mois, repos pour les armes et non pour la haine. Telle était l'animosité contre la noblesse et contre l'Autriche, ennemies mortelles de la liberté des Suisses, que personne n'osait porter sur son chapeau ou sur son casque des plumes de paon, parure ordinaire des ducs autrichiens; on ne souffrit plus aucun paon dans toute la Suisse; et un jour, dans une auberge, un homme cassa son verre, de fureur, parceque les rayons du soleil, en s'y brisant reproduisirent les couleurs brillantes de cet oiseau.

18.

La bataille de Næfels et ses suites.

(De l'an 1388 à l'an 1402.)

Cependant la noblesse et l'Autriche avaient encore de fidèles partisans dans beaucoup d'endroits.

Quoique Glaris gouvernât avec un extrême douceur la petite ville de Wesen, ses habitans n'abjurèrent pas l'ancienne haine qu'ils nourrissaient contre leurs voisins; leur fierté souffrait moins sous le joug d'un prince puissant que sous le joug de leurs égaux. Ils conspirèrent pour venger la maison d'Autriche sur les Suisses. Pour

---

*) Vallée méridionale du canton de Berne.

**) A l'extrémité occidentale du lac de Wallenstatt, sur les confins des cantons de Saint-Gall et de Glaris.

atteindre ce but, ils eurent des communications secrètes avec des seigneurs et des comtes des environs, introduisirent au milieu de la ville des soldats autrichiens déguisés ou enfermés dans des tonneaux, et les tinrent cachés au fond de leurs caves ou dans des réduits. Pour mieux tromper la sécurité des Glaronnais, ils demandèrent un renfort de garnison. Les Glaronnais, qui ne se doutaient de rien, envoyèrent cinquante hommes.

Tout-à-coup, dans la nuit convenue (la veille de la Saint-Matthias 1388), des troupes autrichiennes, au nombre de 6000 hommes, arrivèrent de tous côtés vers la ville, par terre et par le lac de Wallenstatt. Le silence régnait dans les rues et dans les maisons, où les habitans attendaient le signal du massacre. Il fut donné; soudain l'on vit toutes les maisons éclairées, toutes les portes ouvertes aux troupes qui arrivaient. Le massacre commença. Conrad d'Au, d'Uri, gouverneur de la ville et commandant de la garnison, fut tué avec plus de trente Confédérés; vingt-deux sautèrent par-dessus les murs de la ville et traversèrent le lac à la nage.

Glaris, rempli de terreur, envoya une faible troupe sur ses frontières pour résister aux ennemis qui approchaient. Les chemins dans les vallées des hautes Alpes étaient encore couverts de neige; l'on ne pouvait recevoir du secours des Confédéres. On se battit plusieurs jours aux frontières. Réduits à l'extrémité, les Glaronnais députèrent à l'ennemi pour obtenir une paix équitable; les seigneurs autrichiens répondirent avec fierté et d'un ton impérieux au landammann et aux communes du pays de Glaris: „Obéir, comme des serfs, au duc d'Autriche, votre souverain naturel; n'avoir d'autres lois que celles qu'il vous donnera, lui payer le cens et des impôts; être assujettis, selon son bon plaisir, aux corvées et au droit de meilleur catel, voilà votre destinée. Il n'y aura plus parmi vous de familles exemptes de l'impôt; vous devez livrer au duc l'acte de l'alliance que vous avez contractée avec les Suisses et le servir contre ce peuple, payer à la ville de Wesen tous les dommages qu'elle a soufferts, enfin, expier votre forfait jusqu'à ce que vous ayez mérité la grâce de votre souverain."

Les Glaronnais répondirent: „Nous réconnaissons volontiers la princesse-abbesse de Seckinguen comme la souveraine de notre pays, et le duc d'Autriche comme le patron du couvent. Nous payerons les contributions accoutumées et nous consentons même à dédommager la ville de Wesen; mais nous prions qu'on laisse subsister nos anciens droits et notre alliance avec les Suisses.

Les seigneurs et les conseillers autrichiens rirent de cette proposition, et marchèrent à l'instant même avec 6000 hommes sur Næfels, rempart du pays de Glaris, où le capitaine Matthieu AmBuel était posté avec 200 Glaronnais. Les femmes et les enfans cherchèrent leur sûreté dans les montagnes; des messagers coururent à Uri et à Schwyz; le tocsin sonna. Mais l'armée autrichienne força les remparts de Næfels. Se battant sans relâche à la tête d'à peine 500 héros, AmBuel se retira vers le mont Ruti, afin d'être défendu sur ses derrières; devant lui s'étendait un sol sauvage couvert de débris de rochers. Ce terrain rocailleux entravait les mouvemens de la cavalerie autrichienne. Les Glaronnais lancèrent une grêle de pierres et de blocs contre les hommes et les chevaux; la confusion se répandit dans les rangs ennemis. Cependant on se battait encore vigoureusement lorsqu'on entendit tout d'un coup des cris de guerre et de joie retentir dans les montagnes. C'étaient trente hommes de Schwyz qui venaient au secours de leurs alliés. L'ennemi, ignorant leur nombre, fut épouvanté. Déjà en confusion, la cavalerie étonnée se mit à fuir. A cette vue, l'infanterie autrichienne crut tout perdu et s'enfuit en toute hâte. Volant sur leurs traces, les hallebardes, les épées, les massues en firent un carnage effroyable; 2500 hommes furent tués dans les vergers et les prairies; beaucoup se précipitèrent dans la Linth. Le pont de Wesen se rompit sous la masse des fuyards et le lac engloutit une multitude de cadavres cuirassés. — Telle fut la bataille de Næfels, livrée le 9 avril 1388. Encore aujourd'hui le peuple de Glaris en célèbre chaque année le souvenir, le premier jeudi du mois d'avril, et entend prononcer sur le champ de bataille, si cher à la liberté, les noms des héros tués et des héros vainqueurs.

Avant que le bruit de cet exploit eut retenti chez les Confédérés, ceux-ci s'étaient rassemblés sous leurs ban-

nières. Les Zuricois, soutenus par des troupes de toute la Confédération attaquèrent, mais sans succès, la ville de Rapperswyl, nouvellement fortifiée. Les Bernois, aidés par les Soleurois, conquirent Buren, Nidau, Unterséen; vainquirent devant Fribourg, ravagèrent l'Argovie, rasèrent le château antique de Pierre de Gauenstein, et traversèrent le Frickthal chargés de butin.

Lorsque les ducs d'Autriche apprirent ces revers et virent la Thurgovie entière et l'Argovie en grand danger, leurs armées battues et dispersées, leurs trésors épuisés, ils désirèrent la paix et la conclurent pour sept ans. Par le traité de paix, les Suisses conservèrent tous les pays qui étaient entrés dans leur alliance; ils ne rendirent que Wesen, mais à condition qu'aucun de ceux qui avaient trahi la fidélité jurée aux Suisses et pris part au massacre n'y habitât tant que durerait la paix.

Ce que Léopold, quatrième duc d'Autriche de ce nom, n'avait pu faire par les armes, il le tenta par la ruse. Il songea d'abord à repandre la division parmi les Suisses, et gagna en effet à Zurich le bourguemestre Rodolphe Schœn et quelques membres du conseil. Les Zuricois bannirent cet homme dangereux avec tout son parti, et limitèrent par un acte scellé d'un serment le pouvoir du bourguemestre et du conseil, pour prévenir l'abus qu'ils en pourraient faire.

Les huit cantons de la Confédération, ainsi que Soleure, firent, dans une diète assemblée à Zurich, une commune loi pour les guerres à venir (10 juin 1393), et jurèrent: „d'éviter toute guerre inutile, mais, dans le cas d'une guerre nécessaire, d'unir loyalement leurs efforts; de ne jamais sortir d'un combat, même blessés, jusqu'à la décision de l'affaire; de rester toujours maîtres du champ de bataille; de ne piller que lorsque le général l'aurait permis; d'épargner les églises, les couvens et le sexe sans défense.“ Cette loi, faite à l'occasion de la guerre qui commença par la bataille de Sempach, fut appelée la convention de Sempach.

L'Autriche demandant une prolongation de la paix, elle fut fixée à vingt ans et observée.

Les Confédérés furent charmés d'avoir tout ce temps pour étendre leurs droits et leur république en dégageant

ou acquérant des terres, en rachetant des droits. Nul n'était pauvre, tous étaient riches, quand il s'agissait de contributions pour l'honneur de la patrie; tout comme, au jour du combat, chacun était riche en courage et prodigue de son sang. C'était l'âge d'or des vertus helvétiques.

Les Zuricois achetèrent de la noblesse qui s'appauvrissait les bailliages de Kussnacht sur le lac de Zurich, de Hœng et de Thalwyl; les seigneuries de Grünenberg, de Regensberg et plusieurs autres terres. Les Lucernois acquirent tout le Rothenbourg, Ebicon, des droits sur Mérischwanden et sur des villages voisins situés au bord du lac des Quatre-Cantons; ils reçurent à titre d'hypothèques les châteaux de Wollhousen, de Rousswyl et l'Entlibouch. Les Bernois firent l'acquisition de beaucoup de droits et d'un vaste territoire dans les montagnes de l'Oberland; *) ils y joignirent la grande vallée de Froutiguen, le fertile Emmenthal, la seigneurie des comtes de Kybourg dans l'ancienne Bourgogne, depuis Thoune jusqu'au pont d'Aarwanguen. De leur côté, les villes de Soleure et de Bâle étendirent leurs droits et leur territoire plus rapidement avec l'or qu'ils ne l'avaient fait avec le fer. Uri fit une alliance perpétuelle avec le peuple de la vallée d'Urseren, au pied du Saint-Gothard; de tout temps cette vallée avait joui de la liberté. Plus tard, les baillis du duc de Milan, pour une querelle au sujet du péage, ayant pris à des paysans du Haut-Unterwalden et d'Uri le bétail que ceux-ci menaient à la foire de Varese, puis leur ayant refusé justice, les troupes d'Uri et du Haut-Unterwalden portèrent leurs bannières au-delà du Saint-Gothard et firent avec le peuple de la Léventine une alliance offensive et défensive. Ce traité fut respecté; car les seigneurs de Bellinzone, redoutant les Confédérés, recherchèrent même leur amitié.

Ainsi, pendant la paix, les Suisses agrandissaient leur territoire à prix d'argent et par des traités, embellissaient leurs villes et leurs bourgs, amélioraient leurs constitutions.

---

*) Pays d'en haut, comprenant les vallées de *Hasli*, de *Grindelwald et de Lauterbrounnen*, sur les confins des cantons de Berne et du Valais.

Fribourg abjura son ancienne inimitié contre Berne, forma avec cette ville une alliance perpétuelle d'amitié et de combourgeoisie, et fit de même un traité d'amitié avec la ville de Bienne. Schaffhouse imita la constitution de Zurich, mais rendit la sienne plus favorable à la liberté. La ville de Zoug eut une querelle avec les trois communes de Menzinguen, de Bar et d'Egueri, pour le privilége de garder la bannière et le sceau du canton; une guerre civile allait s'ensuivre; les Confédérés rétablirent la paix par une intervention armée, et firent triompher la justice. Glaris racheta les dîmes et les droits de l'abbaye de Seckinguen, ensorte que tous les citoyens se trouvèrent exempts d'impôts.

Tels furent chez les Suisses les fruits de la paix, après les combats livrés pour la liberté à Sempach et à Næfels.

19.

Les jours de gloire des Appenzellois.

(De l'an 1403 à l'an 1411.)

Les montagnards de l'Appenzell entendirent parler des batailles et des hauts faits des Confédérés. A ces récits, leurs tristes pensées se tournèrent vers l'abbé de Saint-Gall, homme fort dur qui augmentait sans mesure les impôts, et vers les baillis qu'il leur envoyait. Les impositions exorbitantes étaient levées avec inhumanité. Le bailli de Schwændi mit un droit de péage considérable sur le fromage, le lait et le beurre, et si quelqu'un essayait de passer à côté du bureau du péage sans payer, deux énormes chiens dressés exprès sautaient sur lui. Le bailli d'Appenzell, pour maintenir son droit de meilleur catel, en vertu duquel le meilleur habit de tout homme qui venait à mourir lui appartenait, fit un jour rouvrir la tombe d'un pauvre pour enlever l'habit dont des enfans pieux avaient revêtu le corps de leur père.

Tant d'excès lassèrent la patience des Appenzellois, et ils résolurent de ne plus souffrir un pareil abus du pou-

voir. Ils dirent: „Il faut que cela change.“ A un jour fixé, ils surprirent tous les châteaux, et chassèrent tous les baillis. L'abbé Cuno, qui résidait à Saint-Gall, n'avait ni troupes ni argent; il s'adressa donc à dix villes impériales de la Souabe, dont il était l'allié, et leur demanda du secours. Ces villes envoyèrent aux Appenzellois des messagers avec des menaces. Ils répondirent: „Nous sommes prêts à reconnaître tous les droits de l'abbé et à lui obéir, mais nous ne voulons pas supporter l'injustice. Nous prions le seigneur abbé de choisir ses baillis parmi des hommes de bien que nous lui proposerons.“ Les villes impériales tinrent conseil à Ravensbourg, rejetèrent la proposition des sujets de l'abbé, et rétablirent les mêmes baillis, qui ajoutèrent la vengeance à leur cruauté précédente.

L'abbé Cuno était aussi en différend avec la ville florissante de Saint-Gall, à laquelle les empereurs avaient accordé des franchises importantes et qui d'ailleurs était l'alliée d'autres villes impériales. Saint-Gall, enrichi par l'activité de son commerce et de ses fabriques, désirait se soustraire à la dépendance de l'abbaye. Les mêmes droits faisant naître les mêmes craintes et les mêmes besoins chez les Appenzellois et chez les Saint-Gallois, ils firent alliance pour défendre en commun leurs anciennes prérogatives. Cet accord déplut à l'abbé; il redoubla de dureté envers les Appenzellois, ferma l'oreille à leurs plaintes et voulut annuller leur traité d'alliance avec Saint-Gall. Indignés, ils lui demandèrent de s'expliquer, et prirent les armes. Cuno s'enfuit d'épouvante dans sa terre de Wyl. Les dix villes impériales s'assemblèrent de nouveau, et décidèrent que l'abbé choisirait ses baillis parmi les gens du pays, mais sans proposition préalable que l'empereur fixerait l'impôt impérial; que l'alliance d'Appenzell avec Saint-Gall serait nulle et non avenue. — Les Saint-Gallois se soumirent à cette sentence; mais les montagnards de l'Appenzell crièrent à la trahison. Ils voyaient bien que les seigneurs des villes impériales, fiers de leur noblesse, préféraient les intérêts d'un prince-abbé aux intérêts de simples paysans. Tous les habitans des montagnes se rassemblèrent et les Rhodes ou cohortes (de *Rotte*, bande, troupe) du pays jurèrent à leurs chefs et toutes les com-

munes jurèrent au landammann, dans le village d'Appenzell, de rester fermement unis pour la défense de leurs droits.

Abandonnés par Saint-Gall, ils demandèrent alliance et secours à tous les cantons, excepté Berne. Cinq rejetèrent leur demande; Schwyz fit avec eux une alliance de combourgeoisie, et Glaris fit publier „que tous les courageux amis de la liberté qui voudraient secourir les Appenzellois étaient libres de le faire.“

A cette nouvelle, après avoir réitéré leurs menaces au peuple d'Appenzell, les villes impériales, de concert avec l'abbé, résolurent de soumettre les paysans par la force. Les villes armèrent donc cavaliers et fantassins, et les envoyèrent à Saint-Gall, où l'abbé les traita magnifiquement. Puis cette armée continua sa marche; en tête la cavalerie en cuirasses brillantes, derrière elle 5000 hommes d'infanterie. Ils passèrent de grand matin par-dessus le Linsenbühl et montèrent par le chemin creux vers la hauteur Vœglinseck, là où se trouve le village de Speicher. C'était le 15 mai 1403.

Les Appenzellois, bien instruits de ce qu'ils avaient à faire, étaient soutenus par 200 hommes de Glaris et 300 de Schwyz. Lorsque les sentinelles placées sur les montagnes firent connaître par un signal l'arrivée des ennemis, tout se mit en mouvement. Chacun se sépara courageusement de sa femme et de ses enfans, résolu à tout risquer pour tout obtenir; les vieillards trop faibles pour prendre les armes bénirent leurs fils; 2000 hommes volèrent au sommet du Vœglinseck; 80 Appenzellois se postèrent au haut du chemin creux; ceux de Glaris et de Schwyz se placèrent des deux côtés du chemin, dans le bois.

La cavalerie ennemie monta courageusement le long de la montagne. Les quatre-vingts Appenzellois s'avancèrent contre elle avec des lances et des frondes; puis les soldats de Glaris et de Schwyz sortirent du bois et se jetèrent sur les flancs de la cavalerie. Les cavaliers, resserrés dans un chemin étroit ne pouvaient faire ni mouvement ni manœuvre; ils piquèrent des deux pour atteindre la plaine au haut de la colline; mais là tout Appenzell s'avança en cohortes armées, sous la conduite du capitaine

Jakob Hartsch. A cette vue les chefs ennemis résolurent de retourner sur leurs pas et d'attendre les Suisses dans la plaine; ils crièrent: en arrière! et dans toute leur armée on entendit retentir ces mots: en arrière! en arrière! Les derniers rangs s'imaginèrent que tout était perdu, et qu'on ordonnait de fuir. La terreur s'empara d'eux. Mais les guerriers d'Appenzell, de Glaris et de Schwyz fondirent de tous côtés sur la cavalerie enfermée dans le chemin creux. Le désordre le plus complet se mit dans les rangs des ennemis, qui commencèrent à fuir en hâte du côté de Saint-Gall. Six cents chevaliers couverts de fer mordirent la poussière dans le chemin creux; les autres poussèrent leurs chevaux à travers leur infanterie; derrière eux des épées, des lances, des massues et la mort.

Des cris de douleur retentirent dans les dix villes impériales; on y pleurait des pères, des fils, des époux; ne voulant plus courir de risque pour l'abbé, ces villes conclurent une paix. Mais l'abbé accablait d'injures et ses alliés et les Appenzellois, qui ruinaient ses châteaux et ravageaient ses domaines. Il implora le secours du duc Fréderic d'Autriche et lui dit: „Si l'on n'y prend garde, Appenzell deviendra une seconde Suisse; et dès lors la noblesse et l'Autriche perdront tout dans les hautes Alpes."

Après de longs pourparlers, le duc Fréderic lui promit du secours et rassembla en effet beaucoup de chevaliers et une armée formidable. Il s'avança en deux colonnes sur Arbon et Saint-Gall, pour surprendre les ennemis des deux côtés. Avant qu'il arrivât, Rodolphe de Werdenberg se présenta devant l'assemblée générale des Appenzellois et leur dit: „J'ai appris que le duc lève des troupes en Tyrol, et se dispose à vous attaquer. Les mêmes périls doivent nous unir par les mêmes sentimens; c'est pourquoi je me présente devant vous. Vous me connaissez. Derrière ces rochers est Werdenberg, c'est l'héritage de mes pères; mes aïeux ont gouverné en souverains le Rheinthal. L'ambition autrichienne m'a tout ravi, elle ne m'a laissé que mon cœur et mon épée; je vous les offre; permettez-moi de rester auprès de vous, citoyen libre d'Appenzell, de vivre et de combattre avec vous."

Il dit, se dépouilla de sa belle armure et de ses riches vêtemens (il était comte), prit le costume des bergers, et vécut parmi eux. Cette simplicité plut à toute l'assemblée; elle confia sur le champ à ce vaillant guerrier le commandement en chef. On construisit des fortifications dans les défilés, et l'on renouvela l'ancien traité d'amitié avec la ville de Saint-Gall.

Le 17 juin 1405, c'était un jour de pluie, le gros de l'armée du duc Fréderic s'avança d'Altstætten dans le Rheinthal*), contre les frontières d'Appenzell en montant la montagne Am-Stoss. Le chemin était glissant; la marche, difficile sur un plan incliné couvert d'un gazon court et mouillé. Quatre cents Appenzellois, soutenus par quelques hommes de Glaris et de Schwyz roulaient en outre du haut de la montagne des quartiers de roc et des troncs d'arbres. Les cohortes autrichiennes avaient à peine atteint le milieu de la montagne, que Rodolphe de Werdenberg donna un signal. Soudain les Appenzellois fondirent, en poussant de grands cris sur les rangs déjà rompus des ennemis, Rodolphe à leur tête, nu-pieds comme tous les Appenzellois; ils marchaient ainsi avec plus de sûreté sur le sol glissant. Les ennemis ne purent pas se servir de leurs arbalètes dont les cordes étaient détendues par la pluie; on se battit lance contre lance, épée contre épée. Les Autrichiens combattirent avec la rage du désespoir; tout-à-coup ils virent sur les hauteurs une nouvelle troupe d'Appenzellois qui semblaient vouloir leur couper la retraite. Effrayés, ils descendirent la montagne en grande hâte; les Appenzellois volèrent sur leurs traces, et portèrent le carnage dans leurs rangs. La troupe qu'on avait vue sur la hauteur c'étaient les femmes et les filles d'Appenzell, toutes en sarraux de bergers; elles voulaient mourir pour la liberté avec leurs maris, leurs amans, leurs frères, ou leur aider à vaincre. Des torrens de sang et de pluie coulaient le long de la montagne. Le combat et la fuite durèrent six heures. Puis les vainqueurs revinrent sur le champ de bataille, tombèrent à genoux, et

*) Vallée sur la rive gauche du Rhin, dans le canton de Saint-Gall.

rendirent grâce de leur victoire au Dieu des combats et de la liberté.

Sur ces entrefaites, le duc Fréderic, ravageant tout sur son passage, était arrivé d'un autre côté jusque sous les murs de Saint-Gall. Trouvant cette ville trop bien défendue, il retournait déjà du côté d'Arbon, lorsque les Saint-Gallois, divisés en petites troupes, assaillirent son armée qui marchait en désordre, et en tuèrent une grande partie près du Hauptlisberg. Le duc fut profondément affligé de cet affront, mais plus encore en apprenant la victoire d'Appenzell. Il jura de ne pas se retirer sans vengeance. Pour cet effet, il fit répandre le bruit qu'il retournait d'Arbon dans le Tyrol, et il regagna réellement avec ses troupes les bords du Rhin. Mais arrivé au village de Thal, il fit faire volteface, et revint contre les Appenzellois en montant la colline de la Wolfshalden. Il comptait surprendre et atterrer ce peuple de bergers. Mais déjà ils étaient instruits de tout; 400 d'entr'eux se jetèrent, en poussant de grands cris, sur l'armée autrichienne, qui marchait sans ordre parcequ'elle était sans défiance. Elle se rangea en hâte, et se posta avantageusement près de l'église. Le combat fut terrible. Quarante Appenzellois étaient déjà tués sans que les rangs ennemis fussent rompus; mais bientôt les Autrichiens, mis en fuite, redescendirent rapidement la colline. La mort de chaque Appenzellois fut expiée par la mort de dix ennemis.

Le duc retourna dans le Tyrol, maudissant cette guerre.

Les Appenzellois, que leur gloire rendit redoutables dans tout le pays, formèrent avec les Saint-Gallois une alliance pour neuf ans, vengèrent, par reconnaissance, Rodolphe de Werdenberg, reconquirent sur l'Autriche et lui rendirent l'héritage de ses pères, aidèrent à ceux de Schwyz à enlever aux ducs d'Autriche la vallée de Wægui et la Marche inférieure*), et pénétrèrent par le Vorarlberg dans le Tyrol jusqu'à Landeck, où ils battirent les troupes mercenaires du duc. Déjà les Tyroliens des bords

*) La *Marche*, partie septentrionale du canton de Schwyz, entre le lac de Zurich et le canton de Glaris; la vallée de Wægui, au sud-est de la Marche, dans le même canton.

de l'Inn et de l'Etsch dirent: „Que nous importe le duc? devenons des Suisses libres.“ — Mais les Appenzellois apprirent que le duc soulevait contr'eux les forces que l'empire avait sur les bords du lac de Constance. Ils sortirent en hâte du Tyrol pour retourner chez eux, où ils ne trouvèrent toutefois point d'ennemi.

Les ravages de cette guerre durèrent cinq ans. Les Appenzellois victorieux, terribles à tous leurs ennemis sur les bords du lac de Constance, de la Thour, de l'Inn, prirent de vive force plus de soixante châteaux; ils en brûlèrent au-delà de trente, et mirent enfin le siége devant Bréguenz, mais sans succès.

On ne s'occupa de faire la paix qu'après la désolation de toutes ces contrées. L'empereur d'Allemagne voulut terminer le différend, mais Appenzell trouva sa sentence peu équitable. Par la médiation de Schwyz, on rendit à l'abbé Cuno ses revenus; mais il perdit pour toujours ses droits seigneuriaux sur Appenzell. L'Autriche conclut une trève de plusieurs années, et reprit possession du Rheinthal.

Les Appenzellois, satisfaits d'être libres et indépendans au sein de leurs montagnes formèrent un traité d'alliance et de combourgeoisie avec les Confédérés, à l'exception de Berne; ce fut le jour de la Sainte-Catherine (25 novembre) 1411; ils promirent de ne plus entreprendre de guerre sans le consentement des Suisses, et, quand ceux-ci auraient une guerre, de les soutenir avec toutes leurs forces et à leurs propres frais. Les Suisses réservèrent et à la Confédération entière et à chaque canton en particulier le droit d'étendre ou de limiter ce traité, et de ne secourir les Appenzellois, en cas de guerre, qu'aux frais de ce peuple.

Ce traité, bien éloigné d'offrir les mêmes avantages aux deux parties, prouve à quel point les Appenzellois, inquiets pour leur nouvelle indépendance, tenaient à l'amitié des Suisses, puisqu'ils se montraient disposés à l'acheter à tout prix, et combien, d'un autre côté, les Confédérés craignaient d'être entraînés dans des guerres étrangères par les belliqueux montagnards de l'Appenzell.

20.

Conquête de l'Argovie par les Suisses; établissement de bailliages communs.

(De l'an 1412 à l'an 1418.)

Après la conquête de leur liberté et la conclusion de leur alliance avec les Suisses, les braves Appenzellois, contens de leur sort, ne désiraient plus la guerre. Le duc Fréderic, de son côté, comprit qu'il était difficile de combattre un peuple fort de son union, fier de ses droits, plus attaché à son indépendance qu'à la vie. Il voyait d'ailleurs les Confédérés si puissans, que leur amitié devenait plus désirable pour lui que leur inimitié. C'est pourquoi il proposa aux huit cantons qui alors composaient la Confédération et conclut avec eux, le 28 de mai 1412, une paix de cinquante ans, reconnaissant leurs droits sur tout ce qu'ils possédaient. Les Suisses reconnurent aussi les hypothèques, les fiefs et tous les droits que le duc possédait dans leur pays. Cette paix fut confirmée par seize villes dépendantes de la maison d'Autriche; c'étaient Schaffhouse, Waldshout, Laufenbourg, Seckinguen, Rheinfelden, Diessenhofen, Bade, Rapperswyl, Brougg, Bremgarten, Zofinguen, Soursée, Lenzbourg, Mellinguen, Aarau et Frauenfeld.

Mais cette paix ne tint pas au-delà de trois ans. Au bout de ce temps, Sigismond, empereur des Allemands, se rendit à Constance, où se tenait un grand concile, pour terminer les schismes qui désolaient l'église chrétienne. Là se trouvaient assemblés les prélats les plus distingués de pays éloignés et de pays voisins, ainsi que les ambassadeurs des rois et des princes souverains de l'Italie, de l'Allemagne, de la France, de l'Angleterre, de la Pologne, du Danemark, de la Suède, de la Hongrie et de beaucoup d'autres états. Ils s'étaient érigés en tribunal parcequ'un prêtre bohémien, Jean Huss, prêchait à Prague une doctrine nouvelle, opposée à la doctrine de l'église catholique, et qu'il avait trouvé de nombreux sectateurs. Outre cela, l'église catholique était divisée dans son sein même; car, au lieu d'un pape, elle en avait trois, en Italie et en

France, qui s'anathémisaient et s'excommuniaient mutuellement. Ces discordes troublaient et scandalisaient la chrétienté.

Pendant que les puissances spirituelles et temporelles étaient assemblées à Constance, le duc Fréderic eut une querelle avec l'empereur Sigismond. Le duc refusait de se rendre à Constance pour recevoir, selon l'usage, ses fiefs de la main de l'empereur. D'ailleurs les pères du concile étaient courroucés contre lui, parcequ'il protégeait l'un des papes, nommé Jean, que l'on se proposait de destituer. Pour punir sa désobéissance opiniâtre, le concile prononça contre lui l'anathême de Judas et l'excommunication majeure. L'empereur le déclara coupable du crime de lèse-majesté envers sa personne et envers l'empire, le dépouilla de ses droits de souverain et de ses fiefs. Tous les sujets de l'empire furent sommés de prendre les armes contre le duc; la même sommation fut adressée aux Confédérés. L'empereur engagea la ville de Schaffhouse à se détacher du duc, son souverain, et, pour la récompenser, il la déclara indépendante afin que, à l'égal des autres villes libres, elle relevât immédiatement de l'empire. Les Schaffhousois saisirent avidement cette offre de la liberté. Jaloux d'obtenir le même avantage, Frauenfeld, Diessenhofen, et presque toute la Thurgovie prêtèrent serment d'obéissance à l'empereur.

Mais les Confédérés se faisaient un juste scrupule de violer une paix qu'ils venaient de conclure avec le duc pour cinquante ans. La sainte assemblée de l'église, il est vrai, les déclarait exempts de tout péché, et l'empereur leur prommettait la propriété perpétuelle de tous les pays autrichiens dont ils feraient la conquète. Mais les citoyens des Waldstætten, de Zurich, de Zoug, de Lucerne et de Glaris répondirent: „Nous ne saurions nous persuader qu'un manque de foi puisse jamais être louable.“

Berne fut d'un autre avis. L'occasion lui paraissait favorable pour étendre sa domination et pour affaiblir la puissance de l'Autriche dans son voisinage. Jusqu'alors cette ville avait agrandi son territoire, non par l'épée, mais par des traités et des achats. C'est pourquoi Berne dit à Zurich: „La justice et l'honneur permettent la guerre,

puisque l'empire et l'église la commandent; l'heure de la destruction de tous les ennemis de nos aïeux a sonné.“ Les Confédérés hésitaient encore. L'empereur leur envoya à plusieurs reprises des messages, et le concile les menaça plusieurs fois de les excommunier s'ils ne marchaient pas contre le duc.

Berne se hâta d'armer ses troupes. Son exemple entraîne Zurich, avide de butin. Tous les autres Confédérés se soumirent aux ordres du monarque et de l'église; les Appenzellois seuls demeurèrent inébranlables.

A la nouvelle de cet armement et de la disgrâce de Fréderic leur souverain, les villes et la noblesse de l'Argovie assemblèrent une diète à Soursée, au printemps de l'an 1415. Les députés des villes dirent: „Restons neutres entre l'Autriche et la Suisse, et bornons-nous à maintenir les droits de la maison d'Autriche avec nos libertés. Il est temps que toutes les parties de l'Argovie fassent entr'elles une alliance pour leur défense commune. Alors elle pourra entrer dans la Confédération suisse comme état distinct et libre, sans craindre la prépondérance d'un autre canton, sans être assujettie à ses égaux.“

L'orgueil des seigneurs et des nobles ne leur permit pas de faire cause commune avec les villes. Ils aimaient mieux avoir un prince pour maître que des bourgeois pour égaux. Ainsi la diète se sépara sans résultat. Cependant, avant de se séparer, les villes résolurent de se placer sous la protection de la Confédération, mais trop tard.

A peine les députés des villes s'étaient-ils mis en route qu'ils virent, de bon matin, sur toutes les hauteurs les signaux d'attaque, les bannières et les bataillons des Confédérés. Ils retournèrent donc chez eux pleins de tristesse.

Les troupes bernoises marchèrent sur Zofinguen, harcelèrent la ville pendant quelques jours, et la forcèrent enfin à quitter le parti du duc pour prêter serment de fidélité à l'empire et à Berne. A droite de Zofinguen on voyait sur le sommet d'un rocher quatre forts appelés les Wyken; les Bernois en prirent trois, les Lucernois forcèrent le quatrième. A gauche se trouvait Arbourg, petite ville au bord de l'Aar avec une forteresse; les Bernois s'emparèrent de l'une et de l'autre, ainsi que des

deux Warthbourg, forts d'observation construits sur les sommets de deux montagnes voisines. De là ils marchèrent sur Arau, renforcés par des troupes envoyées de Soleure, de Bienne, de Neuchâtel et de la Neuveville. Arau, malgré l'opposition d'une partie de ses citoyens, se rendit en se mettant sous la protection de l'empire et des villes de Berne et de Soleure; toutefois cette cité réserva ses franchises. Brougg et Lenzbourg firent des capitulations semblables; de même que plusieurs châteaux de l'Argovie; Trostbourg, qui fut ravagé par le feu, Rouod, Brounegg et d'autres encore. Ainsi, dans l'espace de quelques semaines, les Bernois conquirent dix-sept forteresses et villes fortifiées et un pays vaste et riche; la rapidité de leurs attaques fut la cause de ce succès. Ils ne perdirent en tout que quatre hommes; ce fut devant le château de Wildegg, où les vaillans seigneurs de Hallwyl firent une vigoureuse résistance.

Dans le même temps les bannières de Lucerne s'étaient avancées par Soursée et avaient soumis les rives supérieures de la Sour, de la Wigguern, de l'Aa et de la Winna; elles s'arretèrent aux dernières limites des conquêtes des Bernois. Du côté de l'orient, elles conquirent la contrée fertile où se trouvent Reichensée, Meyenberg et Villmerguen.

Les Zuricois, de leur côté, avaient passé l'Albis et forcé le bailliage libre de Knonau de leur jurer fidelité. Une partie de leurs troupes étaient descendues le long de la Limath, du côté de Bade en Argovie, et avaient pris Dictikon.

Dans la contrée où la Limmath et la Reuss se rapprochent de l'Aar, les troupes des sept cantons se rencontrèrent et firent en commun la conquête de ce qui restait encore à l'Autriche dans ce pays; c'était Mellinguen, Bremgarten et Bade. Mellinguen, fidèle au duc, se défendit pendant quatre jours; Bade tint plus longtemps, parceque le château de Stein qui défend cette ville renfermait une forte garnison commandée par le seigneur de Mannsberg; mais lorsque les machines des Bernois eurent renversé une partie des murs et que l'eau commença de manquer aux assiégés, le château se rendit et fut ruiné. On vit briller au loin la flamme de cet antique manoir.

Ces expéditions terminées, les Confédérés organisèrent leurs nouveaux états. Berne, Zurich et Lucerne gardèrent chacun leurs propres conquêtes avec tous les droits que la maison d'Autriche avait exercés. Les pays soumis en commun durent former des bailliages communs; mais Berne fut exclus, parceque ses armes avaient déjà trop étendu son territoire.

Mais ceux d'Uri dirent: „Nous apprenons que l'empereur s'est récóncilié avec le duc Fréderic. Rendons plutôt à l'empereur ce que nous venons de prendre, afin qu'il rende au duc ce qui lui appartient: car c'est pour l'empereur et non pour nous, que cette guerre a été faite. Confédérés, nous hommes d'Uri refusons toute participation au bien d'autrui. Nos pères nous ont transmis la coutume d'estimer une fidélité inviolable plus que tout le reste."

Les autres Confédérés rirent de ce scrupule: „Que ceux d'Uri sont délicats! qu'ils sont dévots! il faut qu'ils se distinguent toujours par quelque bizarrerie." Ils décidèrent que, puisque Uri refusait sa part, Zurich, Lucerne, Schwyz, Unterwalden et Glaris feraient gouverner tour-à-tour pendant deux ans ces bailliages communs, et que chaque année des députés de ces cantons examineraient l'administration et le compte des revenus.

Ainsi les Confédérés gardèrent leurs conquêtes, dont la propriété leur fut confirmée par l'empereur. Ils régnèrent donc sur ces nouveaux pays à la place de l'Autriche. Citoyens libres, usurpant le rôle de princes souverains, ils avaient considérablement augmenté le nombre de leurs sujets dans les villes et dans les campagnes.

21.

Soulèvement du Valais contre le seigneur de Raron. — Bataille d'Arbedo et artifice du seigneur Zoppo.

(De l'an 1419 à l'an 1426.)

Un siècle s'était à peine écoulé depuis l'action de Guillaume Tell, et les villes, les bourgs, les villages de la Suisse, autrefois sujets, avaient maintenant à leur tour des sujets, et faisaient trembler ceux devant lesquels ils tremblaient auparavant. Les descendans de ces guerriers, de ces chevaliers qui, du haut de leurs châteaux presque inaccessibles, menaçaient jadis les villes, venaient leur demander humblement le droit de cité, ou leur vendaient les terres qu'ils possédaient et allaient s'établir dans un autre pays, pour ne pas obéir à des gouvernemens roturiers.

Ces changemens avaient donné aux Confédérés le sentiment de leurs forces et leur avait inspiré une fierté militaire que ne blessaient impunément ni leurs amis ni leurs ennemis. On s'en convainquit dans les querelles que fit naître Wichard de Raron ou Rarogne, seigneur et capitaine-géneral du Valais.

Dans le temps que les Confédérés aidèrent au canton d'Uri à faire la conquête de la Léventine, ils s'emparèrent aussi de la vallée de Domo-d'Ossola et y mirent une faible garnison. Le duc de Milan, pour ne pas laisser aux Suisses la possession tranquille de cette vallée, la vendit au duc de Savoie. Celui-ci envoya à Domo-d'Ossola des troupes qui traversèrent le Valais. Le seigneur de Raron leur montra le chemin à travers les montagnes; la garnison suisse, trop faible pour résister avec avantage, fut obligée de se retirer.

Le seigneur de Raron dit à cette occasion que s'il avait fait partie de l'expédition, aucun Suisse ne serait resté en vie. Ces paroles orgueilleuses aigrirent les Unterwaldéens et leurs frères d'Uri. Ayant accusé en vain le seigneur de Raron auprès de la ville de-Berne où il avait droit de cité, ils soulevèrent contre lui les habitans du

Valais. Ceux-ci avaient déjà des griefs contre ce seigneur; ils lui reprochaient l'alliance qu'il avait faite avec la Savoie, sans leur consentement; ils l'accusaient, ainsi que les grands du pays, de violer les anciens droits et de vouloir réduire le peuple sous le joug de l'esclavage. Les habitans de Brigg dirent: „Si le Valais doit conserver les droits qu'il a eus jusqu'à ce jour, il est nécessaire de mettre aux grands seigneurs un frein et un mords; et, pour cela, il faut que tous les gens d'honneur donnent un coup de main.“

Suivant une coutume antique du pays, quelques hommes prirent une énorme massue sur laquelle ils avaient taillé un visage humain avec l'expression de la tristesse, et l'entourèrent de verges et d'épines; cette longue image figurait la justice opprimée et les Valaisans l'appelaient la Mazze. Ils la mirent en évidence dans une place publique; le peuple accourut en foule. Un homme hardi s'approcha de la massue en qualité de chef de la Mazze; il la tint debout et se chargea de porter la parole pour elle. Beaucoup de gens du peuple s'adressant à la triste image lui demandaient: „Mazze, pourquoi es-tu si triste? Mazze, pourqoi es-tu venue ici?“ Mais elle ne répondit point. D'autres dirent: „Mazze, nous voulons te porter secours; mais dis-nous contre qui. Crains-tu Sillenen? Est-ce Asperling ou Henngarten (seigneurs du pays) qui te fait de la peine?“ La Mazze resta immobile et se tut. Mais lorsqu'on vint à nommer le seigneur de Raron, elle fit un mouvement affirmatif, et s'inclina profondément. Alors ils soulevèrent la Mazze, la portèrent de village en village dans tous les districts du Valais, en disant que la Mazze se rendait vers le chef du pays, vers tous ses adhérens et vers son neveu l'évêque de Sion.

Lorsque le seigneur de Raron vit tout le peuple soulevé, il s'enfuit en Savoie et implora l'assistance du duc. Mais les Valaisans réduisirent en cendres son grand château et sa tour bâtis au dessus de Sierre (Siders) *) et la forteresse de l'évêque qui dominait Louesch; ils

*) Bourg limitrophe entre la partie française et la partie allemande du Valais.

assiégèrent son château fort de Beauregard, situé sur le haut d'un rocher voisin de Chippis; ils ruinèrent toutes ses propriétés. Le duc de Savoie n'osa pas lui porter secours.

Le seigneur de Raron vola vers ses concitoyens de Berne pour les supplier de le soutenir et de le sauver. Les Valaisans, d'un autre côté, s'adressèrent à Uri et à Unterwalden, hommes libres, ils conclurent avec eux une alliance défensive, et promirent d'aider à ces deux cantons à reprendre la vallée d'Ossola qui touche au Valais. Sur le champ les troupes d'Uri et d'Unterwalden passèrent les plus hautes Alpes; celles de Schwyz, de Lucerne et de Zurich les suivirent; les Valaisans franchirent les Alpes sur un autre point, et toute la vallée d'Ossola fut reconquise.

Mais Berne prit les intérêts du seigneur de Raron auprès des Confédérés, et demanda qu'on lui rendit justice. De longues négociations s'ensuivirent. Les Bernois voulurent marcher contre le Valais et sommèrent les autres Confédérés d'en faire autant; mais Uri, Unterwalden et Lucerne s'y refusèrent. Une guerre civile faillit à éclater parmi les cantons. Pour prévenir un tel malheur, les cantons neutres formèrent une diète à Zurich, et après avoir entendu les amis et les ennemis du seigneur de Raron, ils arrêtèrent: „qu'avant tout les Valaisans restitueraient à leur seigneur tous ses biens; puis, de son côté, qu'il ferait droit à leurs plaintes."

Les chefs de parti valaisans ne voulurent pas se soumettre à cet arrêt; ils soulevèrent de nouveau le peuple et l'engagèrent à une résistance opiniâtre. Ils rassemblèrent des gens armés, entrèrent dans l'Oberhasli, d'où ils emmenèrent des troupeaux de moutons, prétextant qu'aidé par des gens de l'Oberland le seigneur de Raron était entré dans le Valais, et y avait exercé des ravages. Pour défendre les passages de ses montagnes, Berne envoya une troupe de soldats contre le Valais. Schwyz et Zurich tentèrent encore une fois de terminer cette querelle par leur médiation; mais les Valaisans n'entendirent à rien; ils préféraient la guerre à un arrangement équitable.

Les Bernois, renforcés par les bannières de Fribourg, de Soleure, de Neuchâtel et d'autres, en tout 13,000 hommes,

franchirent les plus hautes Alpes et entrèrent par le Sanetsch, du côté de Sierre, dans le district valaisan de Gombs. Ils reçurent aussi du secours de Schwyz, mais Uri et Unterwalden n'en envoyèrent point aux Valaisans dont ils blâmaient l'opiniâtreté. Beaucoup de villages devinrent la proie des flammes. La terreur se répandit dans toute l'étendue du Valais.

Cependant un simple paysan, Thomas Brantschen, rendit le courage à ses citoyens; lorsqu'il vit les ennemis s'avancer vers le village d'Ulrichen, marquant leurs traces par le pillage. „He! s'écria-t-il que fait le Valais, ancienne patrie de héros? Nos pères n'ont-ils pas autrefois, près d'Ulrichen, fait nager dans le sang les troupes du duc de Zæhringen? Eh bien! à cette même place, combattons encore une fois pour notre patrie et notre vieille liberté. ou mourons d'une mort glorieuse.“

Il dit, sortit d'une embuscade avec 400 Valaisans courageux, au moment où les Confédérés passaient, et se jeta à l'improviste sur leurs nombreux bataillons. Brantschen combattit en héros; de sa main il fit mordre la poussière à quarante Bernois; à la fin il tomba lui-même sur leurs cadavres. La terreur était dans les rangs des Bernois. Tous chancelaient, quand le secours de Schwyz arriva et força les Valaisans à regagner leur première position. Personne ne les y suivit. Le lendemain les Suisses abandonnèrent le Valais parceque les troupes bernoises du Gessenay *) avaient rencontré une résistance terrible près de Sion.

On fit de nouvelles propositions de paix. Les Valaisans consentirent enfin, mais avec peine, à restituer au seigneur de Raron toutes ses seigneuries et à lui payer pour tout dommage la somme modique de 10,000 florins **); aux Bernois, la même somme pour les frais de la guerre; au chapitre de Sion, 4000 florins. Cela arriva l'an 1420, quelques mois après l'action héroique de Thomas Brantschen. Mais le seigneur de Raron mourut loin de sa

*) Vallée à l'extrémité occidentale du canton de Berne.
**) Environ 20,800 francs de France.

patrie; l'éclat de sa famille fut à jamais terni, parcequ'il ne sut pas se concilier l'amour du peuple.

Cependant le duc de Milan n'avait pas encore pu oublier la perte de la vallée d'Ossola. Sa douleur et sa colère augmentèrent en apprenant que les Suisses venaient d'acheter des barons de Sax, seigneurs de Bellinzona, cette ville et toute la contrée qui s'étend depuis la Léventine jusqu'au lac Majeur, pour le prix de 2400 florins. Il arma secrètement et surprit avec des forces considérables Ossola et Bellinzona. Tout, même la Léventine, fut contraint de lui jurer fidélité.

Les Confédérés se levèrent trop tard pour la vengeance. Depuis la conquête de l'Argovie, l'ancienne concorde ne régnait plus parmi eux. C'est là ce qui les avait retardés. La discorde ternit aussi l'éclat de la victoire qu'ils achetèrent si chèrement dans les champs d'Arbedo, près de Bellinzona, où, après avoir passé le Saint-Gothard, ils rencontrèrent les troupes milanaises. Là, les Confédérés eurent à soutenir, depuis le matin jusqu'au soir, une lutte sanglante contre l'habileté et le désespoir des Italiens. Beaucoup de héros suisses y perdirent la vie, Jean Rot, landammann d'Uri, Henri Puntiner, qui portait la bannière du même canton, et le vieillard Pierre Kolin, ammann et banneret de Zoug. Ce dernier mourut à la tête de son bataillon, la bannière à la main. L'un de ses fils la retira de dessous le corps de son père, et la fit flotter sanglante au-dessus du bataillon. Il tomba bientôt, mais la bannière ne devint pas la proie de l'ennemi; Jean Landwing la sauva. Cette bataille eut lieu le 30 de juin 1422.

Les Suisses repassèrent le Saint-Gothard, attristés par la perte de tant de braves et par leur victoire sanglante, s'accablant les uns les autres de reproches; mais ils laissèrent, avant le partir, une garnison dans la Léventine. Pendant plusieurs années ils eurent ensemble des disputes interminables au sujet du parti qu'il fallait prendre contre le duc de Milan, et ils employèrent, moitié à regret, des demi-mesures qui n'amenèrent aucun résultat.

Ennuyé de ces longueurs, un homme courageux du canton de Schwyz, Pétermann Rysig, rassembla autour

de lui 500 hommes pleins d'audace, passa avec eux le Saint-Gothard, franchit les montagnes à sa droite, descendit dans la vallée d'Ossóla, en chassa la garnison, et s'y établit à la place des troupes milanaises. Toutes les forces du duc de Milan marchèrent contre lui; Pétermann Rysig leur résista. L'héroïsme de la petite troupe de Schwyz réveilla les Confédérés qui se mirent aussitôt en route vers la vallée d'Ossola. Il vint des troupes auxiliaires de Soléure, du Valais, du Tockenbourg, de la Rhétie. Cela jeta le duc dans le découragement; mail il attendait encore de sa prudence ce qu'il ne pouvait plus attendre de la force des armes.

Il envoya son chambellan Zoppo avec beaucoup d'or vers les Confédérés, pour traiter avec eux. Cachant la ruse du renard sous les dehors de la franchise, Zoppo parla aux chefs des Suisses avec l'accent de la bienveillance et de l'affection, accompagnant ses discours de grandes libéralités. Il parvint à diviser leurs intérêts; engagea Uri, le Bas-Unterwalden et Lucerne à faire séparément la paix, puis il gagna les autres au moyen de négociations secrètes. L'an 1426, les Confédérés abandonnèrent au duc de Milan la vallée d'Ossola, Bellinzone et la Léventine pour la somme de trente et un mille et quelques centaines de florins et pour certaines prérogatives et franchises en faveur de leurs négocians et de leurs petits marchands. Les troupes suisses rétournèrent dans leurs cantons. Ainsi l'action héroïque de Pétermann Rysig fut rendue inutile; en vain le sang des nobles Kolin avait teint leur bannière sur le champ de bataille d'Arbedo. Dans tous les temps les Suisses ont eu bien plus à redouter les artifices des étrangers que leurs armes.

22.

Dans la Haute-Rhétie la ligue grise, la ligue de la Maisondieu et la ligue des Dix juridictions, se forment dans l'intérêt de la liberté.

(De l'an 1426 à l'an 1436.)

Tandis que les Confédéres vendaient à prix d'argent ce que tant de héros leur avaient acquis au prix de leur sang, un esprit tout différent parcourait les vallées élevées des Alpes rhétiennes, l'esprit de la liberté, de la justice et de la concorde.

Depuis la domination des Francs, les habitans de la Haute-Rhétie étaient constamment demeurés sujets tributaires et serfs de l'évêque de Coire, des abbés de Disentis et de Pfeffers, et d'une foule de seigneurs ecclésiastiques, de comtes, de barons et de gentilshommes. La ville de Coire jouissait, à la vérité, de plusieurs priviléges, mais son évêque lui faisait aussi endurer bien des tourmens. Les villageois, plus malheureux encore, avaient à souffrir des guerres continuelles que se faisaient entr'eux les grands et les petits seigneurs, dont le nombre était très-considérable; mais la paix ne leur était pas moins funeste, tant ils obéissaient à des maîtres durs et cruels! Uri, Schwyz et Unterwalden n'avaient pas gémi sous une tyrannie plus atroce que la Rhétie; mais la Rhétie eut à son tour, des Guillaume Tell.

Quand l'égoïsme, l'arbitraire, l'injustice, l'orgueil des dominateurs furent arrivés à leur comble, les habitans infortunés de ces vallées et de ces montagnes se rappelèrent qu'ils étaient hommes et que, enfans de Dieu, ils avaient reçu de leur Père des droits qu'aucun tyran ne doit méconnaître. Le courage de quelques gens de cœur réveilla le courage de tout le peuple; il se leva bientôt pour défendre ses droits éternels.

Dans la haute et verdoyante vallée de l'Engadine, des glaciers de laquelle l'Inn sort avec fracas du côté du Tyrol, le château de Gardovall, bâti sur un rocher au-dessus du village de Madouleln, était la terreur de toute la contrée. Un jour le cruel châtelain de Gardovall fut frappé de la beauté d'une jeune fille du village de Camo-

gask, situé vis-à-vis de son château. Il y envoya ses gens avec ordre de lui amener cette jeune fille ce jour là même. Le père, appelé Adam, fut rempli de terreur; la fille, de désespoir. Mais, rassemblant toute sa force, Adam dit aux satellites: „Annoncez à votre maître que je préfère lui amener moi-même mon enfant demain matin.“

Dès qu'ils furent partis, le père courut vers ses voisins et ses amis, la rage dans l'ame, le feu dans les yeux. Il leur racontat tout et s'écria: „Hommes comme ce seigneur, sommes-nous ses troupeaux?“ L'indignation fit bouillonner tous les cœurs. Ils jurèrent dans l'ombre de la nuit de mettre fin à la misère de la vallée ou de périr tous ensemble.

Dès l'aurore Adam conduisit au château de l'horrible tyran sa belle et jeune fille, parée de ses habits de fête comme une épouse. Quelques conjurés suivaient, comme pour former le cortége d'honneur; d'autres s'étaient mis en embuscade autour du château, attendant le moment d'agir; tous étaient armés.

A peine le châtelain aperçoit-il l'objet de ses désirs qu'il descend en hâte les degrés du château et veut embrasser la jeune fille sous les yeux du père. Adam tire une épée et la plonge dans le cœur impudique du monstre. Lui et les siens prennent de force le château, massacrent ceux qui s'y trouvent, arborent le signal de la liberté, et la troupe placée en embuscade se hâte de les rejoindre. Gardovall devint la proie des flammes. Toute la contrée au-dessous des sources de l'Inn racheta plus tard (1494) loyalement les droits qui avait sur elle la Maison-Dieu.

La vallée de Schams, dont les fertiles pâturages offrent un aspect riant, au milieu de rochers élevés, était également asservie à des monstres inhumains retranchés dans les châteaux de Bærenbourg et de Fardun. Ils se permettaient tout contre le peuple, même les humiliations les plus outrageantes; le peuple souffrait et se taisait. Le vigoureux Jean Chaldar eut aussi à souffrir, mais il ne se tut pas. Deux chevaux du seigneur de Fardun ayant été lâchés dans ses champs de blé, il en fut courroucé et assomma les chevaux. Il expia cette action dans les

fers et dans les tourmens, jusqu'à ce que les siens purent le racheter à force d'argent et de larmes.

De retour au sein de sa famille, heureux et content, il était un jour à table avec les siens, lorsque le seigneur de Fardun entra dans sa cabane. Tous le saluèrent respectueusement; mais le tyran lança sur eux des regards de mépris, et cracha dans la bouillie qu'ils mangeaient. La colère de Chaldar s'alluma comme la foudre; il le saisit à la gorge, le serrant de ses deux mains, comme l'aigle des Alpes serre sa proie: „Mange la bouillie que tu as assaisonnée!“ Il dit, enfonça la tête du misérable dans la nourriture brûlante, et l'étrangla. Puis il courut hors de sa cabane et assembla le peuple. Des cris d'alarme retentirent. Les châteaux de Fardun et de Bærenbourg s'écroulèrent dans le sang et les flammes. L'évêque fut obligé de céder à la vallée (1458) les droits de souveraineté contre un dédommagement de 3200 florins.

Tout comme dans ces vallées l'inhumanité et la tyrannie des seigneurs favorisèrent la cause de la liberté, de même aussi, dans d'autres contrées de la Rhétie, la liberté dut ses succès à leur ambition. L'évêque Hartmann de Coire était perpétuellement en guerre avec la noblesse du pays. Exposé à beaucoup de dommages et ne pouvant pas défendre lui-même tous les domaines de son église, dispersés dans un grand nombre de villages et de vallées, en quelques endroits même situés au milieu de terres ennemies, il accorda aux sujets de la Maison-Dieu le droit de former entr'eux et avec les vallées et les villages voisins des alliances défensives. Déjà en 1396, les sujets de la Maison-Dieu, dans les vallées de Domleschg, Avers, Oberhalbstein et Bergun firent un traité avec les seigneurs de Werdenberg à Schams, Domleschg et Obervatz. Ce fut le premier fondement de la ligue connue plus tard sous le nom de ligue de la Maison-Dieu ou ligue Caddée.

Les comtes et les seigneurs de la Haute-Rhétie imitèrent cet exemple. Réunis aux peuples des vallées déjà liés entr'eux, ils conclurent avec leurs voisins les Glaronnais, l'an 1400, une alliance défensive perpétuelle contre les prétentions et les attaques de l'évêque de Coire.

Mais les vallées exprimaient toujours dans leurs alliances la réserve de tous les droits quelconques de leurs seigneurs ; ces droits donnaient lieu à beaucoup d'abus. Les seigneurs ne connaissaient d'autre loi que leur bon plaisir et leur puissance ; il n'y avait ni justice dans les jugemens, ni sûreté sur les grandes routes.

Désirant mettre fin à ces maux, mais sans violence et sans révolte, plusieurs paysans loyaux, considérés et intrépides formèrent une sorte d'association dans la Haute-Rhétie. Ils se réunissaient chaque nuit entre l'abbaye de Disentis et Ilanz, la première ville entourée de murailles qu'on trouve sur le Rhin. Le lieu de leur rendez-vous était dans une forêt près du village de Trouns. Là ils s'entretenaient de leurs intérêts communs, et communiquaient ensuite en confidence leurs résolutions aux hommes les plus estimables de leurs communes respectives.

Dans un seul et même jour toutes les communes et toutes les vallées de la Haute-Rhétie députèrent les hommes les plus considérables et les plus éclairés à leurs seigneurs, pour demander que la justice et la sûreté fussent garanties à tous par un pacte solennel auquel tous prêteraient serment, sans qu'il fût porté atteinte aux droits réels de personne.

Les seigneurs furent effrayés par cet appel sorti des forêts de Trouns ; ils se rappelèrent les événemens arrivés dans la Confédération suisse un siècle auparavant. Le pieux et prudent abbé de Disentis, Pierre de Poultinga, fit tout de suite droit aux réclamations de ses sujets. Les comtes de Werdenberg, de Sax, les barons de Rhæzuns et d'autres suivirent cet exemple, par crainte de la violence du peuple, ou pour se faire un rempart contre le puissant évêché de Coire.

Au mois de mai de l'an 1424, ces seigneurs et les députés des communes de la Haute-Rhétie, vêtus de leurs modestes sarraux gris, assemblés en plein air devant le village de Trouns, à l'ombre d'un érable, sanctionnèrent par un serment fait à la très-sainte Trinité, une alliance perpétuelle pour le maintien de la justice et de la sûreté de tous, sans blesser les droits réels de personne. Ainsi se forma la Haute ligue ou ligue Grise ; plus tard, elle fut complétée par l'accession des vallées de Misox et de

Calanca. Bientôt le nom de Grisons s'étendit à tous les Rhétiens, bien que la ligue de la Maison-Dieu existât déjà séparément, et qu'outre cela un grand nombre de domaines du côté du Tyrol n'appartinssent ni à la ligue de la Maison-Dieu, ni à la ligue Grise, mais au riche comte Fréderic de Tockenbourg, dont la domination s'étendait au loin.

Peu de temps après, celui-ci mourut sans enfans, et l'on craignit que sa succession ne fit naître une guerre. Alors s'assemblèrent des députés des districts, des bourgs, des villages et des juridictions qui, dans les montagnes de la Rhétie, dépendaient de la maison de Tockenbourg. Il en vint de Davos, de Klosters, de Kastels, de Schiersch, de Seewis, de la juridiction canoniale de Schiersch, de Malans, de Maienfeld, de Belfort, de Courwalden, de Schalfik intérieur et de Schalfik extérieur. Ils dirent: „Puisque la mort du comte de Tockenbourg nous a rendu notre liberté, faisons dans cette partie des montagnes une ligue semblable à celle de la Maison-Dieu et à la ligue Grise; respectons les droits d'autrui, mais défendons les nôtres; unissons-nous à la vie et à la mort. Nul ne pourra citer un concitoyen devant un tribunal étranger, ni former au-dehors une alliance, sans le consentement de tous. Quand on aura reconnu l'héritier du comte de Tockenbourg, nous lui remettrons son héritage, mais nous ne lui permettrons pas de dissoudre notre ligue." — Ayant ainsi parlé, ils scellèrent leur alliance par un serment solennel le vendredi après la Fête-Dieu de l'an 1436. Telle fut l'origine de la ligue des Dix juridictions.

Ainsi se forma une nouvelle confédération entre les trois ligues des Alpes rhétiennes. Dès ce moment les Rhétiens ne portèrent plus que le nom de Grisons *).

---

*) En allemand *Bündner*, ligués, et *Graubündner*, ligués gris.

23.

Querelle au sujet de l'héritage du comte de Tockenbourg.

(De l'an 1436 à l'an 1443.)

La mort du riche comte de Tockenbourg produisit des effets bien différens chez les Grisons et chez les Suisses; là elle appela un peuple courageux à la liberté et à la concorde; ici elle alluma la cupidité, l'ambition et les torches de la guerre civile.

A peine le comte Fréderic de Tockenbourg eut-il fermé les yeux qu'il se présenta un grand nombre d'héritiers. Ses domaines étaient considérables; il en avait beaucoup au-delà du Rhin; plusieurs autres s'étendaient, entre Zurich et le Tyrol, le long des montagnes de l'Appenzell. De ce nombre étaient le Tockenbourg, la seigneurie d'Uznach, la Marche supérieure, Windegg dans le Gaster, le Rhinthal, la seigneurie de Sargans et les Dix juridictions dans le pays des Grisons. Outre cela il possédait des propriétés dans la Thurgovie et ailleurs. Madame Elisabeth, veuve du défunt, se croyait héritière légitime; mais des parens éloignés de son mari lui contestèrent son droit et lui opposèrent leurs prétentions. D'un autre côté, Zurich croyait aussi avoir des titres à cet héritage, parceque le comte mort sans enfans, était citoyen du canton et bourgeois de la ville; mais comme il était de même citoyen du canton de Schwyz, celui-ci réclamait le même avantage.

Pour s'assurer une protection puissante, madame Elisabeth se lia plus étroitement avec la ville de Zurich et lui fit une donation en bonne forme d'Uznach et de Windegg. Les citoyens de Schwyz engagèrent les parens du comte à interdire à sa veuve toute aliénation de l'héritage en tout ou en partie. Les sujets du comte qui habitaient Lichtensteig, les vallées du Necker, de la Thour, de Saient-Jean, Uznach, et au-dessous du lac de Wallenstatt, se présentèrent devant les habitans de Schwyz et leur dirent: „Feu notre seigneur, tout occupé de notre bonheur pendant sa vie, voulait qu'après sa mort nous

trouvassions auprès de vous protection et sûreté. Recevez donc notre serment et comptez-nous à perpétuité au nombre de vos citoyens.“ Les habitans de la seigneurie de Sargans, qui n'avaient appartenu au comte de Tockenbourg qu'à titre d'hypothèque, prièrent le duc Fréderic d'Autriche de vouloir les racheter, comme ses fidèles sujets. Il le fit; mais s'apercevant que leurs intentions n'étaient pas loyales, il les abandonna au comte Henri de Werdenberg.

A la nouvelle de cette alliance d'Uznach et d'autres lieux avec Schwyz, la ville de Zurich, enflammée de colère, éclata en menaces, prétendant qu'Uznach lui appartenait. Mais les habitans de Schwyz envoyèrent quelques troupes dans la Marche et du côté d'Uznach pour soutenir leurs nouveaux concitoyens repousser la force par la force; ils proposèrent aux Zuricois de soumettre leur affaire à un arbitrage, et associèrent Glaris à leur autorité sur les nouveaux domaines, pour avoir, en cas de besoin, l'appui de ce canton.

Depuis que les gouvernemens des villes et des cantons de la Suisse eurent conquis l'Argovie et constitué des bailliages communs, le pouvoir les avait rendus fiers et hautains; jaloux de leur propre liberté, ils détestaient la liberté chez les autres; ils aimaient mieux des sujets que des citoyens libres, leurs égaux en droits. Ils n'avaient pas voulu associer l'Argovie comme état libre à leur Confédération; ils ne songèrent pas à rendre la condition du Tockenbourg meilleure. Ils voulaient des sujets.

De là des disputes, des querelles, des désordres sanglans. Une grande diète assemblée à Luzerne essaya inutilement de rétablir la paix; on se sépara plus aigri qu'auparavant. A la tête du gouvernement de Zurich se trouvait le bourguemestre Rodolphe Stussi, et à la tête de celui de Schwyz le landammann Itel Reding de Biberegg, tous les deux hommes ambitieux, entreprenans, pleins de talent et d'éloquence; mais ils se haïssaient, ardens pour les prérogatives de leurs cantons, indifférens pour la paix et le salut de la Suisse.

On vit alors pour la première fois quel abîme de maux creuse l'égoïsme cantonal quand il préfère ses intérêts à ceux de la Confédération. La disette de l'année 1439, suite

des pluies continuelles qui détruisirent les moissons, avait déjà prouvé que l'ancienne et belle union n'existait plus. Chaque canton défendait l'exportation de tous les moyens de subsistance; cette mesure augmenta la souffrance de tous, ainsi que leur animosité. Schwyz et Zurich se menacèrent de l'épée.

Pour prévenir de plus grands maux, les Confédérés prononcèrent un arbitrage à Berne. Schwyz s'y soumit; Zurich résista, accusant les Confédérés de partialité, pour avoir laissé Uznach au canton de Schwyz, en dépit de la donation de la comtesse Elisabeth; d'ailleurs il n'avait pas été fait mention de Gaster et de Windegg, bien que Schwyz en eût pris possession avant la décision de ce différend et malgré l'invitation contraire des Confédérés.

Le bourguemestre Stussi dit: „Que le fer décide!" Cependant il commença par envoyer aux habitans de Schwyz une lettre ouverte, dans laquelle il ne leur donnait plus le titre de Confédérés. Il leur proposa d'en appeler au tribunal de l'empereur romain, chef de l'empire germanique dont ils relevaient les uns et les autres. Les citoyens de Schwyz répondirent: „Le droit impérial peut être excellent, mais ce n'est pas celui que nous avons reconnu dans le serment fédéral."

Les Zuricois et Schwyz mirent donc leurs armées en campagne; elles se rencontrèrent sur le mont Ezel. Les troupes de Schwyz occupaient la hauteur; celles de Zurich, la partie inférieure près de Pfæffikon. Stussi lui-même s'avança contre la Marche; mais il la trouva si bien défendue par des fortifications et par les soldats de Schwyz et de Glaris, qu'il se retira sans avoir rien entrepris. Itel Reding reçut sur l'Ezel des envoyés d'Uri et d'Unterwalden. Ils le conjurèrent au nom de Dieu et de la patrie de tenter encore de faire la paix, pour que l'on ne vît pas (crime inoui!) le sang des Suisses versé par la main des Suisses. Mais dans cet instant le sang coulait déjà. Une troupe de Zuricois s'était avancée jusque sous les avant-postes de Schwyz. Il y eut un grand nombre de blessés; onze Zuricois furent tués; les autres s'enfuirent.

Les Confédérés obtinrent un nouvel armistice, et entamèrent de nouvelles négociations. Elles n'eurent aucun résultat, parceque Zurich persistait à recourir à l'arbitrage

de l'empereur romain et à refuser celui des Confédérés. Ce refus excita le courroux des cantons contre les Zuricois. Zurich arma de nouvelles troupes, et Stussi, à la tête de plus de 6000 hommes, marcha vers l'Ezel, où les troupes de Schwyz et de Glaris, avec un renfort d'Uri et d'Unterwalden, l'attendaient en bon ordre.

Il arriva au milieu d'une nuit, comme par miracle, qu'une terreur subite, dont la cause resta inconnue, s'empara des Zuricois postés près de Pfæffikon. Saisis d'effroi ils se jetèrent tous dans leurs bateaux, au nombre de cinquante-deux, et retournèrent en hâte à Zurich. Les troupes qui occupaient les hauteurs de l'Ezel en descendirent, ravagèrent, et occupèrent les bords du lac, puis engagèrent tous les Confédérés à marcher contre Zurich.

L'épouvante et le désordre se mirent dans cette ville destituée de tout secours; elle renoua les négociations rompues et se soumit à l'arbitrage des Confédérés. Dans cette situation, Zurich dut non seulement renoncer à toute prétention sur le Tockenbourg, mais encore céder à Schwyz et à Glaris, pour les frais de la guerre, Pfæffikon, Wollrau, Hourden et d'autres lieux, ainsi que certaines propriétés et certains droits. Un canton fit des conquêtes aux dépens d'un autre. Ce fut en 1440. La même année Schwyz acquit d'une manière plus honorable le village de Merlischachen, sur le lac des Quatre-Cantons, en l'achetant des seigneurs opulens de Moos. Dans le même temps encore Uri trouva l'occasion de reprendre la Léventine, qu'il avait perdue. Voici le fait. On avait refusé, soit à Airolo, soit à Bellinzone, de rendre justice à quelques hommes d'Uri, selon les conventions conclues entre les deux pays. Pour venger cette injure, les bannières d'Uri, en revenant du mont Ezel, passèrent tout de suite le Saint-Gothard et occupèrent sans résistance la Léventine et Bellinzone. Le vieux duc de Milan, qui n'était point préparé à la guerre, acheta chèrement la paix en cédant la Léventine à Uri.

Sur ces entrefaites le duc Fréderic d'Autriche, petit-fils de ce Léopold qui périt à Sempach, était monté sur le trône impérial. Il avait déclaré publiquement qu'il songeait à reprendre aux Suisses toutes les propriétés de ses

aïeux. Dans ce but, il faisait sonder sans relâche les dispositions du peuple, des nobles et des villes de l'Argovie.

Cette nouvelle réjouit le bourguemestre Stussi et le conseil de Zurich, irrités contre les Confédérés. Si Zurich, qui occupait la première place dans la Confédération suisse, eût oublié généreusement son offense et révélé aux alliés les desseins de l'Autriche, de quel éclat sa magnanimité aurait brillé alors aux yeux de ses Confédérés, et brillerait à jamais aux yeux de leurs descendans! — Mais Zurich n'écouta que la vengeance, ne sentit que son injure, oublia ses concitoyens et conclut secrètement une alliance criminelle avec l'empereur. Il n'y avait point de grandes ames. Ce traité honteux fut conclu l'an 1442.

Dès que le bruit s'en répandit, les Confédérés accusèrent unanimement Zurich d'avoir violé l'alliance perpétuelle. Des diètes s'assemblèrent; Zurich fut sommé de se séparer de l'Autriche. Il y eut un grand nombre de pourparlers inutiles; Zurich n'abandonna point le parti de l'empereur. Ce souverain envoya vers les Zuricois le capitaine Thuring de Hallwyl, pour recevoir solennellement le serment de fidélité à l'empire, le serment d'une alliance offensive et défensive. A la demande du capitaine, les Zuricois ôtèrent leurs croix blanches, marques distinctives des Suisses dans toutes leurs guerres, et prirent les croix rouges telles que les portaient les Autrichiens. D'autres ornèrent aussi leurs chapeaux de l'aigle impériale et de la plume de paon.

Les Confédérés furent navrés de cette conduite; tout le peuple, enflammé de colère. Des injures, de mauvais traitemens, des assassinats, des incendies, accompagnèrent de cette mésintelligence. Enfin une guerre générale des Confédérés éclata contre Zurich.

24.

Guerre de tous les Confédérés contre Zurich. Bataille de Saint-Jaques. La paix.

(De l'an 1443 à l'an 1450.)

La déclaration de guerre des Confédérés n'intimida point Zurich qui comptait sur le secours puissant de l'Autriche. Déjà en effet, à la sommation de l'empereur, Thuring de Hallwyl, un grand nombre de chevaliers, et de soldats, même le margrave Guillaume de Bade, avaient volé au secours de la ville. On y comptait au-dela de 5000 Autrichiens.

Alors commença une guerre de Suisses contre Suisses. Près de Pfæffikon et de Freienbach, sur les rives du lac de Zurich, les soldats de Schwyz combattirent avec succès contre les Zuricois en nombre double ; de même Lucerne Uri et Unterwalden, sur les hauteurs du Hirzel, contre les Zuricois qui s'y étaient retranchés derrière des remparts. Les remparts furent pris et renversés ; beaucoup de sang généreux coula. Qui voudrait énumérer les villages réduits en cendres au bord du lac, dans les pays de Zoug, de Schwyz et dans les bailliages libres ? Chaque jour le sang rougissait la terre, chaque nuit la flamme rougissait le ciel. La ville de Bremgarten se défendit en vain avec intrépidité, pour maintenir la portion de souveraineté que Zurich avait eue sur elle. Le sort de Bremgarten effraya Bade, qui aurait voulu rester neutre, mais qui dut ouvrir ses portes aux Confédérés. Ni la tour de Rumlang, ni les forteresses de Gruninguen et de Reguensberg ne purent résister à la fureur des Suisses.

Enfin Schwyz, Uri, Unterwalden, Glaris, Zoug, Lucerne, au nombre de 5000 hommes, passent l'Albis pour marcher sur la ville de Zurich. Itel Reding marche avec eux. Les Zuricois et les Autrichiens, à pied, à cheval, volent au-devant d'eux emportés par la rage ; le bourguemestre Stussi dans leurs rangs. On court, on traverse la Sihl. Avides de carnage, les deux armées se rencontrent dans les prairies entre le village de Wiedikon et l'antique chapelle de Saint-Jaques, le 22 juillet 1443. De chaque

côté des milliers de combattans; de toutes parts des cris, des gémissemens, le carnage. La terreur se répand dans les rangs des Zuricois qui combattent sans ordre parcequ'ils sont sortis en désordre. Ils s'enfuient dans la plus grande confusion, et repassent le pont de la Sihl. Là, le bourguemestre Stussi, vénérable par ses cheveux blancs et par son héroïsme, s'arrête au milieu du pont, brandit sa hache d'arme et s'écrie: „Arrêtez, citoyens, arrêtez!" Mais un citoyen de Zurich lui crie d'une voix terrible: „Que la foudre du ciel t'écrase, tout le mal nous vient de toi seul!" et il lui passe sa lance au travers du corps. Le bourguemestre tombe avec fracas dans son armure. Amis, ennemis, tout passe sur son cadavre et vole au faubourg. Les citoyens barricadent les portes de la ville; le faubourg est pillé par les vainqueurs. Ceux-ci coupent en pièces le cadavre de Stussi, déchirent son cœur de leurs dents, enduisent leur chaussure de la graisse de son corps, et jettent ses restes mutilés dans les flots de la Sihl. Des maisons, des villages en flammes servent de flambeaux aux vainqueurs qui, assis sur les cadavers de leurs ennemis, boivent à leur victoire au milieu de la nuit.

Ensuite les Confédérés assiégèrent le fort de Rappers-wyl, occupé par les Autrichiens; les Bernois assiégèrent Laufenbourg. Mais ces deux places tinrent bon. La forteresse de Greifensée, au contraire, tomba lorsqu'on y donna l'assaut. Jean de Breitenlandenberg, surnommé Jean le sauvage, l'avait défendue vaillamment avec un petit nombre d'hommes pendant vingt-six jours. Ce siége couta cher à Itel Reding et à ses Confédérés. Ceux-ci en furent tellement exaspérés, qu'ils demandèrent à grands cris la mort de Jean le sauvage et de ses héros, qui se rendirent à discrétion. „Tous," s'écria la soldatesque farouche, „tous mouront, et ceux de Greifensée aussi!" — Le capitaine Holzach de Menzinguen sur le lac de Zoug fit entendre sa voix: „Confédérés, craignez Dieu, épargnez le sang innocent, ne souillez pas l'honneur de la Confédération." Mais le Landammann Itel Réding répondit: „Cet homme a des sentimens autrichiens, qu'ils meurent tous, à l'exception des citoyens de Greifensée." Les hordes sanguinaires poussent des hurlemens d'approbation. Vieillards, hommes, femmes, pères, mères, implorent en vain

la pitié. Réding donne le signal; le cercle est fermé; le bourreau de Berne y entre, le glaive à la main. Jean le sauvage meurt courageusement. Les têtes de beaucoup d'autres tombent auprès de la sienne. Le bourreau s'arrête, regarde Itel Reding, et semble demander grâce pour les autres. Réding l'apostrophe plein de colère: „Si tu ne remplis pas ton office, un autre le remplira sur ta personne.“ Alors tombent aussi les têtes de Félix Ott, de Jean Escher de Zurich et des autres. A la cinquantième, la nuit est déjà venue. Reding fait allumer des torches de paille pour éclairer la fin de l'œuvre sanglante. Lorsque la soixantième est abattue, Réding s'éloigne de la foule saisie d'horreur.

Les Confédérés retournèrent contre Zurich avec 20,000 hommes et mirent le siége devant la ville dans l'été de 1444. Les Zuricois se défendirent avec courage. Seize d'entr'eux, surnommés les boucs, avaient formé une société militaire et firent beaucoup de mal aux Confédérés qu'ils attaquaient en partisans.

La noblesse autrichienne de l'Argovie aussi fut active dans l'intérêt de Zurich. Le comte souverain du Bouchsgau et du Sissgau, Thomas de Falkenstein, pour nuire aux Bernois, envoya deux de ses gens avec ordre de mettre le feu à la ville d'Arau pendant la nuit. Ce coup n'ayant pas réussi, il traversa à cheval la ville de Brougg, accompagné de deux seigneurs de Baldegg, et dit: „Nous venons du camp de Zurich, et nous allons à Bâle chercher le seigneur évêque pour nous aider à faire la paix.“ La seconde nuit après, il reparaît aux portes de Brougg. „Nous apportons la paix,“ dit-il, „voici le seigneur évêque; ouvrez-nous.“ A ses côtés se trouvaient deux de ses gens vêtus aux couleurs de Bâle. Le gardien trompé ayant ouvert la porte de la ville, Falkenstein y entra avec 400 cavaliers, pilla la ville, fit saisir et enfermer l'avoyer Effinguer, les membres du conseil et les principaux citoyens. Il se proposait de les faire décapiter au point du jour. Mais le bruit de son action s'était déjà répandu dans les environs; les paysans se levèrent de tous côtés. Falkenstein fit mettre le feu à la ville et emmener les prisonniers. Ils devaient être exécutés dans une forêt de chênes, non loin de Brougg. A la prière de Jean de Rechberg, l'un des complices de

Falkenstein, ils furent emmenés à Laufenbourg et gardés secrètement dans une tour située sur un rocher au bord du Rhin. L'un d'eux, Burgui Kuffer, descendit de la tour au moyen d'une corde faite avec ses draps et ses couvertures, s'élança dans les flots du Rhin, parvint à s'échapper, et découvrit tout. Les dames de Brougg rachetèrent la liberté de leurs maris à force d'or. Pour venger cette action, les Soleurois démolirent le château de Gœsguen propriété de Falkenstein; ils attaquèrent de même Farnsbourg et d'autres châteaux forts.

Cependant la ville de Zurich était toujours assiégée et vivement pressée. L'empereur, occupé à une guerre lointaine, ne pouvait y envoyer aucun secours. Il pria le roi de France de le défendre contre les Suisses. A cette époque, la France était couverte de troupes indisciplinées, parmi lesquelles se trouvaient des Anglais et d'autres étrangers qui, jusqu'à leur déconfiture, lui avaient fait la guerre sous le commandement du comte d'Armagnac. Le roi les réunit, leur donna des chefs, et les envoya au secours de Zurich sous les ordres de l'héritier de la couronne, le dauphin Louis. Les Armagnacs étaient au nombre de 30,000; ils arrivèrent près de Bâle pendant que les Soleurois, aidés par des troupes de Berne, de Lucerne et de Bâle, assiégeaient la haute forterresse de Farnsbourg. Ceux-ci expédièrent en hâte des messagers au camp devant Zurich pour demander du secours contre les nombreux Armagnacs. „Ce ne sont que de misérables fats," répondirent les assiégeans, et ils se contentèrent d'envoyer à Farnsbourg un renfort de 600 hommes.

A la nouvelle que les Français couvraient déjà les champs de Munchenstein, non loin de Bâle, 900 de ceux qui assiégeaient Farnsbourg et les 600 hommes nouvellement arrivés allèrent à leur rencontre. Le 26 août 1444, au point du jour, ils trouvèrent 4000 Armagnacs devant le village de Prattelen; ils leur livrèrent un combat sanglant, les repoussèrent dans leurs fortifications près de Monttenz, puis les forcèrent d'en sortir et de se jeter dans les flots de la Birs qui coule près de là.

Du haut des tours de la ville, les habitans de Bâle furent témoins de la valeur avec laquelle la petite troupe des Suisses s'avançait contre un ennemi si supérieur en nombre.

Trois mille Bâlois sortirent de leurs murs pour engager les Suisses à s'y retirer. Ils n'y réussirent pas. Les Confédérés traversèrent la Birs à la nage, arrivèrent au rivage opposé, malgré les terribles décharges des ennemis, dont toutes les forces étaient rangées sur les bords de la rivière. Ils pénétrèrent dans ces hordes innombrables, semblables à des anges destructeurs. Ils furent bientôt séparés, mais ils ne s'en battirent pas moins, 500 dans une plaine, les autres derrière le mur du jardin de l'hôpital près de Saint-Jaques. Terribles comme des lions, ceux de la plaine luttèrent avec acharnement jusqu'à ce qu'ils tombèrent morts sur les cadavres d'ennemis nombreux; tués, leurs rangs étaient aussi serrés que pendant la bataille. Terribles comme des lions, ceux du jardin combattirent avec non moins de courage derrière leur mur; trois fois ils repoussèrent l'assaut; deux fois ils firent une sortie; le mur croula; l'hôpital et la chapelle brûlèrent. Tous les Confédérés moururent en héros. On en trouva 99 étouffés dans les voûtes des caves. Mais des milliers d'hommes et de chevaux ennemis jonchaient la terre entre Saint-Jaques et Prattelen.

A la fin de la bataille qui avait duré dix heures le chevalier Bourkard Munch, seigneur d'Auenstein et de Landskron, ennemi des Confédérés, parcourait à cheval le champ de bataille, accompagné de quelques autres chevaliers; foulant les cadavres des Suisses, il s'écria dans sa joie: „Maintenant je me baigne dans les roses" Alors, se relevant du milieu des morts, le capitaine Arnold Schik d'Uri lui cria: „Baise encore cette rose-ci!" et lança au front de Bourkard une pierre meurtrière.

Quinze cents Confédérés moururent glorieusement à Saint-Jaques; dix seulement sauvèrent leurs jours par la fuite. Ils furent honnis dans toute la Suisse et repoussés partout, pour n'avoir pas voulu partager en vrais Suisses la gloire du courage des héros et la gloire de leur trépas.

Le dauphin s'arrêta sur le champ du carnage, et n'osa pas aller plus avant. Il venait d'apprendre que les Confédérés avaient quitté les murs de Zurich pour marcher contre lui avec toutes leurs forces. „Si des centaines nous ont fait nager dans notre sang," s'écria-t-il, „que ne

feront pas des milliers?" — Plein de respect pour leur bravoure, il conclut avec eux une paix à Ensisheim.

Cependant la guerre intérieure, contre Zurich, l'Autriche et la noblesse dévouée à cette puissance, continuait toujours. Bâle se joignit courageusement et franchement aux Confédérés, partagea avec eux tous les dangers des combats, chassa de son sein tous les nobles qui avaient aidé les Armagnacs de leur conseil et de leur secours. Ses troupes marchèrent avec celles de Berne et de Soleure sur Rheinfelden. Cette ville était dévouée aux Suisses, mais sa forteresse située sur un rocher dans le Rhin étoit occupée par Jean de Falkenstein, par Hallwyl, par beaucoup de gentilshommes, et d'Autrichiens. Tous s'enfuirent de nuit; la forteresse fut ruinée. — Rapperswyl dut aussi endurer un nouveau siége; c'était une place forte. Jean de Rechberg et les Zuricois la soutenaient vigoureusement. Mais les troupes de Schwyz et de Lucerne les battirent complètement près de Wollrau, dans une belle nuit d'hiver (le 16 décembre 1445). L'année suivante (le 6 mars 1446), les Autrichiens éprouvèrent une défaite plus sanglante encore, lorsque, au nombre de 6000 hommes (Jean de Rechberg était avec eux), ils voulurent pénétrer en Suisse près de Ragaz: 1100 hommes de tous les cantons remportèrent cette victoire décisive, dont la paix fut le résultat.

Une guerre si peu glorieuse pour lui déplaisait à l'empereur, qui d'ailleurs avait d'autres embarras de cette nature. Stussi ayant été tué et Itel Reding étant aussi mort, Zurich et les Confédérés se rapprochèrent sans peine. A la vérité le feu et le fer faisaient encore çà et là quelques ravages, mais on négociait avec activité, jusqu'à ce que l'avoyer de Berne, Henri de Boubenberg, prononça le 13 de juillet 1450, cette sentence arbitrale: „Zurich renoncera à son alliance avec l'Autriche et recouvrera le territoire que les Confédérés lui ont enlevé, à l'exception de celui qu'elle avait perdu précédemment sur les bords supérieurs du lac." *) — Toutes les parties consentirent à

*) La rive méridionale de la plus petite partie du lac à l'orient du pont de Pfæffikon; ce territoire fait aujourd'hui partie du canton de Schwyz.

laisser le Tockenbourg à un parent du comte, au seigneur de Raron, qui le vendit plus tard (en 1469) à l'abbé de Saint-Gall.

25.

Rheinfelden est dévasté; Fribourg tombe au pouvoir de la Savoie; la Thurgovie devient un bailliage commun de la Confédération.

(De l'an 1450 à l'an 1468.)

Tant que les Confédérés étaient occupés à faire la paix, il arriva un forfait inoui. La ville impériale de Rheinfelden, devouée aux Suisses, autrefois hypothéquée à l'Autriche, puis rendue à l'Empire, était confiée à la protection de Bâle, de Berne et de Soleure. Ne soupçonnant ni danger, ni mauvais dessein, chacune de ces villes s'était contentée d'y envoyer un garde pour la représenter. Mais le chevalier Guillaume de Grunenberg, à qui l'Autriche avait permis de prendre la ville de Rheinfelden comme hypothèque, en remplacement du château qu'on lui avait ruiné, convoitait la possession de cette ville. Il engagea Jean de Rechberg à la lui livrer par ruse. Thomas de Falkenstein, l'incendiaire d'Aarau, l'auteur du massacre nocturne de Brougg, se montra aussi disposé à seconder cette entreprise.

Un matin (en novembre 1448) pendant le service divin, on vit arriver devant la ville un bateau chargé de bois qui descendait le Rhin; quelques hommes en longs sarraux gris, qui s'y trouvaient, dirent qu'ils revenaient d'un pélerinage à Notre-Dames-des-Ermites, et qu'ils s'arrêteraient dans la ville pour dîner. Mais dès qu'ils furent sous la porte de la ville, ils jetèrent leurs sarraux, se montrèrent en armes et cuirassés et tuèrent les gardes et les péagers; 120 hommes armés sortirent de dessous le bois du bateau et portèrent le carnage dans la ville; Grunenberg à la tête de 600 soldats, qui s'étaient tenus cachés, entra par la porte opposée après l'avoir enfon-

cée. Ils massacrèrent ceux qu'ils trouvèrent dans les rues, pillèrent les maisons, commirent tous les excès; chassèrent hommes, femmes, enfans; ceux-ci, dépouillés de tout, se retirèrent à Bâle, où ils furent accueillis par la pitié et logés dans l'hôpital et dans les auberges.

Les Bâlois ne s'en tinrent pas là. Ils se mirent en marche, en troupe nombreuse, animés par la vengeance, battirent Rechberg et Falkenstein, et brûlerent beaucoup de châteaux, repaires de brigands nobles. Mais lorsque, bientôt après, le traité de paix eut rendu Rheinfelden à la maison d'Autriche, les nobles, obligés d'abandonner la ville, emportèrent tous les meubles et les ustensiles, brisèrent les portes, les fenêtres, les poëles, et ne laissèrent que les murs.

Une grande partie de la Suisse était désolée par la guerre. Le commerce et les métiers languissaient dans les villes; dans les campagnes, l'agriculture. Cette guerre insensée avait coûté aux Zuricois 1,070,000 florins. Ils firent rentrer tout l'argent qu'ils avaient prêté. L'empereur Sigismond leur ayant hypothéqué le comté de Kybourg et ne pouvant pas dégager son hypothèque, la maison d'Autriche leur abandonna en propriété perpétuelle ce comté, à titre de payement.

La guerre avait fait naître entre Berne et Fribourg une animosité qui subsistait encore; dévoué à l'Autriche, Fribourg s'était toujours montré contraire aux Bernois et aux Confédérés. Cette ville avait passé des mains des ducs de Zæhringuen, ses fondateurs, aux héritiers de Kybourg, qui la vendirent à l'Autriche; de là ce grand dévouement à cette maison. Aussi Berne s'empressa-t-il de fournir du secours au duc de Savoie, dans les différends qui s'élevèrent entre lui et Fribourg et qui finirent par une guerre.

La paix rétablie, l'Autriche récompensa mal la fidélité des Fribourgeois. Elle les traita durement, cassa arbitrairement les avoyers et le conseil, refusa de rendre les sommes empruntées, et donna le commandement de la ville au maréchal Thuring de Hallwyl, dont l'autorité fut sans bornes, et la domination sans mesure. Cette conduite aliéna les cœurs des citoyens, et fit naître des conspirations et des troubles; le peuple songea dès ce

moment à secouer le joug de l'Autriche. Berne s'en réjouit dans l'espoir de profiter de ces circonstances et d'éloigner à jamais de son voisinage la redoutable influence autrichienne. Dans le même temps le duc de Savoie réclama de la ville épuisée 200,000 florins qu'elle lui devait. Le mauvais état des affaires fit comprendre à l'Autriche qu'elle ne pouvait plus conserver Fribourg: elle négocia avec la Savoie et fut bientôt d'accord avec elle. L'Autriche ordonna au maréchal de Hallwyl de quitter la ville. Cet ordre l'affligea. Il dit aux Fribourgeois que le duc Albert allait arriver dans leurs murs; qu'on préparât une reception solennelle, et que les citoyens lui envoyassent leur argenterie, afin qu'il pût traiter le duc avec la splendeur convenable. Dès qu'il eut reçu l'argenterie il la fit emballer et l'expédia secrètement. Puis il monta à cheval avec ses chevaliers comme pour aller au-devant du duc; l'avoyer et beaucoup de conseillers les accompagnèrent. A une lieue de la ville, il se retourna, remit à l'avoyer un acte par lequel le duc Albert renonçait à ses droits sur Fribourg; puis il ajouta: „Votre argenterie est le prix de votre liberté. Adieu!" — Hallwyl piqua des deux; les Fribourgeois retournèrent chez eux remplis d'étonnement.

Mais il y eut de nouveau désordres, une nouvelle agitations. Le peuple de la campagne était en opposition avec la ville. La ville, de son côté, craignait de retomber sous la puissance des Bernois. Le duc de Savoie exigeait impérieusement le paiement de la somme qu'on lui devait. Jeté par là dans un grand embarras, le conseil de Fribourg se soumit à la domination et à la protection du duc de Savoie. Le 10 de juin 1452, dans l'église cathédrale de Saint-Nicolas, l'avoyer, le conseil, les soixante, les bannerets, les deux-cents, toute la communauté de la ville et des campagnes, jurèrent fidélité au duc de Savoie, qui, à son tour, confirma les antiques priviléges de la ville et de la campagne qui en dépendait.

Sur ces entrefaites, malgré la paix on n'était pas tranquille dans le reste de la Suisse. Les guerres continuelles avaient donné aux mœurs de la rudesse et aux esprits des goûts militaires. L'homme du peuple aimait mieux se battre et faire du butin, que labourer la terre, conduire des troupeaux ou exercer un métier. Quand son

pays était en paix, le son du tambour l'entraînait dans un pays étranger. Des enrôleurs venaient engager des soldats pour le service d'Allemagne et pour celui de France. De leur côté, les seigneurs et les gouvernemens, toujours avides de s'agrandir, cherchaient à se faire une fortune et un nom auprès des souverains, parcequ'ils se considéraient eux-mêmes comme les souverains de leurs peuples.

Voyant ces dispositions, le roi de France témoigna beaucoup d'amitié aux Confédérés, fit une alliance avec eux, comme avec de bons voisins (en 1453), et des centaines de Suisses grossirent ses troupes et lui vendirent leur courage. Le duc de Milan, par le même principe, concéda la Léventine à perpétuité au canton d'Uri, et conclut un traité ou capitulation (en 1467) avec les Suisses, relativement au transit, à la liberté du commerce, aux péages et aux différends juridiques. Ce furent là les premiers traités des Suisses avec ces voisins dont ils devaient ensuite arroser les champs de tant de sang si précieux et si honteusement vendu!

Cependent ils avaient constamment chez eux des sujets de querelle ou de guerre. Quand on en cherche, on en trouve toujours de justes ou d'injustes. La ville de Strasbourg s'était plainte auprès du gouvernement de Zurich que le gentilhomme-brigand, comte de Thenguen, pillait les négocians strasbourgeois; les Zuricois coururent venger leurs amis. Ils prirent Eglisau et Rheinau, et gardèrent, pour les frais de la guerre, Eglisau et le couvent de Rheinau sous la protection de la Suisse (en 1457). Pour témoigner sa reconnaissance, Strasbourg invita la vaillante jeunesse de Zurich à une fête consacrée à la victoire et à l'amitié. Les jeunes Zuricois descendirent en bateaux la Limmat, l'Aar et le Rhin jusqu'à Strasbourg; ils prirent avec eux de la bouillie de mil brûlante et de petits pains chauds, le tout bien enveloppé. Le soir ils débarquèrent à Strasbourg et offrirent dans le joyeux repas leur bouillie et leurs petits pains encore chauds, pour montrer avec quelle célérité des amis peuvent se rendre auprès de leurs amis.

L'année suivante une fête militaire à Constance eut une issue funeste. Un citoyen de Constance refusa de

recevoir d'un Lucernois un plappart bernois (le plappart était la vingt-neuvième partie du florin), et appela avec mépris la monnaie suisse plappart de vache. Piqués de cette injure, tous les Suisses quittèrent la fête. Ils revinrent bientôt, au nombre de 4000 hommes de tous les cantons, et ravagèrent les terres que la ville de Constance possédait dans la Thurgovie. Elle ne put racheter la paix qu'à force d'argent. Cette guerre fut nommée guerre des plapparts.

Comme les Confédérés retournaient dans leurs foyers, sur leur route 300 hommes d'Uri, de Schwyz et d'Unterwalden demandèrent à la ville de Rapperswyl le passage et un gîte. On reçut amicalement les Suisses fatigués; car les habitans de Rapperswyl, quoique toujours fidèles et dévoués aux ducs d'Autriche, avaient eu constamment à supporter de leur part de mauvais procédés. Ils étaient donc fort bien disposés en faveur des Confédérés; aussi les reçurent-ils avec la plus généreuse hospitalité, et cette même nuit on se jura mutuellement amitié éternelle; sans égard pour l'Autriche, Rapperswyl fit une alliance défensive avec les trois Waldstætten (1458) et plus tard aussi avec Glaris (1464).

Cette nouvelle alluma le courroux de l'archiduc Sigismond; mais des embarras bien plus grands le tinrent tout occupé ailleurs et ne lui permirent pas de songer aux Confédérés. Le pape, en querelle avec l'archiduc, l'excommunia, et somma les Suisses de s'emparer des biens que l'Autriche possédait encore dans leur pays. Ceux-ci, sachant bien que nonseulement le pape mais encore l'empereur étaient opposés à l'Archiduc, se trouvèrent bientôt sous les armes, envahirent la Thurgovie, et l'obligèrent de prêter serment de fidélité aux sept cantons de la Confédération, sous la réserve de ses droits et de ses institutions judiciaires. Diessenhofen se défendit en vain avec courage, dans l'intérêt de l'Autriche. Tout le peuple des campagnes était pour les Suisses. Dès ce moment les Confédéres, Appenzell et Berne exceptés, conservèrent les droits que l'Autriche avait eus sur la Thurgovie.

Berne et Schaffhouse furent toutefois associés à la juridiction sur Diessenhofen, dont ils eurent aussi le pro-

tectorat. L'archiduc voyant que tout était perdu pour lui dans ce pays, vendit aux Zuricois la ville de Winterthour. C'est ainsi que la belle et vaste Thurgovie devint domaine suisse l'an 1460.

A la même époque, Mulhouse, ville impérial dans l'Alsace, eut beaucoup à souffrir du brigandage de la noblesse des environs, et se trouva hors d'état de lui résister plus longtemps. Un maître meunier avait rétranché six plapparts du gage d'un de ses domestiques; celui-ci avait imploré l'assistance d'un gentilhomme; le gentilhomme en prit occasion de chercher querelle à la ville. De là une guerre. Mulhouse demanda du secours aux Confédérés. Amis de cette ville, les Suisses se montrèrent prêts à la soutenir. La noblesse sut mettre Sigismond duc d'Autriche dans ses intérêts. Après de longs pourparlers sans résultats, les torches de la guerre, allumées de nouveau, ravagèrent la contrée qui s'étend depuis Schaffhouse jusqu'à Waldshout et Mulhouse. Beaucoup de châteaux et de villages furent changés en déserts, beaucoup d'hommes, noyés dans leur sang. Vainqueurs sur tous les points, les Confédérés mirent à la fin le siége devant Waldshout. Berne était d'avis que l'on prît la ville d'assaut pour qu'à l'avenir elle servit de rempart à la Suisse contre l'Allemagne. Les autres cantons avaient des vues moins grandes. Berne se tut à regret en voyant ses Confédérés accepter un traité de paix, moyennant le paiement des frais de la guerre. Enfin on conclut à Waldshout une paix qui mit Schaffhouse et Mulhouse à l'abri des attaques de l'Autriche et de la noblesse. Ce fut en 1468. La même année le duc Sigismond fit aux Confédérés une cession solennelle de tous ses droits sur la Thurgovie.

26.

Union des trois ligues de la Rhétie. Discorde à Berne. Commencement de la guerre de Bourgogne.

(De l'an 1469 à l'an 1476.)

Les Grisons n'avaient pris aucune part à ces guerres et à ces troubles qui désolaient la Suisse, quelquefois même pour un plappart. Ils vivaient alors dans l'innocence de leur premier amour pour la liberté et pour les droits éternels que Dieu a donnés à tous les hommes. Ils ressemblaient à ces premiers Confédérés qui, loin d'être avares de la liberté, aimaient à la voir fleurir chez les autres, ne demandaient qu'à vivre indépendans de la tyrannie et des caprices de seigneurs puissans ou de princes, et ne désiraient point conquérir par l'or ou par le fer des sujets et des esclaves. Beaucoup de vallées des trois ligues rachetèrent à grand prix les impositions qu'elles payaient à leurs anciens seigneurs; jamais elles n'employèrent, pour s'en affranchir, la violence et la sédition. Mais lorsque, malgré le rachat de ses droits, des seigneurs sans conscience voulaient de nouveau imposer leur joug à des hommes légitimement libres, le peuple, les armes à la main, se jetait avec la force du lion courroucé sur les ennemis de ses droits et de son bonheur, et triomphait comme les premiers Confédérés. La vallée de Schams renferme les ossemens de beaucoup de seigneurs hautains tués (en 1450) pour avoir formé une „bande noire“ contre les descendans de Jean Chaldar.

Pour se fortifier contre toutes les attaques de leurs ennemis et pour maintenir la concorde, des députés de toutes les communes et de toutes les juridictions des trois ligues s'assemblèrent dans le petit village de Vazerol, au centre du pays (1471). Là les trois ligues jurèrent de rester à jamais unies pour le maintien de leurs droits, de partager les périls et la mort, de se défendre contre les ennemis étrangers, comme un seul peuple et un seul corps, de délibérer en commun sur leurs intérêts et de juger leurs différens dans une diète annuelle. Il fut convenu que la diète se tiendrait alternativement à Coire

dans la ligue de la Maison-Dieu, à Ilanz dans la Haute ligue et à Davos dans celle des Dix juridictions. Les députés de la diète ne seraient pas investis du pouvoir législatif, mais auraient seulement le droit d'initiative; l'adoption ou le rejet de leurs propositions appartiendrait au peuple assemblé en communes. Au cas qu'il survînt un différend entre deux des ligues, la troisième serait arbitre; ce que deux ligues décideraient serait obligatoire pour la troisième. Telle était cette organisation politique. Chaque commune avait ses lois et son chef; plusieurs communes réunies étaient gouvernées par un landammann et avaient leur basse et leur haute juridiction; c'est pourquoi une semblable réunion de communes s'appelait une haute juridiction; plusieurs hautes juridictions formaient une ligue, les trois ligues composaient la république des Grisons. Le peuple élisait et installait lui-même ses magistrats; son choix tombait toujours sur les gens de bien les plus estimables et qui lui inspiraient le plus de confiance.

Tandis que la concorde s'affermissait dans les Alpes rhétiennes, la discorde faillit à jeter Berne dans un abîme de maux. Cette ville, bâtie autrefois par le duc de Zæhringuen sur un sol libre, peuplée de bourgeois libres et d'artisans laborieux, comptait aussi parmi ses citoyens des seigneurs justiciers du voisinage; la ville protégeait les droits que ces seigneurs possédaient sur son territoire; les seigneurs, en échange, prenaient dans toutes les occasions les intérêts de la ville en bons citoyens. Un grand nombre de ces familles nobles siégeaient dans le conseil, et s'étaient de tout temps rendues utiles à la chose publique par leur sagesse, leur courage et leurs biens. Ils avaient surtout aidé la ville à augmenter le nombre de ses sujets par des conquêtes et des achats, at à se mettre par là en grande considération parmi les Confédérés. Toutefois les simples bourgeois se croyaient les égaux des gentilshommes, tandis que ceux-ci laissaient tomber des regards dédaigneux sur les pelletiers, les bouchers, les boulangers et d'autres artisans honorables, et se targuaient ridiculement de leur noble origine et de la série de leurs aïeux. Cette morgue excita les bourgeois à les humilier et à les vexer en toute rencontre.

Une occasion particulière fit éclater leur haine à l'époque dont nous parlons. Un bailli *) de la seigneurie de Worb, qui avait outrepassé sa compétence, donna lieu à une grande division d'opinions dans le conseil de Berne. Condamné par ses juges, le bailli en appela au grand conseil; de là deux partis: celui des seigneurs ligués pour le maintien de leurs prérogatives légitimes et obstinés à demander un tribunal impartial, et celui des autres membres du grand conseil; le chef de ce dernier parti était un boucher, Pierre Kistler. Mais on refusa solennellement de reconnaître les prérogatives des seigneurs, c'est pourquoi tous abandonnèrent la ville avec leurs femmes et leurs enfans, et se retirèrent dans leurs terres seigneuriales. Devenu ensuite avoyer de Berne (en 1470), Pierre Kistler se plut à humilier les nobles et à les assimiler en tout aux autres citoyens. Les avoyers, conseils et bourgeois de Berne publièrent, en conséquence, une ordonnance sévère contre le luxe des habillemens. En apprenant qu'elles devaient renoncer aux longues queues de leurs robes, les femmes et les filles des nobles éclatèrent en lamentations et engagèrent leurs maris à refuser obéissance, vu que la longue queue était la marque distinctive de la noblesse. De nouveaux troubles s'élevèrent; les Confédérés inquiets offrirent leur médiation. Le conseil de Berne fit d'abord exécuter l'ordonnance, et bannit la noblesse; celle-ci se soumit. Cependant peu de temps après (8 avril et 17 mai 1471) on adopta des lois somptuaires moins rigoureuses, mais elles furent mieux observées. Le calme se rétablit.

Jamais la paix n'avait été plus nécessaire; car bientôt après les Suisses eurent besoin de la plus parfaite concorde, pour ne pas devenir la proie de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne. Ce prince, superbe, ambitieux, avide de gloire, s'enflammait de colère à la moindre résistance. Sa domination s'étendait depuis les frontières septentrionales de la Suisse, le Jura et le Rhin, entre ce fleuve et la France, jusqu'à la mèr du Nord. Il avait

*) *Freiweibel*; magistrat à qui appartenaient les jugemens de première instance dans la police judiciaire et administrative.

chassé, les armes à la main, René, duc de Lorraine, et, s'avançant jusque sous les murs de Paris, avait effrayé sur son trône le roi Louis XI. Celui-ci haïssait le duc de Bourgogne, et lui suscitait sans relâche de nouveaux ennemis. Il s'adressa aussi avec beaucoup de flatteries aux Suisses dont il avait appris à connaître la valeur redoutable dans les plaines de Saint-Jaques, lorsqu'il n'était encore que dauphin. Pour obtenir leur secours contre le duc, il n'épargna ni les présens, ni les chaînes d'or qu'il envoyait aux conseillers les plus influens dans les villes de la Suisse. René de Lorraine, chassé de ses états, implora aussi leur assistance, et même l'empereur d'Allemagne les encourageait à marcher contre la Bourgogne. A la vérité ils n'avaient pas à se plaindre du duc, quoique son bailli, Pierre de Haguenbach, se fût montré négligent à protéger les négocians suisses, quelquefois maltraités en traversant la Bourgogne. Mais ils ne résistèrent pas aux prières et aux présens du roi de France; la jeunesse belliqueuse des villes était surtout avide de nouveaux exploits. L'Autriche, la Lorraine et d'autres puissances de l'Allemagne s'étaient coalisées, de leur côté, contre la Bourgogne.

Ainsi les Confédérés firent un traité avec la France (en 1474) et fondirent avec 8000 hommes sur la Haute-Bourgogne, pillant et brûlant tout; les Lorrains et les Autrichiens y entrèrent en même temps au nombre de 10,000. Des troupes de Bâle, de Fribourg, de Schaffhouse, de Saint-Gall, s'étaient jointes aux Confédérés. On exerça les plus affreux ravages et l'on maltraita cruellement les comtes et les seigneurs du Pays-de-Vaud, dévoués à la Bourgogne, ainsi que le duc de Savoie, qui avait embrassé le parti de Charles le Téméraire. Les Bernois et les Fribourgeois prirent Morat qu'ils obligèrent à leur jurer obéissance. Les bannières suisses flottaient le long des rives du lac Léman. Un grand nombre de châteaux devinrent la proie des flammes. Les Confédérés mirent une garnison dans la citadelle de Grandson au bord du lac de Neuchâtel. Les Valaisans se joignirent à eux et leur aidèrent à combattre la grande puissance de la Savoie.

Lorsque les Suisses furent bien engagés dans cette guerre, qu'ils faisaient pour le roi de France et pour

l'empereur d'Allemagne, ces deux princes les abandonnèrent inopinément par la plus lâche perfidie. L'empereur, le premier, fit la paix avec le duc de Bourgogne, et douze semaines plus tard le roi de France conclut avec lui une trève de plusieurs années (1475). Il avait cependant promis aux Suisses de joindre ses armes aux leurs; au lieu de cela, il accorda même le libre passage au duc pour marcher contre les Confédérés. C'était à eux que Charles en voulait le plus; il avait résolu de les humilier et d'en tirer vengeance. Charles avait une fille unique, héritière de tous ses états; il éblouit le roi et l'empereur en les flattant séparément de l'espérance que le fils de l'un et de l'autre obtiendrait la main de sa fille et toutes ses richesses. Mais, en effet, il ne songeait à rien moins qu'à une pareille union.

S'étant ainsi débarrassé de ces deux puissans ennemis, il leva une armée considérable soit dans ses états, soit en France et en Italie. Les Confédérés trahis furent effrayés de ces préparatifs; ils lui envoyèrent deux ambassadeurs pour lui offrir la paix, une alliance exclusive et toute espèce de satisfaction; mais il rejeta fièrement leurs offres, traversa le Jura en partant de Besançon à la tête de 60,000 hommes, marcha sur la ville de Grandson, bien résolu d'immoler les Suisses à sa vengeance. C'était au mois de mars 1476.

27.

Issue de la guerre de Bourgogne. — Fribourg devient libre.

(De l'an 1476 à l'an 1477.)

Lorsque le duc de Bourgogne eut passé le Jura, la ville d'Yverdun se trouva déjà en puissance de ses soldats, grâce à la trahison de quelques citoyens. Le château seul, défendu par une vaillante troupe de Bernois, tenait encore. Lorsqu'il parut devant Grandson, la petite garnison de cette ville résista avec intrépidité

au courroux du prince, et ne fut point intimidée par les assauts qu'elle avait à soutenir le jour et la nuit. Irrité d'avoir été arrêté inutilement dix jours entiers devant cette misérable place, il ordonna une attaque générale, menaçant les Suisses de faire pendre, après la prise du château, tous ceux qui résisteraient plus longtemps. Cette menace ébranla le courage d'un grand nombre des assiégés et surtout de leur lâche capitaine Jean Wyler. Dans ce moment arriva vers eux, du camp ennemi, un gentilhomme bourguignon qui parlait l'allemand: il loua leur courage, dit que le duc le respectait et leur promettait une libre retraite s'ils renonçaient à l'heure même à leur résistance valeureuse, mais insensée. Ce discours les persuada. Pour témoigner leur reconnaissance à leur médiateur, ils lui firent un présent de cent florins, et sortirent sans soupçon du château. Mais le duc les fit saisir, dépouiller de leurs habillemens et pendre aux arbres par centaines; d'autres furent cruellement traînés dans l'eau et tiraillés avec des cordes jusqu'a ce qu'ils fussent noyés.

Saisis d'horreur, les Confédérés, forts de 20,000 hommes, marchèrent sans hésiter sur Grandson contre une armée trois fois aussi nombreuse. Au point du jour du 3 mars 1476, les soldats de Lucerne, de Schwyz et de l'Oberland bernois, se montrèrent comme avant-garde dans les vignobles situés entre le lac de Neuchâtel et la chaîne du Jura. Après avoir fait leur prière, ils commencèrent l'attaque. Les Fribourgeois et les Bernois avancèrent d'un pas ferme, conduits par un guerrier expérimenté Jean de Hallwyl et par l'avoyer de Berne Nicolas de Scharnachthal. Cette avant-garde s'était déjà battue vaillamment pendant plusieurs heures et beaucoup de sang avait coulé, lorsque le gros de l'armée confédérée parut sur les hauteurs, dans l'éclat du soleil du midi. Du haut des collines retentit le son éclatant du cor d'Unterwalden, et le sombre mugissement du taureau *) d'Uri; on vit s'approcher les bannières flottantes de Zurich et de Schaffhouse. „Quelles sont ces troupes?“ demanda le duc. „Ce sont les hommes devant lesquels l'Autriche a fui,“

*) Espèce de cor qui imite le mugissement de cet animal.

répondit le seigneur de Stein. „Malheur à nous!“ s'écria le duc; „une poignée de ces hommes nous a fatigués depuis le point du jour jusqu'à cette heure; que deviendrons-nous maintenant vis-à-vis de leur multitude?“ La terreur s'empara de ses troupes lorsque l'œuvre sanglante recommença. En vain le duc s'opposa aux fuyards; loin de pouvoir les arrêter, il fut entraîné par eux. Les Suisses acharnés les poursuivirent jusque fort avant dans la nuit. Mais lorsque les soldats de Berne et de Fribourg virent devant Grandson les malheureux pendus aux arbres, ils montèrent au château, animés par la vengeance. Les soldats bourguignons se rendirent en tremblant; mais ils furent tous pendus sans miséricorde à la place des cadavres des Suisses que leurs amis enlevèrent.

Charles le Téméraire perdit milles hommes et son camp opulent, dont les richesses valaient au-delà d'un million de florin. Sa parure ducale, ornée de diamans, de rubis, d'autres pierres précieuses et de perles, tomba aussi au pouvoir des vainqueurs. Un Suisse trouva sur la grande route un diamant gros comme la moitié d'une noix. Il voulut d'abord jeter cette pierre brillante, dont il ne soupçonnait pas la valeur; cependant il la garda et la vendit à un prêtre pour trois francs *). Après avoir passé de main en main, ce diamant fut vendu au pape pour vingt mille ducats, et il brille encore aujourd'hui sur la triple couronne. Un autre diamant, également trouvé dans ce camp, parvint par des ventes et des achats successifs jusqu'à la couronne royale de France. Telle fut la richesse et la magnificence du butin.

Cependant Charles retourna bientôt en Suisse, par Lausanne, avec de nouvelles forces. Il passa son armée en revue près de Lausanne, au mois d'avril; elle était considérable. Puis il se rapprocha des rives du lac de Neuchâtel, et de là il s'avança sur Morat. Adrien de Boubenberg, avec 600 braves et les habitans de la ville, y fit meilleure résistance que les défenseurs de Grandson. Tandis que le duc se trouvait arrêté là, les Confédérés et leurs amis rassemblèrent leurs troupes. Déjà Morat

---

*) Un franc de Suisse vaut 1 fr. 50 c. de France.

était en grand danger; ses murs et ses tours avaient des brèches; le rempart s'ébranlait, mais non le courage de Bouhenberg et des héros qu'il commandait. Il tint ferme jusqu'à ce qu'il vit arriver de tous côtés les Confédérés et leurs alliés de Bienne, des villes de l'Alsace, de Bâle, de Saint-Gall et de Schaffhouse. Ils marchèrent en avant; sur leurs pas, malgré le mauvais temps et les mauvais chemins, des troupes de Zurich, de Thourgovie, d'Argovie, de Sargans, venaient en grande hâte. Jean Waldmann, général des Zuricois, arrivé à Berne la veille de la bataille, n'accorda à ses troupes harassées que quelques heures de repos; à dix heures du soir il fit sonner le réveil et se remit en marche. La ville était illuminée; devant toutes les maisons se trouvaient des tables servies pour les braves. Tout partit pour l'armée de Morat, dans l'obscurité de la nuit, au milieu de l'orage et de la pluie.

Le jour de la bataille commençait à poindre. Le ciel était couvert de nuages; la pluie tombait par torrens. Les Bourguignons déployèrent leurs lignes immenses devant les yeux des Suisses. Ceux-ci comptaient à peine 34,000 combattans. Avant de donner le signal de l'attaque, Jean de Hallwyl se mit à genoux avec son armée. Pendant qu'ils priaient le soleil perça de ses rayons les nuages. Aussitôt Jean de Hallwyl brandit son épée en s'écriant: „Levez-vous, levez-vous, Confédérés! Dieu vient éclairer notre victoire.“ Il dit. C'était le 22 de juin. Aussitôt retentit le bruit des armes; on se heurte, on se frappe; la bataille s'étend depuis le lac jusque sur les hauteurs. Hallwyl commandait la gauche; à droite se battait le fort de l'armée suisse, Jean Waldmann à sa tête; sous les arbres du rivage, Adrien de Bouhenberg. Hallwyl avait à soutenir un combat terrible; il le soutint jusqu'à ce qu'il vit paraître au haut de la colline, sur les derrières des ennemis, le général de Lucerne, Gaspard de Hertenstein, guerrier à cheveux blancs. Hallwyl l'avait envoyé là par des chemins détournés. La mort vola dans tous les rangs des Bourguignons; les derniers, les premiers, tous étaient massacrés. Des milliers d'entr'eux combattaient encore, des milliers tombaient, des milliers prenaient la fuite. Le duc, pâle, morne, voyant tout perdu, s'enfuit à bride abattue, accompagné d'à peine trente

chevaliers; il arriva sur les rives du lac de Genève: 15,000 des siens étaient couchés dans la plaine entre le lac de Morat et la ville d'Avenches; un grand nombre en cherchant à se sauver périrent dans les eaux du lac et dans les marais qui le terminent. Le reste fut dispersé. Les tentes, les provisions, les trésors des ennemis devinrent la proie de l'armée victorieuse. On jeta ensuite les morts dans des fosses pleines de chaux vive et on les recouvrit de terre. Quelques anées après les citoyens de Morat érigèrent un ossuaire qu'ils remplirent des os et des crânes des Bourguignons, pour avertir les étrangers de redouter les Confédérés quand ils sont unis.

René, duc de Lorraine, que Charles avait chassé de ses états, triompha lorsqu'il apprit les revers de ce prince. Il fit une guerre à outrance à son ennemi humilié, et lui reprit la ville de Nancy. Pour se rendre plus redoutable encore, il demanda aux Suisses un renfort de 6000 hommes; ils lui en envoyèrent 8000, sous les ordres de Jean Waldmann, l'un des héros de la journée de Morat. A peine eurent-ils joint l'armée de René, que Charles le Téméraire reparut à la tête de nouvelles forces, et attaqua vivement Nancy. René vola au secours de cette ville avec ses troupes et les troupes suisses. Aussitôt s'engagea une bataille sous les murs de la ville assiégée, le 5 janvier 1477. Mais Charles commandait une armée découragée. Le commandant de son avant-garde, le comte Cola Campobasso, au lieu d'attaquer, passa à l'ennemi. L'armée de René l'emportait sur celle du duc, en nombre, en force et en courage. Celui-ci fut vaincu sans peine; s'enfuyant à cheval, il tomba dans un marais couvert d'une mince couche de glace, et périt par la main de ceux qui le poursuivaient. Cinq cents seigneurs et chevaliers tombèrent à ses côtés; des milliers de ses soldats jonchaient de leurs corps le champ de bataille. Ainsi finit l'adversaire redoutable des Confédérés.

Alors les ennemis de Charles s'emparèrent de son pays. Mais les états de la haute Bourgogne envoyèrent des ambassadeurs aux Suisses, pour demander la paix; ils désirèrent même d'être reçus dans le sein de la Confédération. Les Bernois, politiques autant que magnanimes, parlèrent en faveur de leur admission: „Le Jura et les

Vosges" dirent-ils „nous serviront de rempart contre la France." — Les autres cantons, surtout les plus petits, furent d'un avis contraire. Ils craignaient qu'une si grande extension de la Confédération ne les entraînât dans des guerres étrangères, ou que l'étendue de tant de grands cantons ne rendît leur propre petitesse plus sensible. On se contenta donc de faire acheter la paix aux Bourguignons pour la somme de cent cinquante mille florins. L'archiduc Maximilien d'Autriche reçut sans guerre le sceptre de la Bourgogne avec la main de Marie, fille de Charles le Téméraire. Sous la condition d'une défense réciproque et dans l'intérêt d'une paix durable, l'Autriche fit une alliance perpétuelle avec Zurich, Berne, Lucerne, Uri et Soleure: peu après, Unterwalden, Schwyz, Zoug et Glaris s'y joignirent. Par cette alliance l'Autriche renonça formellement à toutes prétensions sur ce que les Confédérés avaient enlevé à la maison de Habsbourg, et les deux parties contractantes se promirent assistance mutuelle en cas de danger.

Les Suisses firent aussi un traité d'alliance avec le roi de France, et lui permirent l'enrôlement volontaire dans leur pays. Pour cet effet il répandit en Suisse beaucoup d'argent, de présens, de pensions. Les baillis, les gentilshommes, les magistrats enrôlaient à l'envi de vaillans soldats pour le service de la France; eux mêmes, comme capitaines et officiers supérieurs, s'enrichissaient des dons et de la solde qu'ils recevaient du roi, et s'empressaient par conséquent de vendre en des pays étrangers le noble sang des Suisses.

Dans ce temps la Suisse était remplie de fainéans, qui avaient perdu à la guerre le goût de la discipline, du travail, d'une vie réglée et honnête; ils ne voulaient vivre que de vexations et de pillage. Beaucoup d'entr'eux s'en allèrent à leurs périls et risques chercher fortune dans les guerres étrangères; ces émigrations étaient continuelles. Beaucoup d'autres se livraient à une vie désordonnée et au brigandage. D'autres encore commettaient d'autres excès. A Zoug dans le temps du carnaval, il y en eut qui s'entretinrent entre le jeu et le vin de la distribution inégale du butin fait en Bourgogne, et de l'avidité des grands

seigneurs de Berne et de Fribourg, qui en avaient gardé la meilleure partie. Ils se liguèrent, jurèrent d'aller leur en demander compte et s'appelèrent „la bande de joyeuse vie." S'égayant, s'amusant, tous armés, ils traversèrent les villes et les cantons de la Suisse, pour aller chercher à Genève une contribution imposée à la suite de la guerre de Bourgogne et qui n'avait pas encore été payée. Partout, sur leur passage, la jeunesse amie de la joie grossissait leurs rangs. Ils ne faisaient de mal à personne et payaient toutes leurs dépenses. Ils arrivèrent à Berne au nombre de 700, à Fribourg au nombre de 2000. Mais ce désordre fit naître des craintes. Les autorités exhortaient les citoyens à ne prendre part à aucun armement illicite. Des diètes s'assemblèrent. On appaisa les jeunes gens de la bande joyeuse par des paroles amicales. Mais on ne put les engager à rentrer dans leurs foyers qu'après que Genève et Lausanne eurent payé leurs contributions arriérées. Alors ils se séparèrent.

Vers la même époque Berne fit la paix et une alliance avec la Savoie, lui rendit le Pays-de-Vaud, qu'il avait reçu en hypothèque, et dont il ne garda qu'Aigle; mais il obtint que la Savoie reconnût l'indépendance de Fribourg comme ville libre de l'empire romain (le 23 août 1477). Car Berne n'aimait pas a voir si près d'elle une place forte entre les mains de la maison de Savoie. Pour prix de sa liberté, Fribourg se chargea d'une grande partie des dettes de cette maison.

28.

La journée glorieuse de Giornico. — Nicolas de Flue. — Fribourg et Soleure entrent dans la Confédération. — Mort de Jean Waldmann à Zurich.

(De l'an 1478 à l'an 1489.)

Dans les vallées et dans les montagnes, dans les campagnes et dans les villes de la Suisse, tout le peuple était rempli d'une arrogance soldatesque. Depuis que le duc de Bourgogne avait perdu ses trésors dans une bataille, son armée dans la seconde, la vie dans la troisième, le Suisse ne craignait plus personne ; de là des guerres sans fin.

Un jour, des sujets du duc de Milan coupèrent du bois dans une forêt de la Léventine. Sur le champ des jeunes gens d'Uri, guidés par la vengeance, passèrent le Saint-Gothard, pillèrent et maltraitèrent les habitans des premiers villages du Milanez. Au lieu de punir ces jeunes gens, le canton d'Uri les prit sous sa protection, déclara la guerre aux Milanais, et appela les Confédérés à son secours. Ceux-ci virent bien le tort du canton d'Uri, ils voulurent tenter un accommodement, mais en même temps ne pas abandonner leurs amis. Ils leurs envoyèrent donc des troupes pour les soutenir en cas de besoin.

Voyant cela, le duc de Milan envoya le comte Borelli avec des forces considérables le long du Tessin. L'avant-garde des Suisses, composée de 600 hommes d'Uri, de Lucerne, de Schwyz et de Zurich, se trouvait près du village de Giornico ; les autres Confédérés, au nombre d'environ 10,000, étaient restés bien en arrière. Borelli voulut marcher sur Giornico avec l'élite de ses troupes. On était au milieu de l'hiver (28 décembre 1478). Les Suisses firent couler les eaux du Tessin sur les prairies qui se couvrirent aussitôt d'une surface de glace ; puis ils attachèrent à leurs souliers des crampons. Tandis que les Milanais montaient d'un pas mal assuré la pente glacée de la colline, les Suisses se précipitèrent sur eux d'un

pas ferme. Leur petit nombre vainquit sans peine la multitude des ennemis chancelans. Frischhans Theilig, chef des Lucernois, se jeta avec sa redoutable épée au milieu des Milanais, semblable à l'ange de la mort. Ceux-ci s'enfuirent pleins de terreur, 15,000 hommes devant 600. Leur sang teignit la neige jusqu'à Bellinzone ; il en périt au-delà de 1500. Cette action presque incroyable rendit le nom des Suisses célèbre dans toute l'Italie. Milan acheta la paix, paya des dédommagemens et reconnut que la Léventine, ainsi que la vallée de Brugiasco, appartiendrait à Uri comme fief perpétuel, à la seule condition qu'Uri envoyât chaque année à l'église cathédrale de Milan un cierge pesant trois livres.

Dans la plupart des guerres, surtout dans celle de Bourgogne, Soleure et Fribourg s'étaient battus vaillamment pour les Confédérés. C'est pourquoi Berne s'efforça de faire entrer ces deux villes dans la Confédération. Mais les libres habitans des vallées et des montagnes d'Uri, de Schwyz et d'Unterwalden s'y opposèrent. Ils craignaient que les villes qui leur étaient si supérieures en lumières et en civilisation, toujours attentives d'ailleurs à étendre leur domaine et à augmenter le nombre de leurs sujets, ne s'emparassent des rênes de toute la Confédération, et ne la conduisissent au gré de leur volonté et de leurs intérêts. Dans cette crainte et par une secrète jalousie, ils ne voulaient pas que le nombre des villes dominatrices s'accrût dans la Confédération. Les villes, en échange, nourrissaient de tout autres soupçons contre les cantons libres. Immédiatement après les désordres causés par la bande de joyeuse vie, Zurich, Berne et Lucerne, voulant se soutenir mutuellement, s'étaient liées entr'elles et avec Soleure et Fribourg, par un droit de combourgeoisie. Ces villes craignaient que les campagnards libres des petits cantons ne voulussent rendre tous les Suisses aussi libres qu'eux, et même exciter les sujets des villes à secouer tôt ou tard le joug des bourgeois, pour introduire un gouvernement tout à fait populaire. Cela était contraire aux vues des citadins. Ils avaient conquis ou acheté leurs sujets, et ne voulaient pas renoncer à leurs droits.

De là naquit une défiance réciproque qui divisa les Confédérés. Un événement confirma les soupçons des villes. A Escholzmatt dans l'Entlibouch, bailliage du canton de Lucerne, vivait un vaillant guerrier, Pierre AmStalden; souvent ses cousins, l'ancien landammann Burgler du Haut-Unterwalden et le beau-frère de ce dernier, Kuhnegguer, le visitaient: assis auprès d'un verre de vin, ils aimaient à s'entretenir de la liberté. AmStalden avait à se plaindre du bailli de l'Entlibouch et des seigneurs de Lucerne; ses cousins l'exhortèrent à frapper un grand coup dans la ville même, à la fête de Saint-Léodegard ou Saint-Léger. Des gens du Haut-Unterwalden devaient se rendre à la fête de leur côté; les avoyers, le conseil et cent autres, être massacrés; les tours et les murs abbattus; Lucerne, changé en beau village; l'Entlibouch, en état indépendant. Tel fut leur complot. Les Lucernois en eurent connaissance; AmStalden se trahit par des propos imprudens. On le saisit et l'emprisonna; il avoua tout, et fut décapité.

Sur ces entrefaites des députés de toute la Confédération étaient assemblés à Stanz dans le canton d'Unterwalden, avec les envoyés de Saint-Gall, d'Appenzell, de Soleure et de Fribourg. Là le partage du butin fait en Bourgogne et l'admission des deux nouvelles villes, ainsi que d'autres motifs encore excitèrent la plus vive défiance, firent éclater la haine la plus violente. Les trois cantons primitifs proférèrent des menaces si terribles contre les villes; Lucerne et les autres villes s'abandonnèrent à de telles invectives contre les trois cantons, que les Fribourgeois et les Soleurois renoncèrent de leur chef et modestement à leur vœu; le bruit courut dans toute la Suisse qu'on était prêt à prendre les armes, et que la Confédération allait se dissoudre.

Cette discorde effraya le pasteur de Stanz, Henri Imgrund, citoyen dévoué de cœur au bien de sa patrie. Il courut dans la solitude du Ranftobel, pour annoncer ce malheur au pieux solitaire Nicolas Lœvenbrougger. Cet homme religieux, que son habitation sur un rocher près de Saxelen dans le Haut-Unterwalden avait fait surnommer de Flue (Floue, rocher), vivait déjà depuis plusieurs années en solitaire dans la prière et dans la contempla-

tion des choses célestes. Sa dévotion le faisait vénérer de tout le pays. On croyait même que depuis un grand nombre d'années il n'avait point pris de nourriture, seulement il s'approchait chaque mois de la sainte-cène. Il couchait sur des planches dures dans son étroite cellule, une pierre lui servait d'oreiller. Sa femme, dont il avait eu cinq fils et cinq filles, demeurait dans la vallée et cultivait son bien. Il avait fait admirer son courage et son humanité dans la guerre de Thurgovie.

Dès que le pasteur de Stanz lui eut appris la discorde des Confédérés, il quitta sa solitude, se rendit à Stanz, entra dans la salle où la diète était assemblée. Tous se levèrent de leurs sièges à l'apparation du vénérable vieillard, dont la taille haute et la figure maigre annonçaient encore la vigueur de la jeunesse. Pour lui, il leur parla avec la dignité d'un envoyé divin, et leur prêcha la paix et la concorde, au nom de ce Dieu qui avait donné tant de fois la victoire à eux et à leurs pères. „Vous êtes devenus forts", dit-il, „par la puissance de vos bras réunis, et maintenant vous voulez les séparer, par un vil butin. Ne permettez pas que le bruit de cette honte se répande dans les pays qui vous environnent. Vous, villes, renoncez à des droits qui blessent les anciens Confédérés; vous, campagnes, rappelez-vous les combats que Fribourg et Soleure ont livrés à vos côtés; recevez-les dans votre alliance. Mais, Confédérés, n'étendez pas trop la haie qui vous enferme. *Ne vous mêlez pas des querelles étrangères. Gardez-vous de toute dissension. Loin de chacun de vous la pensée d'accepter de l'or pour prix de sa patrie!*"

Les discours de l'auguste solitaire ébranlèrent et touchèrent si profondément les cœurs de tous les assistans, que dans l'espace d'une heure toutes les difficultés furent applanies. Ce même jour Soleure et Fribourg furent admis dans l'alliance perpétuelle des Confédérés; ce fut le samedi 22 de décembre 1481. Le *convenant de Stanz* que l'on conclut ratifia toutes les anciennes alliances, en particulier la convention contre l'empiétement des prêtres, de 1381 (*Pfaffen-Brief*), et l'ordonnance de guerre conclue après la bataille de Sempach, en 1393; il sanctionna aussi la proposition du pieux Nicolas de Flue de diviser

entre les cantons les terres conquises, et le butin entre les troupes victorieuses. Il fut également décidé que sans la permission de ses supérieurs, personne ne devait assembler les communes ni faire des propositions dangereuses. Dans le cas d'un soulèvement contre l'un des gouvernemens cantonaux, tous les autres cantons devaient aider à faire rentrer les mécontens dans le devoir.

Le solitaire retourna sur son rocher; chaque député, dans son cantons. La joie éclata en tous lieux; du haut de toutes les églises le son religieux des cloches l'annonça depuis les Alpes jusques au Jura.

Malheureusement la concorde rétablie à Stanz ne ramena parmi les Confédérés ni l'ancienne discipline ni les mœurs antiques. La cupidité et la hauteur se répandirent parmi les autorités des villes; la vénalité, parmi les magistrats; la grossièreté, dans les assemblées des communes; la dissipation et le goût du brigandage, parmi le peuple. La loi n'était trop souvent qu'un filet à travers lequel le riche passait, et où le pauvre se prenait. Souvent aussi, quand la justice avait trop longtemps sommeillé, son réveil ressemblait à un emportement sanguinaire. En 1480 les tribunaux de la Suisse condamnèrent dans l'espace de trois mois près de quinze cents assassins et brigands. Il fut résolu dans la Diète de Bade, qu'on pendrait sans rémission quiconque aurait volé la valeur de la cordé. L'émigration pour les guerres étrangères continuait sans relâche. Des jeunes gens partaient par centaines et par milliers, des musiciens à leur tête, et passaient le Rhin et les montagnes pour suivre les étendarts des rois et faire du butin ou chercher la mort. Avec de pareilles dispositions, on ne manquait ni de querelles ni de sujets de guerre. La seule année 1487 vit éclater quatre guerres du côté de l'Italie, l'une des Grisons contre Milan, l'autre des Grisons et des Confédérés, près de Roverédo, contre Venise, la troisième du Valais contre Milan, la quatrième des Bernois et des autres peuples de la Suisse occidentale en faveur du duc de Savoie et contre les Piémontais; on se battit près de Saluces.

Les dissensions intérieures et les soulèvemens se multiplièrent dans la même proportion. Les nobles et les prêtres zuricois, ennemis mortels du sage et vaillant

Jean Waldmann, bourguemestre de cette ville, qui cherchait à limiter leur pouvoir, animaient contre lui, par leurs discours, le peuple de la ville et celui des campagnes, l'appelaient un tyran, et l'accusaient de faire des lois de sa propre autorité et de fouler aux pieds tous les anciens droits. Jean Waldmann, fils d'un paysan de Blikestorf, dans le canton de Zoug, arrivé à Zurich, comme tanneur, s'y était élevé par ses grands talens et son grand courage; vainqueur dans les journées de Morat et de Nancy, son crédit égalait sa gloire, et dans l'enceinte de la Confédération et à la cour des rois. Mais les Confédérés lui reprochaient son attachement pour l'Autriche et pour le duc de Milan; les Zuricois en particulier, sa hauteur et l'abus de son pouvoir. Ces plaintes n'arrêtaient point le bourguemestre; malheur à celui qui l'attaquait par ses discours ou par ses actions. Frischhans Theilig de Lucerne, le héros de Giornico, avait souvent blâmé la partialité de Waldmann en faveur de la maison de Milan. Un jour il vint à Zurich pour y vendre des toiles; sans autre forme de procès, Waldmann le fit saisir et décapiter, malgré les instantes prières de la ville de Lucerne, qui demanda grâce pour son héros.

L'humeur superbe de cet homme si distingué par les dons de la nature souleva contre lui l'indignation publique et hâta sa ruine. Ses ennemis profitèrent, pour le perdre, de l'agitation qui commençait à se manifester parmi les habitans des bords du lac de Zurich. Les communes de Meilen et de Herrliberg se soulevèrent les premières; à leur exemple, plusieurs autres villages, qui se plaignaient de la dureté des lois et de vexations multipliées. Ils arrivèrent en armes devant les murs de la ville, et s'écrièrent: „Souvenez-vous, nos seigneurs, que vous nous promîtes après la guerre de Zurich dans la Wasserkirche*) de nous imposer aucune nouvelle charge."

*) *Eglise de l'eau*, bâtiment situé sur la Limmat, à l'extrémité du pont supérieur. Depuis plusieurs siècles il ne sert plus d'église. C'est là que sont déposés les archives, la bibliothèque de la ville et des collections pour les sciences et les arts.

Il vint aussi des députés de la Confédération pour être médiateurs, fondés sur la déclaration de la dernière diète, que les plaintes des communes seraient examinées et justice rendue à la partie lésée. Waldmann croyant l'honneur de la ville de Zurich compromis par cette declaration, fit changer la sentence des arbitres par le greffier de la ville. Selon la nouvelle rédaction, les paysans, après avoir fait des plaintes mal fondées, auraient demandé humblement pardon de leur injustice et obtenu seulement que leurs griefs fussent examinés à la première occasion.

La falsification de la sentence étant parvenue à la connaissance du public, un nouvel attroupement se dirigea contre la ville, la tranquillité fut troublée dans ses murs mêmes, en sorte que le bourguemestre n'osait plus sortir sans cuirasse et dormait dans l'hôtel du conseil. Mais malheur au gouvernement qui emploie pour sa défense d'autres armes que l'amour du peuple! Le bourguemestre et chevalier Waldmann fut saisi dans le tumulte avec tous ses adhérens, conduit dans le Wellenberg, appliqué à la torture, et décapité la 6 avril 1489. Il avait commis des fautes et des crimes, mais la fureur de ses ennemis les avait égalés.

Le jour de sa mort, les autorités de Zurich et les autres citoyens se présentèrent devant le tribunal des Confédérés. Ceux-ci parvinrent à unir les deux parties par une convention qu'on appela „la décision de Waldmann.“ Elle enjoignait aux citoyens de la campagne de se soumettre loyalement et sincèrement aux bourguemestres, aux conseillers et au grand conseil de la ville de Zurich: mais, en échange, elle leur assurait le droit d'aller vendre leurs marchandises où bon leur semblerait; de s'établir partout où il leur conviendrait; d'exercer des métiers dans les villages: de cultiver la vigne; d'administrer leurs terres à leur guise; d'avoir un lieutenant du bailli dans les communes des bords du lac, et beaucoup d'autres droits encore. Au cas que la ville de Zurich voulût exercer un pouvoir injuste sur les communes riveraines, deux ou trois paroisses d'entre celles-ci devaient s'assembler, et dix ou vingt députés de chaque paroisse porter leurs griefs devant une diète des Confédérés assemblée à Zurich, afin d'obtenir justice.

Les sept cantons arbitres des deux parties et garans de leur convention prononcèrent et scellèrent cette décision le 9 de mai 1489.

29.

Guerre de Souabe. Formation de la Confédération des treize cantons.

(De l'an 1490 à l'an 1500.)

Lorsque dans un pays l'esprit de parti l'emporte sur la vérité, le pouvoir sur la justice, adieu la paix, adieu la liberté! Tel fut le sort de Zurich après le supplice de Waldmann. La sentence arbitrale des sept cantons enleva à cette ville une grande partie de l'ancienne considération de ses sujets et fut pour elle une source de maux pendant plusieurs siècles. Les ennemis de Waldmann, assis dans le conseil, possesseurs et dissipateurs de ses biens, persécuteurs impitoyables de ses partisans, surpassèrent sa tyrannie et son injustice. Leur gouvernement arbitraire désola leur pays pendant un long temps. On appela ce gouvernement le conseil de corne; sa dureté fit regretter l'administration du bourguemestre despote.

La discorde, active en tous lieux, divisait de nouveau à Saint-Gall la ville et l'abbé. Celui-ci voulut bâtir un nouveau couvent à Rorschach sur son propre territoire; cela irrita les Saint-Gallois. Les Appenzellois, de tout temps peu amis de l'abbé, volèrent à leur secours; les gens de la maison de Dieu eux-mêmes embrassèrent leur parti. Le couvent fut rasé. L'abbé implora le secours des quatre cantons protecteurs du monastère; Zurich, Lucerne, Schwyz, Glaris se rendirent à cet appel et rétablirent le calme par la force des armes (1490). Cette querelle coûta beaucoup d'argent aux Saint-Gallois, et Appenzell perdit, pour les frais de la guerre, le Rheinthal et une partie de la seigneurie de Sax, que les cantons protecteurs gardèrent; dans la suite ils partagèrent le gouvernement de cette sei-

gneurie avec les cantons d'Uri, d'Unterwalden et de Zoug, plus tard avec Appenzell (1501), enfin aussi avec Berne (1712). De pareilles conquêtes de Confédérés sur Confédérés aigrissaient nécessairement les esprits.

Heureusement un danger commun et salutaire vint resserrer les liens de la Confédération.

Maximilien I d'Autriche était devenu empereur d'Allemagne. La France lui avait cédé le comté de la Basse-Bourgogne; pour le conserver plus sûrement, il l'avait incorporé, comme un nouveau cercle, à l'empire germanique. Il voulut de même transformer la Suisse en cercle de l'empire. Les Confédérés s'y refusèrent, préférant leur existence indépendante. Les états de la Souabe avaient formé entr'eux une alliance pour étouffer toutes les querelles et les guerres intestines. Cette alliance plut à l'empereur politique; il se mit à la tête de cette confédération en s'y associant, dans l'intention de la faire servir à l'affermissement de la puissance autrichienne. Il somma les Suisses d'entrer aussi dans la Confédération de la Souabe; ils s'y refusèrent encore, jaloux de toute leur indépendance.

Irrité de ce refus, l'empereur dit à Inspruck aux députés de la Confédération: „Vous êtes des membres indociles de l'empire; il faudra sans doute que je vous visite un jour le fer à la main.“ Les députés répondirent: „Nous prions humblement votre Majesté impériale de se dispenser d'une telle visite; les Suisses sont grossiers et ne respectent pas même les couronnes.“

La hardiesse des Suisses ne blessa pas moins la Confédération de la Souabe; elle donna lieu à beaucoup de provocations et de rixes près des confins des deux pays; la ville de Constance se fit aggréger à la confédération souabe, dans l'interêt de sa sûreté; car un jour une troupe de vigoureux Thurgoviens, excités par le bailli d'Uri qui gouvernait la Thurgovie, avait essayé de surprendre cette ville pour la châtier de ses bravades.

Le voisinage des Grisons et de l'Autriche ne fut pas non plus favorable à la paix entre ces deux peuples. Le Tyrol et l'Engadine étaient continuellement en dissension; limites, droits, péages, tout leur fournissait des sujets de contestations. En 1476, les Tyroliens étaient entrés dans

la vallée d'Engadine, les armes à la main; mais, vaincus et couverts de leur propre sang, ils avaient été rechassés dans leur pays par la gorge étroite de Finstermunz. — A ce malheur se joignit une autre cause de troubles. Après le partage de l'héritage du comte de Tockenbourg, les droits que celui-ci avait dans la ligue des Dix juridictions étaient échus aux comtes de Mætsch, de Sax et de Montfort; plus tard, en 1478 et en 1489, ils avaient été vendus à la maison d'Autriche. Telle fut la cause des querelles qui agitèrent ces peuples.

Les Grisons et les Suisses ayant à redouter également la puissance et la haine de l'empereur Maximilien, la ligue de la Maison Dieu et la ligue Grise formèrent en 1497 un traité d'amitié et une alliance défensive avec Zurich, Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwalden, Zoug et Glaris. La ligue des Dix juridictions n'osa pas s'y joindre; elle craignait l'Autriche.

Alors l'empereur Maximilien donna un libre cours à son ressentiment. Quoique déjà engagé dans une guerre difficile au sein des Pays-Bas, il envoya de nouvelles forces dans le Tyrol; les troupes de la confédération souabe s'avancèrent et enveloppèrent la Suisse depuis le passage étroit du Louziensteig, entre l'Allemagne et les Alpes rhétiennes, jusqu'à la ville de Bâle, en occupant tous les bords du Rhin et du lac de Constance.

Ainsi la Suisse et la Rhétie se virent exposées au plus grand danger. Néanmoins les Grisons se levèrent courageusement pour défendre leur liberté; tous les Confédérés suivirent leur exemple. Les Appenzellois et les guerriers de Sargans volèrent vers le Schollenberg. Les bannières du Valais, de Bâle, de Schaffhouse, flottèrent bientôt à la vue de l'ennemi. Nul homme en état de porter les armes ne resta dans ses foyers.

La lutte commença au mois de février 1499; 8000 impériaux franchirent les frontières des Grisons et pénétrèrent dans le Munsterthal et dans l'Engadine. Un général de l'empereur, Louis de Brandis, qui commandait plusieurs mille hommes, se rendit inopinément maître du passage de Louziensteig et de la petite ville de Mayenfeld, grâce à la trahison de quatre citoyens. Mais les Grisons reconquirent ce poste important; 800 Souabes y trouvèrent leur

tombeau; les autres s'enfuirent jusqu'à Balzers. Alors les Confédérés passèrent le Rhin près d'Azmoos, et, réunis aux Grisons, remportèrent une éclatante victoire près de Treisen. — La noblesse de la Souabe occupait avec 10,000 hommes Saint-Jean, Hœchst, Hard entre Bréguenz et Foussach; 8000 Confédérés tuèrent dans ces positions presque la moitié de son armée, montèrent jusqu'aux forêts de Bréguenz et imposèrent des contributions à ce pays. — Un second corps de 10,000 Confédérés traversa le Hégau, le fer et la flamme à la main; dans l'espace de huit jours, vingt villages, hameaux et châteaux furent réduits en cendres. Après cela il se livra escarmouche sur escarmouche, bataille sur bataille.

Les ennemis réussirent, il est vrai, en sortant secrètement de Constance, à surprendre pendant le sommeil la garnison suisse d'Ermatingen, et à tuer dans leurs lits soixante-treize hommes sans défense. Mais ils expièrent cette lâche victoire dans le bois du Schwaderloch, d'où 18,000 d'entr'eux, vaincus par 2000 Confédérés, s'enfuirent avec tant de précipitation que les portes de la ville de Constance se trouvèrent trop étroites pour les fuyards, et que le nombre de leurs morts surpassa celui des Suisses qu'ils avaient eus à combattre. — Un corps de Confédérés, posté sur les bords du Haut-Rhin, pénétra dans le Wallgau où les ennemis s'étaient retranchés près de Frastenz; fiers de leur nombre qui s'élevait à 14,000 hommes, ils étaient loin de redouter le courage des Suisses. Mais Henri Wolleb, héros d'Uri, passa le Languengasterberg avec 2000 braves, tourna la forte position de l'ennemi, et sa mort héroïque fut pour ses compagnons d'armes le signal de la victoire. Au milieu du tonnerre des armes à feu, ils se jetèrent dans les lignes autrichiennes; leurs coups vigoureux portaient de rang en rang l'effroi et le carnage; 3000 morts couvrirent le champ de bataille de Frastenz. Ceux des Autrichiens qui purent sauver leur vie s'enfuirent saisis d'épouvante à travers les forêts et les marais; car alors chaque Suisse se battait comme si la victoire ne dépendait que de son bras; pour son pays et pour la gloire, chacun volait d'un visage joyeux au devant des périls et de la mort, cherchant les ennemis, ne les comptant pas. Partout où flottait un étendart suisse, se trouvait plus d'un

guerrier, digne compagnon de ce Jean Wala de Glaris, qui se mesura seul, près de Gams dans le Rheinthal, avec trente cavaliers ennemis.

Les Grisons, de leur côté, ne se battirent pas avec moins de gloire. Témoin l'action de la Malserhaide dans le Tyrol, où 15,000 hommes, rassemblés sous les bannières de l'Autriche derrière de forts retranchemens, furent attaqués par 8000 montagnards de la ligue Grise. Les retranchemens furent tournés; les remparts, assaillis. Benoit Fontana y monta le premier; il avait frayé le chemin. Retenant de sa main gauche ses entrailles qui sortaient par une large blessure, combattant de sa main droite, il s'écria: „A l'ouvrage, maintenant, Confédérés! que ma chute ne vous arrête pas! qu'importe un homme de moins? Sauvez aujourd'hui vos ligues indépendantes et la liberté de vos montagnes. Si vous tombez vaincus, vous léguez à vos enfans un esclavage éternel.“ Ainsi s'écria Fontana, et il mourut. La bruyère fut couverte d'Autrichiens tués; près de 5000 mordirent la poussière. Les Grisons ne comptèrent que 200 morts et 700 blessés.

Lorsque le bruit de tant de défaites parvint dans les Pays-Bas aux oreilles de l'empereur Maximilien, il retourna dans sa capitale, accabla de reproches ses généraux, et dit aux princes de l'empire germanique: „Envoyez-moi du secours contre les Suisses, assez audacieux pour avoir attaqué l'empire. Car ces grossiers paysans, qui n'ont ni vertu, ni noblesse, ni modération, mais en qui tout est grossiéreté, orgueil, perfidie, haine de notre nation, ont même su entraîner dans leur parti un grand nombre de sujets de l'empire, fidèles jusqu'à ce jour.“

Mais les princes de l'empire hésitaient à envoyer du secours. Pour comble de disgrâce, l'empereur apprit alors avec effroi que son armée envoyée au-delà des montagnes de l'Engadine pour étouffer la ligue Grise, avait été détruite au milieu de l'été et par des avalanches, et par la famine, et par des quartiers de rocs que les montagnards précipitaient du haut de leurs Alpes. Il apprit aussi que, sur la colline boisée du Brouderholz près de Bâle, 1000 Suisses avaient battu 4000 de leurs ennemis; que, bientôt après, dans la même contrée, près de Dornach, 6000 Confédérés avaient remporté une victoire éclatante sur 15,000

Autrichiens en leur tuant 3000 hommes et leur général Henri de Furstenberg. Voyant qu'en huit mois les Suisses avaient été victorieux dans huit batailles, l'empereur rentra en lui-même et résolut de renoncer à une guerre dans laquelle plus de 20,000 hommes avaient déjà été immolés et plus de mille villages, bourgs, villes et châteaux réduits en cendres.

La paix fut négociée et conclue à Bâle le 22 de septembre 1499. L'empereur ratifia les anciens droits des Confédérés et leurs conquêtes, et leur accorda de plus la juridiction ordinaire de la Thurgovie qui avait appartenu jusqu'alors à la ville de Constance, ainsi que la juridiction criminelle et d'autres droits importans. Dès ce moment les empereurs ne songèrent plus à dissoudre la Confédération ou à l'incorporer à l'empire. Dès ce moment les Suisses n'eurent plus à redouter de joug étranger. C'est dans les champs de Frastenz, de la Malserhaide et de Dornach qu'ils jetèrent les fondemens de leur indépendance.

Les cantons confédérés ne furent point ingrats envers leurs amis: ils rendirent hommage à l'héroïsme avec lequel Bâle et Schaffhouse avaient toujours combattu pour la Confédération et au dévouement des Appenzellois, que la gloire et la liberté avaient toujours trouvés sous leur étendart. C'est pourquoi Bâle fut reçu dans l'alliance perpétuelle des Suisses (9 juin 1501); Schaffhouse, qui florissait déjà, y fut également admis (9 août 1501), et quelques années plus tard (1513), Appenzell, uni depuis plus ou moins longtemps par des alliances perpétuelles avec la plupart des cantons.

Ainsi la *Confédération des treize cantons* se trouva close la deux-cent-cinquième année après la mort de Guillaume Tell. Le Valais, les Grisons, Saint-Gall, Mulhouse, Rothweil en Souabe, et d'autres villes encore, furent considérés comme alliés de la Suisse. Ces villes et ces pays étaient libres, indépendans de tout prince et unis à la Suisse par une alliance défensive.

30.

De la grossièreté des mœurs; des guerres mercenaires des Suisses, à qui elles procurent la Valteline et les bailliages italiens.

(De l'an 1500 à l'an 1525.)

A l'époque dont nous racontons l'histoire, les cantons suisses n'étaient pas, ainsi que de nos jours, égaux en droits comme membres de la Confédération, ni liés immédiatement entr'eux par un pacte commun. Les dix autres cantons ne se rattachaient proprement qu'aux trois cantons d'Uri, de Schwyz et d'Unterwalden, comme à leur centre commun; mais ils n'étaient unis entr'eux que par des traités particuliers. Chaque canton, tout occupé de son intérêt et de sa gloire, songeait rarement à l'avantage des autres ou au bien de la Confédération. La crainte que leur inspiraient l'ambition et la puissance de seigneurs et de princes voisins les avait peu à peu unis plus étroitement. Leur union fut forte tant que dura cette crainte.

Les gouvernemens cantonaux étant à la fois indépendans les uns des autres, sauf les restrictions de leurs alliances particulières, et indépendans de tout prince étranger, les Suisses se vantaient d'être libres; cependant au sein de leur pays, le peuple jouissait de peu de liberté. Les seuls habitans des cantons forestiers pouvaient se glorifier d'une parfaite égalité de droits, et il en était de même dans les autres cantons pour les seuls bourgeois des villes. Le reste du peuple, dépendant des cités, acheté ou conquis, était réduit à la condition de sujets, quelquefois même de serfs, et ne jouissait que des droits limités dont il avait joui anciennement sous la domination de comtes ou de princes. Les cantons forestiers eux-mêmes avaient des sujets qu'ils faisaient gouverner en souverains par des baillis. Ni les cantons ni les villes de la Suisse ne permettaient aux sujets de racheter leur liberté, ce que pourtant les seigneurs et les comtes avaient permis autrefois aux Confédérés.

Mais le peuple se souciait peu de la liberté; farouche et grossier par suite des guerres continuelles, il n'aimait

que les querelles et les combats, le vin et la débauche. Quand il n'y avait point de guerre au sein de leur patrie, les jeunes-gens, avides de butin, allaient se ranger sous les bannières de princes étrangers et vendaient à vil prix leur courage, leur sang et leur vie. Les campagnes manquaient de bonnes écoles et les ecclésiastiques ne songeaient point à l'instruction du peuple. Souvent même les mœurs du clergé n'étaient pas moins dépravées que celles du peuple des villes et de la campagne; les couvens, corrompus par leur opulence, devenaient le théâtre des plus grands désordres. Beaucoup de prêtres étaient plongés dans l'ignorance la plus profonde; beaucoup d'autres, adonnés au vin et au jeu; la grossièreté de leurs propos égalait celle de leurs mœurs; un grand nombre vivaient publiquement avec des concubines. Tel était ce siècle de corruption.

Dans les chefs-lieux des cantons, la débauche et la dissipation faisaient souvent la loi. La division régnait entre les citoyens et les magistrats; l'envie et la défiance, entre les diverses possessions. Les membres des conseils faisaient tout dans leur intérêt et dans celui de leurs familles, ne faisaient rien dans l'intérêt des citoyens; avancer leurs fils, leurs cousins, leurs neveux et leur procurer des places lucratives, tel était le but de leurs constans efforts. Il y avait sans doute partout des ames généreuses et vraiment patriotiques, plus dévouées à la patrie qu'à leur propre intérêt; mais on haïssait leurs discours autant qu'on redoutait leur exemple.

La Suisse n'avait plus de guerres à craindre au-dehors; les rois et les princes, ses voisins, étaient charmés d'avoir à leur service des Suisses dont la vie et la mort les intéressaient moins que la vie et la mort de leurs sujets; la noblesse des villes et des campagnes profita de ces dispositions pour s'ouvrir une nouvelle source de richesses. Le désir des rois de prendre à leur solde de vaillans Suisses, celui des jeunes-gens de s'enrichir à la guerre, servirent à l'envi l'avidité des magistrats. Malgré la défense expresse des gouvernemens, des milliers de jeunes-gens couraient sous les drapeaux étrangers, où la plupart périssaient misérablement faute de secours et de soins. Les gouvernemens jugèrent donc plus convenable de faire

des traités avec les souverains pour la formation de régimens suisses, commandés par des officiers nationaux, soumis à leurs propres lois et soldés régulièrement, afin que chaque gouvernement pût veiller au bien de ses sujets en pays étranger. „Confédérés, il vous faut une ouverture par où vous puissiez vous échapper," avait déjà dit Rodolphe Réding de Schwyz, en voyant la joyeuse vie des jeunes-gens après la guerre de Bourgogne.

Les gouvernemens des Suisses, des Grisons, des Valaisans, commencèrent donc à louer leurs sujets aux princes étrangers. Le premier traité de cette nature fut conclu entre le roi de France et le gouvernement de Lucerne dans les années 1479 et 1480. En 1499 l'Autriche prit aussi des Suisses à sa solde; les princes d'Italie imitèrent cet exemple; d'autres le suivirent plus tard. Le pape lui-même voulut avoir une garde-suisse. Le premier qui la prit à sa solde (1503) fut Jules II, prince belliqueux.

La Suisse eut beaucoup à souffrir de cette manie. Maint champ demeurait inculte, mainte charrue oisive, parceque les cultivateurs avaient pris des armes mercenaires. Revenaient-ils, ils rapportaient des maladies et des vices étrangers, et corrompaient les cœurs simples et vertueux; le service étranger était pour eux l'école de tous les vices. Les fils des nobles et des magistrats arrivaient seuls aux grades de capitaines et d'officiers supérieurs; ils s'enrichissaient, et, grâce à leur argent, obtenaient ensuite dans leur pays une considération et un crédit dont ils ne se servaient que pour opprimer leurs compatriotes. L'orgueil et la vanité les rendaient avides de titres de noblesse et de décorations dont ils venaient se targuer dans leur pays, s'imaginant être plus que les autres enfans de la patrie, plus que Suisses.

Les rois firent servir à leur avantage la cupidité et la folie des Confédérés; ils envoyaient des ambassadeurs en Suisse, s'y faisaient un parti, distribuaient des présens, accordaient des gratifications et des pensions à leur partisans dans les conseils; à ce prix les membres des conseils se faisaient les serviteurs et les créatures des princes étrangers. Les divers cantons étaient français, milanais, vénitiens, espagnols, rarement suisses. L'ignominie fut leur salaire. Comme l'empereur d'Allemagne et le roi de

France briguaient en même temps la faveur des cantons et marchandaient à l'envi des troupes; l'ambassadeur français eut l'impudence de faire distribuer à Berne (1516) au son de la trompette les pensions annuelles que le roi payait à certains seigneurs; à Fribourg, il étala des monceaux d'écus, et tandis qu'il les entassait avec une pelle, il demanda aux assistans: „Le son de cet argent ne vaut-il pas mieux que les paroles creuses de l'empereur?“ Tant l'amour de l'argent avait avili les Suisses!

On vit les douze cantons (Appenzell doit être excepté) tantôt alliés avec Milan contre la France, tantôt avec la France contre Milan. Ces deux pays furent appelés avec justice le tombeau des Confédérés. Il n'était pas rare d'y voir Suisses contre Suisses s'entr'égorger pour de l'argent. Cette honte fut même protégée par un seigneur ecclésiastique, Matthieu Schinner, évêque de Sion en Valais, saint ami de la discorde. Suivant le prix qu'on lui offrait il intriguait en Suisse, tantôt contre ce monarque en faveur du pape; le saint-père, pour le récompenser, lui donna le chapeau de cardinal et le nomma légat auprès de la Confédération.

Les guerres mercenaires des Suisses ne furent faites ni pour la liberté ni pour l'honneur national; néanmoins ces troupes soldées par l'or étranger conservèrent sous les étendarts des rois leur réputation de bravoure. A l'aide de plusieurs mille Confédérés, le roi de France soumit tout le Milanez dans l'espace de vingt jours. Mais le duc, chassé de son pays, revint bientôt avec 5000 Suisses, qu'il avait enrôlés contre le gré des gouvernemens cantonaux, pour repousser les Français. Le roi de France reçut aussitôt de ses alliés de la Suisse 20,000 hommes, se maintint en Italie et donna aux trois cantons, Uri, Schwyz et Unterwalden (1502 et 1503) Palenza, Riviera et Bellinzone avec leur territoire. Dès que le roi crut pouvoir se passer des Suisses, il les paya mal et irrégulièrement. Plein de joie le Cardinal Schinner fit sonner en faveur du pape et de Venise un sac qui renfermait 35,000 ducats. Aussitôt 20,000 Suisses et Grisons passèrent les Alpes et s'unirent aux Vénitiens contre les Français. Les Grisons s'emparèrent de la Valteline, de Chiavenne et de Bormio. Ils prétendirent que cent ans auparavant un duc de Milan,

chassé de ses états, avait donné ces vallées à l'évêché de Coire. Les Confédérés des douze cantons soumirent les pays de Lugano, Locarno et Valmaggia. Les Français furent forcés d'évacuer la Lombardie, et le jeune duc Maximilien Sforza, fils de celui que les Français avaient chassé, fut réintégré dans l'héritage de ses pères. Victorieux sous ses bannières, les Suisses battirent les Français près de Novare, le 6 de juin 1513; à la vérité ils perdirent 2000 hommes, mais ils en tuèrent 10,000 à l'ennemi. La bataille de Marignan (14 septembre 1515) dura deux jours entiers et fut plus meurtrière encore; à peine 10,000 Suisses se battirent contre 50,000 Français. Ils furent obligés d'abandonner le champ de bataille, mais ils n'y laissèrent pas l'honneur. Ils se retirèrent à Milan, tristes, les pièces de campagnes sur leur dos, les blessés au centre de leur armée. Les ennemis avaient perdu la fleur de leurs troupes, ils nommèrent cette action la bataille des géans.

Epouvanté de la victoire qui ressamblait à une défaite, le roi de France, François I, fit l'année suivante une paix perpétuelle avec les Confédérés, et, à force d'argent et de promesses, il obtint de quelques cantons qu'ils lui envoyassent des troupes; des autres, qu'ils ne permissent aucun enrôlement à ses ennemis. Ainsi les Confédérés combattirent de nouveau pour lui contre l'empereur, le pape, le duc de Milan; et le roi fit avec eux une alliance d'amitié (1521). Pendant bien des années encore ils arrosèrent, pour lui, de leur sang le sol de l'Italie, sans bonheur, sans avantage, si ce n'est que la Confédération fut marraine de son fils. Chaque canton envoya à Paris, pour la fête du baptême, un député avec un présent de cinquante ducats. La promptitude avec laquelle les Suisses envoyèrent 16,000 hommes à son secours en Italie fut plus agréable encore au prince que leurs présens. Cependant comme ils perdirent 3000 des leurs au combat de la Bicoque (20 avril 1522), que de 15,000 hommes qui étaient entrés en Lombardie (en 1524) il en revint à peine 4000, que dans la bataille de Pavie (24 février 1525), où le roi fut fait prisonnier, ils éprouvèrent une nouvelle perte de 7000 hommes, ces revers les dégoûtèrent peu à peu des guerres de l'Italie.

31.

Commencement de la scission religieuse en Suisse.

(De l'an 1519 à l'an 1527.)

Les guerres mercenaires en Lombardie, dans le royaume de Naples, en France, en Piémont et dans d'autres pays eurent au moins un côté avantageux. C'était un triste résultat sans doute, que le gain d'un peu de gloire militaire. Bien loin que la conquête des bailliages italiens donnât à la Confédération plus de sûreté et de force contre les puissances étrangères, ce bien dangereux fut l'origine de toutes sortes de dissensions intestines, qui rendirent la Suisse aussi faible, que la vénalité des emplois, la mauvaise administration, la corruption de la justice la rendirent méprisable aux yeux de l'Europe. Les plus grands avantages furent pour des chefs et des baillis avides. Un petit nombre de familles s'enrichirent; le peuple s'appauvrit, et se démoralisa.

Mais les Confédérés retirèrent aussi de ces campagnes une utilité réelle: après tant de pertes et de sacrifices, ils reconnurent enfin combien il était funeste pour eux de se mêler des querelles étrangères, d'accorder trop d'influence sur les cantons aux ambassadeurs des autres états, et de permettre à des magistrats de recevoir de souverains des pensions et des gratifications. Aussi plusieurs cantons proscrivirent-ils par une loi ces bénéfices publics ou secrets; un membre d'un gouvernement libre ne doit jamais devenir le valet d'un maître étranger. Le peuple même donnait souvent l'essor à sa colère contre ceux qui, gagnés par les couronnes (écus couronnés) des rois, faisaient la traite des blancs, et trahissaient à la fois les rois et leur patrie. La population de Lucerne se révolta en 1513 pour obtenir la punition de semblables marchands d'hommes. Il y eut à la fin un soulèvement si général et si menaçant que Lucerne, Berne et Zurich expulsèrent des conseils ces odieux *mangeurs de couronnes*, et leur infligèrent des amendes et des punitions corporelles ou les bannirent. Après que tant de milliers de jeunes insensés eurent été

massacrés loin de leur patrie, les désordres causés par cette humeur belliqueuse cessèrent; les gouvernemens firent mieux respecter les lois; la discipline et les mœurs remplacèrent les débordemens de tout genre. Quelques cantons entreprirent cette réforme avec beaucoup de vigueur.

La Suisse comptait alors beaucoup de savans; surtout parmi les ecclésiastiques. Il y avait aussi de bonnes écoles dans les villes. Mais le peuple de la campagne, plongé dans la plus profonde ignorance, ne savait ni lire ni écrire. Il arrivait de là que la plus grande partie des paysans n'avait presque aucune connaissance de la religion, surtout dans les lieux où les pasteurs négligeaient de leur donner une instruction vraiment chrétienne. Ce fut la source de beaucoup de maux. Mais c'était un plus grand malheur encore quand les ecclésiastiques aimaient mieux s'asservir le peuple par l'ignorance, que de l'éclairer pour le rendre meilleur; quand, plus attachés aux plaisirs de la terre qu'aux biens célestes, au lieu de détourner leurs ouailles du vice, ils leur donnaient impudemment l'exemple de la cupidité, de la débauche, de l'ivrognerie, de la fureur du jeu.

Malheureusement ce scandale n'était que trop commun. Toutes les personnes d'un esprit sain et d'un cœur droit en étaient révoltées. Mais ce qui provoquait le plus l'indignation, c'était l'impunité des ecclésiastiques et l'audace qu'ils portaient au sein de la corruption. Ici le nonce du pape renvoyait absous un moine qui avait eu un commerce illicite avec une religieuse; là l'abbé de Cappel, Ulrich Trinkler, faisait d'un couvent de femmes son sérail; à Berne les dominicains, recourant à la fraude la plus vile par le plus vil intérêt, se jouaient de la crédulité par des apparitions et par des miracles; un pauvre malheureux, nommé Ietzer, en perdit presque la raison. Faut-il s'étonner que, parmi les laïques et les ecclésiastiques, tous les honnêtes gens murmurassent d'une démoralisation si déplorable?

A cette époque le pape Léon X, ambitieux d'embellir par de magnifiques édifices Rome sa capitale, et pressé par un grand besoin d'argent, fit vendre des indulgences pour un prétendu pardon des péchés. Il afferma en Suisse le commerce des indulgences à un moine franciscain, Ber-

nardin Samson. Par ce trafic beaucoup d'argent sortit du pays, ce qui déplut aux autorités civiles; aussi voyaient-elles avec plaisir qu'on s'élevât contre cet abus impie. L'évêque de Constance lui-même ne désapprouva point le pasteur de Notre-Dame-des-Ermités, qui prêcha publiquement contre la prétention imprudente d'offrir le pardon des péchés à prix d'argent; c'était un ecclésiastique séculier, Ulrich Zwingli, natif de Wildhaus dans le Tockenbourg.

Mais Zwingli ne s'en tint pas là; il attaqua avec chaleur les vices des laïques et des ecclésiastiques. Il rencontra un grand nombre de contradicteurs qui voulaient le réduire au silence. La contradiction augmenta son courage au lieu de l'abattre. Apuyé sur la bible, comme sur la propre parole de Dieu, il commença d'enseigner qu'une vie pure et une ame religieuse étaient plus agréables à Dieu que les pélerinages et les macérations: que le pain et le vin dans la Sainte-Cène n'étaient que les symboles du corps et du sang de Jésus-Christ. Il rejeta beaucoup de doctrines et de cérémonies admises jusqu'alors, entr'-autres la messe, la doctrine du purgatoire, l'adoration des saints, le célibat des prêtres.

Bien des ecclésiastiques, et dans leur nombre des hommes distingués par leur savoir et par leur piété, pensaient comme Zwingli. Sa doctrine eut beaucoup de partisans à Zurich, à Berne, à Bâle, à Schaffhouse, à Saint-Gall, à Bienne, à Coire et généralement dans toutes les villes où de bonnes écoles avaient répandu des connaissances solides. Zwingli, appelé à Zurich en qualité de pasteur, y prêcha publiquement sa croyance le 1 de Janvier 1519, tout le peuple embrassa cette doctrine, et le gouvernement le prit sous sa protection, et lui témoigna autant d'affection que d'estime. Un grand nombre d'ecclésiastiques suisses, réguliers et séculiers, suivirent son exemple et prêchèrent sa doctrine sans aucun respect humain. Le nombre de ses adhérens fut partout considérable.

Ces mêmes idées ne régnaient pas seulement en Suisse, mais encore en Allemagne. Dans le même temps, un savant Augustin de Wittenberg, Martin Luther, sans avoir entendu parler de Zwingli, prêchait publiquement à peu

près la même doctrine que lui. Beaucoup de rois et de princes, ainsi qu'une grande partie de leurs peuples en Allemagne, en Suède, en Danemark et en Angleterre embrassèrent la doctrine de Luther, et furent appelés Luthériens. En Suisse, sans adopter le nom d'aucun homme, la nouvelle église s'appela évangélique réformée, c'est-à-dire, l'église de Christ rétablie dans sa pureté primitive, d'après la parole de Dieu.

A la vérité le pape avait avoué dans la diète de Nuremberg (1522) qu'il s'était introduit beaucoup d'abus dans l'église catholique; mais, ajouta-t-il, la guérison doit être lente et successive, de peur qu'on ne perde tout en voulant tout sauver à la fois. Ces sentimens étaient partagés par les bons catholiques de la Suisse, ennemis des innovations, effrayés par l'idée d'abandonner l'antique et sainte foi de leurs pères. Parmi eux, beaucoup d'hommes pieux et respectables crurent devoir donner des avertissemens aux partisans de la réforme. „Prenez garde à ce que vous faites," dirent-ils; „vous nous reprochez l'erreur; hommes comme nous, n'y êtes-vous pas sujets? Nous suivons les traditions de docteurs pieux plus rapprochés de l'époque du sauveur de mille ans et d'avantage, pourquoi vous croirions-nous plutôt, vous qui n'êtes que d'aujourd'hui? Prenez-y garde; tandis que vous ne parlez que de l'amour de Dieu, vous livrez votre patrie à la haine, à la discorde et à la désolation."

Grands et petits étaient infatigables à parler sur ce sujet; les deux partis entamèrent même des négotiations, mais chacun d'eux prétendait être dans la vérité et accusait l'autre d'erreur et d'hérésie. Une nouvelle haine remplit les cœurs de fiel. Les cantons instituèrent des conférences publiques sur la religion entre des hommes savans des deux partis, dans l'espérance de faire cesser toute scission; mais, comme il arrive presque toujours, chacun resta attaché à ses idées avec plus d'opiniâtreté qu'auparavant.

La doctrine du rétablissement de l'ancienne foi chrétienne se répandit davantage de jour en jour. Zwingli y contribua le plus à Zurich; à Berne Berthold Haller, Lupulus, Nicolas Manuel; à Bâle Oecolampade; dans les Grisons Henri Spreiter à Sainte-Antonie; Jean Comander

à Coire; Jean Blasius à Malans; sur les bords du lac de Genève et à Neuchâtel Guillaume Farel; à Bienne Thomas Wittenbach, sans nommer une foule d'autres. A l'exemple de Zurich et de Berne, Schaffhouse, Bâle, Saint-Gall, adoptèrent la réforme, abolirent la messe, l'adoration des saints, les couvens; les laïques reçurent dans la Sainte-Cène le vin aussi bien que le pain; on permit aux prêtres de se marier. Le nouveau culte fut introduit parmi le peuple des campagnes par des ordonnances souveraines, quelquefois par la force contre le gré et la conviction d'une partie des sujets.

Si les autorités et les pasteurs allèrent trop loin dans leur zèle, le peuple grossier allait souvent plus loin encore; il profanait les images long-temps adorées des saints, il outrageait les croix, il raillait les personnes fidèles à leur ancienne croyance.

Cette conduite aigrit les esprits des catholiques à un tel point qu'ils en conçurent la haine la plus violente contre les Confédérés réformés. Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwalden, invariablement attachés à l'ancienne doctrine, brûlèrent par ordre du pape (1521) les écrits de Luther, et défendirent, sous peine de mort, de prêcher la nouvelle doctrine sur leur territoire. Dans les cantons de Glaris et d'Appenzell (vers 1524) le peuple se divisa de telle sorte, que le nombre des catholiques et celui des réformés y fut à peu près égal. A Soleure et à Fribourg les gouvernemens défendirent toute innovation.

Enfin, lorsque la réforme pénétra aussi dans les baillages de la Confédération, dans le Rheinthal, la Thurgovie, le Tockenbourg, les bailliages libres, le comté de Bade et ailleurs, les catholiques en conçurent de la crainte. Les petits cantons surtout craignaient que la réforme des baillages communs ne restreignît leurs droits de souveraineté et ne rendît les villes trop puissantes. L'ambition des villes, toujours avides d'étendre leur territoire, n'était que trop connue. On voyait d'ailleurs la conduite violente des réformés dans plus d'un canton, et l'humeur despotique avec laquelle ils défendaient aux catholiques établis parmi eux de suivre le culte de leurs pères. L'animosité devint extrême, lorsque les catholiques s'aperçurent que les docteurs réformés n'étaient pas d'accord

entr'eux; que dans les cantons évangéliques des sectaires exaltés donnaient lieu à toutes sortes de désordres et résistaient aux lois et à l'autorité. Les anabaptistes surtout causaient le plus de troubles et de scandale. Prêchant dans les bois et dans les champs, ils annonçaient la prochaine venue du Messie et l'abolition de toute sujétion spirituelle et temporelle. L'exaltation de ces enthousiastes devint telle que Zurich, Berne, Saint-Gall, Schaffhouse et Bâle durent en arrêter les suites par les peines les plus sévères. Ces sectaires avaient introduit parmi eux la communauté des biens et des femmes; de jeunes filles jouaient de bonne foi le rôle de Messie; Thomas Schmoucker poussa le fanatisme jusqu'à décapiter avec une hache sur la Muhlegg, son propre frère Lienhard, comme victime expiatoire pour les péchés du monde.

32.

Progrès de la discorde dans les affaires ecclésiastiques.

(De l'an 1527 à l'an 1530.)

La scission de l'église accrut en Suisse les désordres, les agitations, les inimitiés, d'année en année, de jour en jour. Chacun des deux partis prétendait constater par la conduite la moins chrétienne, qu'il était seul en possession du vrai christianisme. On prévoyait les plus grands malheurs. Toutefois il se trouvait parmi les catholiques et les réformés de la Suisse beaucoup de gens sages et bien intentionnés qui, désirant prévenir les maux de la discorde, disaient: „Si notre foi est la véritable et si elle vient de Dieu, prouvons-le les uns aux autres par les œuvres de la charité; car la charité vient de Dieu, mais la haine vient de Satan.“ — Malgré ces sages avertissemens, ce qui arrive toujours arriva cette fois-ci: les cris de l'orgueil et de l'égoïsme étouffèrent la voix de la sagesse.

Des deux côtés s'élevaient des hommes violens qui criaient et qui s'agitaient, non par amour de Dieu, ni

par amour du bien et de la vérité, mais pour satisfaire, sous un prétexte sacré, des intérêts secondaires. Parmi les habitans de la campagne un grand nombre attendaient de la réforme plus de libertés et de droits, et, quand ils voyaient leur espérance déçue, ils retournaient aussitôt au catholicisme. Lorsque la ville de Berne abolit le couvent d'Interlachen et le remplaça par des prédicateurs réformés, les sujets du couvent en eurent une grande joie: plus de couvent, dirent-ils, plus de dîmes, plus de corvées! Mais Berne exigea bientôt dîmes et corvées, sur le champ les paysans, redevenus catholiques par colère, chassèrent les prédicateurs réformés, et s'avancèrent en troupes armées jusqu'à Thoune. Alors Berne somma ses autres sujets de prononcer une sentence arbitrale; cette ville voulait conserver la paix, parcequ'elle ne pouvait pas espérer un secours prompt et sûr des cantons voisins, tous catholiques. Les sujets arbitres honorèrent la confiance de leur gouvernement, et prononcèrent avec justice cette sentence: „Les droits temporels du couvent passent à l'autorité temporelle et ne sont point devenus la propriété des paysans.“ Les révoltés de Grindelwald se séparèrent en murmurant, quoique la ville de Berne leur eût remis, au profit de leurs pauvres, une partie de leurs anciennes charges.

Toutes ces mesures pour le rétablissement de la paix échouaient contre l'exaspération des esprits. Les moines d'Interlachen, mécontens d'avoir perdu leur monastère, rodaient ça et là, et soulevaient en secret le peuple. L'abbé d'Enguelberg, craignant pour ses droits et ses revenus dans l'Oberland bernois, eut recours aux mêmes moyens, surtout dans l'Oberhasli. De temps immémorial, cette vallée avait joui d'une grande liberté: elle avait son sceau particulier, sa bannière, un landammann de son choix, et se trouvait moins sous l'autorité que sous la protection de la ville de Berne. Lors donc que les communes d'Oberhasli, excitées par les moines d'Enguelberg et par leurs voisins d'Unterwalden, eurent de nouveau aboli le culte réformé (1528) et fait venir des prêtres catholiques d'Uri et d'Unterwalden, les vallées du Grindelwald, d'Aeschi, de Froutiguen, d'Obersimmen et d'autres imitèrent cet exemple, et le canton d'Unterwalden leur en-

voya même du secours pour les soutenir en cas de besoin. Berne courut promptement aux armes; ses troupes se mirent en marche pour arrêter les progrès de l'apostasie. Les mécontens, perdant courage, se dispersèrent en toute hâte, les soldats d'Unterwalden repassèrent le Brunig; Berne punit sévèrement l'Oberhasli, lui enleva pour un long temps la bannière et le sceau de la vallée, et pour toujours le droit d'élire son landammann; les auteurs de la révolte furent mis à mort; leurs complices, contraints de demander pardon à genoux, au milieu d'un grand cercle formé par l'armée. Froutiguen, le Simmenthal et les autres vallées furent également ramenés par la force au culte qu'ils venaient d'abandonner.

Les réformes ecclésiastiques que les gouvernemens protestans entreprenaient dans leur propre pays et parmi leurs sujets obtenaient le plus souvent un succès facile, car le peuple était ignorant et avait une crainte servile des seigneurs et des autorités de la ville. Souvent il adoptait la nouvelle croyance, moins par conviction que par une soumission aveugle. Mais il se présenta plus de difficultés et il y eut des révolutions plus violentes dans les baillages communs, gouvernés en même temps par des cantons des deux religions. Dans les bailliages libres et dans le comté de Bade, on vit des communes changer plusieurs fois de religion dans une même année, suivant l'influence relative des cantons catholiques ou protestans. Excité par les gouvernemens catholiques, le conseil de la ville de Bremgarten chassa de son emploi le pasteur Henri Bullinguer, propagateur de la réforme dans les bailliages libres; le peuple, au contraire, encouragé par les villes de Berne et de Zurich, dut à son opiniâtreté le maintien du culte réformé. L'abbaye de Wettinguen même adopta ce culte, et le Tockenbourg, malgré l'opposition de son souverain, l'abbé de Saint-Gall, décréta l'abolition de la messe et de l'adoration des saints.

La haine réciproque des cantons catholiques et des cantons réformés prenait de plus en plus un caractère violent. A Frauenfeld, le landammann Wehrli avait parlé et agi avec un zèle ardent contre le nouveau culte; c'en fut assez pour que les Zuricois le saisissent à son passage par leur ville, quoiqu'il portât un manteau aux

couleurs d'Unterwalden, et le fissent exécuter publiquement. De son côté, le gouvernement de Schwyz s'empara du pasteur réformé Kaiser d'Uznach, et le fit périr sur un bûcher comme hérétique. A la fin, personne ne put plus entrer dans un canton où régnait une religion différente de la sienne sans craindre d'y perdre la vie. Obligé de se rendre d'Unterwalden dans les bailliages libres pour y exercer les fonctions de bailli, Antoine Abacker ne voulut point y aller sans une escorte armée; telles étaient la defiance, la crainte et la haine! Les réformés des bailliages libres tremblèrent à leur tour à l'arrivée de ce gouverneur catholique. Pour leur sûreté, les Zuricois envoyèrent une garnison de 800 hommes d'infanterie à Bremgarten et dans l'abbaye de Mouri (1529), et quelques mille hommes dans le pays de Gaster, dans la Thurgovie et sur les frontières du canton de Zoug. Les Bernois aussi mirent sur pied 10,000 hommes, prêts à combattre au moindre danger.

Les cantons catholiques ne restèrent pas oisifs. Uri, Schwyz, Unterwalden, Zoug et Lucerne rassemblèrent leurs forces sur leurs frontières; 1500 Valaisans se joignirent à eux. Ils avaient contracté une alliance avec l'empereur romain pour la défense de l'ancienne foi.

Les autres cantons, voyant Confédérés contre Confédérés les armes à la main, s'entremirent entre les deux partis et les exhortèrent à la paix. Il régnait encore en Suisse un esprit général de magnanimité, reste des beaux temps de la Confédération, et le Suisse des bords de la Limmat ne pouvait pas oublier que le Suisse des Waldstætten était son frère. Aussi voyait-on souvent officiers et soldats des deux armées ennemies prendre ensemble amicalement leurs repas, manger en commun la soupe au lait à côté des bornes de leurs cantons, et guerroyer en plaisantant avec leurs cuillers de bois, quand l'un d'eux se permettait de dépasser ses limites dans la soupière commune pour pêcher un morceau friand. Cette fois encore, le landammann Aebli de Glaris et le syndic Stourm de Strasbourg parvinrent à conclure entre les deux partis dissidens une paix de religion le 26 de juin 1529. — Les troupes retournèrent dans leurs foyers.

A peine de retour dans leurs cantons respectifs, les

deux partis renouvelèrent leurs anciennes querelles; les réformés surtout se montrèrent ardens à propager leur doctrine. Le zèle des Bernois prépara l'adoption de la réforme dans la principauté de Neuchâtel, et le savant Berthold Haller la fit recevoir dans une partie du canton de Soleure. L'activité des Zuricois gagna à la croyance des réformés un grand nombre de communes dans le pays de Sargans, dans la Thurgovie et dans le comté de Bade, de même que dans les villes de Kaiserstouhl et de Zurzach. Bien plus, l'abbé de Saint-Gall, François Gueisberguer, étant mort dans le même temps, les Zuricois et la partie réformée des Glaronnais cherchèrent à dissoudre l'abbaye de Saint-Gall, et à y séculariser tout ce qui appartenait à l'église. Les citoyens de la ville de Saint-Gall introduisirent en effet le culte évangélique dans l'église de l'abbaye. Une grande partie des richesses du monastère fut consacrée au soulagement des pauvres. Les gens de la maison de Dieu avaient embrassé la réforme; afin de les attacher plus sûrement à la nouvelle doctrine, on diminua leurs charges et l'on accorda à leurs communautés le droit d'élire leurs pasteurs.

Cette conduite offensa les cantons catholiques; car Lucerne et Schwyz étaient aussi bien que Zurich et Glaris cantons protecteurs de l'abbaye de Saint-Gall. Quoique ces derniers eussent fait, dans tous les changemens qu'ils introduisirent, la réserve des droits des deux autres cantons protecteurs, ils n'en poursuivirent pas moins sans interruption le cours de leurs réformes. Dans les bailliages communs ils établissaient toujours en principe la liberté de conscience, mais ils la permettaient rarement dans le fait. A la fin, Rapperswyl aussi se détacha de l'église romaine, et le Tockenbourg eut l'espérance de s'affranchir de tous les droits de l'abbaye.

Uri, Unterwalden et Zoug, voyant que la dernière paix de religion n'avait point été faite à l'avantage des catholiques, se joignirent à Schwyz et à Lucerne; chacun disait: „C'est là un nœud que l'épée seule peut le délier.“

33.

Guerre de Cappel. — Mort de Zwingli. — Wengui, avoyer de Soleure.

(De l'an 1531 à l'an 1533.)

Les citoyens de Zurich ne gardèrent plus de mesure. Tous voulaient la guerre, mais tous ne la voulaient pas pour le même motif. Les uns la demandaient par un zèle mal entendu pour la nouvelle doctrine, persuadés qu'il fallait sacrifier à l'intérêt de la foi ses biens et sa vie, et tout oser pour la propager en Suisse. D'autres, avides de conquêtes, aspiraient à opprimer l'autorité des cantons catholiques dans les baillages communs, dont ils voulaient s'arroger la domination exclusive. D'autres encore ne la désiraient que pour triompher des catholiques. Car à Zurich même beaucoup de citoyens étaient restés secrètement attachés à la foi de leurs pères, soit par conviction, soit par haine pour l'austérité des prédicateurs de la réforme, qui censuraient sans ménagement la licence des mœurs, et tonnaient contre les pensions étrangères et contre la vénalité des grands.

Les Bernois, au contraire, ne soupiraient qu'après la paix; car ils n'étaient pas assurés de la tranquillité dans leur propre pays, et ne pouvaient attendre aucun avantage de la sécularisation de l'abbaye de Saint-Gall, si éloignée de leur territoire. Ils dirent donc aux Zuricois: „Pourquoi répandre le sang de vos compatriotes? Empêchez toute importation de blé dans les cantons forestiers, jusqu'à ce qu'ils observent tous les points du traité de paix et qu'ils vous satisfassent.“ Mais les Zuricois répondirent: „Un pareil moyen a tout l'odieux d'une guerre, sans amener une décision aussi prompte que les armes.“ — On se prépara donc à la guerre; les Zuricois avec avidité, avec précipitation, les Bernois lentement et à regret; cela nuisit aux uns et aux autres.

Les cinq cantons catholiques, Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwalden et Zoug, dirent aux cantons de Zurich et de Berne: „Chaque jour vous propagez vos innovations par la ruse et par la force; devons-nous souffrir que la

sainte foi de nos pères soit entièrement bannie du pays qu'ils ont habité? Vous nous rendez nos sujets infidèles et vous encouragez la rebellion. Les révoltés du Rhinthal ont surpris le bailli d'Unterwalden, Kretz; ils le retiennent encore prisonnier dans la maison communale d'Alstætten; et vous le souffrez. Vous dépouillez de ses droits et de ses biens l'abbé de Saint-Gall. Nous demandons justice d'après les lois de la Confédération; vous nous la refusez. Nous voulons une franche réconciliation; vous nous interdisez vos marchés. Que l'épée décide donc entre vous et nous, puisque vous l'exigez! Dieu nous jugera."

Ainsi parlèrent les cinq cantons, et sous leurs bannières 8000 hommes marchèrent sur le champ vers Zoug et dans les bailliages libres. Déjà un faible corps de Zuricois était campé près de Cappel; mais la bannière principale de Zurich devait suivre. Les Bernois, arrêtés près de Lenzbourg, ne savaient quel parti prendre, parcequ'ils n'avaient point reçu d'ordre. Les bannières des cinq cantons s'avancèrent le 11 d'octobre (1531) jusqu'à Cappel; 300 hommes des plus courageux se précipitèrent aussitôt dans les rangs des Zuricois; les autres suivirent. Le combat fut long et terrible. Le principal corps d'armée de Zurich, avec lequel se trouvait Ulrich Zwingli, arriva par l'Albis, mais trop tard et trop fatigué. Là se battirent avec un antique héroïsme Suisses contre Suisses. Plus de 600 Zuricois perdirent la vie. Zwingli fut trouvé parmi les morts. Les autres s'enfuirent, poursuivis jusqu'à la nuit. Les vainqueurs retournèrent tard sur le champ de bataille, et remercièrent Dieu, suivant l'usage de leurs ancêtres, pour le massacre de leurs frères; puis ils pillèrent le camp abandonné par les Zuricois.

Cependant le jour suivant les hauteurs de l'Albis furent couvertes de soldats du parti réformé. Les nombreuses troupes des Bernois, postées près de Bremgarten, pillèrent le couvent de Mouri; d'un autre côté les réformés s'avancèrent jusqu'à la montagne de Zoug. Plusieurs corps de leurs troupes devaient aller piller le couvent de Notre-Dame-des-Ermites. Mais Jean Houg, fils de l'avoyer de Lucerne, les surprit avec 600 hommes d'élite, avant le point du jour, sur le mont Goubel près de Menziguen et

les mit en fuite après un combat de courte durée (24 octobre).

Ces défaites répandirent le deuil et l'effroi dans la ville de Zurich; vingt-six membres du grand et du petit conseil avaient perdu la vie sur le champ de bataille. Les Grisons réformés, déjà en marche, s'arrêtèrent près d'Uznach. Les Glaronnais évangéliques déclarèrent qu'ils resteraient neutres. Les Tockenbourgeois voulurent traiter de leurs intérêts avec les cantons catholiques, protecteurs de l'abbaye de Saint-Gall. Les Zuricois se voyant seuls sentirent la nécessité de faire la paix.

Sans être enflés par leurs succès, les cinq cantons leur offrirent la paix à des conditions équitables. Elle fut conclue le 16 de novembre, en plein air, près de la métairie de Teinikon, au-dessous du Breitholz (forêt large). Des arbitres devaient s'occuper plus tard des frais de la guerre; dans les bailliages communs, les deux partis devaient avoir les mêmes droits. En entendant les conditions de la paix, les Bernois y accédèrent et retournèrent chez eux; beaucoup d'entr'eux étaient encore attachés au fond du cœur à l'église catholique romaine. Peu d'années après, on vit même le général bernois, Sébastien de Diesbach, abjurer de nouveau le protestantisme à Fribourg.

Après que les cinq cantons victorieux eurent fait la paix avec Zurich et Berne, ils demandèrent satisfaction à Soleure, qui avait envoyé aux Bernois des troupes auxiliaires. La plupart des communes du canton de Soleure avaient déjà embrassé la réforme; c'était là raison de leur dévouement aux Bernois. Dans la capitale du canton, au contraire, le conseil et la bourgeoisie étaient divisés, et cette scission religieuse faisait naître fréquemment des querelles et des persécutions. Mais lorsque les cinq cantons victorieux exigèrent ou un dédommagement de mille florins ou leur retour à la croyance de leurs pères, il n'y en eut que peu qui voulussent payer. La plupart reprirent le nom de catholiques. A Soleure même les catholiques s'armèrent contre les réformés pour les contraindre à l'abjuration; ils arrivèrent avec un canon chargé devant la maison où les réformés délibéraient. Déjà l'arme redoutable les menaçait de la mort. Tout-à-coup un homme vénérable s'avance au milieu des furieux, pré-

sente devant la bouche du canon son cœur que faisait battre un vrai patriotisme, et s'écrie: „Si le sang de vos concitoyens doit couler, que le mien coule premièrement!“ Tous furent effrayés à la vue de ce héros chrétien; c'était l'avoyer de Soleure, Wengui. Le sang ne coula point. Les réformés de la ville de Soleure, plus attachés à leur foi qu'à aucune autre chose, sacrifièrent leurs biens, leurs propriétés, quittèrent le canton, et fixèrent leur domicile dans d'autres villes. Le culte catholique romain fut rétabli dans toute l'étendue du canton, dont trente-quatre communes avaient déjà embrassé la réforme (1533).

Tels furent les résultats de cette victoire de Cappel, où des frères furent égorgés par leurs frères: mais elle en eut d'autres encore. L'abbé de Saint-Gall fut réintégré dans tous ses droits; la propagation de la réforme, à jamais arrêtée dans les bailliages communs. Les catholiques acquirent même une telle prépondérance, qu'ils rétablirent leur culte par la force dans plusieurs parties de ces bailliages.

34.

Genève se sépare de la Savoie. Berne s'empare du Pays-de-Vaud.

(De l'an 1533 à l'an 1558.)

Des divisions semblables avaient éclaté dans les autres parties des Alpes helvétiennes. Dans les vallées des Grisons une partie des communes conserva l'ancienne croyance, les autres embrassèrent la nouvelle, sans que la contrainte gênât les consciences. Le culte évangélique avait de nombreux sectateurs à Sion et à Louesche dans le Valais, où Thomas Platter prêchait la réforme avec le plus de zèle. Au Pays-de-Vaud, le long du lac Léman, Lausanne, les autres villes et la plupart des villages se séparèrent de l'église romaine. Genève fit de même, mais ce ne fut pas sans troubles et sans commotion. Car la discorde religieuse vint se mêler à la discorde civile qui régnait dans cette cité.

Genève était déjà à cette époque une ville belle et populeuse, florissante par les sciences, par les arts, par l'industrie, par l'activité de ses citoyens. Deux fois cette antique cité des Allobroges avait été détruite du temps des empereurs romains; deux fois elle s'était relevée de ses ruines. Aujourd'hui encore on y trouve sous ses chaussées des chaussées plus anciennes. Après la domination des Romains, les rois bourguignons en firent souvent leur résidence, et plus tard, sous les Francs, les Bourguignons y assemblèrent fréquemment leurs diètes. Depuis plusieurs siècles un évêque y exerçait l'autorité ecclésiastique sur une grande étendue de pays. Il portait le titre de prince, possédait de grands biens, jouissait de grandes prérogatives, et même, dans la ville, du droit de régale. Ce droit fut transmis aux évêques par les rois francs qui en avaient été investis. Les autres droits des rois furent longtemps exercés par les comtes de Genevois, leurs délégués. Mais insensiblement les comtes se les étaient arrogés tous et les avaient rendus héréditaires dans leurs familles. Non seulement ils considéraient comme leur héritage Genève et tout son territoire, à l'exception des propriétés de l'évêché, mais ils étaient encore les représentans de l'évêque dans l'administration de ses biens temporels. De là des querelles et une rivalité sans fin entre l'évêque de Genève et le comte de Genevois. La bourgeoisie gagna beaucoup à cette dissension. Soutenant tour-à-tour la cause de l'un et de l'autre, elle avait reçu de nouveaux droits et des franchises de tous les deux. A la fin, trois partis se disputèrent la prééminence dans ce coin de terre: l'évêque, le comte et la bourgeoisie. Il s'y joignit bientôt un quatrième, le comte de Savoie, voisin puissant. La bourgeoisie l'avait appelé à son secours contre le comte de Genevois, et lui avait donné une grande partie des droits de ce dernier, il voulut les avoir tous. D'abord il tenta de supplanter le comte de Genevois; puis il acheta tous ses biens, lorsque sa famille se fut éteinte. Par là il acquit la plus grande influence sur Genève.

Devenus de plus en plus puissans jusqu'à s'arroger le titre de ducs, les comtes de Savoie étaient devenus de plus en plus dangereux pour la bourgeoisie. Car bientôt ils s'emparèrent aussi de tout le pouvoir des évêques, en

plaçant toujours sur le siége épiscopal un fils de leur maison. Cependant, lorsque, après les guerres des Suisses avec Charles le Téméraire, l'un de ces évêques eut conclu un traité d'alliance défensive avec Berne et Fribourg, en son nom et au nom de la bourgeoisie (1493), celle-ci acquit dans ces Confédérés voisins des garans de ses droits et des défenseurs contre l'usurpation des ducs et des évêques. Cette alliance eut des suites importantes.

Un jour (1517) un Genevois du peuple coupa, par méchanceté, le jarret à la mule du juge épiscopal Grossi. Le coupable et une troupe de camarades de son espèce, qui en voulaient au juge, firent porter le jarret coupé dans toutes les rues par un idiot, et lui ordonnèrent de crier: „Achetez, achetez un morceau de la grosse bête!" Grossi vit dans ces mots une allusion à son nom et une offense faite à sa personne. Il accusa ses ennemis devant le tribunal de l'évêque. L'évêque leur accorda leur grâce, à l'exception de Pécolat, qu'il fit mettre en prison, et de Berthelier, qui s'enfuit à Fribourg. Là-dessus s'éleva une nouvelle querelle pour savoir à quel tribunal Pécolat ressortissait. La ville de Genève prétendait le faire comparaître devant son tribunal civil. De difficultés en difficultés cette affaire fut portée successivement devant le duc, l'évêque, l'archevêque, enfin devant le pape.

Sur ses entrefaites Berthelier n'avait pas perdu son temps à Fribourg. Revêtu de pleins pouvoirs par ses compatriotes, il avait resserré les liens d'amitié entre Fribourg et Genève. Il retourna dans sa patrie avec un sauf-conduit, et fit ratifier le nouveau traité avec Fribourg, le 6 de février 1518. Le duc en fut tellement irrité, qu'il fit mettre à mort à Turin quelques voyageurs genevois qui traversaient ses états. Cet acte de vengeance augmenta l'animosité des Genevois, et fit éclater la division entre les partisans de la Confédération et les partisans du duc de Savoie. Ces derniers, peu nombreux, portaient le nom de Mameluks; les autres furent surnommés Confédérés, *Eidsgenossen*, ou, selon la prononciation française de ce nom allemand, Huguenots.

La dispute causée par l'alliance dont il vient d'être question fut portée devant mainte diète suisse, mais sans aucun succès. Le duc poursuivit avec tant de cruauté les

Huguenots qu'il traitait en sujets rebelles, qu'un grand nombre d'entr'eux cherchèrent un asile à Berne et à Fribourg. Il fit même saisir et exécuter Berthelier. La noblesse savoyarde reçut l'ordre de vexer Genève de toutes les manières. A ces haines se joignait la scission religieuse occasionnée par la réforme. La plupart des Huguenots étaient attachés à la doctrine évangélique. Le prieur de Saint-Victor, nommé Bonnivard, fut un des premiers à prêcher contre le pape. Le duc et l'évêque redoublèrent de cruauté, ensorte que Berne et Fribourg ne purent laisser plus longtemps leurs alliés sans secours. Ils traversèrent avec 11,000 hommes le Pays-de-Vaud jusqu'à Morges, ravageant tout sur leur passage. Là des députés du Valais et des dix cantons vinrent interposer leur médiation, et engagèrent l'armée bernoise à se retirer; une paix fut conclue à Saint-Julien (1530). Le duc promit de respecter les droits de la ville de Genève, sous peine de perdre le Pays-de-Vaud; les Genevois s'engagèrent à respecter les droits du duc, sous peine de voir se rompre leur alliance avec les Suisses.

La paix fut rétablie, la bonne intelligence ne le fut pas. Le duc continua le cours de ses persécutions. Dans Genève les catholiques et les protestans se haïssaient. L'un et l'autre partis en venaient des projets sinistres aux assassinats. Mais les Huguenots eurent le dessus dans cette triste lutte. L'évêque et le duc formèrent enfin de concert le projet de surprendre la ville à main armée. Mais la vigilance et le courage des citoyens déjouèrent cette tentative. L'évêque, craignant le peuple, s'enfuit de la ville et transporta son siége épiscopal à Gex. Les Genevois en furent enchantés. Ils introduisirent sans obstacle le culte protestant, déclarèrent l'évêque déchu de ses droits régaliens, proclamèrent l'indépendance de leur ville et formèrent dès ce moment un état libre. Ce fut en 1536.

Cette démarche audacieuse fut décisive. Car dans cette conjoncture il vint à Genève un ecclésiastique français, également savant et habile dans les affaires de l'état et dans celles de l'église, zélateur ardent de la doctrine évangélique; cet homme était Jean Calvin. Il ne se contenta point d'instituer à Genève le nouveau culte, il réprima par une discipline sévère l'extrême corruption des mœurs,

et contribua puissamment à consolider le nouvel état par des lois fermes. Telle fut la considération dont jouit Calvin, qu'à la fin rien ne se faisait contre sa volonté; telle la gloire de son génie et le respect pour ses opinions, qu'en Suisse, en France, en Allemagne les réformés furent nommés Calvinistes.

Cependant les Mameluks exilés et la noblesse savoyarde du Pays-de-Vaud pressaient vivement la ville de Genève. Les Bernois adressèrent au duc de Savoie leur déclaration de guerre, parcequ'il avait violé le traité de paix de Saint-Julien. Ils envoyèrent au mois de janvier 1536 7000 hommes de guerre dans le Pays-de-Vaud, et, dans l'espace de onze jours, soumirent tout depuis Morat jusqu'à Genève; ils délivrèrent cette ville, qui les reçut avec des cris de joie; chassèrent l'évêque de Lausanne, s'emparèrent de ses biens et de ses priviléges, et devinrent ainsi maîtres de tout le Pays-de-Vaud. Cette conquête fut plus aisée encore que n'avait été celle de l'Argovie; car le duc de Savoie, engagé dans une guerre contre le roi de France et réduit aux abois, ne put opposer aucune résistance aux armes bernoises. La noblesse savoyarde était impuissante. D'ailleurs les villes du Pays-de-Vaud et les communes des campagnes se soumirent volontiers aux Bernois, fatiguées qu'elles étaient de porter le joug pesant de la maison de Savoie, et de voir les assemblées des états du pays s'occuper de leurs intérêts privés et négliger les intérêts du peuple.

Mais le Valais et Fribourg virent de mauvais œil cette nouvelle conquête qu'ils auraient voulu partager avec les Bernois. Les Valaisans s'emparèrent de tout le pays situé entre leurs frontières et la Dranse; les Fribourgeois soumirent les comtés de Rue et de Romont. Pour n'être point troublés dans leur nouvelle possession et pour s'y consolider, les Bernois ne s'opposèrent point à ces conquêtes. Ce fut dans le même but qu'ils introduisirent partout sans délai le culte réformé, firent administrer par huit baillis bernois le pays conquis, qu'ils divisèrent en huit bailliages, et créèrent pour tout le Pays-de-Vaud un trésorier chargé de maintenir les droits souverains de Berne et de retirer les impôts au profit de cet état. Un petit nombre de lieux seulement conservèrent leurs anciennes franchises; mais

la ville de Lausanne garda presque en totalité ses importans privilèges, et devint en quelque sorte une ville libre soumise au patronage de Berne. — Deux fois déjà les Bernois avaient conquis le Pays-de-Vaud : d'abord dans les guerres de Bourgogne ; alors ils ne gardèrent pour eux que Bex et Aigle ; puis, immédiatement avant le paix de Saint-Julien ; ils ne tirèrent à cette époque aucun avantage du succès de leurs armes. A leur troisième invasion, ils ne rendirent pas leur belle conquête.

Pendant longtemps les riches et puissans comtes de Gruyère refusèrent courageusement de rendre hommage aux villes de Berne et de Fribourg, dont les nouvelles conquêtes enfermaient de toutes parts les terres de ces seigneurs. Mais les deux villes profitèrent adroitement de la pénurie d'argent de ces comtes accablés de dettes, et achetèrent tous les titres de leurs créanciers (1554). Par là Fribourg acquit la seigneurie de Gruyère, et Berne les vallées de Rougemont et d'Oron.*)

Berne doubla l'étendue de son territoire par la soumission du Pays-de-Vaud, et devint la ville la plus puissante de la Confédération par sa politique adroite, par son habileté à profiter de la faveur du moment, par l'esprit public, par la résolution et le courage de ses citoyens.

35.

Haine religieuse dans les bailliages italiens, dans les Grisons et ailleurs. Dispute au sujet du calendrier. Alliance de Boromée.

(De l'an 1558 à l'an 1586.)

Genève, entouré de son petit territoire, florissait comme état indépendant, et devint en peu de temps l'une des villes les plus célèbres de la Suisse, grâce à son industrie et à son amour pour les sciences. Cependant à cause

*) Elles font aujourd'hui partie du canton de Vaud.

de ses troubles continuels, les Confédérés ne voulurent pas l'associer à leur Confédération comme ville alliée. Ces troubles furent causés et par le charme encore nouveau de la liberté, et par la sévérité inflexible et le zèle impétueux de Calvin. Ce réformateur fougueux menaçait de l'exil, de l'épée ou du bûcher, quiconque n'adhérait pas à ses doctrines.

La seule ville de Berne resta fidèlement attachée à Genève, ainsi que Genève à Berne; aussi ces deux états renouvelèrent-ils à perpétuité (1558) leur alliance défensive. Genève trouvait dans Berne le rempart le plus sûr pour sa liberté contre toute attaque étrangère ou interne; Berne, de son côté, voyait dans Genève un avant-poste avantageusement placé pour arrêter les invasions des Savoyards, pour tenir le Pays-de-Vaud en respect, et pour dompter les Vaudois s'ils s'avisaient de réclamer des franchises que leurs nouveaux maîtres étaient intéressés à ne pas leur accorder.

La discorde religieuse qui divisait les Confédérés et leurs sujets avait aussi pénétré au-delà du Saint-Gothard dans les bailliages italiens et allumé une haine mutuelle dans des cœurs auparavant unis. Le nombre des réformés était surtout considérable dans le bailliage de Locarno; ils comptaient parmi eux la plupart des familles les plus riches et les plus considérées; Lélius et Faustus Socin avaient répandu dans cette contrée une doctrine beaucoup plus libre encore que celle de Zwingli et de Calvin. Mais ils furent chassés et leurs adhérens punis par l'exil ou par la mort. Après eux, Beccaria devint à Locarno le principal docteur des évangéliques. Le bailli, qui était catholique, le fit emprisonner, mais une troupe de réformés assaillit le château et obtint de vive force la liberté de Beccaria. Le bailli, avec l'autorisation des sept cantons catholiques, ordonna aux réformés d'aller à la messe, et bannit ceux qui ne voulurent pas se soumettre à cet ordre. „Cette violence est contraire à notre traité de paix," s'écrièrent les états évangéliques qui participaient à la souveraineté des bailliages italiens. „Non," répondirent les cantons catholiques: „le traité ne s'étend pas à ces bailliages; c'est la majorité des voix qui décide ici." Ainsi les persécutions continuèrent, encou-

ragées d'ailleurs par le nonce du pape. Enfin le bannissement général des réformés de Locarno fut décidé et eut son exécution au mois de mars 1555. Cent cinquante réformés, assemblés dans l'hôtel-de-ville de Locarno, durent écouter cet arrêt avec une soumission silencieuse. Tout-à-coup le nonce du pape entra dans la salle, et s'écria transporté de colère: „Ce jugement est trop indulgent. Il faut enlever aux exilés leurs biens et même leurs enfans.“ — Mais les députés des cantons catholiques frémirent à l'idée d'une telle barbarie; leur cœur connaissait encore l'humanité, étouffée dans le cœur du prêtre; ils dirent d'un commun accord: „Nous ne révoquerons point le jugement que nous venons de prononcer.“

Ainsi les exilés, accompagnés de leurs femmes et de leurs jeunes enfans, passèrent les montagnes les plus sauvages, dans la plus rigoureuse des saisons, s'éloignant tristement de la terre chérie où reposaient les cendres de leurs pères. Les Confédérés évangéliques les reçurent avec une charité vraiment chrétienne. Zurich offrit un asile à plus de cent de ces infortunés. Il y avait dans leur nombre des hommes riches et savans, les Orelli, les Muralt et d'autres dont les familles fleurissent encore à Zurich et l'honorent. Ils apportèrent dans cette ville l'art de tisser la soie, y établirent des moulins, des teinturcries, et l'enrichirent par leur industrie à tel point que la prospérité de Zurich devint célèbre en peu de temps, même hors des limites de la Suisse.

Malgré la dessidence des églises, les Suisses seraient probablement revenus à leur ancienne concorde, s'ils n'avaient pas prêté une oreille trop facile aux insinuations d'ambassadeurs étrangers. A la même époque, des guerres de religion désolaient aussi la France et l'Allemagne; les envoyés des souverains engagés dans ces guerres, recherchaient la faveur et l'assistance des cantons auxquels les unissait le lien d'une foi commune, et les animaient contre les cantons attachés à la croyance opposée. Des deux côtés, les prêtres aigrissaient encore davantage les esprits du peuple. Les cantons réformés se gardèrent prudemment de se mêler dans des querelles étrangères. Il n'en fut pas de même des cantons catholiques: ils se montrèrent dociles à la voix du nonce papal

et furent séduits par l'appât de l'or que l'ambassadeur français répandit pour engager au service de son roi des soldats mercenaires. En 1553, ils conclurent avec le roi Henri II la première capitulation en forme, au sujet des régimens que la Suisse enverrait au service de France; ils fournirent dans une seule année 10,000 hommes, et firent suivre d'année en année des renforts considérables. Les Suisses se battirent vaillamment sur le sol étranger, mais leur gloire ne fut que celle de mercenaires. Leur sang ne coula point pour leur patrie, leurs actions n'appartiennent donc pas à l'histoire de la patrie. Laissons les étrangers vanter les exploits qu'ils ont payés.

Le nonce du pape travaillait sans relâche contre les intérêts des cantons reformés. Il songea même à rétablir la domination de la maison de Savoie à Genève et peut-être aussi dans le Pays-de-Vaud. Jaloux de la prépondérance de Berne, quelques cantons réformés auraient volontiers secondé les vues du nonce; mais ce dessein échoua. Car lorsque le duc de Savoie réclama en effet le Pays-de-Vaud en 1564, les Bernois prévinrent des pertes plus considérables par le sacrifice volontaire du petit pays de Gex et de tout le district qu'ils possédaient au-delà du lac de Genève. En échange, le duc Emanuel Philibert renonça par le traité de Lausanne à toutes ses prétentions sur le Pays-de-Vaud, et le roi de France se rendit garant de ce traité, mais sous la réserve expresse de tout les droits dont le Pays-de-Vaud avait joui sous la maison de Savoie. — Genève, au contraire, resta longtemps encore en lutte aux attaques de cette puissance voisine. Mais la nécessité de défendre sans cesse son existence politique contre la ruse et la force d'un voisin beaucoup plus puissant, développa de nouvelles forces dans cet état indépendant, petit en étendue, mais grand par le courage de ses habitans. Dans tous ses dangers, Berne le secourut en allié fidèle. En considération de l'héroïsme de Genève, les Zuricois firent une alliance perpétuelle avec cette ville en 1581.

De tous les défenseurs du saint-siége, jamais aucun n'avait exercé en Suisse avec un aussi grand ascendant que l'archevêque de Milan, le cardinal Charles Borromée: mais rarement aussi on vit un homme plus capable, par

ses talens et par ses vertus, d'exécuter de grandes entreprises que ce jeune prélat, actif, pieux, brûlant de zèle pour sa foi. Arrêter par des barrières éternelles la propagation des nouvelles doctrines, affermir au milieu des orages de son siècle l'antique église ébranlée jusqu'en ses fondemens, telle fut la tâche qu'il choisit pour lui consacrer sa vie. Dans ce but, il abolit beaucoup d'abus en Italie, épura les mœurs du clergé et fit un grand nombre de voyages. Il vint aussi en Suisse, mais tout ce qu'il y fit ne tourna pas à l'avantage des Confédérés.

Arrivé dans la Valteline, où les Grisons s'occupaient à établir des écoles protestantes, il travailla secrétement contre leur projet. Dans les Grisons, il aurait désiré mettre aux catholiques les armes à la main contre les réformés; mais, à l'exception de l'évêque de Coire et de sa cour, les libres enfans des Alpes rhétiennes le reçurent froidement. Ils étaient fatigués de ces querelles et de ces haines religieuses auxquelles, dans leur pays comme en Suisse, les familles des grands avaient rattaché les intérêts de leur égoïsme politique. Déjà cette calamité avait fait périr sur l'échafaud le jeune seigneur Jean Planta de Rhæzuns (1572), et avait fait condamner plus d'un honnête citoyen à perdre ses biens, sa vie, sa patrie, son honneur. De nos jours encore on s'entretient dans les montagnes des Grisons, des tribunaux redoutables de Thusis et de Coire, des rassemblemens armés du peuple, et de la vénalité si commune dans ces temps de corruption. La loi appelée „Kesselbrief" (1570) vint enfin mettre des bornes à cette ambition impudente qui obtenait les honneurs à force d'argent et d'intrigues; une autre loi, „Dreisieglerbrief" (1574), défendit tous les attroupemens de gens armés. L'amour de la liberté s'alliait chez les Grisons à l'amour de la justice. Un petit nombre seulement de familles nobles et ambitieuses respectaient aussi peu la justice qu'elles aimaient peu la liberté.

Le cardinal Charles Borromée reçut l'accueil le plus amical des cantons catholiques. Le mauvais état de leurs écoles lui suggéra l'idée d'établir à Milan un séminaire de prêtres en faveur des jeunes catholiques de la Suisse. C'est lui qui introduisit l'usage d'avoir constamment en Suisse un nonce du pape. Cela déplut aux ré-

formés; ils prévoyaient les désagrémens qui naîtraient pour eux de la présence continuelle d'un représentant du saint-siége. Pendant l'hiver de l'année 1680 un nonce arriva à Berne, mais le gouvernement lui ordonna de quitter sur-le-champ la ville, et les enfans le poursuivirent dans les rues à coups de boules de neige.

La lutte des catholiques et des protestans occupait le monde presque tout entier. L'Espagne, la Savoie, l'Empire, étaient les plus zélés défenseurs du pape. Malgré cela les huguenots ou protestans triomphèrent presque en France. Le pape voulut engager tous les catholiques de la terre dans une guerre à mort contre les protestans, et cette guerre, il osait l'appeler sainte! En Suisse, le cardinal Borromée prêchait avec zèle la nécessité de former une ligue puissante pour le maintien de l'église romaine. Plus on lutta, plus les esprits s'échauffèrent. L'animosité alla si loin que les réformés ne voulurent pas recevoir le nouveau calendrier (1582), parcequ'il avait été perfectionné par ordre du pape. Le parti évangélique se défiait tellement de Rome qu'il rejetait tout ce qui en venait, même les améliorations, et qu'il maintient opiniâtrément l'ancien calendrier, malgré ses défauts. Cet objet faillit à causer une guerre civile.

La dispute des partisans des deux calendriers favorisa la ligue projetée par le cardinal en faveur de l'église; les sept cantons catholiques se liguèrent en effet selon ses vœux. Des députés de Lucerne, d'Uri, de Schwyz, d'Unterwalden, de Zoug, de Soleure et de Fribourg s'assemblèrent à Lucerne le 10 octobre 1586, et y jurèrent une alliance que l'on nomma la *ligue d'or* ou la *ligue borromée*. Elle ne servit qu'à creuser davantage l'abîme qui séparait déjà les deux partis de la Confédération.

36.

Soulèvement à Mulhouse. Les deux rhodes d'Appenzell se séparent. Le duc de Savoie cherche à surprendre Genève.

(De l'an 1587 à l'an 1603.)

Dès cette époque, les cantons catholiques s'unirent plus volontiers et plus intimement avec des étrangers qu'avec des Suisses évangéliques. Les étrangers se réjouirent de cette discorde dont ils surent profiter. L'ambassadeur d'Espagne distribuant l'or à pleines mains, parvint à conclure en faveur de son roi un traité avec Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwalden, Zoug et Fribourg (1587). Le nonce du pape prêcha une croisade contre les réformés ou huguenots de France, et plus de 8000 Suisses catholiques allèrent prendre part à la guerre civile qui désolait ce royaume. Des députés des huguenots sollicitèrent un armement pour la défense de la foi évangélique, et des milliers des réformés, Suisses et Grisons, partirent pour arroser de leur sang ces champs de bataille où avait déjà coulé tant de sang français; les gouvernemens cantonaux feignirent de ne pas s'apercevoir de ces émigrations. Des Suisses quittaient leurs pays pour aller égorger leurs frères à prix d'argent. Tel fut l'effet de la haine religieuse!

Cette peste répandit partout son germe corrupteur; les choses les plus insignifiantes devenaient la cause des plus grands malheurs; c'est ce qu'on vit à Mulhouse, ville d'Alsace.

L'origine de Mulhouse remonte à des temps fort anciens. Depuis environ cinq siècles elle était, comme la plupart des cités de la Suisse, une ville libre de l'empire germanique; plus tard elle avait fait successivement des traités d'alliance défensive avec Bâle, avec Berne, avec Fribourg et avec Soleure; enfin elle fut associée à la Confédération comme ville alliée (1515), ayant voix et séance dans les diètes. Il arriva que la famille Finninguer eut avec d'autres citoyens, au sujet d'une portion d'un bois, un procès qu'elle perdit. Elle en appela au

gouvernement autrichien d'Ensisheim, puis à la diète suisse. Les Confédérés catholiques, à qui l'on montrait dans cet événement une occasion de ramener Mulhouse au sein de l'église romaine, embrassèrent la cause des Finninguer et menacèrent le conseil municipal de Mulhouse de rompre leur ancienne alliance. Le conseil implora les cantons évangéliques, qui jugèrent le procès à son avantage. Sur le champ les états catholiques et Appenzell renvoyèrent aux Mulhousois le traité d'alliance, après en avoir arraché les sceaux. Le parti des Finninguer profita de cet événement pour soulever le peuple et pour faire casser le conseil municipal comme auteur de la rupture avec les Suisses. Les cantons réformés voulùrent rétablir la bonne intelligence par leur médiation, mais on ne les écouta pas; ils menacèrent de rétablir par la force l'ancien ordre des choses; les Mulhousois coururent aussitôt aux armes et appelèrent à leur secours des soldats autrichiens. Les Suisses réformés envoyèrent contr'eux des troupes sous les ordres du général d'Erlach; six cents Bâlois formaient l'avant-garde. Mais du côté de la ville retentissait le tonnerre du canon. Au milieu de la nuit les Suisses assaillirent et forcèrent les portes de Mulhouse. Les combats, les massacres remplirent toutes les rues; les citoyens furent vaincus; la garnison autrichienne fut désarmée et renvoyée; le calme rétabli par le supplice des chefs des rebelles. Mais depuis ce moment (1587) l'alliance de Mulhouse avec les cantons catholiques fut à jamais rompue, et cette ville ne put plus recouvrer le droit de suffrage à la diète.

Peu de temps après ce triste événement, le canton d'Appenzell devint le théâtre de calamités presque plus funeste encore. Les catholiques et les réformés avaient vécu paisiblement ensemble dans les deux parties du canton; on comptait dans les rhodes extérieures plus de réformés, dans les rhodes intérieures et dans le chef-lieu Appenzell plus de catholiques. Malheureusement des capucins vinrent travailler secrètement le peuple, et lui persuader qu'il fallait ramener de force les évangéliques au culte qu'ils avaient abjuré. Le landammann Megguelin, fougueux zélateur de l'ancienne foi, voulut commencer cette œuvre par la conversion de vingt-sept jeunes réfor-

més. Il les fit comparaître devant l'assemblée des deux conseils, pour rendre compte de leur croyance, après avoir eu soin d'entourer l'hôtel du conseil de paysans catholiques : au cas que les vingt-sept réformés ne voulussent pas se soumettre ; un signal devait être donné de la fenêtre au peuple, le conseil s'éloignerait, et le peuple se jetterait sur les jeunes rebelles. Mais ce projet n'avait pas été bien calculé. Car lorsque, pour punir l'obstination des jeunes gens, Megguelin courut à la fenêtre, tandis que les conseillers s'avançaient vers la porte, les vingt-sept réformés tirèrent de dessous leurs manteaux des armes qu'ils avaient tenues cachées, s'emparèrent de la porte et des fenêtres et inspirèrent au landammann une si grande frayeur, qu'il cria par la fenêtre : „Paix ! vous pouvez vous séparer.“ Les paysans se séparèrent, et les jeunes gens se retirèrent sans péril. Ce jour (14 mai 1578) fut le commencement de toutes sortes de troubles.

En effet, dès ce moment les deux partis s'acharnèrent l'un contre l'autre, et commencèrent le cours des plus violentes persécutions. Les réformés furent tourmentés dans les rhodes intérieures, les catholiques dans les rhodes extérieures. De part et d'autre on faisait des prisonniers, on sonnait le tocsin, on courait aux armes. Mais les hommes éclairés et amis de leur patrie empêchèrent heureusement que la guerre civile n'éclatât. Voyant enfin que la concorde ne pouvait être rétablie ni dans les conseils, ni dans les assemblées des communes, ni dans les assemblées générales, ces mêmes hommes proposèrent d'invoquer l'intervention des Confédérés. Ceux-ci malheureusement étaient moins juges que partie. Les catholiques soutinrent les catholiques, les réformés soutinrent les réformés. On convint à la fin que le repos ne pouvait être rétabli qu'en divisant le canton en deux parties, dont chacune aurait sa croyance, son gouvernement et son tribunal.

Après dix ans de troubles, l'acte de la séparation des deux parties du canton fut signé le 8 de septembre 1597. On partagea entre les deux rhodes le pays, les tribunaux, les bannières, les sceaux, même les armes de l'arsenal. Les réformés s'établirent dans les rhodes extérieures, au nombre de 6322 ames ; les catholiques dans les rhodes in-

térieures n'en comptèrent que 2782. Mais bien que divisées, comme le Haut- et le Bas-Unterwalden, à l'instar de ce canton, les deux rhodes réunies continuèrent de former un seul canton.

Cette mesure commandée par la nécessité contenta tout le monde, excepté le landammann des rhodes intérieures, nommé Tanner. Ennemi irréconciliable des rhodes extérieures, il ne cessa de susciter des querelles et d'entretenir la discorde; il voulut engager les cantons catholiques à contraindre les rhodes extérieures de céder toutes les prérogatives aux six ou sept catholiques restés dans cette partie du canton. Mais il échoua dans son entreprise; ses actions et ses discours le rendirent à la fin si odieux à ses propres concitoyens qu'il perdit ses biens et ses dignités, fut réduit à mendier son pain de lieu en lieu, et mourut misérablement en Thurgovie, dans une étable.

Ce fut un bonheur pour la Suisse, que les rois et les princes voisins, occupés par des guerres continuelles, ne purent point se mêler des troubles intérieurs de la Confédération. Sans cette circonstance son indépendance aurait couru plus d'une fois de grands dangers. Mais l'Espagne et Milan étaient incessamment en guerre avec la France, et l'empereur avec les Turcs. Chacun de ces souverains désirait avoir des Suisses pour troupes auxiliaires. Mais les Suisses, soit parcequ'ils se défiaient les uns des autres, soit parcequ'ils ne penchaient pas tous pour le même souverain, n'envoyèrent point de soldats. Ils engagèrent, au contraire, de la manière la plus touchante les rois de France et d'Espagne à poser les armes, et Zurich pria l'empereur, Lucerne le pape, de porter les esprits à la paix. Leurs démarches eurent peu de succès.

Cette circonstance, jointe à l'amour que le roi de France Henri IV sut inspirer par ses vertus et par son courage aux catholiques et aux réformés, la promesse qu'il fit aux Suisses de leur payer chaque année quatre cent mille couronnes *), pour éteindre les dettes accumulées de la

*) La couronne vaut 8 fr. 75 cent. de France.

France, un million en argent comptant qu'il leur envoya par son ambassadeur, tout cela gagna à ce monarque les cœurs des Confédérés. Ils firent avec lui une nouvelle alliance (1602).

Cette alliance déplut et au roi d'Espagne et au pape et au duc de Savoie, tous trois ennemis du vaillant Henri IV. Le duc de Savoie crut avoir trouvé une excellente occasion de reconquérir Genève. Il envoya secrètement sous les ordres du colonel Brunaulieu ses troupes et des soldats napolitains et espagnols pour surprendre cette ville. Au milieu de la nuit du 11 au 12 décembre 1602, ces troupes s'avancèrent jusqu'au pied des murs, y appliquèrent des échelles, montèrent sur les murailles et se crurent déjà victorieuses. Une sentinelle genevoise, qui entendit le bruit, tira un coup de fusil. Le gardien de la porte abaissa la sarrasine; les citoyens se reveillèrent, coururent sur les remparts en criant: „l'ennemi! l'ennemi!" tuèrent tous ceux qui avaient déjà pénétré dans la ville, et brisèrent les échelles des assaillans. Les Savoyards se retirèrent avec une perte considérable et couverts de honte.

Aussisôt Berne et Zurich envoyèrent des troupes au secours de Genève, et contraignirent le duc à faire un traité de paix (le 11 de juin 1603), par lequel il prit l'engagement de ne jamais laisser approcher ses troupes de Genève plus près qu'à quatre milles de Genève, de ne bâtir aucune forteresse à la même distance et de ne plus attaquer la ville. Depuis ce temps les Genevois célèbrent chaque année la nuit de *l'escalade* par une fête consacrée à la joie et au souvenir de leur victoire.

37.

Troubles à Bienne. Conjuration contre Genève. La mort noire. Commencement des guerres civiles dans les Grisons.

(De l'an 1603 à l'an 1618.)

Tandis que les Genevois défendaient leur petit état contre les attaques du duc de Savoie, le Valais vit la

dernière guerre de religion entre ses enfans divisés. Ici, les réformés, inférieurs en nombre, succombèrent. On les avait tolérés pendant plus de cinquante ans, en vertu d'un traité de paix conclu en 1551; mais à la fin on ne voulut plus les souffrir. L'évêque et le conseil leur ordonnèrent de vendre leurs biens et de sortir de leur patrie. Les cantons évangéliques intercédèrent envain pour les malheureuses victimes de cette persécution (1603); les cantons catholiques insistèrent auprès du gouvernement valaisan sur la nécessité de chasser les réformés et leurs prédicateurs. Ils furent exilés en effet et ne revirent plus le pays de leurs pères.

Les habitans de Bienne eurent aussi une lutte avec leur évêque. Bienne est une ancienne ville agréablement située au bord du lac nommé de son nom. Cette ville fut longtemps soumise aux comtes de Neuchâtel, en conservant des franchises particulières; en 1274, elle passa sous la domination de l'évêque de Bâle qui, jaloux d'obtenir son affection, lui conféra les droits d'une ville libre et impériale. Cette liberté la rendit promptement florissante; ses armes furent heureuses dans plus d'une querelle, et les habitans de la vallée d'Erguel *) suivaient sa bannière. Afin de placer ses droits sous une protection puissante, elle avait formé de bonne heure (1297) une alliance avec Berne, un siècle plus tard avec Soleure (1382) et le siècle suivant (1496) avec Fribourg. Elle était en bonne intelligence avec tous les membres de la Confédération et honorée par cette raison comme ville alliée. Elle voulut en 1554 acheter tous les droits de l'évêque sur ses citoyens et sur l'Erguel, pour devenir la capitale d'un beau territoire. Mais, ce projet, loin de réussir, fit naître entre l'évêque de Bâle et la ville de Bienne des querelles accompagnées de beaucoup de calamités. Des arbitres suisses terminèrent enfin ce différend (1610) à l'amiable; Bienne, continuant à rendre hommage à l'évêque comme prieurs du pays, ne devait former aucune alliance nouvelle sans son consentement et celui des Confédérés; l'évêque conservait tous ses autres droits dans la ville,

*) Au nord du lac de Bienne.

mais il dut confirmer les franchises de Bienne, et les troupes de l'Erguel purent continuer à marcher sous la bannière de cette ville.

Pour faire l'histoire complète de ces temps malheureux, il nous resterait à raconter encore beaucoup d'autres discordes; nous aurions à parler de la conjuration des deux Français; Du Terrail et La Basside, qui voulurent surprendre Genève par trahison (1609) et livrer cette ville au duc de Savoie mais qui furent eux-mêmes trahis et punis de mort. La Thurgovie nous offrirait des querelles que firent naître, en célébrant une noce à Gachnang (1610), des paysans ivres. Ils maltraitèrent le seigneur Hector de Béroldinguen, démolirent sa chapelle, et lapidèrent le lieutenant-baillival; ce qui occasionna une scission si fâcheuse entre les cantons réformés et les cantons catholiques, que les derniers ne voulurent plus se trouver à la diète avec les Zuricois, et que, sans l'intervention des autres Confédérés, la guerre auroit éclaté entre ces deux partis. Mais des malheurs plus grands et plus terribles réclament toute notre attention.

La peste se manifesta tout-à-coup. Cette affreuse maladie, à laquelle on donna le nom de *mort noire*, avait été apportée à Bâle (1610) de pays fort éloignés; elle fit périr dans cette ville près de 4000 personnes. L'année suivante elle pénétra jusqu'à Soleure, Berne et Fribourg; 5000 personnes moururent à Zurich; près de 2000 dans le pays de Glaris; bien plus encore dans le Tockenbourg et le canton d'Appenzell. A Sarnen dans le Haut-Unterwalden on enterra 280 morts dans la même fosse. En Thurgovie la mort noire dépeupla des villages entiers, et les champs demeurèrent incultes, faute de bras pour les cultiver. On compta les morts de la Thurgovie, il s'en trouva 33,584. Ce fléau enleva presque partout le quart de la population.

La peste porta ses ravages jusque dans les hautes vallées des Grisons, désolés dans le même temps par d'autres maux, ouvrage des hommes.

Depuis que le roi d'Espagne fut devenu maître de Milan et de la Lombardie, il chercha sans relâche les moyens de soumettre la Valteline, pays sujet des Grisons, afin que ses états fussent limitrophes des états autrichiens

par le Tyrol; car l'Autriche, dévouée à l'Espagne, ne pouvait envoyer de secours à Milan que par le territoire de Venise ou par celui des Grisons. C'est pourquoi, fidèle aux instructions de son roi, le gouverneur de Milan se mêlait de toutes les divisions que les querelles religieuses entretenaient malheureusement dans la Valteline. Depuis que les Grisons eurent permis aux habitans de ce pays le libre exercice du culte évangélique (1552), les habitans d'un grand nombre de communes avaient adopté ce culte; de là naquit la discorde.

Mais le roi de France, ennemi de l'Autriche et de l'Espagne, révéla aux Grisons les intentions de cette dernière puissance. La république de Venise, qui craignait les forces de l'Espagne et de l'Autriche, leur donna le même avertissement. Venise, la France et l'Espagne envoyèrent aux Grisons des ambassadeurs qui cherchèrent à gagner les chefs et les principales familles par des flatteries et par des présens. Les grands, cédant à la séduction, s'interessèrent, les uns à la France, les autres à l'Espagne; la patrie seule fut oubliée. A la tête du parti espagnol se trouvait Rodolphe de Planta; à la tête du parti français, Hercule de Salis. Le premier eut d'abord pour lui le pouvoir et la plupart des communes catholiques. Mais le gouverneur espagnol de Milan bâtit au haut d'une colline, près du lac de Come, une citadelle à laquelle il donna le nom de Fuentès, qui était le sien (1604). De là ses regards plongeaient dans les vallées de Chiavenne et de la Valteline, et il eut ainsi la clef d'un des principaux passages des Grisons.

Le peuple en fut effrayé, et sa terreur produisit une grande agitation. Les deux partis s'entr'accusèrent et soulevèrent les communes. Celles-ci élevèrent leurs bannières et établirent à Coire un tribunal criminel qui devait juger les traîtres. Comme il arrive toujours dans les troubles populaires, innocens et coupables furent emprisonnés sans distinction, exilés, dépouillés de leurs biens: George Béeli, bailli autrichien à Castels, et Gaspard Baselga, capitaine du prince-évêque à Furstenbourg, eurent la tête tranchée à Coire (1607). Ils avaient servi l'Espagne plus fidèlement que leur patrie. Les Confédérés demandèrent inutilement la grâce des deux coupables. Béeli reconnut

ses torts sur l'échafaud: „*Le citoyen d'un pays libre*,“ s'écria-t-il, „*cesse d'être un homme libre dès l'instant qu'il attache trop de prix à la faveur de princes étrangers.*“

Un nouveau tribunal criminel institué à Ilanz mitigea, bientôt après, plusieurs des peines prononcées par le tribunal de Coire. Mais la haine des partis ne fut point apaisée; l'Espagne et la France prenaient soin de l'alimenter par leur or. L'un cherchait à faire des partisans à Venise et à la France, l'autre à Milan. Chacun songeait à exercer ses vengeances particulières et à s'enrichir par des pensions étrangères et par des présens. On forma de nouveaux tribunaux, on commit de nouvelles injustices, on alluma de nouvelles haines. L'alliance avec l'Espagne et celle avec Venise furent rejetées; des communes se levèrent contre des communes, des frères contre leurs frères. Dans la vallée de l'Engadine, le peuple divisé prit les armes pour s'entr'égorger; les partisans de l'Espagne avaient à leur tête un beaufrère de Rodolphe Planta, Augustin Travers; les partisans de Venise étaient commandés par son frère Antoine Travers. Déjà le canon avait porté la mort dans les deux armées; alors les femmes et les sœurs des combattans se jetèrent au milieu de leurs maris et de leurs frères avec des cris et des larmes, et parvinrent à séparer et à calmer les furieux.

Mais ceux qui n'avaient pu résister à l'ascendant des prières d'un sexe au cœur tendre, furent bientôt après excités à une nouvelle haine par le fanatisme de prêtres au cœur endurci. Les ecclésiastiques réformés des Grisons s'assemblèrent (1618) pour les affaires de l'église à Bergun, vallée sauvage entourée de glaciers. Quelques-un d'entr'eux dirent que le gouverneur de Milan avait envoyé de grandes sommes dans le pays pour faire accepter l'alliance avec l'Espagne, et que, s'il échouait dans ce projet, il était résolu de susciter des troubles dans la Valteline pour se baigner dans le sang de tous les réformés.

Ce discours répandu dans tout le pays aigrit de nouveau les deux partis et leur mit les armes à la main. L'Engadine commença la guerre et Rodolphe Planta fut obligé de se sauver dans le Tyrol. Un pasteur réformé, George Jénatsch, marcha contre lui de Samaden à la tête

d'une troupe armée. Un tribunal criminel assemblé à Thusis fut dirigé par quelques pasteurs protestans avec la dernière cruauté. Ce tribunal mit à prix la tête de Rodolphe Planta et celle de son frère Pompée, ordonna la confiscation de tous les biens de l'évêque de Coire, Jean Flougui, qui avait pris la fuite, et le condamna à mort par contumace; il bannit à perpétuité Augustin Travers, proscrivit un grand nombre d'autres citoyens, infligea des punitions de toute espèce, dont les plus cruelles atteignirent Nicolas Rousca, archiprêtre de Bédano dans la Valteline, et Jean Baptiste Prévost, surnommé Zambra, landammann du Prégell. Rousca, prêtre catholique respectable par sa piété, mourut dans les fers, empoisonné, prétendit-on, quoique, mis à la torture, il eût protesté courageusement qu'il n'avait point conspiré en faveur de l'Espagne; son cadavre fut enterré par le bourreau. Le landammann Zambra, vieillard âgé de soixante-quatorze ans, affaibli par la maladie, eut la tête tranchée, parceque les douleurs de la torture lui arrachèrent l'aveu qu'il avait reçu des pensions et des présens de l'Espagne et de la France.

Le cri du sang de Zambra et de Rousca monta jusqu'au ciel. Leur mort fut suivie de jours d'effroi et de lamentation. Malheur au peuple qui prétend se faire justice les armes à la main!

38.

Ruine terrible de Plours. Massacre dans la Valteline. Guerre civile des Grisons.

(De l'an 1618 à l'an 1621.)

Des calamités physiques précédèrent les calamités que les passions allaient attirer sur ce malheureux pays.

Dans la vallée de Chiavenne, que les Grisons faisaient gouverner par leurs baillis, ainsi que la Valteline et Bormio, florissait au pied du mont Conto le bourg opulent de Plours (Pleurs), orné de nombreuses églises, de palais

et de jardins de plaisance. Il devait sa richesse à son industrie; des marchands y faisaient travailler chaque année plus de vingt mille livres de soie.

Le 14 de septembre 1618, après plusieurs jours de pluies abondantes et continuelles, une portion de terre du mont Conto se détacha, et couvrit plusieurs parties du vignoble. Les bergers coururent à Plours pour avertir les habitans du péril qui les menaçait. „La montagne," dirent-ils, „a depuis plusieurs années de crevasses considérables; les troupeaux s'en éloignent souvent avec de grands mugissemens." D'autres dirent que dans les villages voisins les essaims d'abeilles avaient abandonné leurs ruches et qu'on les avait vues tomber mortes du haut de l'air. Les habitans de Plours méprisèrent ces avertissemens.

Tout-à-coup, à l'entrée de la nuit, la terre retentit au loin d'un bruit lugubre, auquel succède le silence de la mort. Le torrent de la Maira reste à sec pendant deux heures. Dès que le jour paraît, le ciel se montre voilé d'un nuage extraordinaire de poussière et de vapeur. Le village de Cilano et le riche bourg de Plours ont disparu sous les décombres du sommet du Conto; des débris de rochers s'élèvent à cent pieds au-dessus des habitations et forment un vaste tombeau où sont couchées deux mille et cinq cents victimes.

L'effroi remplit la Valteline; mais la sédition et la vengeance qu'on se préparait à tirer de la mort du pieux Rousca y firent promptement oublier la ruine de Plours et de Cilano. Le même effroi se répandit dans toutes les vallées rhétiennes; mais la haine des partis appela bientôt l'attention de tous les esprits sur des projets sanguinaires. Les parens des infortunés condamnés par le tribunal de Thusis demandèrent vengeance des injustices du parti français; les catholiques accusèrent à grands cris les réformés de vouloir extirper l'ancienne religion de toutes les vallées de leur patrie; les bannis crièrent à l'iniquité et implorèrent l'assistance des Suisses, de la maison d'Autriche, des Milanais, des Espagnols.

Plusieurs communes de la ligue Grise, celle de Longnetz la première, levèrent de nouveau l'étendart de la guerre civile, et marchèrent sur Coire pour se faire justice; les habitans de l'Engadine, du Prettigæu et d'autres par-

tisans des Français prirent les armes et allèrent à leur rencontre. Quelques-uns étant tombés dans la mêlée, d'autres communes s'interposèrent entre les deux partis, et instituèrent à Coire un tribunal neutre qui mitigea (juin 1619) les jugemens sévères du tribunal de Thusis, et rappela de l'exil les deux frères Planta.

Cette modération ne servit qu'à aigrir le peuple de l'Engadine, du Munsterthal et de Davos. Il porta ses bannières contre Coire, et cassa les jugemens du tribunal. Ce fut en vain que Thomas de Schauenstein, seigneur de Haldenstein, se rendit dans leur camp pour calmer les esprits et empêcher toute violence. Vainement il proposa, comme moyen de pacification, d'exclure de toutes les charges, pendant vingt ou trente ans, les chefs du parti des Planta et ceux du parti des Salis. Ce moyen ne plut à personne. Ceux qui avaient pris les armes décidèrent qu'il fallait renvoyer les ambassadeurs des puissances étrangères, auteurs de tous les maux. Ils chassèrent de Coire les juges neutres, mirent en fuite leurs troupes retranchées près de Reichenau, et instituèrent un nouveau tribunal criminel à Davos. Celui-ci ne se contenta pas de confirmer les sentences prononcées à Thusis, il les aggrava; les exilés, rentrés dans leur patrie, furent de nouveau envoyés en exil. Ici comme à Thusis, la sévérité pernicieuse du tribunal fut due surtout à l'instigation d'ecclésiastiques réformés.

Les deux exilés, Rodolphe Planta et son frère Pompée, implorèrent les armes de l'Autriche contre leur patrie, enrolèrent dans le pays arrosé par l'Adige des soldats sans maître, tandisque leur cousin Jaques Roboustelli soulevait le peuple de la Valteline et ramassait autour de lui dans le Milanez une troupe de gens sans aveu.

Dans la nuit du 19 de Juillet 1620, Jaques Roboustelli descendit avec ses hordes sanguinaires dans la Valteline; la conjuration pour le massacre général des réformés de ce pays était parvenue à sa maturité. Le bourg de Tirano, chef-lieu de la vallée, fut cerné. Quatre coups de fusil donnèrent le signal, le sang commença de couler. On sonna les cloches d'alarme, le massacre se répandit de village en village; partout les évangéliques furent assommés, étranglés, tués à coup de feu, à coup des pierres;

leurs cadavres furent jetés dans les flots de l'Adda. On ne fit grâce ni aux femmes, ni aux vieillards, ni aux enfans à la mamelle. On coupait aux uns le nez, les joues, les oreilles; on arrachait aux autres les entrailles; à d'autres encore on remplissait le gosier de poudre et l'on y mettait le feu. Un boucher se vanta d'avoir assassiné dix-huit personnes. La tête du pasteur réformé de Tirano fut plantée sur sa chaire au bout d'une pique. Les lieux les plus saints furent profanés.

Après un massacre de plusieurs jours, Jaques Robou-stelli prit en main les rènes du gouvernement de la Valteline; Bormio s'unit à lui, mais Chiavenne demeura fidèle aux Grisons. Ceux-ci, divisés entr'eux, le furent encore après les atrocités que nous venons de raconter. Les communes catholiques de la ligue Grise, séduites par leurs prêtres et par les chefs du parti espagnol, refusèrent d'envoyer des troupes contre les rebelles de la Valteline. La ligue de la Maison-Dieu, au contraire, et la ligue des Dix juridictions envoyèrent contre eux près de 2000 hommes sous les ordres de Jean Gouler et d'Ulysse Salis, fils d'Hercule. Tandis qu'ils s'avançaient contre la Valteline, les deux frères Planta entrèrent du Tyrol dans le Munsterthal, vallée des Grisons, avec des troupes autrichiennes que commandait le général Baldiron, et ils menacèrent d'occuper cette vallée jusqu'à ce qu'on les rappelât de leur exil. Dans le même temps des troupes milanaises arrivèrent par Chiavenne au secours de la Valteline. Les soldats des Grisons, déjà maîtres de la moitié de cette vallée rebelle, furent contraints de céder au nombre et d'attendre un renfort de Suisses dont ils avaient imploré le secours.

Cependant les Suisses n'étaient pas moins divisés entr'eux que leurs alliés. Berne envoya au secours des Grisons le colonel Nicolas de Mulinen, avec 2000 hommes; mais les cantons catholiques leur fermèrent le passage près de Mellinguen en Argovie. Ils arrivèrent par un détour à Zurich, où le colonel Jacob Steiner se joignit à eux avec 1000 hommes. Lorsqu'ils voulurent traverser la Marche, on sonna le tocsin dans tout le canton de Schwyz, pour les en empêcher. Enfin, par un nouveau circuit, ils parvinrent jusqu'aux vallées rhétiennes. De là ils marchèrent sur Bormio avec les troupes des Grisons, et arrivèrent

victorieux jusque devant Tirano. Les catholiques de la ligue Grise ne suivirent point leurs bannières. Devant Tirano il y eut un combat sanglant contre les troupes espagnoles et les rebelles de la Valteline (11 septembre 1620). Là le vaillant Nicolas de Mulinen mourut en héros, et tous les chefs bernois, à l'exception d'un seul, tombèrent à ses côtés au pied des murs de la ville. Flouri Sprecher aussi, l'un des colonels grisons, et beaucoup d'autres avec lui moururent de la mort des braves; mais Tirano tint bon. L'armée, commençant à manquer de poudre, de plomp et de mèches, fut obligée de battre en retraite.

Sur ces entrefaites Pompée Planta avait mis en mouvement toute la ligue Grise, au secours de laquelle les cantons catholiques avaient envoyé, sous les ordres du colonel Jean Conrad Béroldinguen d'Uri, 1500 hommes qui campaient déjà près de Reichenau, à deux lieues de Coire. On parlait d'incorporer la ligue Grise dans la Confédération helvétique comme quatorzième canton, de lui donner la propriété exclusive de la Valteline, et de la séparer des deux autres ligues. L'idée d'une telle rupture de tous les liens d'une ancienne amitié fit frémir tous les citoyens bien pensans. Ils se levèrent, exhortèrent les deux partis à la réconciliation, obtinrent le rappel des ambassadeurs étrangers, et voulurent qu'on entendit les Confédérés. A peine l'ambassadeur français fut-il rentré dans leur pays, qu'il recommença ses intrigues, et forma un parti dévoué à la France; de son côté, le gouverneur espagnol du Milanez envoya des émissaires rusés et chargés d'or, qui gagnèrent les grands et les communes au parti ennemi des Français; le nonce du pape soulevait les catholiques contre les réformés; enfin les députés de la Confédération, au lieu de rétablir la paix, débattirent avec amertume leur ancienne querelle, et retournèrent tous chez eux, sans avoir obtenu le moindre résultat. L'armée bernoise les suivit de près.

La discorde et la haine s'envenimèrent de plus en plus. George Jénatsch, autrefois pasteur réformé, maintenant homme de guerre, surprit avec ses hordes Pompée Planta dans le château de Rietberg et l'assomma; puis il rassembla les bannières de l'Engadine, de Bergun et du Munsterthal, vainquit l'armée des cantons catholiques, et la força,

après un combat de sept heures, à s'enfuir à travers les montagnes dans le canton d'Uri (11 avril 1621). L'abbé de Disentis, Sébastien de Castelberg, complice du massacre de la Valteline, s'enfuit avec Conrad de Béroldinguen, chef de l'armée catholique vaincue. Surprise et subjuguée, la ligue Grise fut forcée de renoncer à ses traités avec Milan.

De nouvelles négociations furent entamées avec l'Espagne et l'Autriche, au sujet de la restitution de la Valteline. Mais ces deux puissances songeaient à garder et non à rendre la Valteline, Chiavenne et Bormio, et même à s'emparer de la basse Engadine, afin d'avoir toujours, en opposition avec les intérêts de la France, une communication ouverte entre le Tyrol et le Milanez, entre l'Allemagne et l'Italie. Impatienté par les longueurs de ces négociations trompeuses, le peuple d'un grand nombre de communes prit les armes en désordre pour conquérir la Valteline et Bormio. L'issue de ce mouvement trompa son attente; battu par les Espagnols, il retourna dans ses vallées couvert de honte.

Cette expédition imprudente que le peuple des Grisons entreprit pendant que ses députés étaient encore en négociation avec l'archiduc d'Autriche, alluma le courroux de ce prince. „Puisque vous voulez la guerre,“ s'écria-t-il, „vous aurez la guerre!“ et sur le champ ses troupes reçurent l'ordre d'entrer dans les vallées rhétiennes.

39.

Les Grisons subjugués par les Autrichiens.

(De l'an 1621 à l'an 1630.)

Un jour d'automne de l'an 1621 une armée considérable pénétra de tous côtés dans le pays des Grisons. Pardessus les montagnes et à travers les vallées du Tyrol arrivèrent plusieurs milliers d'Autrichiens, à qui Rodolphe Planta montra le chemin de sa patrie. Le général impé-

rial Baldiron fit passer au fil de l'épée tous ceux qui lui résistèrent; armé du feu et du fer, il subjugua la ligue des Dix juridictions, désarma le peuple, et le força, entouré de ses soldats, de prêter à genoux serment de fidélité à l'Autriche. Du côté de l'Italie vint à la tête de plus de 7000 Espagnols et Italiens le duc de Féria, qui chassa de Chiavenne la vaillante garnison que les Grisons y avaient mise, et s'empara du pays. A la vue de ces revers les troupes zuricoises, qui se trouvaient encore près de Maienfeld, se retirèrent.

Le général Baldiron exerça des cruautés inouies dans la ligue des Dix juridictions; on le surnomma le nouvel Holopherne. Corps et biens étaient à la merci de ses soldats. Les paysans furent traités comme des bêtes de somme. Un porte-enseigne autrichien gravit une montagne sur le dos d'un respectable campagnard qu'un soldat faisait avancer à coup de fouet. „C'est ainsi qu'il faut apprivoiser ces paysans fiers et sauvages!“ dit le porte-enseigne. Le pays fut inondé de capucins qui voulurent convertir les habitans au catholicisme. Les ecclésiastiques réformés furent chassés par les soldats; soixante-quinze églises se trouvèrent bientôt sans pasteurs. L'évêque de Coire en conçut une joie extrême.

Lorsqu'on voulut forcer les vaillans habitans du Prettigæu à se rendre dans les églises des capucins, ils s'écrièrent: „C'en est trop! Mourons, s'il le faut, sans patrie et sans liberté; mais du moins sauvons nos ames.“ Ils se retirèrent dans les forêts qu'ils convertirent en arsenaux. Ils se firent des massues, qu'ils armèrent de pointes au moyen de grands clous; leurs couteaux devinrent des poignards, leurs faux des lances. Le dimanche des Rameaux 1622, ils s'élancèrent tous des forêts en poussant de grands cris, surprirent les garnisons et le camp des Autrichiens, tuèrent près de 400 hommes, firent beaucoup de prisonniers et chassèrent du pays le reste des ennemis. Ils s'avancèrent en force jusqu'à la ville de Maienfeld, assiégèrent les Autrichiens qui s'y étaient refugiés, et mirent le siège devant Coire, où se trouvait Baldiron lui-même avec ses Autrichiens et ses Espagnols. Encouragés par le succès des braves du Prettigæu, tous les habitans des Dix juridictions se soulevèrent, ayant à leur

tête le vaillant Rodolphe de Salis, le landammann Pierre Gouler de Davos et Thuring Enderli de Maienfeld. D'autres amis de la liberté vinrent vers eux des deux autres ligues et de la Suisse, surtout du canton d'Appenzell. Quelques cantons envoyèrent de l'argent. Après beaucoup de combats et de victoires, le pays fut délivré des ennemis. Baldiron se retira couvert de honte. Peu de temps après, les Grisons, menacés de nouveau par le même ennemi, demandèrent un nouveau sécours à la diète helvétique; mais les Confédérés, absorbés par leurs querelles intestines, ne portèrent pas secours à leurs voisins.

Le cruel Baldiron revint en effet avec de nouvelles forces, au mois de juillet de la même année (1622). Il passa les montagnes avec 10,000 hommes. Vieillards, femmes, enfans furent égorgés par les ennemis furieux. On se battit au fond des vallées et au-dessus des nuages, aux sommets des plus hautes Alpes. Mais tout succomba au nombre des ennemis. Le dernier combat fut livré dans le Prettigæu, près de Raschnals, dans la plaine Aquasana (5 septembre). Après une mêlée longue et sanglante, la petite troupe des Grisons fut ébranlée et céda; mais trente hommes du Prettigæu tinrent ferme; ne voulant pas survivre à la liberté de leur patrie, ils se dévouèrent à une mort glorieuse. Ils agitèrent leurs terribles massues et se précipitèrent impétueusement et la tête baissée dans les rangs des Autrichiens, se battirent avec fureur au milieu des ennemis serrés, et tombèrent l'un après l'autre en héros, entourés d'une multitude de victimes qu'ils avaient immolées. Les troupes de Coire et de la ligue Grise accoururent trop tard à leur secours. Lorsqu'elles virent de loin les flammes d'un grand nombre de villages et toute la contrée soumise, elles retournèrent tristement sur leurs pas.

Malheur aux vaincus! Alors seulement commença l'excès de la misère. Le pillage, le brigandage, les assassinats eurent un libre cours. La soldatesque passa au fil de l'épée les vieillards, outragea les femmes, et après avoir tout pillé, emmena même les cloches des églises, pour les vendre. Les malheureux habitans s'exilaient par centaines, et mouraient par centaines de faim ou de la peste hongroise;

c'était une maladie mortelle du cerveau, accompagnée de douleurs excessives.

La ligue de la Maison-Dieu et la ligue Grise envoyèrent à l'archiduc d'Autriche à Lindau des plénipotentiaires supplians (septembre). Les Confédérés, émus de pitié, intercédèrent pour eux auprès de ce prince. Mais il persista dans sa détermination; les Dix juridictions devaient rentrer sous la domination de sa famille et les deux autres ligues accorder toujours un libre passage aux Autrichiens et aux Espagnols. — Les Suisses catholiques, contens de cette humiliation de leurs frères protestans, ajoutèrent au malheur des Grisons l'amertume de leurs reproches: „Nous vous avions souvent avertis!" s'écrièrent-ils. Le bourguemestre de Zurich, Jean Henri Holzhalb, leur dit: „Chers alliés, ne comptez pas sur notre secours à cette heure; nous avons assez affaire pour nos propres querelles. Nous voyons bien que vous serez obligés de faire de grands sacrifices: mais Dieu vous enverra avec le temps un secours plus puissant que le nôtre. Pour le moment présent, empêchez comme vous pourrez que votre pays ne souffre de plus grands maux."

Se voyant abandonnés par les Suisses, les Grisons se résignèrent à boire jusqu'à la lie cette coupe d'amertume. Les huit juridictions et la basse Engadine, séparées de la ligue rhétienne, furent entièrement soumises au joug de l'Autriche. La misère parvint à son comble; les désordres des soldats, les violences des gouverneurs autrichiens, les envahissemens de l'évêque de Coire n'eurent plus de frein.

Alors Dieu toucha le cœur du roi de France.*) Il fit alliance (1623) avec le pape, avec Venise et la Savoie. Il ne put voir sans peine que les Autrichiens toujours libres d'entrer par les Alpes rhétiennes en Italie, se rendissent trop puissans dans ce pays. Lorsque l'empereur d'Autriche et le roi d'Espagne entendirent parler des préparatifs de la France, ils acceptèrent la proposition du pape, qui offrit d'occuper provisoirement la Valteline, Chiavenne et Bor-

*) Louis XIII.

mio jusqu'à l'issue du procès des monarques: ce qui fut exécuté.

Non content de cela, le roi de France envoya une armée par la Suisse dans les Grisons (1624). Berne et Zurich lui accordèrent le passage. Tous les Grisons exilés formaient l'avant-garde de cette armée; ils étaient commandés par le héros Rodolphe de Salis, par le vaillant colonel George Jénatsch, et par d'autres encore. Zurich aussi joignait aux troupes françaises des troupes qu'elle fit partir sous les ordres du colonel Gaspard Schmid, et Berne en envoya sous le commandement du vaillant Nicolas de Diesbach. Les Valaisans arrivèrent aussi en plusieurs corps d'armée. A leur approche, tous les Grisons poussèrent des cris de joie et coururent aux armes. Les garnisons des Autrichiens et leurs gouverneurs barbares furent chassés de la ligue des Dix juridictions (1625); les comtés de Chiavenne et de Bormio et la Valteline furent reconquis.

La ligue des Dix juridictions ayant été de nouveau réunie aux deux autres, les Rhétiens s'attendaient à la restitution de tous les pays sujets qui leur avaient appartenu. Mais le général français, le comte de Cœuvres, leur dit: „Il n'en sera point ainsi! La Valteline, Chiavenne et Bormio vous payeront un tribut annuel de 25,000 couronnes; mais ces pays auront le droit de se choisir leurs magistrats, et vous n'y enverrez ni gouverneurs, ni garnisons.“

Les Grisons, affligés de cette issue, le furent plus encore en apprenant la paix conclue à Monzone, dans l'Arragon, entre les rois d'Espagne et de France (5 mars 1626), qui ratifièrent à peu près tout ce que le comte de Cœuvres avait annoncé. Le traité de Monzone reçut son exécution en plein. Les troupes étrangères sortirent des Grisons, et, dans l'intérêt de la sûreté et de la paix, les troupes du pape occupèrent provisoirement la Valteline. L'empereur d'Allemagne, bien d'accord avec les Espagnols, garda le silence.

Mais aussitôt que la paix entre l'Espagne et la France fut rompue et suivie d'une nouvelle guerre en Italie, l'empereur envoya subitement dans les Grisons une armée de 40,000 hommes, qui rendit toute resistance impossible (1629).

Une partie de cette armée passa dans la Lombardie au secours des Espagnols; une autre partie resta en garnison dans la Rhétie. La ligue des Dix juridictions redevint pays sujet de l'Autriche; la basse Engadine eut le même sort. L'épée fut la seule loi des malheureux Grisons.

La misère de ce peuple, parvenue à son comble, lui ravit toute espérance de revoir jamais de meilleurs jours. Les passages et les cantonnemens de troupes étrangères augmentèrent de jour en jour; plus de moissons dans les granges, plus de bétail dans les étables. Les paysans, esclaves des soldats, construisaient, à leur place, des remparts. Des maladies pestilentielles se répandirent; près de 12,000 personnes en furent les victimes. Pour mettre le dernier terme à tant de maux, l'évêque de Coire exigea que tout ce qui avait été anciennement sujet et tributaire de l'évêché, devait le redevenir à perpétuité. La justice et l'humanité avaient fui de cette terre malheureuse.

40.

Les Grisons sauvent leur liberté.

(De l'an 1630 à l'an 1640.)

Tant qu'un peuple n'a perdu ni le courage qu'inspire l'amour de la liberté, ni la confiance en lui-même, il n'a rien perdu; le jour de son salut paraîtra. Il parut pour les braves Rhétiens.

Tandis que toutes les têtes étaient courbées sous le joug du malheur, l'empereur fit tout-à-coup la paix avec les Français à Cherasco en Italie (juin 1630), et l'une des conditions du traité fut qu'il retirerait ses garnisons des vallées rhétiennes. L'empereur se trouvait vivement pressé en Allemagne par la guerre, et le grand monarque de la Suède, Gustave Adolphe, passait la mer avec ses guerriers pour marcher contre lui.

Dès que les Autrichiens furent sortis du pays des Grisons et qu'on eut fait sauter leurs remparts, tout le peuple renouvela avec joie et avec serment l'ancienne alliance

faite en faveur de la liberté; 6000 hommes furent mis sur pied pour garder les frontières de la patrie. Dans ce temps il vint à Coire un célèbre guerrier, le duc Henri de Rohan, ambassadeur du roi de France auprès des Suisses et des Grisons; ils le nommèrent leur général (1631), et lui donnèrent un grand pouvoir. C'était un seigneur aussi sage et loyal que vaillant et ami des libres Rhétiens. Il fortifia promptement tous les défilés du côté de l'Allemagne et du Tyrol, fit venir un renfort de troupes françaises (1632), et mit tout sur le meilleur pied. Mais comme la paix entre le roi de France et l'empereur subsistait encore, il ne put pas, au gré des courageux Grisons, entrer à main armée dans la Valteline. Ainsi s'écoulèrent deux ou trois ans.

A la fin pourtant, la France s'étant unie à la Suède contre l'empereur, au moment où une nouvelle guerre éclata, le duc de Rohan reçut de son roi l'ordre de ne pas tarder davantage. Aussitôt le duc négocia secrétement avec les cantons évangéliques de Berne, de Bâle et de Zurich. D'accord avec eux, il fit passer par leur territoire une armée considérable, au grand déplaisir des cantons catholiques, et pénétra, par-dessus les Alpes rhétiennes, dans la Valteline (1635). Le bruit des armes retentit dans tout le pays des Grisons. Six mille hommes de ce peuple vaillant marchèrent avec les Français à la conquête d'un pays autrefois sujet des trois ligues. Les colonels George Jénatsch, Florin et Pierre Gouler levèrent trois nouveaux corps soldés par la France.

Alors furent livrés des combats terribles et sanglans contre les Autrichiens et les Espagnols dans la vallée de Chiavenne, dans la vallée sauvage du Freelthal, près de Morbegno dans la Valteline et près de Mazzo dans le pays de Bormio. Partout Rohan et le téméraire Jénatsch se montraient à la tête de leurs soldats, et partout ils étaient victorieux.

La conquête achevée, les Grisons espérèrent rentrer à la fin en possession du pays qui leur avait appartenu; mais le roi de France fit des difficultés et voulut que les choses restassent sur le même pied que depuis la paix de Monzone. Cette conduite excita l'indignation des Grisons; mais la France était la plus forte; ils furent contraints

de garder le silence. Bien que fatigué du cantonnement des troupes françaises, le peuple dut le supporter. Presque rien de ce que Rohan avait promis ne reçut son exécution, mais ce ne fut pas sa faute; il ne pouvait rien faire contre les ordres de son roi. Ce monarque avait envoyé à Coire, comme ambassadeur, Lanier, homme hautain et irascible. La plupart des troupes grisonnes à la solde de la France menaçant de quitter le service parcequ'on ne les payait pas exactement, Lanier s'écria avec colère: „Je planterai ma lance dans Coire et je mettrai sous mes pieds les têtes des chefs rebelles.“

Les Grisons se consultèrent entr'eux: „L'Autriche prend, la France ment,“ dirent-ils; „que personne ne se fie à une puissance étrangère; aidons-nous nous-mêmes.“

Le 6 de février 1637, trente et un des hommes les plus considérés de toute la république se réunirent dans la maison du bourguemestre George Meyer à Coire, et jurèrent de risquer leurs biens et leur vie pour délivrer la patrie du joug des étrangers. Puis ils se dispersèrent dans toutes les vallées, et firent avec le plus grand accord les préparatifs qu'exigeait leur dessein.

Le colonel Jénatsch dut négocier à Inspruck avec l'Autriche pour rétablir les anciennes relations d'amitié, et en même temps tromper le duc de Rohan par les dehors d'un dévouement sans bornes. Les Grisons s'armèrent en secret. Il n'y avait dans leur pays que peu de troupes françaises. Près du défilé de Louciensteig se trouvait encore le colonel zuricois Gaspard Schmid; mais, à la prière des Grisons, il avait déjà reçu de son gouvernement l'ordre de ne s'opposer à aucune de leurs entreprises.

Le duc de Rohan, s'apercevant de quelque agitation et de ces armemens secrets, renforça la garnison retranchée sur les bords du Rhin et du Landquart.*) Mais Jénatsch par ses discours rusés lui ôta toute inquiétude. Tout-à-coup le peuple se lève en masse. Jénatsch, à la tête de six bataillons de ses concitoyens, cerne le rempart des Français au bord du Rhin. D'intelligence avec lui, un

*) Rivière qui traverse le Prettigæu d'orient en occident et se jette dans le Rhin, non loin de Pfeffers.

corps d'armée allemand se montre près de Lindau, un corps d'Espagnols sur les bords du lac de Côme. Rohan, surpris de toutes parts, est contraint de consentir à retirer sur le champ ses troupes de la Valteline et de toutes les vallées rhétiennes. Il rappelle aussitôt près de lui le maréchal de Lecques et tous les Français, au nombre de 5000 hommes. Ils quittent le pays et passent le Rhin. Le duc de Rohan se sépara amicalement des chefs de la république (mai 1637); le maréchal de Lecques de même. Mais lorsque celui-ci, au moment de partir, aperçut Jénatsch, pâlissant de colère, il voulut lui tirer un coup de pistolet et s'écria: „C'est ainsi qu'on prend congé d'un traître.“ Mais le coup ne partit pas.

Jénatsch ne perdit la vie que deux ans plus tard; ce fut à Coire dans une fête d'officiers. A minuit (24 janvier 1639) Rodolphe Planta, fils de Pompée, entra dans la salle du bal avec d'autres conjurés. Une balle traversa la joue du colonel; celui-ci se défendit avec un chandelier. Six coups de hache mirent fin à sa vie. Son corps fut enterré dans l'église cathédrale avec tous les honneurs militaires. Ainsi finit cet homme qui, ardent ami de sa patrie, la sauva, mais ne dédaigna jamais, pour atteindre son but, les moyens les plus honteux. Rodolphe Planta, son assassin, mourut une année après d'une mort violente dans l'Engadine, au milieu d'un soulèvement populaire.

Libres de tout joug étranger, maîtres d'un pays qu'ils venaient de reconquérir, les Grisons supplièrent les rois d'Espagne et de France de les laisser paisibles possesseurs de leurs anciens états. L'Espagne fit avec eux à Milan (3 septembre 1639) une paix perpétuelle qui les rétablit dans tous leurs anciens droits sur Bormio, la Valteline et Chiavenne, mais sous la réserve que la religion catholique resterait seule dominante dans ces bailliages. Telle était aussi la volonté des communes catholiques des trois ligues.

La bonne intelligence avec l'Autriche fut rétablie par le renouvellement des anciens traités qui eut lieu à Feldkirch le 9 d'août 1641. L'Autriche, accablée de guerres en Allemagne, se contenta de conserver ses anciens droits dans l'Engadine et dans la ligue des Dix juridictions. Mais dix ans ne s'écoulèrent pas que cette ligue acheta,

à grand prix il est vrai, les droits de la maison d'Autriche sur son territoire. Les communes de la Basse-Engadine imitèrent cet exemple, ensorte que dès ce moment l'Autriche ne conserva plus que quelques petits droits seigneuriaux à Rhæzuns et à Tarasp.

Par ce moyen, la ligue des Dix juridictions devint enfin libre et indépendante, à l'égal des deux autres ligues de la Haute-Rhétie. Davos demeura le chef-lieu de la ligue, comme il l'avait toujours été, malgré l'opposition des autres juridictions, soulevées par le colonel Pierre Gouler, opposition si violente qu'il fallut la médiation de Zurich, de Berne et de Glaris pour prévenir un grand malheur. En vertu de la sentence arbitrale du greffier de Zurich, Jean Henri Waser (21 janvier 1644), Davos conserva ses anciens honneurs: les assemblées de la diète, le depôt de la bannière et des archives, le droit de nommer le banneret.

41.

Troubles dans la Confédération pendant la guerre de trente ans; l'indépendance de la Suisse à l'égard de l'empire germanique se consolide.

(De l'an 1618 à l'an 1648.)

Les querelles et les expéditions des Grisons avaient donné beaucoup d'inquiétude aux villes et aux campagnes de la Suisse; elles avaient occasionné beaucoup de discussions aux diètes et dans les conseils, beaucoup de dépenses pour des ambassades et des armemens, mais elles n'avaient fait faire aux Suisses aucune grande action, digne de leur ancienne glorie et utile à l'indépendance de leurs alliés. Il faut en chercher la cause dans la discorde des cantons non moins grande, non moins funeste que celle des ligues rhétiennes. Les cantons catholiques s'opposaient aux secours que les cantons protestans offraient à leurs alliés; les protestans paralysaient toute l'activité des catholiques. Ceux-ci tenaient pour l'Espagne et l'Autriche; ceux-là, pour Venise et la France. Les uns

recevaient de l'argent des premières de ces puissances, les autres en recevaient des secondes; chaque parti concluait des traités, et envoyait des troupes à la puissance étrangère dont il embrassait les intérêts. Par là quelques seigneurs devinrent riches, beaucoup de familles s'appauvrirent et perdirent leurs appuis.

Les bailliages communs, dont la domination se trouvait partagée entre des cantons des deux religions, étaient le théâtre de querelles sans cesse renaissantes. Quoique la paix de religion accordât aux deux cultes une égale liberté dans ces bailliages, les baillis réformés cherchaient à restreindre la liberté des catholiques, les baillis catholiques la liberté des réformés. Dans la Thurgovie et dans le Rhinthal les cantons souverains se disputèrent sur la question, si en matière de religion la pluralité des voix devait l'emporter comme en matière civile et politique? Les ecclésiastiques, comme il arrive souvent, ne prirent part à la querelle que pour l'envenimer. L'évêque de Bâle, soutenu par l'empereur, tant que ce monarque fut victorieux en Allemagne, exigea des villes de Mulhouse et de Bâle la restitution de tous les biens que son évêché avait possédés autrefois, mais depuis longtemps perdus. L'abbé de Saint-Gall réclama dans la Thurgovie et dans le Rhinthal plus de droits qu'il ne pouvait naturellement en prétendre; l'abbé d'Einsiedeln tenta de se rendre tributaire le canton de Schwyz; l'abbé de Fischinguen voulut élever un autel catholique dans l'église réformée de Loustorf. Chacun de ces seigneurs ecclésiastiques eut ses partisans et ses adversaires. Plus d'une fois la guerre civile fut sur le point d'éclater, et l'on vit souvent les Suisses prêts à tirer l'épée fratricide contre des Suisses. La crainte des puissances étrangères put seule les arrêter.

Dans ce temps là, en effet, une guerre longue et terrible désolait l'Allemagne. Commencée en Bohême depuis 1618, elle s'était propagée entre les catholiques et les protestans, dans tout l'empire germanique, et avait enfin entraîné dans le malheur commun la Suède, l'Italie, l'Espagne, la Hongrie et la France. Entreprise par l'esprit de secte, elle fut continuée par l'esprit de conquête. Tantôt les Vénitiens et les Français, tantôt les Espagnols et les Autrichiens rivalisèrent avec ardeur pour obtenir le pas-

sage à travers les Alpes rhétiennes et le secours des armes des Confédérés.

En se poursuivant sur le sol germanique de champ de bataille en champ de bataille, les armées des puissances belligérantes approchaient souvent de la Suisse. Mais, dans le sentiment de leur faiblesse et de leur désunion, les Confédérés ne voulurent pas attirer dans leurs vallées déjà trop malheureuses le fléau de la guerre étrangère. Ils défendirent sagement leur neutralité et l'inviolabilité de leur territoire. Mais telle était la discorde entre les membres de la Confédération qu'ils s'entravaient les uns les autres dans la juste défense de leurs frontières et de leurs alliés.

La ville de Mulhouse, alliée de la Suisse, se trouvant exposée à des périls à cause des courses continuelles de corps de troupes suédoises et impériales, Zurich et Berne y envoyèrent des soldats pour la défendre (1632). Mais lorque les Bernois voulurent passer par l'ermitage de Soleure, la garde placée dans ce défilé leur ferma le passage et fit sonner le tocsin. Les baillis soleurois, Philippe Roll de Bechbourg et Ursus Brounner de Falkenstein, ainsi que le capitaine Souri, enveloppèrent le bataillon bernois, firent feu, sabrèrent, tuèrent plusieurs hommes, et les désarmèrent tous. Soleure expia gravement ce forfait; quelques-uns des auteurs du crime furent condamnés à mort, d'autres au bannissement; mais la haine et la défiance subsistèrent.

Le général suédois Horn, pour surprendre la ville autrichienne de Constance, ayant passé de force (1633) par Stein, ville de la Thurgovie, dépendante de Zurich, les Suisses catholiques reprochèrent aux réformés de favoriser la Suède au détriment de l'empereur. Prétendant à un droit semblable, Uri, Schwyz, Unterwalden et Zoug mirent 3000 hommes sur pied pour les envoyer au secours de Constance. Aussitôt les Zuricois prirent les armes, menaçant de s'unir aux Suédois, si les cantons catholiques faisaient cause commune avec les Autrichiens. La paix ne fut rétablie qu'avec beaucoup de peine.

Peu de temps après, les Autrichiens violèrent la neutralité de la Suisse près de Schaffhouse, comme les Suédois l'avaient violée près de Stein. Les Schaffhousois

eurent recours aux armes, et quelques bataillons zuricois vinrent de la Thurgovie à leur secours, mais trop tard, et d'ailleurs sans accord et sans énergie. Les villages de Barguen, d'Altorf, de Begguingen, de Barzheim et de Schleitheim furent en partie pillés par les Autrichiens, en partie livrés aux flammes. Les vigoureux paysans se battirent avec fureur contre les pillards et en tuèrent un grand nombre, tandis que le gouvernement timoré de Schaffhouse se bornait à échanger des lettres avec le général autrichien.

Des armées autrichiennes et des hordes indisciplinées violèrent de même plus d'une fois le territoire de la ville de Bâle, ravageant, pillant, insultant aux demi-mesures que les Suisses prenaient pour leur défense. Incapables de faire respecter leur propre territoire, ils l'étaient plus encore de protéger celui de leurs alliés. Ils abandonnèrent entièrement Rottweil en Souabe, ville impériale et leur alliée, parcequ'elle avait reçu une garnison autrichienne, et pris ainsi parti contre la Suède. Lorsque les Français et les Suédois violèrent tour-à-tour la neutralité reconnue de la Haute-Bourgogne et rompirent par là son alliance héréditaire avec l'Autriche, les Confédérés n'opposèrent aux armes ennemies que des ambassadeurs supplians et des lettres pleines d'une politesse voisine de la lâcheté; ils ne montrèrent pas plus d'énergie, lorsque le duc Bernard de Weimar se cantonna avec les Suédois dans l'évêché de Bâle (1638). Il y resta tant qu'il voulut, malgre les représentations des Suisses, exténuant le peuple, victime de la faiblesse du gouvernement.

Dans les diètes on prouva souvent par de beaux discours qu'il fallait maintenir une armée permanente aux frontières pour défendre la neutralité sainte et inviolable du sol helvétique et protéger l'honneur de la commune patrie. Mais les Confédérés du centre de la Suisse disaient: „Que les cantons frontières pourvoient à leur sûreté!“ D'autres encore trouvaient les frais d'une armée permanente trop considérables. Chacun eût voulu recueillir les avantages d'une confédération, sans lui faire aucun sacrifice: aussi n'obtint-on aucun résultat. Les ambassadeurs des puissances étrangères intervinrent entre les cantons par une médiation dangereuse, soit pour leur commander en

maîtres, soit pour les diviser par leurs artifices. Même dans les choses les plus justes ou les moins importantes, les gouvernemens n'eurent que rarement le courage de résister aux envoyés des étrangers. Un jour (1642) l'ambassadeur français passant en voiture par Mellinguen, les gens de sa suite se prirent de dispute avec les bourgeois au sujet du pontonage ; les bourgeois coururent aux armes et fermèrent les portes de la ville. Pour apaiser l'ambassadeur, la diète obligea l'avoyer, le greffier et l'inspecteur du pontonage d'aller à Soleure lui demander pardon à genoux et lui rendre les douze batz *) qu'il avait payés. Mais l'orgueil du Français ne se contenta pas de cette peine. La diète fut obligée de l'aggraver et, à la demande de l'offensé, de tenir les coupables dans les prisons de Bade jusqu'à ce que son ressentiment fut calmé.

Plongés dans une grande pénurie d'argent par ces querelles, par ces armemens, par ces désordres, plusieurs gouvernemens cantonaux décrétèrent des impôts et des contributions. Le conseil de Berne établit un impôt d'un pour mille sur tous les biens (1641), mais sans déterminer pour combien de temps il l'établissait : aussitôt le peuple des campagnes crut que c'était pour toujours, et cette crainte commença de l'agiter. Dans l'Argovie, dans l'Emmenthal on s'éleva hautement contre cette mesure, et rien ne put dissiper la défiance du peuple. Le gouvernement de Berne crut donc devoir recourir à des moyens de rigueur, et fit saisir quelques-uns des principaux adversaires du nouvel impôt. Cette sévérité causa un si grand soulèvement parmi le peuple de l'Emmenthal; que le gouvernement plaça des garnisons à Berne, à Thoune, à Berthoud et à Lenzbourg. Mais les mécontens tinrent publiquement conseil à Langnau. Cependant le repos fut rétabli par des commissaires de la diète, et l'impôt payé par le peuple. Berne se montra magnanime, et promit l'abolition de tous les abus dont le peuple s'était plaint dans ce soulèvement.

Peu de temps après (1645), de semblables scènes se renouvelèrent dans le canton de Zurich au sujet d'un

---

*) Un batz vaut trois sous de France.

nouvel impôt foncier. A force de prudence, de douceur et de sages leçons, le gouvernement calma si bien les rebelles, qu'ils se jetèrent à ses pieds pour obtenir le pardon de leur désobéissance. Deux seules communes, Knonau et Wædenschwyl, resistèrent opiniâtrément, menacèrent de prendre les armes, et manquèrent de respect à leurs magistrats. Elles furent occupées militairement et désarmées. Hommes, femmes, enfans, cernés par des soldats, furent contraints à demander grâce à genoux. Sept auteurs de la révolte eurent la tête tranchée. Wædenschwyl paya une amende de 26,168 florins, Knonau de 12,170. Tel fut le résultat de cette révolte.

La Suisse était innondée de vagabonds étrangers; c'était une suite des guerres qui désolaient l'Italie et l'Allemagne. Des déserteurs et des marodeurs soulevaient le peuple contre les gouvernemens, soit pour se rendre agréables aux gens des campagnes, soit pour tirer profit des troubles révolutionnaires. Le nombre de ces gens sans aveu était si considérable que l'on en vit d'un seul jour (1639) 100 dans le bourg de Schwyz et 6370 dans le comté de Bade. Ils compromirent la sûreté publique jusqu'à ce qu'on déploya contre eux une grande rigueur. A Bremgarten 236 malfaiteurs subirent la peine de mort dans le cours d'une seule année. Cette sévérité effraya et fit disparaître les vagabonds.

Cependant la paix conclue entre les grandes puissances de l'Europe, après la guerre de trente ans, fut plus salutaire encore à la Suisse que la rigueur des lois. Lorsqu'on traita de cette paix à Munster et à Osnabruck en Westphalie, les Confédérés y envoyèrent aussi un ambassadeur, le bourguemestre de Bâle, Jean Rodolphe Wettstein. Celui-ci défendit les intérêts de la Confédération en homme ferme autant qu'habile. En Allemagne on s'obstinait toujours à considérer les Suisses comme appartenant à l'empire germanique, et le Conseil impérial avait même prononcé des jugemens contre des Suisses, au lieu de les citer devant les tribunaux de leur pays. Mais le bourguemestre Wettstein déclara au nom des Confédérés qu'ils étaient fermement résolus de maintenir leur indépendance absolue de l'empire germanique.

D'après cette déclaration, l'empereur, les rois et les princes souverains reconnurent solennellement dans le traité de paix de Westphalie (14 octobre 1648) l'indépendance de la Confédération helvétique, et le droit qu'elle avait de se gouverner à son gré.

42.

Révolte des paysans dans les cantons de Lucerne, de Berne, de Soleure et de Bâle.

(De l'an 1648 à l'an 1655.)

Les gouvernemens des villes et des campagnes de la Suisse ne voyaient pas sans plaisir que l'empereur dans ses lettres ne les appelât plus „amés et féaux alliés de notre personne et de notre empire", mais qu'il leur donnât les titres plus honorables de „sévères, respectables, honorés et particulièrement chers." Les Suisses auraient pu se dire un peuple heureux, s'ils n'avaient pas vécu entr'eux dans une discorde continuelle. Mais les feux de la haine religieuse ne s'éteignaient point, et à ce fléau vint s'en joindre un autre.

Il régnait alors, dans plusieurs cantons de la Suisse, un grand mécontentement parmi le peuple de la campagne; qui, dans plus d'une vallée, était encore serf, ou portait du moins toutes les charges de la servitude. En voyant la liberté et la souveraineté du peuple de Schwyz, d'Uri et d'Unterwalden, de ce peuple soumis aux seules lois qu'il s'était données, aux seuls impôts qu'il avait votés, les sujets des villes déplorèrent leur esclavage; regardant comme une injustice qu'ils fussent obligés de payer des contributions et des impôts qu'ils n'avaient point consentis, et de porter le joug de lois souvent peu assorties à leurs besoins. Mais d'autres causes encore irritaient leur douleur; souvent ils se voyaient contraints d'obéir en tout à des baillis impérieux, à des gouverneurs avides; les fautes les plus légères étaient punies par la prison, par des coups, par des mauvais traitemens; les amendes arbitraires et les sergens les réduisaient à la mendicité.

Au lieu de soulager leur misère, les plaintes contre les nobles gouverneurs aggravaient leur sort, parceque ces petits tyrans avaient des parens dans les conseils et dans les tribunaux. Les sous-baillis, les greffiers et jusqu'aux huissiers, tous croyaient qu'en qualité de bourgeois de la ville ils avaient le droit de vexer impunément le paysan rebelle à leurs fantaisies. Cependant comme le mal n'était pas le même en tous lieux, et qu'il y avait aussi des baillis justes et humains, tout resta longtemps tranquille.

Mais lorsqu'au mois d'août 1652 le gouvernement de Berne, pour mettre de l'ordre dans le monnayage, défendit dans son canton la petite monnaie des autres cantons, et réduisit de moitié la valeur de son propre billon, cette mesure produisit un mécontentement général parmi le peuple; car celui qui croyait posséder dix batz n'en possédait que cinq; le pauvre souffrit le plus de cette diminution; le riche le moins. Les paysans s'attroupèrent dans les villages, et chacun joignit à la plainte générale quelque plainte particulière, l'un contre le bailli, l'autre contre l'huissier, celui-ci contre le prix du sel, celui-là contre le prix de la poudre; ici l'on se plaignait de l'impôt mis sur l'exportation du blé, de la tyrannie des corps de métiers; là, des corvées, de la servitude, de l'atteinte portée à d'anciens droits. Plus on parlait, plus les têtes s'échauffaient.

A Lucerne le gouvernement diminua de même la valeur de son billon. Les communes de l'Entlibouch envoyèrent aussitôt à la ville des députés pour demander qu'on laissât à la monnaie son ancienne valeur ou qu'on reçût en payement, au lieu d'argent, les produits du sol. Mais ils furent si mal reçus qu'ils s'en retournèrent chez eux pleins de tristesse. Le peuple en fut tellement irrité qu'il chassa ignominieusement tous les sergens qui lui furent envoyés par l'autorité ou par des créanciers. Là-dessus l'avoyer Dollliker, accompagné de membres éminens du gouvernement et du clergé, se rendit dans l'Entlibouch (février 1653), pour faire entendre raison aux anciens des communes. Mais de tous les villages sortirent des paysans armés de lances et de massues; en tête un drapeau blanc, puis trois jeunes gens avec le cor des Alpes; derrière

aux trois chefs, et derrière ceux-ci trois hommes dans l'ancien costume suisse, représentant les trois héros du Grutli, enfin le corps d'armée fort de 1400 hommes. La troupe arrive dans cet ordre au village où se trouvaient les députés de la ville. Alors s'élevèrent un tumulte et des cris contre la diminution de la valeur du billon, contre le péage de Wolhausen, contre l'intérêt exorbitant de l'argent, contre les amendes imposées par les baillis, contre l'arbitraire de l'afforage, etc.; ni injures ni menaces ne furent épargnées. Ne pouvant rien obtenir de la foule révoltée, les députés retournèrent à la ville. Cependant les paysans formaient des rassemblemens, plaçaient des vedettes, visitaient les voyageurs, exhortaient leurs voisins, les sujets de Berne, à faire cause commune avec eux, et les dix bailliages de cette contrée formèrent à Wollhausen une alliance qu'elles sanctionnèrent par un serment.

Voyant que cette affaire prenait une tournure si sérieuse, les six cantons catholiques envoyèrent des députés comme médiateurs. Ceux-ci s'étant réunis à Willisau avec les députés des dix communes, qui leur présentèrent par écrit vingt-sept griefs contre leur gouvernement, les paysans renouvelèrent leur scène tumultueuse, se saisirent des médiateurs, les gardèrent à vue, occupèrent les principaux passages qui conduisaient à la ville, et menacèrent Lucerne. Mais sur le champ 400 hommes des petits cantons y vinrent en garnison pour défendre la ville; Zurich et Berne mirent aussi des troupes sur pied. A la nouvelle de ces armemens, les paysans de l'Entlibouch perdirent courage, rendirent la liberté aux prisonniers et implorèrent leur médiation. Les députés y consentirent, et prononcèrent une sentence arbitrale pleine d'équité (19 mars): „Le gouvernement conservera la souveraineté," dirent-ils, „et les sujets leurs droits; l'afforage sera établi sur le même pied dans tout le pays; l'avoyer de Willisau, choisi parmi les bourgeois de cette ville; l'Entlibouch n'en appellera aux tribunaux de Lucerne que pour des affaires de plus de cent florins; l'alliance des dix baillages conclue à Wollhausen est annullée; toute alliance semblable est défendue sous des peines sévères,

mais aucun dédommagement ne pourra être exigé pour les frais occasionnés par la présente querelle.“

Comme on croyait que tout était fini, l'orage éclata dans le canton de Berne et s'étendit depuis Thoune jusqu'à Brougg. Car lorsqu'on voulut faire marcher les paysans de cette contrée contre les paysans du canton de Lucerne, ils s'écrièrent d'un commun accord: „Non, nous ne marcherons pas contre nos frères, nous avons autant de sujets de plainte qu'eux.“ Le bruit, les cris, le désordre, passaient toute mesure dans les villages. Personne ne voulait obéir, chacun voulait commander. Les villes de Thoune, d'Arbourg, de Zofinguen, d'Arau, de Brougg et de Lenzbourg demeurèrent seules tranquilles; dans les campagnes aussi, les ecclésiastiques restèrent fidèles au gouvernement.

Berne implora le secours de la Confédération pour apaiser cette révolte. Schaffhouse, Bâle et Mulhouse lui envoyèrent des troupes sans tarder. Zurich et Lucerne conseillèrent de tenter un accommodement; le gouvernement de Berne s'y montra disposé; mais avant que les deux partis pussent tomber d'accord, les troupes schaffhousoises entrèrent dans le canton de Berne près de Brougg, les troupes de Bâle et de Mulhouse près d'Arau. Ces dispositions aigrirent les habitans de l'Argovie; le signal d'une levée en masse fut donné dans tout le comté de Lenzbourg (18 mars 1653). Sur cela, les Schaffhousois sortirent d'Arau, et se retirèrent sur la rive gauche de l'Aar, dans les bailliages de Biberstein et de Schenkenberg. Mais ici le peuple se souleva aussi, et ce mouvement se propagea dans une grande parti du canton de Soleure, ensorte que les troupes de Bâle et de Mulhouse furent également forcées de regagner leurs foyers. A Erlisbach elles passèrent entre deux haies de paysans soleurois et argoviens qui avaient pris les armes.

Alors le tumulte augmenta d'une manière effrayante. Les paysans tinrent des assemblées générales à Languenthal; ils assiégèrent les châteaux des baillis, envoyèrent des députés au gouvernement de Berne, et, désirant obtenir des secours étrangers, ils s'adressèrent même en secret à l'ambassadeur français, La Barde. Cette démarche fut la cause de leur perte; l'ambassadeur fran-

çais révéla leur dessein, et la plupart des gens de bien abandonnèrent une cause en faveur de laquelle on avait demandé des secours étrangers contre la patrie.

Sur ces entrefaites, six cantons protestans envoyèrent des députés à Berne pour terminer à l'amiable par leur intervention la querelle entre le gouvernement et les sujets. Les communes y envoyèrent aussi leurs députés, et il fut décidé: que le commerce du sel continuerait d'appartenir au gouvernement, mais que les citoyens auraient le droit de l'acheter où bon leur semblerait; que l'impôt mis sur l'exportation du blé et l'obligation d'entrer dans une tribu cesseraient; que le billon resterait au taux fixé dernièrement, mais que les capitaux et les intérêts seraient payés au taux de l'argent tel qu'il était en 1613; que les capitaux placés sur des hypothèques suffisantes et à de bons intérêts ne pourraient être réclamés avant six ans; que le salaire des huissiers de la justice serait diminué. — Toutes les difficultés étant aplanies par cet arbitrage si équitable, les députés des communes demandèrent pardon à genoux au conseil de Berne, et tout parut terminé.

Dans le canton de Lucerne cependant, les habitans de la campagne firent entendre de nouvelles plaintes; ils prétendirent qu'ils ne pouvaient pas voir un crime dans leur alliance de Wollhausen, comme le disait la sentence des arbitres. Ils envoyèrent des députés aux sujets des autres cantons: „Cessons," dirent-ils, „d'être les esclaves des villes; soyons libres comme nos frères des petits cantons." Le peuple de l'Argovie et de l'Emmenthal les approuva, et se répandit en invectives contre ses propres députés qui s'étaient couverts de honte en s'agenouillant devant le conseil de Berne et en acceptant le traité proposé. Beaucoup de paysans des cantons de Soleure et de Bâle se soulevèrent également pour faire cause commune avec les Lucernois, les Argoviens et les habitans de l'Emmenthal. Ils tinrent une assemblée générale à Soumiswald (13 avril 1653), et nommèrent un paysan de Schœnholz, Nicolas Leuenberguer, premier magistrat et chef des Confédérés des quatre cantons de Lucerne, de Berne, de Soleure et de Bâle. Ils firent des lois et statuèrent que le peuple devait respecter les droits du gouvernement et le gouvernement les droits du peuple; que les sujets ne devaient

point prendre les armes contre leurs magistrats, mais que, si les magistrats envoyaient des troupes contr'eux, on les repousserait par la force. Ils adressèrent aux sujets de tous les cantons des invitations par écrit pour qu'ils se rendissent à une assemblée générale à Houtwyl, où l'on traiterait des droits et de la liberté de tous, afin que tous les Suisses devinssent libres. Ces prétentions déplurent aux grands des villes. Un moment décisif semblait se préparer.

Comme anciennement les comtes et les seigneurs s'étaient affranchis de la puissance impériale et avaient acquis sur leur territoire une domination héréditaire; comme, plus tard, les grandes villes de la Suisse, favorisées par la fortune et par les circonstances, s'étaient affranchies de la puissance des comtes et des seigneurs soit par leur or, soit par leurs armes; ainsi les habitans des campagnes, jusqu'à ce jour sujets des villes, voulurent marcher à côté de leurs maîtres, libres et leurs égaux. — Mais ils calculèrent mal leur entreprise.

En effet, ces hordes soulevées et tumultueuses n'entreprirent la grande œuvre de leur affranchissement ni avec la loyauté pieuse et l'union ferme des anciens libérateurs des Waldstætten, ni avec la prudence et la force réfléchie qu'avaient autrefois employées les villes. C'étaient des gens grossiers, ignorans, sans expérience des affaires civiles, élevés dans de mauvaises écoles, se défiant les uns des autres, de feu pour leurs intérêts personnels, de glace pour les intérêts de la patrie. Ils prêtaient l'oreille plutôt aux cris des perturbateurs qu'aux conseils des sages; tous voulaient commander, tous refusaient d'obéir. Aussi les vit-on en peu de temps en proie à la discorde et prêts à tous les excès. Traitant en ennemis et avec barbarie les adversaires de leurs opinions, ils mutilaient les uns et menaçaient les autres du fer et de la flamme.

Cependant les villes mettaient des troupes sur pied pour dompter les rebelles, tandis qu'elles négociaient avec eux pour gagner du temps. Berne et la diète de Bade usèrent de plus de franchise. On fixait des entrevues, on avait des conférences avec les représentans des révoltés; mais le tumulte, la discorde, les contradictions perpé-

tuelles de ces hordes sans volonté ferme et sans raison, ne permirent point d'arriver à un résultat.

Après beaucoup de tentatives inutiles, Zurich, chef-lieu de la Confédération, ordonna une levée générale (11 mars 1653). Berne rassembla les troupes du Pays-de-Vaud, restées étrangères, par la différence de leur langue, à la cause des sujets allemands; le commandement en chef de ces troupes fut confié à Sigismond d'Erlach. Il eut sous ses ordres près de 10,000 hommes. Environ 5000 vinrent des cantons catholiques sous les ordres du colonel Zweyer; le général zuricois Wertmuller commandait le reste des troupes de la Confédération, au nombre de 8000 hommes. Les habitans des petits cantons prirent parti pour les villes, et quoique jaloux de leur liberté, ils aidèrent à combattre des sujets qui demandaient à être libres; c'est qu'ils avaient eux-mêmes des sujets. Les soldats qu'ils envoyèrent formèrent la garnison de Lucerne.

Mais les rebelles ne furent pas moins prompts à prendre les armes. Ils occupèrent le défilé de Gumminen du côté du Pays-de-Vaud, et ceux de Windisch et de Mellinguen du côté de Zurich. Ils donnèrent l'assaut aux villes d'Arbourg, d'Arau, de Zofinguen et de Lenzbourg, mais sans succès; ils n'avaient ni artillerie, ni assez d'autres armes ni discipline, ni chefs expérimentés, parceque jusqu'alors les places d'officiers avaient toujours été données à des citadins.

Voyant qu'on leur opposait une sérieuse résistance, Leuenberguer, premier magistrat des paysans révoltés, et d'autres chefs, tels que Schybi et Ulrich Galli, cherchèrent à sauver leur périlleuse entreprise soit en payant d'audace, soit par de nouvelles négociations. Leuenberguer, campé à une lieue de Berne près d'Ostermoundiguen où ses soldats se livraient au vol et au brigandage, écrivit encore une fois à Berne pour offrir un accommodement. Désirant éviter toute effusion de sang, le conseil de Berne envoya en effet des députés dans le camp des rebelles; il consentit à beaucoup de concessions, même à payer au peuple de la campagne 50,000 livres, *) non pour

*) La livre vaut 22½ sous de France.

les frais de la guerre, mais à titre de soulagement accordé à la misère du peuple. Les représentans des révoltés signèrent la convention qu'ils avaient rejetée précédemment, et promirent de nouveau soumission et fidélité; mais tout fut rompu à leur retour dans le camp. Comme les troupes des Confédérés approchaient, les rebelles ne voulurent pas se séparer avant que ces troupes fussent retournées dans leurs cantons respectifs.

Wertmuller et Zweyer ayant réuni leurs corps d'armée passèrent le mont Heitersberg, et s'approchèrent de Mellinguen. A la demande de Leuenberguer, ils lui accordèrent une nouvelle entrevue. Leuenberguer avait écrit derechef au conseil de Berne pour se plaindre de l'approche des troupes de la Confédération, quoique pourtant ses hordes assiégeassent les villes de l'Argovie. Mais lorsque des cris de guerre eurent rassemblé sous ses drapeaux une armée de 20,000 hommes, croyant n'avoir plus rien à craindre, il s'écria: „Que l'épée décide notre querelle!"

Cependant les attaques des révoltés contre Mellinguen et Zofinguen n'avaient eu aucun succès, ensorte qu'ils perdirent encore courage. Ils envoyèrent des députés au conseil de guerre fédéral assemblé à Mellinguen pour obtenir des conditions favorables. Mais cette fois le conseil répondit: „Il n'appartient pas aux paysans de prescrire des conditions. Livrez-nous l'acte de votre alliance; retirez-vous dans vos foyers, et que vos chefs attendent la sentence de vos supérieurs. La paix n'est qu'à cette condition."

Dans leur épouvante, les envoyés des révoltés bernois, bâlois et soleurois prêtèrent le serment qu'on exigea d'eux. Il n'en fut pas de même des Lucernois, qui s'excusèrent sur le manque de pouvoirs nécessaires. Les bandes rebelles se trouvèrent donc par là divisées entr'elles. Wertmuller fit avancer ses troupes. Le général d'Erlach s'avança d'un autre côté par Berne et par Wanguen sur Langnenthal. Chemin faisant il disperse une horde de 2000 paysans. Il trouva (28 mai) devant Herzoguenbouchsée un poste de six hommes armés de hallebardes; ils lui assurèrent que les rebelles étaient entièrement dispersés. Mais lorsqu'il approcha du village avec sa suite, on

lui tira plusieurs coups. Découvrant devant lui les bandes des rebelles, maîtresses du bois voisin, il les fit attaquer de trois côtés.

Là commença un combat désespéré; les révoltés, bientôt vaincus, se retirèrent vers le village en défendant le terrain pied à pied. Tandis qu'une partie des maisons étaient déjà la proie des flammes, ils se défendirent dans les autres, se retranchèrent enfin derrière les murailles de l'église, et de là se dispersèrent dans les bois.

Les armées de d'Erlach et de Wertmuller se réunirent près de Languenthal, et la révolte s'apaisa dans toute cette contrée. Wertmuller, fidèle à la paix assurée aux révoltés par le conseil de guerre de Mellinguen, blâma le général bernois du massacre de Herzoguenbouchsée, mais lorsque d'Erlach lui eut raconté la cause de ce malheur, il fut convenu que la Basse-Argovie seule jouirait des conditions du convenant de Mellinguen; mais que Bern traiterait d'après les droits de la guerre les communes sises au-dessus d'Arbourg.

Soudain, dans tous les villages coupables, succédèrent aux cris de la révolte et aux bravades de l'audace le silence de la mort et le repentir de la terreur. Les rebelles furent désarmés, leurs chefs mis dans les fers. Le conseil de guerre fédéral s'établit à Zofinguen pour juger les coupables. Schybi y fut conduit du fond de l'Entlibouch et eut la tête tranchée. Leuenberguer, caché dans sa propre maison, fut trahi par un voisin, son complice, et conduit dans les prisons de Berne. Il fut décapité, et sa tête, ainsi que l'acte d'alliance des rebelles, attachée à la potence. Son secrétaire Brœmmer mourut du même supplice. Ulrich Galli fut pendu. A Bâle on fit mourir, comme complices de la révolte, sept vieillards à longues barbes blanches. Beaucoup d'autres encore furent condamnés à la mort, à l'exil, à des amendes. Les bailliages libres payèrent 10,000 florins, les gens du comté de Lenzbourg 20,000, les Soleurois 30,000, et d'autres des sommes plus ou moins fortes. Quelques chefs des rebelles prirent la fuite; l'empereur Ferdinand III les mit au ban dans toute l'étendue de l'empire romain.

Les révoltés du canton de Lucerne, voyant leurs intérêts séparés de ceux des autres cantons, s'étaient décidés à faire une convention avec leur gouvernement. Uri, Schwyz, Unterwalden et Zoug se réunirent à Stanz (7 juin) comme arbitres et médiateurs entre le gouvernement et les sujets. Les rebelles de l'Entlibouch refusèrent seuls de se soumettre à la sentence arbitrale, se sentant soutenus en secret par plusieurs ambitieux de Lucerne qui se flattaient de changer le gouvernement. Mais ces citoyens furent trahis et emprisonnés, et l'Entlibouch fut réduit à l'obéissance par la supériorité des troupes que l'autorité y envoya.

Telle fut l'issue de cette révolte. Celui qui s'élève contre la loi, périt par la loi. Longtemps après ces troubles les cantons se querellèrent entr'eux au sujet des frais de la guerre; Berne particulièrement avec Zurich, Soleure avec Berne, jusqu'à ce qu'on s'arrangea dans une diète générale (1654), où l'on statua qu'à l'avenir chaque canton supporterait les frais des secours qu'il donnerait aux autres.

43.

Guerre de religion. Bataille de Villmerguen. La peste.

(De l'an 1656 à l'an 1699.)

A peine la querelle pour les frais de la guerre fut-elle terminée, qu'il s'en éleva une autre plus funeste que la première.

Elle naquit de la haine anti-chrétienne des catholiques et des réformés. Au lieu d'éteindre ce feu qui semblait allumé par l'enfer, les ecclésiastiques des deux partis ne cessaient de l'attiser par leurs discours. Les gouvernemens n'avaient déjà que trop de sujets de disputes, dans les bailliages communs surtout, où chacun prétendait au premier rôle et à la souveraineté. Chacun jugeant des autres d'après ses propres intentions, toute confiance se

trouvait anéantie. „Voyez," disaient les catholiques, „les Bernois et les Zuricois fortifient leurs villes et s'attachent la Hollande et l'Angleterre; toutes ces démarches sont dirigées contre nous." — Les réformés disaient de leur côté: „Voyez, les catholiques confirment l'alliance de Charles Borromée, renouvellent leurs traités avec la Savoie et avec l'évêque de Bâle et flattent le roi d'Espagne. Tout cela n'est pas sans but; ils en veulent à notre religion."

Six familles d'Arth, dans le canton de Schwyz, attachées au culte évangélique, furent obligées de s'enfuir (1655). A peine leur vie était-elle en sûreté dans Arth. Elles se présentèrent avec larmes et prières devant le conseil de Zurich, le suppliant d'intercéder auprès de leur gouvernement pour obtenir la libre sortie de leurs biens. Le conseil de Zurich, ému de compassion, écrivit à Schwyz selon le désir des supplians, Le gouvernement de Schwyz refusa la demande, exigeant qu'on lui livrât les fugitifs. Les cantons réformés en appelèrent au droit fédéral; mais le gouvernement de Schwyz répondit: „Nous n'avons à rendre compte de l'administration de notre pays qu'à Dieu et à notre conscience." Les biens des fugitifs furent confisqués; leurs parens, évangéliques aussi, jetés dans les fers, appliqués à la torture, quelques-uns même condamnés à mort.

Conseils, prières, médiations, tout fut mis en œuvre dans les diètes par les cantons neutres, mais tout fut infructueux. Alors Zurich prit les armes. Schwyz et les autres cantons ne furent pas moins prompts à s'armer. Les Zuricois, soutenus par Bâle, Mulhouse et Schaffhouse, se mirent en campagne avec 10,000 hommes, s'approchèrent du Rhin, soumirent la Thurgovie et assiégèrent Rapperswyl. Les troupes des catholiques avaient déjà occupé cette ville et l'Albis, ainsi que Bremgarten, Mellinguen, Baden, et, sur les confins des cantons d'Unterwalden et de Berne, la montagne du Brunig. Les Bernois firent garder leurs frontières du côté de Fribourg, de Soleure et d'Unterwalden; le reste de leurs troupes marcha sous quarante bannières au secours des Zuricois.

Aucun ordre, aucune discipline ne régnait parmi les troupes des réformés. Ravageant, incendiant tout sur leur passage, elles dévastèrent le couvent de Rheinau, pillèrent

des villages et des villes, emmenèrent des troupeaux entiers. Les Bernois entr'autres étaient si peu soumis à la discipline, qu'ils établirent leur camp dans les environs de Villmerguen, sans s'inquiéter de l'ennemi, sans envoyer en avant des éclaireurs, sans avoir même assez de munitions pour leur artillerie. Bien que quelques Argoviens eussent reconnu l'ennemi près du village de Wohlen, et jetassent des cris d'alarmes dans le camp, on n'y fit pas attention parceque plusieurs jeunes seigneurs bernois assurèrent, au retour d'une promenade à cheval, qu'il n'y avait nul danger à craindre.

Cependant plus de 4000 Lucernois étaient réellement cachés derrière un bois sur la hauteur de Wohlen. Leur colonel Pfyffer les fit avancer sans retard. Du haut d'un chemin creux qui les cachait à mi-corps, ils dirigèrent leur feu contre les Bernois. C'était à deux heures après midi, le 14 de janvier 1656. Le trouble et l'effroi des Bernois furent tels que les officiers purent à peine former les rangs. Comme les munitions de guerre manquaient, ils ne firent que deux décharges d'artillerie. Toute leur armée prit la fuite. Dix nouvelles bannières qui vinrent à leur secours furent entrainées par les fuyards. Pendant le combat, le colonel Pfyffer reçut une lettre de son gouvernement qui lui ordonnait de ne pas commencer l'attaque, parcequ'on cherchait à s'accorder sans effusion de sang. Mais devinant le contenu de la lettre, il la mit dans sa poche sans la décacheter, et poursuivit les Bernois dont ses soldats firent un grand carnage. Ils perdirent plus de 800 hommes et onze pièces d'artillerie. Plusieurs bataillons bernois occupaient les hauteurs des deux côtés de la route; ils virent la fuite des leurs qui se dirigeaient sur Lenzbourg, mais ils se tinrent immobiles, parcequ'ils n'avaient pas reçu d'ordre pour agir.

Les bataillons argoviens, au contraire, furent transportés de fureur à la vue du massacre des Bernois; ils voulurent marcher en avant, renouveler le combat, et le conseil de guerre bernois ne put arrêter qu'avec peine leur impétuosité. Telle fut la bataille de Villmerguen. Les vainqueurs restèrent trois jours entiers sur le champ de bataille à célébrer leur triomphe; après quoi ils se retirèrent chargés de butin. Leur victoire fut suivie d'un armistice

et, peu après, de la paix (26 février 1656). Comme on ne permettait pas l'importation des denrées dans les petits cantons, et que le gouvernement de Lucerne n'osait pas se fier plus que celui de Berne au peuple de la campagne, toujours mécontent, la paix était généralement désirée. Quoique cette guerre n'eût duré que neuf semaines, elle avait déjà coûté aux Zuricois plus de 414,000 florins. Le traité de paix remit tout à peu près sur l'ancien pied. On laissa aux gouvernemens cantonaux pleine liberté de statuer ce que bon leur semblerait relativement aux affaires religieuses et à l'émigration d'un canton dans un autre.

La mauvaise administration militaire des cantons réformés aurait permis aux catholiques d'obtenir de plus grands avantages, si l'organisation de leurs propres troupes avait été meilleure. Fâchés de n'avoir pas tiré un plus grand parti de leur situation, ils en rejetèrent toute la faute sur le colonel Zweyer d'Evenbach, chef des troupes d'Uri; ils l'accusèrent d'être d'intelligence avec les Zuricois et les Bernois, et d'avoir empêché près de l'Etzel qu'on poursuivit les ennemis déjà mis en fuite, et qu'on fît lever le siége de Rapperswyl. Un moine de Notre-dame-des-Ermites prétendit même que les Zuricois avaient envoyé à ce chef 1400 ducats dans un chapon. Cet incident fit naître de nouvelles disputes et des procès interminables devant les diètes.

La paix était rétablie, mais les esprits conservaient les dispositions les plus hostiles. Elles se manifestaient en tous lieux, surtout dans les bailliages communs. Là les peines des uns faisaient la joie des autres; le fanatisme du peuple imitait le fanatisme des grands; tous insultaient au christianisme au nom du christianisme. Peu s'en fallut que la guerre n'eclatât de nouveau d'un instant à l'autre.

Un Lucernois, enrôleur pour le service d'Espagne, traversa la Thurgovie par des chemins détournés avec quarante-trois recrues, le jour de la Pentecôte (1664). Au village de Lipperswyl ils entrèrent dans l'église réformée, les sabres nus, y firent du bruit et y causèrent du désordre. Une femme, saisie d'effroi, se sauva dans le village de Wigoldinguen, jetant de grands cris et appelant au secours. Les habitans de ce village se mirent aussitôt en route, tombèrent sur les recrues, en assommèrent cinq,

en blessèrent d'autres et firent quelques prisonniers. Cet événement remit les armes à la main aux défenseurs de l'un et de l'autre culte. Cinq cantons catholiques prirent aussitôt possession de Kaiserstouhl, Mellinguen et Bremgarten. On assembla des diètes; on négocia. Les catholiques ne pouvaient être apaisés que par du sang. Les cantons souverains de la Thurgovie condamnèrent à mort à la pluralité des voix deux paysans de Wigoldinguen (5 septembre 1665), malgré l'intercession et les supplications touchantes du gouvernement de Zurich. Ce même gouvernement fit faire une collecte dans toutes les églises de son canton pour aider la commune de Wigoldinguen à payer les frais de ce long procès.

Peu après se répandit le bruit que le roi de France allait ériger en forteresse Huninguen, non loin de Bâle, mesure défensive pour la France, offensive contre la Suisse. Les Confédérés inquiets envoyèrent des députés à Paris, vers le roi (1679). Leurs efforts pour arrêter la construction furent inutiles. L'inquiétude augmenta, surtout à Bâle. Les citoyens murmurèrent contre le Petit Conseil, accusant beaucoup de ses membres de s'être laissé éblouir par l'or français. Ils lui reprochaient aussi d'avoir excédé ses pouvoirs en matière d'élections et de législation, au détriment du pays. Les tribus s'assemblèrent. Bien des abus furent découverts. On punit ou par la destitution ou par la prison ou par de fortes amendes des conseillers et leurs femmes convaincus d'avoir influencé les élections. Le Conseil céda; les citoyens exaspérés avaient pris les armes. Les Confédérés envoyèrent des médiateurs pour terminer le différend à l'amiable (1691). Le détail des contestations, des soulèvemens, des actes de violence dépasserait les bornes de notre histoire. Les médiateurs fédéraux; de concert avec des délégués du Conseil et de la bourgeoisie réglèrent les droits et la compétence du Grand et du Petit Conseil, la police, l'administration, l'organisation judiciaire, la nomination aux emplois. Satisfaits de ces nouvelles institutions, les citoyens, en majorité, jurèrent de maintenir la paix. Jamais elle ne fut rompue d'une manière plus sanglante.

Jean Fatio, un des avocats de la bourgeoisie, fut emprisonné, pour avoir fait beaucoup de démarches hardies de son chef, en abusant du nom du peuple. Des citoyens armés, reconnaissables à des brassarts blancs, s'attroupèrent de nuit, demandant la liberté du prisonnier. On battit la générale. Les amis du gouvernement accoururent. On vit sous les armes citoyens contre citoyens. Deux partisans de Fatio recurent des coups de feu (23 septembre 1691); près de cinquante autres furent incarcérés le lendemain matin; on fit entrer dans la ville des paysans armés pour maintenir l'ordre. Un tribunal sévère jugea les auteurs de la révolte. Jean Fatio, Jean Muller et Conrad Moysès eurent la tête tranchée (28 septembre) sur la place de l'hôtel de ville; les autres se virent condamnés ou aux galères, ou au bannissement ou à des amendes.

Ainsi, tantôt dans un canton, tantôt dans un autre, les discordes civiles se joignaient aux discordes religieuses; on eût dit que la Suisse ne retrouverait plus le repos maintenant surtout que des puissances étrangères la vexaient. Cela répandit le deuil et la désolation dans les familles. Pour comble de malheur, une contagion pestilencielle enleva beaucoup de monde surtout à Bâle et dans l'Argovie (1667). Elle se manifestait par des bubons au bas-ventre. La température était malsaine; l'hiver précédent avait été chaud. Les arbres, les fruits, toutes les plantes étaient dévastés par des vers venimeux et des chenilles; on n'avait jamais vu autant de souris d'eau et de taupes. Un hiver rigoureux vint, au bout de l'année, mettre fin à tous ces fléaux.

44.

L'abbé de Saint-Gall enlève aux Tockenbourgeois leurs anciennes libertés; suites de cet événement.

(De l'an 1700 à l'an 1712.)

Les anciens Suisses s'affranchirent de la domination de toute puissance étrangère, et conservèrent cette noble

indépendance, tant que l'intérêt et la vanité ne leur firent ni courtiser ni craindre l'étranger. Ils jouirent du respect de tous les peuples tant qu'ils préférèrent l'éternelle justice à la vie. Mais quand la cupidité et la lâcheté placèrent la prudence au-dessus du droit; quand on vendit son corps et son sang à des souverains belliqueux; quand les chefs de la patrie se laissèrent lier par des chaînes d'or et par des cordons, la ruine fondit sur ce malheureux pays. On s'avilissait devant les étrangers pour s'enorgueiller devant ses concitoyens; on préférait son canton à la Suisse, sa famille à son canton; on était petit dans les grandes choses; et dans les petites on affectait de la grandeur; on recherchait les emplois par intérêt, on les mettait à l'enchère, on les donnait en dot; les Suisses s'appelaient un peuple libre, mais la plupart étaient des sujets misérables, dont la condition ne valait pas celle des sujets des rois; les seigneurs ne dédaignèrent ni la violence ni l'astuce pour éteindre peu à peu les faibles droits qui restaient encore au peuple, et pour reculer les limites de leur propre domination.

Les habitans du Tockenbourg en particulier en firent la triste expérience. Les communes de ce pays avaient obtenu de la faveur des comtes de Tockenbourg de grandes prérogatives; elles nommaient des juges aux tribunaux supérieurs et inférieurs; elles avaient leur part des amendes et de certains revenus; elles participaient, dans des assemblées générales ou particulières, à l'administration des biens publics et à l'autorité militaire. Leur bailli devait nécessairement être choisi dans leur sein.

L'abbé de Saint-Gall ayant acheté en 1468 du seigneur de Raron, pour la somme de 14,500 florins d'Allemagne *) les droits que celui-ci avait hérités des anciens comtès de Tockenbourg, il convoita aussi les droits que non seulement il n'avait pas achetés, mais qu'il avait même confirmés au peuple. Le peuple du Tockenbourg avait formé en 1436 une alliance avec Glaris et Schwyz, pour mettre ses droits sous leur protection; mais l'abbé, de son côté, avait obtenu en 1469, pour ses propres droits l'appui de ces mêmes cantons, par une alliance particulière. Comme

*) Environ 31,686 francs de France.

son abbaye était alliée à la Confédération et lui-même prince du saint-empire, il sut tirer avantage de cette double circonstance pour étendre de jour en jour sa considération et son pouvoir. Suivant que son intérêt l'exigeait, il s'élevait contre l'empereur comme membre de la Confédération, ou contre les Confédérés comme prince d'empire et vassal du trône impérial. Cette politique lui réussit.

Il commença par révoquer en doute la liberté des Tockenbourgeois et par les appeler ses serfs (1510), afin de les accoutumer insensiblement à cette idée. A la fin il attaqua sans détour leurs libertés, ce qui amena de fréquentes contestations débattues devant les deux cantons protecteurs. Ceux-ci lui étaient favorables. Il obtint d'abord (1539) qu'on en appelât à lui des jugemens de tous les tribunaux du pays; puis (1540) il s'arrogea le droit exclusif d'élire les juges et de garder les biens confisqués aux criminels; celui de faire choix d'un bailli étranger et d'administrer sans restriction les biens des églises et des cures; la propriété de la chasse et de la pêche; la prérogative de nommer les pasteurs de toutes les églises (1543), les greffiers et les huissiers (1555); le privilége d'accorder le droit de bourgeoisie (1596). Enfin on interdit au peuple et les assemblées générales et toutes les autres; l'administration militaire même passa tout entière dans les mains de l'abbé (1654). Alors il put gouverner au gré de son caprice; il consentait à des recrutemens forcés pour le service étranger, il donnait tous les emplois à ses créatures, voyait avec indifférence que les magistrats et les couvens attirassent à eux, à force de ruses et d'intrigues, les meilleurs fonds de terre, ou que les amandes publiques s'élevassent à des sommes énormes.

A la fin, l'un de ces abbés, Léodegar Burguisser, se crut maître absolu du Tockenbourg. Il ordonna au peuple de construire et d'entretenir à ses frais une nouvelle route à travers la forêt de Hummelwald. Une députation du peuple lui représenta que cette charge était plus forte que ne l'étaient autrefois les corvées dont ils s'étaient déjà rachetés deux fois; pour toute réponse, l'abbé condamna les députés à une amende de 1540 écus d'empire, à une

rétractation à huis ouverts, et prononça contr'eux l'interdiction civile.

Les Tockenbourgeois opprimés portèrent plainte auprès des cantons de Schwyz et de Glaris (1701). Les Glaronnais furent touchés de la misère de ce peuple écrasé, ainsi que les citoyens de Schwyz, quoique les Tockenbourgeois fussent réformés. „Fussent-il Turcs et païens," s'écrièrent-ils dans leur assemblée générale, „ce sont nos alliés et nous devons leur faire rendre justice. L'abbé, irrité de cette opposition, porta plainte à son tour auprès de tous les cantons, invoquant le droit fédéral. — De nouvelles diètes s'assemblèrent d'année en année. Zurich et Lucerne, qui avaient aussi fait une alliance défensive avec l'abbé, prirent part à cette querelle funeste. Leur religion en butte à tant d'attaques avait fait beaucoup d'amis aux Tockenbourgeois, et l'abbé s'était fait beaucoup d'ennemis parcequ'il venait de former une allience défensive avec l'Autriche, et qu'il considérait le comté de Tockenbourg comme un fief de l'empereur et de l'empire. Plus la querelle durait, plus elle s'embrouillait; c'est l'ordinaire. A la fin, l'ancienne haine religieuse y mêla encore ses poisons.

Voyant que Zurich et Berne soutenaient les Tockenbourgeois, par esprit de secte, et les encourageaient à persévérer dans leurs réclamations, Schwyz inclina pour l'abbé de Saint-Gall (1703): „Les nouveaux droits de l'abbé", dirent les députés de ce canton, „ses actes et ses seings passent avant les droits surannés du peuple, et aucun nouveau culte ne doit s'établir dans le Tockenbourg, sans le consentement préalable de Schwyz et de Glaris." Ces prétentions n'intimidèrent point Zurich ni Berne, et les Tockenbourgeois maintinrent leurs anciens droits. L'ambassadeur impérial apporta une lettre de la part de son maître, qui s'arrogeait le droit de connaître de ce différend, vu que le comté de Tockenbourg était incontestablement un ancien fief de l'empire. Mais Zurich et Berne répondirent: „Le Tockenbourg est renfermé dans les limites de la Confédération, et l'abbé de Saint-Gall nous à reconnu pour arbitres depuis plusieurs années." — Les ambassadeurs de Hollande, de Prusse et d'Angleterre encourageaient les Bernois et les Zuricois à résister à l'empereur.

Comme cette querelle s'étendait de plus en plus et que la discorde et les assassinats troublaient le Tockenbourg, parce que l'abbé de Saint-Gall y semait à dessein la division entre les réformés et les catholiques, un Zuricois respectable par sa sagesse (son nom était Nabholz) essaya par ses conseils de rétablir l'ordre et la paix. Ses efforts furent infructueux. L'abbé défendit opiniâtrément tous les titres de sa puissance menacée. Mais les Tockenbourgeois méprisèrent cette puissance et, au lieu d'obéir à l'abbé, chassèrent de tous les châteaux ses gouverneurs, ses délégués, ses soldats. L'abbé fit occuper par des troupes les ponts, les routes, les sentiers du ci-devant territoire de Saint-Gall. Les Tockenbourgeois prirent les armes. L'avoyer Durler de Lucerne, ami zélé du prélat, invita les cantons catholiques à réprimer ces rebelles. L'avoyer Willading de Berne invita les cantons réformés à courir aux armes sans délai pour défendre, contre les catholiques, les droits du peuple tockenbourgeois et la sûreté de l'église réformée. „La querelle", dit-il, „dure déjà depuis douze ans et s'enflamme de jour en jour."

Voyant que Zurich et Berne étaient pour eux et que 3000 Zuricois, commandés par un magistrat nommé Bodmer, venaient à leur secours; les Tockenbourgeois déclarèrent la guerre à l'abbé pour la défense de leurs droits (12 avril 1712). Nabholz, jusqu'à ce jour leur ami et leur conseiller, devint leur chef, fit sonner le tocsin et les défendit aussi vigoureusement avec l'épée qu'il l'avait fait avec la plume. Les couvens et les châteaux de l'abbé furent occupés; mais celui-ci fit entrer dans les murs de Wyl seize bataillons d'infanterie. Pendant ce temps les troupes zuricoises pillèrent et saccagèrent sans retenue le pays de Saint-Gall.

Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwalden et Zoug prirent les armes, couvrirent leurs frontières, marchèrent contre le Tockenbourg et s'emparèrent du comté de Bade. Le nonce du pape leur donna 26,000 écus du trésor papal, et dans les églises de Rome on adressa pour eux des prières à tous les saints. Les prêtres distribuèrent aux soldats des balles bénites et des amulettes.

Les Bernois tirèrent 10,000 couronnes de leur trésor pour mettre 25,000 hommes en campagne. Ils placèrent

des troupes sur toutes leurs frontières, dans le comté de Lenzbourg près d'Othmarsinguen, du côté de Badè et dans les bailliages libres. Un corps d'armée bernois, protégé par douze bouches à feu, passa l'Aar dans l'endroit appelé Stilli (eau tranquille) et joignit l'armée zuricoise près de Wurelinguen. Celle-ci, pendant ce temps, s'était rendue maîtresse de toute la Thurgovie. Ainsi partout il n'y eut que guerre et cris de guerre. Les Valaisans mêmes étaient déjà en marche pour secourir les cantons catholiques.

Glaris, Soleure et l'évêque de Constance gardèrent la neutralité au milieu de la confusion générale. Bâle et Fribourg gémirent de cette guerre civile et exhortèrent encore une fois les deux partis à se réconcilier; il n'était plus temps. L'abbé de Saint-Gall mit tous ses joyaux en sûreté à Lindau *); lui-même se rendit à Rorschach **) et demanda du secours à la ville de Saint-Gall et aux cantons d'Appenzell et de Glaris, mais il n'en reçut d'autre assurance que celle de leur neutralité. L'empereur, qui se trouvait alors à Presbourg en Hongrie, ordonna au cercle de Souabe de soutenir l'abbé de Saint-Gall.

45.

Guerre du Tockenbourg. Seconde bataille de Villmerguen. Paix d'Arau.

(De l'an 1712 à l'an 1718.)

Un corps de 10,000 Bernois et Zuricois s'était avancé sous les murs de Wyl pour y assiéger les troupes de l'abbé. Nabholz les joignit avec 2000 Tockenbourgeois et après lui un autre corps d'armée de la Thurgovie. La ville fut bombardée; les campagnes et les villages, ravagés.

---

*) Ville de Souabe sur une île du lac de Constance.

**) Bourg du canton de Saint-Gall au bord du lac de Constance; on l'appelle aussi *Roschach*.

Cependant la garnison de l'abbé se défendit vaillamment sous le major Felber et fit plus d'une sortie qui coûta du sang à l'ennemi. Mais lorsque les Thurgoviens se furent séparés des autres assiégeans qui leur témoignaient du mépris, Felber étendit ses ravages jusqu'à Braunau et Soummeri. Ses gens exerçaient de telles cruautés qu'ils assommèrent deux hommes sans défense et mutilèrent une femme en lui coupant les pieds et les mains. Saisie d'horreur, toute la Thurgovie poussa des cris de vengeance. Des hordes levées en masse et enflammées de rage s'avancèrent de Weinfelden. On y voyait des femmes et des jeunes-gens de douze ans. Elles usèrent de représailles contre les catholiques.

Nabholz dit aux généraux bernois et zuricois: „Faisons une incursion dans les anciens états de l'abbé, patrie d'un grand nombre des défenseurs de Wyl; quand ils verront de loin leurs cabanes et leurs villages en flammes, ils se sépareront des autres et la ville se trouvera affaiblie.“ Il entra donc avec 1000 hommes près d'Oberglatt dans les anciens états de l'abbé. A l'aspect de ce grand embrasement, ceux des assiégés dont les demeures étaient en feu sortirent promptement de la ville pour aller les défendre. Agitée par la discorde et par la terreur, la ville se rendit le 22 de mai. Les soldats de l'abbé se dispersèrent, vomissant des imprécations contre leur chef Felber. Celui-ci, en danger de perdre la vie, fut réduit à implorer la protection des vainqueurs pour pouvoir s'enfuir jusqu'à Bernhardszell. Mais le peuple furieux l'y poursuivit, l'arracha de la demeure du pasteur, le mit sur un mauvais cheval et le conduisit au milieu des cris et des outrages jusqu'au pont de la Sitter. Là il fut tué de quatre coups de fusil; le peuple coupa son cadavre en pièces avec des couteaux, et le jeta dans la rivière (24 mai).

Sur ces entrefaites le vaillant Nabholz avait pénétré plus avant dans les anciens états de l'abbé de St. Gall. Les habitans de Gossau se rendirent à lui après avoir assassiné dans leur fureur le général des troupes de leur contrée. Deux jours auparavant ils avaient chassé mille Tockenbourgeois envoyés contr'eux pour mettre tout à feu et à sang; ceux-ci, dans leur fuite, étranglèrent dans

une étable le prêtre catholique de Niederglatt. Les bannières de Zurich et de Berne traversèrent victorieuses toute la Thurgovie jusqu'à Saint-Gall, et laissèrent une garnison dans l'abbaye de cette ville et à Rorschach. L'abbé, plein d'effroi, s'était enfui auparavant à Augsbourg avec tous ses effets précieux.

Fiers de leurs succès, les Tockenbourgeois condamnèrent à mort ceux des sujets de l'abbé qui les avaient trahis; ils rejetèrent entièrement la domination de leur prince ecclésiastique, annullèrent leur alliance avec Schwyz et Glaris, et proposèrent aux habitans de Gaster, d'Uznach, de Gams et d'autres lieux de former avec eux une république semblable à celle des libres cantons de la Suisse. Ils tracèrent le plan d'une constitution qu'ils soumirent à la diète helvétique assemblée dans Arau; mais leur projet déplut aux seigneurs de Zurich et de Berne, qui aimaient mieux avoir dans le Tockenbourg des sujets que des Confédérés. Nabholz même, ce défenseur zélé des intérêts des Tockenbourgeois, refusa d'appuyer leur demande, quoiqu'ils lui offrissent des sommes considérables pour qu'il embrassât leur cause.

Cependant 2000 Bernois avaient passé l'Aar près de la Stilli et s'étaient joints à 3000 Zuricois commandés par le colonel Jean Gaspard Wertmuller. Réunis, ils passèrent le mont Hasenberg pour soumettre entièrement le comté de Bade, chassèrent les bandes éparses des cantons catholiques et s'avancèrent jusqu'auprès de la ville de Mellinguen. Du côté opposé il arriva, du comté de Lenzbourg, 7000 Bernois, qui traversèrent la Bunz. Les garnisons catholiques s'enfuirent à Bade, Mellinguen fut pris sans coup férir. Tous les lieux habités du comté de Bade rendirent hommage aux vainqueurs; de même que la ville de Bremgarten. Puis l'armée victorieuse se dirigea sur Bade pour en assiéger la forteresse. Wertmuller établit son camp à côté des vignes du pied de Jura et attendit l'arrivée des Bernois qui avaient pris un détour depuis Mellinguen jusqu'à Fahrwindisch, le long de la Reuss, pour attaquer Bade du côté opposé. Les assiégés faisaient un feu continuel contre le camp de Wertmuller du haut du château et de la terrasse de l'église des capucins. Une batterie zuricoise de quarante mortiers et au-

tres bouches à feu y répondait. L'église, la tour, un grand nombre de maisons furent endommagées; le parapet du château tomba avec fracas le long des rochers. Tout-à-coup on vit paraître à l'opposite, près des grands bains, l'armée bernoise qui conduisait avec elle vingt pièces de campagne, obusiers et mortiers. Les assiégés en furent si épouvantés qu'ils se rendirent à des conditions dures (31 mai). Le commandant de la forteresse, Crivelli d'Uri, put se retirer avec sa garnison, mais sans son artillerie.

Ces succès et l'hommage que le Rhinthal fut contraint de rendre à Zurich et à Berne furent pour les cantons catholiques une nouvelle source de discorde, de désordre et d'animosité. Les uns voulaient la paix, les autres la guerre. Les ambassadeurs d'Autriche et de France leur promettaient du secours; le pape leur envoyait de l'argent. Fribourg et Soleure, le Valais et tout ce qui était catholique dans les bailliages communs courut aux armes. Sur-le-champ ceux des cantons réformés qui n'avaient pris aucune part à la querelle, menacèrent de s'armer aussi; tous les réformés des bailliages communs préparaient à soutenir Zurich et Berne. Près de 150,000 Suisses se trouvaient sous les armes, prêts à verser le sang les uns des autres; jamais la Confédération n'avait mis sur pied des forces aussi considérables pour repousser un ennemi étranger. Heureusement une épée arrêta l'autre. La France et l'Autriche firent marcher des troupes vers les frontières de la Suisse, mais elles furent tenues en respect par des troupes anglaises, hollandaises et prussiennes.

Tandis que les députés de la Confédération, assemblés dans Arau, négociaient une paix, le chevalier Ackermann, bailli d'Unterwalden, à la tête de 5000 hommes, s'approcha du pont de Sins où les Bernois étaient campés; 300 hommes de leurs troupes s'étaient retranchés dans le cimetière de Sins; 700, près du village d'Auw. Ils furent surpris et purent à peine se sauver; un grand nombre de Bernois perdirent la vie. Le colonel Monier de Berne, qui se défendit vaillamment, d'abord dans le cimetière, ensuite dans l'église, fut à la fin contraint de se rendre. Ils eussent été massacrés impitoyablement par les soldats d'Unterwalden, de Schwyz et de Zoug, si Acker-

mann, blessé lui-même, n'eût pas résisté à leur rage sanguinaire avec une généreuse intrépidité (20 juillet). D'un autre côté, les troupes de Schwyz s'étaient avancées jusqu'à Hutten et Bellenschanz non loin du lac de Zurich (22 juillet). Mais elles y rencontrèrent le vaillant capitaine Wertmuller. Elles se battirent pendant sept heures, perdirent 200 hommes et reculèrent enfin devant les Zuricois. On trouva sur les morts des billets bénits dans lesquels étaient des chiffres, des croix, des promesses d'une victoire certaine.

L'armée catholique comptait plus de 9000 hommes. Elle traversa la contrée par Mouri jusqu'à Villmerguen, où se trouvaient 8000 Bernois. Tout près du lieu, déjà témoin d'une défaite sanglante des Bernois vaincus par les cantons catholiques. (14 janvier 1656), en dessous de Dintikon et de Hembrounn la terre allait être une seconde fois rougie du sang suisse versé par des Suisses. C'était le 25 de juillet 1712. Les Bernois avaient pris position près de Meiengrun. Les tonnerres de l'artillerie donnèrent le signal du carnage; le combat dura quatre heures. Au bout de ce temps les Bernois répandirent la terreur et le désordre dans les rangs des ennemis, puisqu'il faut donner ce nom à leurs frères. Ils rompirent leurs lignes et les mirent en fuite. Plus de 2000 catholiques mordirent la poussière.

Animés par ce succès, les Tockenbourgeois conquirent Uznach et Gaster; la ville de Rapperschwyl se rendit aux Zuricois; les vainqueurs pénétrèrent de tous côtés dans les terres des catholiques. Ceux-ci effrayés demandèrent la paix.

Les cantons de Lucerne et d'Uri avaient déjà signé la paix à la diète d'Arau (18 juillet); mais les paysans lucernois excités par le nonce du pape, par les curés et les moines, ne voulant pas la paix, avaient marché d'abord vers Lucerne pour forcer le gouvernement à faire la guerre, ensuite vers Villmerguen, pour combattre les Bernois. Là ils avaient trouvé leur perte. Même après cette bataille 2000 hommes de Willisau s'étaient soulevés contre le gouvernement; mais les troupes bernoises les rangèrent bientôt à leur devoir; ils payèrent des frais de guerre considérables. Les soldats bernois étaient devenus les meilleurs de la Confédération, pour l'habille-

ment, la discipline, le maniement et la qualité de leurs arme s

Enfin la paix générale fut conclue à la diète d'Arau, (9 et 11 août 1712) au grand avantage des vainqueurs. Les cantons catholiques non seulement cédèrent à Zurich et à Berne leurs droits sur Bade, Rapperswyl et les bailliages libres inférieurs, mais encore associèrent ces cantons déjà si puissans à leur autorité sur la Thurgovie et sur le Rhinthal; dès ce moment les deux religions allèrent de pair dans ce dernier pays. Glaris fut constamment associé aux droits de Zurich et de Berne.

Mais l'abbé de Saint-Gall, Léodegar, aussi opiniâtre que malheureux, ne voulut pas accepter la paix et resta hors de sa patrie jusqu'à sa mort. Pendant ce temps les Zuricois et les Bernois occupèrent son pays. Mais lorsque le nouvel abbé Joseph (1718) eut accepté et signé la paix à Rorschach, on lui rendit ses états; les Tockenbourgeois rentrèrent sous sa domination, mais avec des droits et des franchises plus considérables qu'auparavant et placés sous la protection de Zurich et de Berne. Le pape et son nonce persistèrent seuls à rejeter la paix d'Arau, et la déclarèrent nulle et invalide. Les Suisses réconciliés n'y firent aucune attention, et lorsque le peuple de quelques bailliages lucernois, excité par des ecclésiastiques, se souleva de nouveau contre le gouvernement, celui-ci fit venir une garnison de l'Entlibouch, demanda au pape qu'il imposât aux couvens une taxe pour le paiement des frais de la guerre, et qu'il rappelât le nonce Caraccioli, regardé comme l'auteur de tout le mal. Les cantons catholiques ressentirent longtemps les suites funestes de cette guerre, qui leur avait occasionné des dépenses considérables. Le gouvernement de Schwyz leva un impôt de cinq écus sur chaque ménage. Lucerne eut besoin de moyens de rigueur pour faire payer les frais de cette guerre. Uri, réduit à la même nécessité, ne put appaiser ses sujets de la Léventine qu'en leur accordant de grandes franchises (1713), et dès lors elle les appela, „chers et fidèles compatriotes.“

46.

Etat des Suisses au commencement du dix-huitième siècle. Querelle de Thomas Massner.

(De l'an 1701 à l'an 1714.)

Depuis la bataille fratricide de Villmerguen, les Confédérés n'eurent aucune guerre ni étrangère ni civile pendant l'espace de quatre-vingt-six ans. Toutefois cette période ne fut marquée ni par le bonheur, ni par le repos, ni par la gloire; mais elle s'écoula au milieu de débats et de différends des cantons entr'eux et des gouvernemens avec leurs sujets. A peu près de dix en dix ans se montraient sur la scène politique de nouvelles intrigues, de nouvelles conspirations, de nouvelles révoltes, jusqu'à ce que l'édifice ruiné de l'ancienne Confédération s'écroula au premier choc que lui donna la main hostile de la France.

Les Suisses firent leurs premières guerres pour se défendre contre les oppresseurs de leurs droits et de leur liberté. Une gloire immortelle parmi les nations de la terre récompensa leur courage. Ensuite les villes et les cantons devenus libres entreprirent d'autres guerres pour agrandir leur territoire et le nombre de leurs sujets, et pour étendre les limites étroites de leur domination. Une gloire équivoque et les germes de la discorde furent le prix de leurs vues ambitieuses. L'oubli ou le mépris sont le terme où aboutissent les actions même des plus grands conquérans, toujours semblables entre elles, toujours étrangères au bonheur de l'humanité. — Après cela les dissensions religieuses, jointes à l'envie, à l'ambition, à l'esprit de parti, mirent aux Suisses les armes à la main, non plus contre des ennemis communs, mais contre eux-mêmes. Quel fut le prix de tant de haines? Ils souillèrent la gloire héritée de leurs aïeux et se poussèrent les uns les autres sur les bords d'un abîme. — Enfin ils vendirent leurs enfans pour des guerres qui ne les regardaient pas, et achetèrent, au prix du sang de leurs braves, en faveur des fils des nobles, des soldes considérables, des pensions annuelles, des chaînes d'or, des cordons, des titres, récompenses

que les monarques donnent à leurs serviteurs. Un orgueil despotique, un luxe dévastateur envahirent les maisons des grands; des mœurs étrangères, des vices étrangers envahirent les cabanes du peuple; la Suisse devint le théâtre des intrigues immorales des ambassadeurs, et les gouvernemens des cantons ambitionnèrent un pouvoir illimité sur leurs sujets. Alors on vit les Confédérés moins unis entr'eux qu'avec des souverains éloignés; alors ils s'interdirent réciproquement de s'établir les uns chez les autres, et défendirent de canton à canton l'achat et la vente des choses les plus nécessaires à la vie. Leurs diètes ne furent plus qu'une vaine cérémonie où la pompe remplaçait la cordialité; leurs actions ténébreuses contredisaient leurs brillans discours.

En vain de sages amis de la patrie exhortaient à améliorer et à consolider le pacte de la Confédération, avant qu'elle vînt à se dissoudre; en vain, dans une diète même, quelques cantons évangéliques proposèrent une nouvelle constitution fédérale: l'égoïsme de la plupart des autres la fit rejeter. La proposition faite par un Genevois, Sarasin, de créer une autorité fédérale suprême, dont le pouvoir donnerait à la Confédération plus d'unité et d'ensemble, fut accueillie avec dérision.

En revanche, les habitans d'Uri, de Schwyz et d'Unterwalden s'assemblèrent en grande pompe le 24 de juin 1713 sur le Rutli où quatre cents ans auparavant leurs pères avaient fait le serment d'être libres. Ils y renouvelèrent, par un serment solennel, leurs alliances primitives; mais en le prêtant ils n'avaient dans le cœur que le triste souvenir de Villmerguen et la haine des cantons puissans. Deux ans plus tard (9 mai 1715) les cantons catholiques signèrent à Soleure un traité d'amitié avec la France, dont le roi était alors l'ennemi le plus acharné des protestans. Cette alliance particulière effraya les cantons évangéliques et leur inspira de la défiance. On soupçonnait que le traité renfermait des articles secrets, en vertu desquels des puissances étrangères seraient appelées en Suisse; les petits cantons, rendus plus forts aux dépens des autres; Genève et le Pays-de-Vaud, restitués au duc de Savoie, et le comté de Kybourg, à l'empereur. Pour l'honneur de la Suisse, l'événement ne justifia point ces soupçons, mais les soupçons eux-mêmes

attestaient l'animosité et la défiance réciproque des Confédérés.

On les voyait toujours prêts à combattre, non contre des puissances étrangères, pour protéger la gloire et le bonheur de la Suisse, mais contre leurs propres frères pour défendre les prérogatives d'un canton ou les intérêts d'un souverain. Les uns étaient attachés à l'Autriche; les autres, à la France; un petit nombre seulement, à la Suisse. Par là les ambassadeurs rusés des cours étrangères obtinrent une influence croissante dans les affaires de la Suisse. La honte fut le partage des Confédérés; le malheur, celui de mainte famille. L'exemple suivant le prouvera.

Un jeune homme des Grisons, occupé de ses études à Genève, fit une partie de plaisir en Savoie. L'ambassadeur français le fit saisir par trahison (1710) et enfermer dans une forteresse, parceque son père Thomas Massner, membre du conseil de Coire, tenait le parti de l'Autriche. Celui-ci, sur la nouvelle de l'arrestation de son fils innocent demanda inutilement justice et assistance. Poussé à bout, il arma des gens, saisit le frère de Merveilleux, chargé d'affaires de la France à Coire, et le tint enfermé par représailles. On fit un accommodement; le conseiller rendit son prisonnier et demanda pardon à l'ambassadeur français à Soleure. Mais n'obtenant pas la liberté de son fils, il médita une nouvelle vengeance. Un jour le vieux Massner tendit embûches au duc de Vendôme, grand-prieur de France, qui passait par le pays de Sargans, le fit prisonnier et le conduisit à Feldkirch vers les Autrichiens. Le gouvernement de la république des Grisons adressa des prières à la France et à l'Autriche pour obtenir la liberté des innocens captifs; mais ce fut sans succès. Les ambassadeurs étrangers envenimèrent au contraire la querelle. Par suite de cette discorde, l'ambassadeur anglais, partisan des Autrichiens, fut assassiné aux bains de Pfeffers; la ligue des Dix juridictions prit parti pour Thomas Massner et la majorité des tribus de Coire le nomma bailli de Maienfeld; les cantons suisses, au contraire, mirent ce même homme au ban et sa tête à prix; enfin une sentence du tribunal criminel d'Ilanz (17 août 1711) le déclara déchu de ses droits de citoyen, ordonna la confiscation de

ses biens, le condamna à une mort ignominieuse et offrit mille ducats de récompense à celui qui le livrerait.

Pour prévenir de plus grands maux, Thomas Massner avait déjà auparavant obtenu la liberté du duc de Vendôme et s'était retiré à Vienne, pour y vivre sous la protection de l'empereur. Il resta longtemps dans cet exil; tandis que son malheureux fils languissait dans une forteresse française, et que sa femme gémissait dans une sorte de veuvage au sein des montagnes. Mais la douleur de l'absence et les affection de son cœur le rappelèrent dans sa patrie. Il s'apercevait d'ailleurs que son crédit auprès de l'empereur diminuait chaque jour. Car la faveur du peuple et des monarques est comme la vapeur legère qu'emporte le moindre vent.

Arrivé dans sa patrie, la sentence d'Ilanz et le ban des Confédérés pesaient encore sur sa tête. Il erra dans les Alpes du pays de Glaris. Mais il y fut trahi et l'ambassadeur français le fit poursuivre. Un jour qu'il voulait échapper à ses persécuteurs et qu'il se trouvait déjà sur la rive droit du Rhin et sur le territoire de l'Autriche, sa voiture versa. Massner mourut des suites de cette chute.

En 1714 la paix fut conclue à Bade entre la France et l'Autriche. Parmi les plénipotentiaires de l'empereur était un neveu de Thomas Massner. A force de démarches et de pourparlers il obtint la liberté de son cousin. Celui-ci, en rentrant dans sa patrie après une captivité de plusieurs années, fut reçu par ses compatriotes comme un martyr triomphant, avec toutes les marques de l'allégresse publique, et dédommagé de ses souffrances par des honneurs et des dignités.

Voilà comment à cette époque les ambassadeurs étrangers se jouaient des Suisses dans leur propre pays, après les avoir divisés par les intrigues artificieuses usitées dans les cours.

47.

Troubles à Zurich, à Schaffhouse et dans l'évêché de Bâle.

(De l'an 1714 à l'an 1740.)

On a dit et souvent répété que la guerre est le plus grand des maux. Mais ainsi ne pensèrent point les anciens héros de la Confédération qui honorèrent le nom des Suisses devant Dieu et devant les hommes ; ils marchaient au combat pour la défense de leurs droits sacrés, parcequ'ils connaissaient quelque chose de mieux qu'une vie molle et une lâche sécurité ; le plus grand des maux, disaient-ils, c'est l'esclavage sous le sceptre de l'orgueil et de l'injustice.

Ainsi pendant la paix qui dura depuis la dernière bataille de Villmerguen jusqu'à l'arrivée des armées françaises, la Suisse eut à souffrir plus de calamités que dans toutes ses guerres contre l'Autriche et la Bourgogne. Car pendant les quatre-vingt-six années de repos, durant lesquelles se rouillèrent les épées des Winkelried, des Fontana, des Waldmann, des Hallwyl, des d'Erlach, la rouille de l'égoïsme et de l'orgueil rongea aussi les tables sur lesquelles était gravée la loyale alliance des anciens Suisses, et la Confédération se décomposa comme un cadavre en pourriture. Les fils dégénérés décorèrent pompeusement le cadavre des armoiries de leurs aïeux, afin que l'on ne s'aperçût pas que l'esprit qui l'animait autrefois l'avait abandonné.

On ne fit plus rien de grand. La grandeur consistait, aux yeux de presque tout le monde, dans les richesses et non dans les vertus, dans la domination sur des sujets et non dans le titre de citoyen libre. Les uns achetaient des bailliages à l'enchère, pour y vendre la justice et l'injustice comme une marchandise ordinaire. D'autres mendiaient dans les cours des pensions, des cordons, des titres. Ceux-ci, au lieu de mériter par des services la reconnaissance de la patrie, briguaient la main des filles de conseillers, et avec elle des emplois dans la magistra-

ture. Ceux-là poursuivaient d'autres avantages; un petit nombre, une gloire pure. Dans les pays sujets, le peuple n'avait guère d'autre droit que celui de partager avec son bétail les travaux de la campagne. Il restait plongé dans l'ignorance, car les gouvernemens étaient assez aveugles pour craindre que le peuple ne fût éclairé. Les villes dominatrices et les cantons souverains minaient sans relâche les libertés des sujets; et les familles nobles, les libertés des bourgeois. De temps en temps ceux dont les droits étaient attaqués se réveillaient de leur sommeil, s'armaient de courage, reconquéraient leurs droits ou prévenaient du moins par leurs menaces de nouveaux empiétemens. Mais toutes ces petites querelles ne méritent pas l'attention de la postérité; à peine excitèrent-elles dans le temps la curiosité de ceux des Confédérés qu'elles ne regardaient pas.

A Zurich, où la bourgeoisie avait conservé de tout temps un esprit de liberté, une légère dispute concernant des corps de métiers fit réformer inopinément plusieurs abus qui s'étaient introduits dans le système du gouvernement. Deux parcheminiers accusèrent un mégissier d'empiéter sur les prérogatives de leur corporation (octobre 1712). Cette dispute individuelle devint bientôt celle des deux corps de métier, puis, l'affaire de toute la bourgeoisie. On examina de nouveau les ordonnances et les prérogatives des corporations industrielles, on corrigea ce qui paraissait défectueux, on détermina plus rigoureusement la compétence législative de la bourgeoisie, on perfectionna, selon les besoins du temps, les statuts de l'ancien pacte constitutionnel, enfin on réunit tous ces changemens utiles en une loi fondamentale appelée libelle, et tous les citoyens la sanctionnèrent par un serment (17 décembre 1713).

Antérieurement déjà, après de longues altercations, la bourgeoisie de la ville de Schaffhouse avait obtenu les mêmes avantages par l'établissement d'une loi fondamentale qu'on appela instrument de réformation (1689). Car à Schaffhouse le petit conseil avait insensiblement usurpé un immense pouvoir par une bonté insinuante et par une ruse adroite que favorisait l'insouciance des communautés, ensuite par des coups d'autorité. Les droits de la bour-

geoisie avaient été violés; les biens de l'état, administrés arbitrairement et à l'avantage des familles dominantes. C'est ce qui arrive toujours quand les dépositaires de la loi, s'élevant au-dessus de la loi, s'imaginent que leur seule volonté doit en tenir lieu.

Mais la réforme des abus et de l'arbitraire au-dedans des murs de Schaffhouse ne les abolit pas entièrement dans les campagnes où les droits du peuple demeurèrent dans l'oubli. De là vint que lorsque le gouvernement établit à son profit un cabaret à Wilchingen, les habitans de ce bourg lui refusèrent obéissance (1717); puis lorsque le gouvernement, reconnaissant son tort, fit fermer le cabaret, les citoyens de Wilchinguen exposèrent beaucoup d'autres griefs non moins fondés. Des puissances étrangères ne négligèrent pas cette occasion de se mêler d'une dispute domestique; les prétextes ne leur manquaient jamais. Le gouvernement de Schaffhouse eut beau envoyer des troupes et promettre un examen impartial de tous les griefs, les bourgeois de Wilchinguen refusèrent de lui rendre hommage, parceque la cour de Vienne avait flatté leurs députés d'espérances séduisantes. Mais plus tard (1726) ils furent renvoyés de Vienne parceque l'Autriche craignit une guerre avec la France pour un sujet plus important, et qu'elle voulait s'assurer de la bienveillance de la Confédération. Un grand nombre des rebelles eurent leurs biens confisqués, d'autres furent punis par l'exil. Fatigués de se plaindre, ils consentirent au bout de plusieurs années à rendre au gouvernement l'hommage qu'ils lui avaient refusé (1729).

L'arbitraire produit toujours des désastres, et dans toute guerre d'un gouvernement contre les citoyens, la victoire est funeste, la gloire impure. C'est ce qu'éprouva dans le même temps l'évêque de Bâle.

La domination de ce seigneur embrassait le beau pays compris entre le lac de Bienne et la ville de Bâle, ces riches vallées du Jura où brillent des châteaux, des villages, des cités magnifiques; dans ses états se trouvaient les villes, de Bienne, de la Neuveville, de Porrentrui, de Délemont et de St. Ursanne, l'Erguel ou Val-de-Saint-Imier, le Freiberg et les seigneuries d'Esch, de Birseck et de Zwinguen.

Lorsque Jean Conrad de Reinach, devenu prince-évêque (1705), reçut l'hommage de ses sujets, le banneret du pays, Wisard, fit, au nom du peuple, la réserve de ses droits et du patronat de Berne. L'évêque ne voulut entendre parler d'aucune réserve, exigea le serment d'une obéissance illimitée, et dépouilla le banneret de ses honneurs et de ses emplois, s'imaginant que le pouvoir tenait lieu de tous les droits. Les habitans du val de Moutier ne pensaient pas de même. Le banneret s'adressant à la ville de Berne lui rappela son ancien patronat, et implora son secours. Comme l'évêque persistait dans ses prétentions au pouvoir absolu, et qu'il continuait à faire des innovations et à exercer des vexations de toute espèce contre les rebelles, les Bernois envoyèrent quelques mille hommes pour la défense de leurs protégés, et retablirent le banneret dans sa dignité et le pays dans ses droits. L'évêque en fut courroucé ; il en appela aux cantons catholiques qui espérèrent terminer ce différend avec l'aide de la France ; mais les Bernois comptaient sur le secours des cantons réformés et de l'Angleterre. Sentant qu'il ne pouvait pas l'emporter, l'évêque fit avec les Bernois, à Nidau, un accommodement à l'amiable (30 mars 1706), et reconnut les droits des habitans du val de Moutier; mais ce fut à contre-cœur, car il leur suscita chicane sur chicane, principalement au sujet du culte réformé. Berne reprit aussitôt les armes (1711). La seule menace fut une victoire.

L'évêque confirma de nouveau les droits du val de Moutier dans une conférence tenue dans Arberg ; il fut même contraint de souscrire à une condition onéreuse et humiliante, c'était de payer une amende de 20,000 écus, si, trois mois après la seconde et la troisième sommation des Bernois, il n'avait pas répondu d'une manière satisfaisante aux griefs que ses sujets lui présenteraient ; la prévôté de Moutier servit d'hypothèque pour l'exécution de cette clause. Malgré les foudres que le pape Clément XI lança contre un traité qui, selon ses expressions, donnait tant d'avantage à des hérétiques sur de vrais croyans, la convention fut respectée.

Dans la suite les évêques de Bâle cherchèrent à plusieurs reprises à étendre leur droit de souveraineté par des coups d'autorité ou par des décisions arbitraires, mais

ils n'eurent pas plus de succès. Le conseil de Bienne (1711) ayant banni du pays un citoyen de cette ville, la famille du condamné porta plainte à l'évêque. Celui-ci prétendit, contre toute justice, forcer le conseil à révoquer la sentence et à payer les frais du procès. Il destitua de sa pleine autorité le bourguemestre et cinq conseillers, tous opposés à ses prétentions despotiques; il leur infligea des amendes, les mit au ban, prononça la peine de mort contre le bourguemestre fugitif (1714), cassa même à la fin le conseil entier. Berne, unie depuis longtemps avec Bienne par une alliance défensive, rétablit la paix et fit rendre à la ville outragée sa liberté et ses droits légitimes.

L'évêque traita avec la même dureté la ville de Porrentrui. Elle possédait des priviléges importans et des franchises que lui avaient accordés d'anciens empereurs et des seigneurs, et que de tout temps les évêques avaient confirmés. Mais lorsque le Seigneur Sigismond de Reinach fut monté sur le siége épiscopal, il empiéta de diverses manières sur les droits de la ville. Mal inspiré par les conseils du seigneur de Ramschwag, il n'écoutat aucune plainte et traitait de rebelles les états provinciaux et leurs députés. Appuyés sur la conscience de leur bon droit, les citoyens de Porrentrui se soulevèrent. L'évêque appela contr'eux le secours des cantons catholiques; mais les députés de ces cantons, après un mûr examen, répondirent au prince-évêque en hommes loyaux (1734): „Pour que les prérogatives du souverain subsistent, il faut que les droits des sujets soient respectés." — Cette querelle dura sept années entières; les cœurs des sujets se fermèrent à leur prince. Celui-ci, courroucé contre les Suisses, fit venir dans ses états des troupes françaises (1741), remit ses sujets sous le joug du despotisme, disposa au gré de son caprice de leurs biens, de leurs honneurs, de leur vie: courbés sous le joug, les sujets se turent; mais ils attendaient l'heure de la vengeance. A la fin elle sonna.

48.

Soulèvement de Werdenberg contre Glaris.

(De l'an 1714 à l'an 1740.)

A peu près à la même époque, le petit district de Werdenberg fut le théâtre de scènes affligeantes. Depuis 1517 que Glaris avait acheté ce comté des seigneurs de Heuwen, il fut gouverné en paix par des baillis qui se renouvelaient tous les trois ans. Les habitans du pays de Werdenberg avaient d'abord vue de mauvais œil leur incorporation dans la Confédération helvétique, parcequ'elle leur ôtait à jamais l'espoir de racheter où d'obtenir leur liberté. Déjà en 1525 il y avait eu un soulèvement général contre les nouveaux maîtres; mais il fut promptement apaisé et suivi d'une tranquillité que rien ne troubla. Les 4000 habitans des trois paroisses possédaient dans les Alpes du Tockenbourg des pâturages d'un grand rapport, et dans la vallée, des champs et des vergers fertiles; ils jouissaient d'ailleurs de certains droits et de certaines franchises. Ils conservaient comme un trésor sacré les lettres d'octroi en vertu desquelles leur bailli ne devait ni se mêler de leurs affaires communales, ni retirer aucun avantage des forêts et des pâturages communs. Les baillis, au lieu de respecter toujours ces franchises, finirent par s'arroger l'administration des biens communaux, des bois et des pâturages; augmentèrent la dîme des montagnes convertie en argent; exercèrent une autorité arbitraire au sujet du droit de meilleur catel, de la nomination aux emplois et d'autres droits encore. Le peuple lésé invoquait ses prérogatives reconnues et sanctionnées.

Un jour que les quinze paroisses du pays de Glaris étaient réunies en assemblée générale en présence des premiers magistrats du canton (1705), quelques personnes dirent que les lettres d'octroi avaient été accordées par le conseil sans la participation des paroisses, qu'ainsi elles étaient invalides et désavantageuses à la chose publique. L'assemblée ordonna sur-le-champ qu'on demandât ces lettres pour les examiner.

Werdenberg ne remit qu'à regret au bailli Gaspard Trumpi ce dépôt de ses libertés, qu'on prétendait examiner et qu'on ne lui rendit jamais. Comme ce comté faisait des plaintes amères, mais toutefois respectueuses, contre ce vol politique, un triple conseil assemblé à Glaris promit que l'on réunirait, dans un acte fondamental qui serait remis aux citoyens de Werdenberg, la reconnaissance de tous les droits dont leur pays avait été en possession depuis les temps les plus reculés. Mais ceux-ci, pleins de défiance, réclamèrent, comme leur propriété, les lettres originales. Après quinze ans de plaintes inutiles ils refusèrent au nouveau bailli l'hommage accoutumé (1719). On leur promit de leur restituer les lettres d'octroi s'ils rendaient hommage à leur nouveau magistrat; le landammann de Glaris dit même au peuple assemblé dans l'église de Grabs: „Vieillard, j'ai déjà un pied dans la tombe et je veux que l'autre y descende à cette heure même si l'on ne vous tient pas parole.“ Mais la confiance du peuple, souvent déçue, ne fut point rétablie par cette promesse.

Etonné de tant de résistance, le gouvernement de Glaris recourut à Zurich, chef-lieu de la Confédération, et aux Confédérés assemblés en diète à Frauenfeld. Le comté de Werdenberg fit de même; mais on renvoya les députés de ce comté sans les entendre, avec ordre au peuple de se soumettre à son gouvernement et de rendre l'hommage requis. Il obéit (juillet 1720), mais sans se désister de son droit. Le gouvernement engagea les députés de Werdenberg à venir à Glaris pour examiner les documens et pour entrer en négociation au sujet des lettres d'octroi, leur promettant un sauf-conduit sur son honneur et avec serment. A peine furent-ils arrivés, qu'on leur fit de fortes menaces parcequ'ils ne voulaient pas renoncer à leurs prétentions; on les jeta dans un cachot, où l'un des plus fermes d'entr'eux mourut de mort subite. Les citoyens de Werdenberg en furent d'autant plus affligés qu'ils virent bien qu'au tribunal des Confédérés les droits des sujets et les droits des gouvernemens n'étaient pas pesés dans la même balance. Quarante hommes des trois paroisses firent ensemble le serment de sacrifier leurs biens et leur vie plutôt que d'abandonner les droits de leur pays. L'agitation se répandit de proche en proche;

le peuple devint fier et menaçant; le bailli dans son château semblait un prisonnier plutôt qu'un maître. Il y fit entrer, au milieu d'une nuit obscure, une garnison de soixante-quinze Glaronnais.

A cette nouvelle, le peuple sonna les cloches d'alarme, sortit des communes par bandes armées; courut çà et là tumultueusement et voulut marcher contre le château; mais ces bandes n'avaient ni ordre ni discipline, ni chefs expérimentés. Dès qu'elles se virent accueillies par le feu de l'artillerie du château, elles furent épouvantées et prirent la fuite (21 octobre 1721). Cinq jours après parut à la tête de 2000 hommes le général glaronnais Bartholomée Paravicini. Il fut suivi de députés du canton-directeur.

Voyant leurs affaires désespérées, persuadés plutôt par l'aspect des forces du gouvernement que par l'éloquence des députés de Zurich, les révoltés, couverts de confusion, portèrent leurs armes au château, et les y déposèrent. Cependant le gouvernement de Glaris, exhorté par les Zuricois et par les Bernois à traiter avec douceur un peuple malheureux et égaré, retira ses troupes le jour même de la reddition des armes, et les fit rétrograder ce jour là jusqu'à Azmoos, malgré la pluie et l'ouragan.

C'est l'ordinaire d'un peuple ignorant de ne songer ni au passé ni à l'avenir, et d'être aussi insolent après le danger que lâche en sa présence. Aucun des accusés ne comparut au château pour rendre compte de sa conduite, comme ils s'y étaient engagés. Chacun fit derechef le héros. Le peuple tint de nouveau une assemblée générale où il jura de défendre ses droits avec union et constance. On construisit sans retard un pont sur le Rhin afin d'avoir une retraite dans la dernière extrémité.

Les troupes glaronnaises entrèrent pour la seconde fois dans le pays révolté; aussitôt les hordes rebelles mais sans armes s'enfuirent au-delà du Rhin, se persuadant que l'exil et la pauvreté valaient mieux qu'une patrie où leurs droits étaient foulés aux pieds. Mais on était en hiver; les vagissemens des enfans à demi-morts de froid et les cris lamentables des femmes brisèrent le cœur des hommes. Ils envoyèrent donc au château de Werdenberg demander grâce, et, préparés à tout souffrir, ils retournèrent au bout de quelques jours dans leurs cabanes abandonnées.

Un petit nombre seulement préféra un exil volontaire à la condition de serfs, à laquelle les autres se soumirent par serment (31 décembre 1721).

Le gouvernement de Glaris prononça sur le crime des révoltés. Les noms de Léonard Beusch de Rafis, de Jean Beusch, de Jacques Vorburguer, de Jean Nauw et de Jean Senn, qui avaient porté la parole pour le peuple, furent attachés à la potence. La révolte fut punie par des amendes et des confiscations, dont la valeur surpassait 70,000 florins; par des flétrissures et des bannissemens; mais personne ne fut condamné à mort. Le sang qui dans les troubles civils coule de l'échafaud sur le sol d'un pays libre, devient une semence de malédiction et de vengeance, dont quelquefois les fruits funestes ne sont recueillis que par les fils des bourreaux et des victimes.

Glaris anéantit tous les titres des libertés de Werdenberg. Mais quelques années plus tard, les bergers de la Linth, poussés par une résolution généreuse, délivrèrent les sujets de ce canton d'un grand nombre de leurs anciens maux, en restreignant avec prudence le pouvoir des baillis, et rendirent enfin aussi aux habitans de Werdenberg leurs droits et leur existence civile. Ils n'eurent jamais lieu de se repentir de leur modération.

49.

Fureur des partis et troubles dans le pays de Zoug. Puissance et infortune du landammann Schoumacher.

(De l'an 1714 à l'an 1740.)

Au moment où la paix rentra dans le pays de Glaris, les excès des partis la firent fuir du pays de Zoug.

Au sein des Alpes, près d'un lac charmant se trouve la petite ville de Zoug, dont la situation sur un terrain peu solide n'est pas sans danger; déjà deux fois (1435 et 1594) cette rive, déchirée avec un fracas horrible, disparut sous les flots avec ses maisons et ses jardins. Le petit

district dépendant de la ville, anciennement acheté (1350 à 1484) de plusieurs chevaliers et de plusieurs couvens, au moyen des économies du trésor municipal, avait été administré par des baillis. Le seul bailliage de Hunenberg, qui avait acheté lui-même sa liberté (1414), s'était soumis volontairement à la souveraineté de Zoug, sous la réserve de ses droits. Dans la ville même, les droits de tous les citoyens étaient égaux. Cependant quelques familles nobles très-anciennes, soit comme héritières d'une grande fortune ou d'un grand nom, soit par leur mérite, soit par l'influence de leur parti, se trouvaient presque toujours en possession des premières charges. Elles causèrent souvent les plus grands désordres, tantôt semant la division parmi les citoyens, tantôt se persécutant les unes les autres, tantôt vendant aux puissances étrangères et leurs services personnels et les services de leur patrie.

Les communes d'Egueri, de Menzinguen et de Baar, libres sous l'empire de leurs propres constitutions et de leurs lois, indépendantes de la ville, formaient avec celle-ci tout le canton. Le landammann, chef de la république, était choisi tour-à-tour dans les quatre communautés. Les petites prérogatives dont la ville jouissait et quelquefois abusait, ne servaient qu'à entretenir la haine et la jalousie de la campagne. Il ne s'écoulait jamais un siècle sans des querelles tumultueuses, parfois sanglantes. Une fois même (1702) Egueri, Menzinguen et Baar furent sur le point de rompre leur alliance avec Zoug et de former un canton séparé; mais les autres Confédérés les en empêchèrent.

Parmi les familles les plus riches du pays on distinguait celle des Zourlauben, barons de Thourn et Guestellenbourg. Depuis deux cents ans ils étaient presque toujours en possession des premières dignités de l'état, ainsi que sous la dépendance des rois de France qui leur abandonnaient la distribution des pensions stipulées, des pensions gratuites et le soin de leur acheter des partisans et des suffrages. Ils avaient obtenu du conseil de la ville et du conseil communal le privilége lucratif de vendre le sel du gouvernement, dont ils faisaient venir chaque année six cents tonneaux de la Haute-Bourgogne. Les adversaires des Zourlauben passaient pour adversaires de la France et par conséquent pour amis de l'Autriche.

Au nombre de ces derniers était Antoine Schoumacher, homme d'esprit, mais violent, et faisant le commerce du sel de Hall *). Réuni aux autres antagonistes du landammann Fidélis Zourlauben, il commença par blâmer la qualité du sel bourguignon; ensuite il répandit des soupçons sur la fidélité de l'administration de cette ferme; enfin il éleva des plaintes contre la distribution partiale des pensions et des gratifications accordées par la France. Les communes de Baar et de Menziguen, appuyant ses plaintes, s'écrièrent: „L'argent de la France doit être distribué par portions égales entre tous les citoyens. Chacun de nous, le plus petit comme le plus grand, est un allié du roi.“ Ce discours ayant été rapporté au landammann Fidélis, il fit distribuer parmi le peuple des pensions et des présens, et dresser dans les auberges des tables ouvertes, afin de se faire des amis et des partisans contre les Rudes; c'est le surnom que l'on donnait à ses ennemis.

Mais peu de temps après (1728), Josias Schicker de Baar, ennemi de Zourlauben et l'un des Rudes, devenu landammann du canton, fit décréter la distribution égale des pensions stipulées et gratuites que la France payait annuellement. Comme cette puissance s'y opposa, la colère des Rudes alla jusqu'à persécuter tous les favoris du roi de France, que l'on surnommait les Doux. Ils furent maltraités; leurs places, données à des partisans de l'Autriche. Le landammann Fidélis, accusé de malversation dans la distribution des emplois ecclésiastiques et civils, et d'une usure excessive, fut condamné à restituer le gain mal acquis, et comme il s'était enfui à Lucerne, on confisca ses biens, et on le bannit pour cent et un ans. Il ne revit plus sa patrie. D'autres personnes du parti des Doux, ayant pris la fuite comme lui, furent condamnés à la même peine. Les landammanns Weber et Christophe Andermatt partagèrent leur sort, pour avoir signé à Soleure, au nom du canton de Zoug (1715), un traité d'alliance avec la France que le bruit public accu-

*) Petite ville du Tyrol sur l'Inn, où se trouvent des mines de sel.

sait de renfermer comme condition secrète le partage de la Suisse.

Deux ans après (1731), l'assemblée générale ayant conféré la dignité de landammann à Antoine Schoumacher l'alliance avec le roi de France fut rompue. Un seul homme, le conseiller Béat Gaspard Utiguer, eut le courage de représenter au peuple les dangers de cette démarche: mais il fut obligé de quitter le pays à l'instant même pour échapper à la mort.

Le landammann Schoumacher fit nommer par le peuple un nouveau conseil investi des plus grands pouvoirs et composé de neuf de ses partisans tout dévoués à sa volonté. Alors commença une nouvelle persécution contre les amis de la France. Les prisons furent encombrées; quiconque échappait au fer était pendu en effigie, et son nom, affiché à la potence. Toute pitié accordée aux bannis, tout blâme de la conduite despotique des Rudes était puni par l'exposition au carcan ou par la contrainte ignominieuse de porter pendant une année entière un bonnet rouge tricoté, objet de la risée publique. Schoumacher chercha même à détacher de la France Uri, Schwyz et Unterwalden. Le motif de sa conduite fut peut-être l'intention loyale de soustraire sa patrie à l'influence de l'argent et des intrigues de l'étranger, peut-être aussi l'espoir que la France consentirait à la répartition égale des sommes qu'elle envoyait, et qu'ainsi le crédit des Zourlauben serait ruiné.

Ce régime de violences commises dans de bonnes intentions avait duré déjà deux ans. Cependant un grand nombre d'entre les Rudes, voyant leurs espérances déçues, s'adoucirent, soupirèrent après le repos, et regrettèrent leurs vieux amis exilés. Surpris et irrité de cette inconstance, Schoumacher eut recours à des mesures extraordinaires et terribles pour empêcher toute communication entre les gens du pays et les exilés, et pour prévenir toute révolte contre son despotisme. Les communes furent forcées de mettre sur pied des troupes; Baar et Menziguen, d'établir des gardes particulières; des capitaines furent envoyés dans tous les bailliages. Les portes de la ville de Zoug réparées s'ouvraient tard, se fermaient de bonne heure. — Ces mesures excitèrent l'éton-

nement du peuple, qui ne voyait point d'ennemi, et l'énormité des frais qu'elles occasionnaient le fit murmurer.

A l'expiration du pouvoir de Schoumacher, aucune de ses promesses ne se trouvant réalisée, le crédit du parti des Doux augmenta considérablement parmi le peuple sous le landammann suivant, Jean Pierre Stauh. Ce magistrat lui-même embrassa leur parti, et suivit le torrent. En peu de temps ils se trouvèrent les plus forts. Schoumacher rendit ses comptes plusieurs mois après être sorti de charge; convaincu d'avoir en main des sommes considérables sans l'ordre et à l'insu du gouvernement, il fut expulsé du conseil et mis aux fers avec ses amis et ses créatures.

Dès que le bruit s'en répandit dans le canton, les Rudes furent partout destitués; de tous côtés s'élevèrent plaintes sur plaintes contre les terreurs de leur domination; les bannis, rappelés de leur triste exil, furent accueillis dans toutes les cabanes avec des larmes de joie. Antoine Schoumacher, victime de la vengeance plus encore que de la justice, fut conduit sous la potence (9 mars 1735) où étaient suspendus les noms et les effigies des bannis. Le bourreau les enleva. Le landammann humilié les porta sur ses épaules jusqu'à l'hôtel de ville; il ne demanda que la vie. A la suite de dix accusations graves, les juges le condamnèrent à un bannissement perpétuel du sol de la Suisse et à trois ans de galères. Mais le peuple demandait son sang. De peur d'un soulèvement, on le conduisit avant le point du jour vers le lac, les mains et les pieds chargés de fers. Sa fille suspendue à son cou versait les larmes d'un éternel adieu. La foule garda un morne silence. Entouré d'une garde formidable, il monta sur la barque, prête à l'emporter pour toujours loin d'une terre où il ne voyait que des pleurs, n'entendait que des malédictions. La faveur populaire est une vile courtisanne; les joies de ses amans se changent bientôt en douleurs. Sept semaines après son départ la mort l'affranchit, dans les prisons de Turin, du malheur de subir le supplice des galères.

Mais les anciens vices ne furent pas exilés avec sa personne; les dissensions et le mécontentement subsistèrent bien des années après lui. Zoug renouvela son alliance

avec la France, et celle-ci envoya de nouveau des gratifications secrètes à ses adhérens. Dès que le peuple s'en aperçut (1764), un nouvel orage éclata ; ceux qui avaient reçu les gratifications furent condamnés à les verser dans la caisse de l'état, et punis, en outre, par de fortes amendes et par le bannissement. Les Confédérés ne prévinrent qu'avec peine un nouveau soulèvement, en obtenant de la France, par leur médiation (1768), que le peuple recevrait comme précédemment du sel de Bourgogne ou un dédommagement en argent, qui, ainsi que les pensions stipulées avec la Confédération, serait partagé entre tous les citoyens de la ville et de la campagne.

50.

Querelle des Rudes et des Doux dans les rhodes extérieures d'Appenzell.

(De l'an 1714 à l'an 1740.)

Combien un pays est à plaindre, quand les magistrats, oubliant qu'ils sont les serviteurs de l'état, veulent que le bien public serve à leurs intérêts, quand les seuls mobiles de leur administration sont l'égoïsme, la vengeance et l'orgueil! Ce principe des malheurs de Zoug faillit à être la cause d'une guerre civile dans le canton d'Appenzell.

Depuis que les douze rhodes ou districts du pays d'Appenzell se furent séparées à cause de la différence de religion, ensorte que les rhodes intérieures au pied des hautes Alpes suivaient le culte catholique, et les rhodes extérieures sur les deux rives de la Sitter, le culte réformé, ces deux petits états formaient un seul canton, quoique séparés par leurs mœurs et leurs lois autant que par leur croyance religieuse.

Le bourg d'Appenzell, anciennement chef-lieu de tout le pays, l'était demeuré des rhodes intérieures. Les rhodes extérieures, divisées en deux parties inégales par la Sitte *, se disputèrent longtemps soit pour la détermina-

tion d'un chef-lieu, soit pour la nomination des autorités. Le peuple devant la Sitter était plus nombreux que le peuple derrière la Sitter; celui-ci n'en était que plus jaloux de ses droits. A la fin chacune des deux parties nomma ses propres autorités; Troguen devint le chef-lieu du pays devant la Sitter, Hérisau celui de l'autre partie. Mais au lieu de mettre fin à la querelle, cette séparation l'envenima.

La famille de Zellwèguer, enrichie par le commerce et les fabriques, jouissait d'une grande considération à Troguen. A Hérisau florissait la famille des Wetter. Un membre de cette dernière maison avait obtenu la dignité de landammann; la même année, la ville de Saint-Gall eut un nouveau démêlé avec les Appenzellois au sujet d'un droit de péage (1732). Les Saint-Gallois demandèrent que le différend fût soumis à l'arbitrage des deux cantons de la Confédération, conformément à l'article 83 du traité de paix de Rorschach, conclu après la guerre de Tockenbourg.

Le landammann Wetter ne voulut point entendre à cet arrangement. „La paix de Rorschach", dit-il, „n'est pas obligatoire pour notre peuple, puisqu'elle n'a été confirmée par aucune de nos communes, mais signée, à leur insu et sans autorisation, par quelques chefs du pays. S'ils vivaient encore, il faudrait les punir pour avoir trahi la liberté et la justice, et accordé à la ville de Saint-Gall le pouvoir d'augmenter ses péages à sa guise."

Il ne restait d'autres magistrats d'Appenzell, témoins du traité de Rorschach, que les parens de la famille des Zellwèguer à Troguen. Le landammann Wetter les haïssait à cause de leurs richesses et de la considération dont ils jouissaient: il accusa les signataires d'avoir agi par intérêt et d'avoir eu des intelligences secrètes avec Saint-Gall, au détriment de leur propre pays.

Les Zellwèguer répondirent: „Les chefs du pays devant et derrière la Sitter n'ont-ils pas été présens à la conclusion du traité de Rorschach? Les chefs et les magistrats de toutes les rhodes ne l'ont-ils pas accepté? N'a-t-on pas appliqué déjà et mis à exécution ce même article dans un démêlé semblable avec les Saint-Gallois en 1720?

Qui vous le fait rejeter maintenant, si ce n'est votre mauvaise foi?«

Mais le peuple derrière la Sitter n'écouta point ces raisons; il ajouta foi aux discours de Wetter, et fit de sanglans reproches aux Zellwèguer et à leurs amis. Un jour que les chefs de toutes les rhodes se trouvaient réunis à Hérisau, des paysans ameutés, qu'on appelait aussi les Rudes, assaillirent la maison du conseil et pénétrèrent jusque dans la salle. Grossiers et rudes en effet, ils maltraitèrent les membres du conseil qui respectaient le traité de paix de Rorschach, surnommés à cause de cela les Doux, et poussèrent les Zellweguer vers la fenêtre pour les précipiter dans la rue où les attendaient la rage et la barbarie du peuple. La tranquillité ne se rétablit que lorsque chacun des conseillers eut crié à haute voix par la fenêtre: „Le gouvernement a manqué en ne soumettant pas aux communes le traité de paix de Rorschach.“

Les paroisses devant la Sitter ayant appris le mauvais traitement qu'on avait fait éprouver à leurs magistrats, voulurent se lever en masse pour les venger; mais les Zellwèguer et d'autres gens de bien les en détournèrent, et les engagèrent à attendre paisiblement l'assemblée générale qui allait avoir lieu.

Lorsque les gens des rhodes devant la Sitter vinrent pour l'assemblée générale à Teufen (20 novembre 1732), ils trouvèrent ceux des rhodes derrière la Sitter rassemblés en plus grand nombre qu'à l'ordinaire autour du siége du landammann, décoré de vieilles épées. Ceux-ci emportèrent tout par leurs cris et par leur majorité; destituèrent les principaux magistrats qui étaient du parti des Doux, et déclarèrent innocens tous ceux que leurs attaques contre la paix de Rorschach avaient fait punir.

Dès ce jour on ne vit plus dans tout le pays que haine, qu'exaspération, que persécutions, que violences, entre les Rudes et les Doux, entre les partisans des Wetter et ceux des Zellwèguer. Les deux partis portèrent plainte auprès des Confédérés. Tandis que ceux-ci restaient dans l'irrésolution à la diète de Frauenfeld (janvier 1733), le peuple se porta à de tels excès de fureur qu'on en vint aux mains, et que les femmes et les enfans s'enfuirent dans le Rhinthal. Une députation de la diète se rendit en

hâte à Hérisau pour rétablir la paix. Escher, préfet de Zurich, président de la députation, ayant appaisé le conseil par de sages discours, et assuré que les Confédérés n'avaient jamais en l'intention d'imposer à des membres de la Confédération des conventions qui pouvaient leur déplaire, on annonça des députés de dix paroisses envoyés pour parler à ceux de la diète. Mais leur nombre était tel que la place du marché d'Hérisau ne pouvait les contenir; il y en avait de quatre à cinq mille. Ils ne firent entendre que cris et menaces. „Quoi?" dirent-ils aux députés, „venez-vous pour soutenir la révolte des Doux et pour imposer à un peuple indépendant une convention qu'il n'a pas consentie? Sommes-nous sujets ou sommes-nous encore libres?"

Les pour-parlers durèrent jusque fort avant dans la nuit. Les députés de la diète furent obligés de se rendre par une soirée d'hiver très-rigoureuse, à la lumière de torches et de lanternes (19 février 1733), dans une plaine près d'Hérisau, et de donner au peuple l'assurance par écrit qu'on ne le ferait jamais adhérer de force au traité de paix de Rorschach. — Le jour suivant de nouvelles hordes du peuple debordèrent sur Hérisau, et exigèrent des médiateurs qu'ils exhortassent le parti rebelle à se soumettre au décret de l'assemblée générale. Les députés de Zurich et de Berne dirent: „Nos cantons sont les auteurs et les garans de l'article qu'on attaque dans le traité de paix, comment pourrions-nous agir contre ceux qui veulent rester fidèles à ce traité? Ce peuple mutiné ne nous forcera jamais à parler contre notre devoir." Mais les autres députés, en proie à la plus grande anxiété, étaient d'avis qu'il fallait apaiser la multitude. La députation témoigna donc par écrit que les Doux devaient se soumettre au décret de l'assemblée générale.

C'était là tout ce que les Rudes avaient demandé; après ce triomphe il se dispersèrent. La conduite des Appenzellois, le traitement qu'avaient éprouvé les députés de la Confédération, indignèrent les cantons médiateurs, surtout Zurich et Berne; mais les plaies encore récentes de la guerre du Tockenburg ne permirent pas de menacer à main armée les coupables. On se contenta d'entrer à ce sujet dans de nouveaux pour-parlers aux diètes de Frauer-

feld et d'Arau; elles restèrent sans résultat, pareequ'elles n'étaient pas soutenues par la force, et ne servirent qu'à encourager le parti vaincu dans sa résistance au parti vainqueur.

Enfin l'irritation de l'un et de l'autre éclata dans le bourg de Gaiss; on en vint aux mains; on demanda du secours aux bourgs et aux villages voisins. Les armes dont on se servit furent des massues et des bâtons. Les Rudes triomphèrent encore cette fois, et pillèrent les granges et les caves de leurs adversaires. Les vaincus, respirant la vengeance, se rassemblèrent en armes, le jour suivant, à Troguen et à Speicher; les bataillons des Rudes étaient réunis sous leurs bannières à Teufen, soutenus par de l'artillerie. Le sang allait couler; mais le gouvernement d'Appenzell parvint à séparer les furieux et à maintenir la paix par sa fermeté et sa prudence, appuyé d'ailleurs et encouragé par les médiateurs suisses assemblés à Saint-Gall.

Les Doux avaient eu le temps et l'occasion de se convaincre qu'ils étaient de beaucoup plus faibles que leurs ennemis; aussi abandonnèrent-ils leur cause de désespoir. L'assemblée générale réunis à Houndwyl confirma ce que l'assemblée générale de l'année précédente avait décidé à Teufen. Les chefs du parti malheureux furent privés de leurs honneurs et de leurs emplois, et expièrent par des amendes énormes l'espérance qu'ils avaient fondée sur l'assistance des cantons et des diètes.

51.

Conjuration de Henzi à Berne.

(De l'an 1740 à l'an 1749.)

Les Confédérés n'émirent pas leur opinion sur la justice et l'injustice des mesures prises dans la querelle débattue sur les deux rives de la Sitter. Au lieu de se mêler d'affaires étrangères, chaque canton ne songea qu'à conserver sa paix intérieure: car chacun d'eux était ex-

posé à plus ou moins de périls; mais le plus grand fut celui qui courut la ville de Berne.

Anciennement le souverain pouvoir dans la ville de Berne était entre les mains de tous les citoyens, en vertu d'une loi fondamentale octroyée par le duc Berthold de Zæhringuen (1218). La commune nommait chaque année ses magistrats, les choisissant d'ordinaire parmi la noblesse qui s'était établie dans la ville, et que la richesse, le loisir et l'instruction rendaient plus capable que la bourgeoisie de gouverner un état avec dignité. Mais comme la noblesse était peu à peu devenue hautaine et ambitieuse de posséder seule le pouvoir, la bourgeoisie, assemblée dans l'église des prédicateurs (l'église française), mit sa liberté sous la sauve-garde d'une loi constitutionnelle (1384) qui devait la protéger contre tous les abus. On statua qu'à l'avenir seize citoyens et quatre bannerets éliraient annuellement (comme cela s'était pratiqué dès 1294) les deux cents membres du grand conseil parmi les artisans; on croyait plus facile de trouver vingt hommes incorruptibles que de soustraire la foule à l'influence des intrigues et de l'or des familles riches. Cependant la commune se réserva le pouvoir législatif sur toutes les matières graves et le droit de faire la guerre et la paix. La campagne était consultée dans les affaires importantes: cet ancien usage subsista plus tard encore.

Mais insensiblement les bannerets tout puissans ne nommèrent plus au grand conseil que leurs parens et leurs amis; insensiblement ces familles parvinrent à se perpétuer dans leurs charges; le grand conseil, de concert avec es bannerets et les seize, se renouvela lui même; peu-à-peu les assemblées de la bourgeoisie furent convoquées plus rarement; enfin on ne le convoqua plus du tout. En 1531 on adopta pour la première fois une loi sans le consentement de la bourgeoisie; et en 1536, lorsqu'on résolut de faire la guerre à la Savoie, la commune fut consultée pour la dernière fois. La souveraine puissance devint héréditaire dans les familles qui siégeaient au grand conseil. Tous les bourgeois conservèrent leurs droits à l'autorité suprême; mais le nombre des familles qui la possédaient et qui partageaient entr'elles les magistratures et les hauts emplois était assez limité.

Tout pouvoir illégitime, quelque sagesse qu'il déploie, de quelque vertu qu'il s'entoure, ne fait jamais oublier la tache de son origine et tremble toujours en se la rappelant. L'antique privilége accordé par Berthold et la loi constitutionnelle de la bourgeoisie subsistaient encore, conservés dans des capsules d'or: les familles régnantes n'osaient pas les révoquer, de peur de rappeler à la commune les libertés perdues, dont le souvenir était conservé toutefois dans la devise des armoiries de la ville.

Plus d'une fois les citoyens murmurèrent contre l'autorité héréditaire de quelques-uns d'entr'eux. Les documens et les sceaux encore subsistans servaient de prétexte aux mécontens et leur donnaient l'apparence au bon droit. Mais le pouvoir imposait silence à ces voix trop libres. En 1710, plusieurs citoyens adressèrent au grand conseil un mémoire pour demander le rétablissement de l'ancienne constitution; une conjuration était prête: les fers et l'exil répondirent aux mécontens. En 1744, vingt-quatre citoyens de la ville présentèrent une requête respectueuse, pour qu'à l'avenir les membres du grand conseil ne fussent plus nommés arbitrairement et par faveur, mais tirés au sort entre tous les citoyens éligibles; les pétitionnaires furent punis comme rebelles, les uns par des arrêts domestiques, les autres par le bannissement.

De ce nombre était le capitaine Samuel Henzi, homme d'un caractère élevé et d'une instruction peu ordinaire. Des lettres de grâce abrégèrent le temps de son exil qu'il avait passé à Neuchâtel. De retour à Berne, trouvant ses affaires ruinées, se voyant lui-même exclu de tous les emplois lucratifs, il fut rempli d'amertume et ne put contenir sa douleur dans son âme.

Dans le même temps vivaient à Berne des hommes indépendans par leur fortune, distingués par leur droiture, et qui appartenaient à des familles respectables de la bourgeoisie, tels que les Foueter, les Wernier, les Kupfer, les Bondely, les Lerber, les Knecht, les Herbort, les Wyss et d'autres. Ces hommes de bien déploraient en silence la violation des droits de la commune, et gémissaient du despotisme de familles injustement puissantes, dont la tyrannie héréditaire opprimait les libertés légitimes du peuple et condamnait la plainte comme un crime.

Henzi se réunit à eux, ainsi que le géomètre Micheli du Crest qui vivait à Berne, ayant la ville pour arrêts, à cause de la part qu'il avait prise aux troubles de Genève, sa patrie. Les plaintes communes sur les violences du gouvernement ou sur la dureté et la hauteur de quelques-uns de ses membres, échauffèrent les esprits de ces hommes, et au milieu des conversations où les abus introduits dans la république se retracèrent à leurs âmes avec une force et une vivacité nouvelle, ils conçurent des desseins audacieux. On ignore qui d'entreux eut la première idée d'une nouvelle conspiration. Toutefois le capitaine Henzi, à qui sa disgrâce récente fit embrasser avec chaleur un projet grand et hardi, devint bientôt par ses lumières et par son éloquence l'âme de toute l'entreprise.

Les conjurés se visitaient pendant la nuit, formaient des plans pour le rétablissement de l'ancien ordre de choses conforme aux lettres d'octroi et à la loi constitutionnelle, et s'engagèrent à la fidélité et au silence par les plus terribles sermens. Henzi voulait qu'on joignît la modération à l'energie; c'était aussi l'avis de Daniel Foueter, orfèvre. Tous ceux qui se recommandaient par la supériorité de leurs lumières et par la pureté de leurs intentions pensaient de même; leur unique but était l'abolition des abus existans. La force ne devait être employée qu'à la dernière extrémité pour repousser la force. Mais le cercle des conjurés s'étant agrandi, il y entra des gens dont les mœurs étaient déréglés, l'ambition fougueuse, les affaires ruinées: dès lors la modération fut plus difficile. C'est ce que prouva un écrit qu'ils composèrent secrètement pour justifier leur entreprise, et dans lequel la main de la haine peignit des couleurs les plus sombres toutes les fautes des familles dominantes. „Il faut," disaient-ils, „reconquérir le fleuron de liberté, l'épée, et non la plume, à la main."

L'éxécution du plan des conjurés, avait été fixée au 13 juin 1749; l'arsenal devait être pris d'assaut; la liberté, proclamée; la commune, assemblée; un nouveau gouvernement, installé: le grand conseil, dissous, et par là les familles régnantes, dépouillées de leur pouvoir.

Le gouvernement, ne soupçonnant rien de ce qui se préparait, continuait à gouverner la république avec sagesse et avec dignité. Ses vues étendues et ses belles insti-

tutions le faisaient respecter de toute la Suisse; les pays étrangers même admiraient l'excellence de son administration. Les vertus des gouvernans avaient fait oublier sans peine à la plupart des citoyens de la ville les anciennes prérogatives de leur commune, et les sujets se félicitaient de la douceur et de la justice de leurs maîtres. Mais le jour qui devait les perdre tous approchait.

Déjà le nombre des conjurés s'élevait à soixante. Cependant Henzi qui était dévoué à cette cause avant que les conspirateurs ambitieux et sanguinaires lui eussent révélé leurs desseins impurs, les abhorra après qu'ils l'y eurent initié. Il vit, et avec lui beaucoup d'hommes de bien engagés dans la même entreprise, qu'un grand nombre des conjurés cachaient sous le masque du patriotisme les intentions les plus perverses. Henzi s'éloigna d'eux, prévoyant que leur nombre, leur imprudence et leur manque d'accord allait les trahir. Il se disposait à fuir. Mais avant qu'il pût échapper il fut saisi dans une partie de plaisir et trainé en prison avec le lieutenant Emanuel Foueter et un négociant, Samuel Nicolas Wernier. Les autres s'enfuirent pleins d'effroi et apprirent avec horreur, loin de leur patrie, les projéts sanguinaires, que leurs complices avaient avoués au milieu des terreurs de la prison et de la torture. L'assassinat des personnages les plus considérables, l'incendie de la ville, le pillage du trésor public furent les desseins confessés par les conspirateurs ou du moins crus et répandus parmi le public. Peu d'entr'eux se sentaient capables de pareils forfaits.

Lorsque la conspiration eut été découverte, Henzi parut le plus coupable de tous; vu qu'il avait répondu par de l'ingratitude à la grâce que le gouvernement lui avait faite d'abréger le temps de son exil. Les trois que nous avons nommés furent condamnés à mort; Foueter et Wernier demandèrent grâce; Henzi dédaignait trop une vie déshonorée pour désirer d'en reculer le terme.

Le 16 juin 1749, Henzi, le cœur brisé, mais libre de toute crainte, se sépara de sa femme et de ses enfans; il vit tomber la tête de ses deux complices sous l'épée du bourreau, puis il lui présenta la sienne avec sang-froid. Il sut donner à sa mort plus de dignité qu'à sa vie.

Tous les autres conjurés furent bannis de la Suisse. Près de passer le Rhin avec ses deux jeunes fils, l'épouse de Henzi tourna encore une fois vers sa patrie ses yeux où se peignait le désespoir, et s'écria en s'adressant au peuple assemblé: „Si je savais que ces enfans ne dussent pas venger un jour le sang de leur père, quelque chers qu'ils me soient, ces flots les engloutiraient à l'instant.“

Mais les fils, parvenus à l'âge viril, se montrèrent animés de sentimens plus nobles que leur mère. L'un d'eux gouverneur des pages au service du stathoudre des Pays-Bas, paya son malheur par des bienfaits, en rendant des services à des citoyens de sa ville natale.

Ces événemens ne laissèrent pas d'avoir une heureuse influence sur la ville de Berne. On parla dès lors avec moins de retenue des vices du gouvernement. Plusieurs membres du conseil, dignes de la gloire de leurs ancêtres, pressèrent la réforme des abus. Plus tard (1780) on révoqua même la sentence prononcée contre tous les coupables, et l'on proclama le rappel des bannis. Tel fut le changement produit dans l'opinion publique, qu'on entoura de pitié et de respect ceux qui, avec des intentions pures et dans l'intérêt de l'état, avaient outrepassé les bornes de la modération et de la sagesse, et qu'on déversa le mépris sur les lâches qui, au lieu de détourner les mécontens de leurs démarches perilleuses, n'étaient entrés dans la conjuration que pour la trahir.

52.

Révolte dans la vallée Léventine.

(De l'an 1750 à l'an 1755.)

Peu de temps après ces événemens tragiques se passèrent des événemens plus tragiques encore dans la Léventine. Au sein des vallées sauvages qui s'etendent sur une longueur de onze lieues, depuis les sommets du Saint-Gothard couverts de neiges éternelles jusqu'au torrent de l'Albiasca, vivait sur les deux rives du Tessin un peuple

content du peu que lui produisaient ses troupeaux et ses pâturages, ses forêts sur les flancs de la montagne, ses chevaux de transport sur la route du Saint-Gothard. Les anciens droits avec lesquels la vallée Léventine avait passé de la maison des Visconti sous la domination d'Uri subsistaient encore dans toute leur étendue. Uri ne retirait de ce pays que des revenus médiocres, produit du péage et d'un léger impôt.

En revanche, le gouvernement d'Uri crut ne devoir ni solde ni autre paiement aux troupes de la Léventine, obligées de marcher sous les bannières de ce canton à la guerre du Tockenbourg. „Car," disait-il, nous avons protégé vos droits presque gratuitement depuis deux siècles et demi; comment osez-vous demander une solde à vos maîtres?" Le peuple de la Léventine répondit: „D'anciennes conventions vous obligent à protéger nos personnes et nos droits; aucune convention ne nous ordonne d'aller à la guerre pour vous, à nos frais." Uri continua de refuser la solde; le peuple injustement traité chassa son bailli et s'empara du péage. Des députés des cinq autres cantons catholiques s'assemblèrent à Altdorf (1713) et prononcèrent que la solde était due.

Ainsi la paix fut rétablie et aucune rancune ne resta dans les cœurs. Uri, qui avait reconnu son tort, aimait la justice.

Mais il se trouvait dans la vallée Léventine des hommes injustes envers leurs propres concitoyens, surtout envers les orphelins et les veuves dont ils administraient les biens. Des plaintes furent portées devant le gouvernement d'Uri, qui ordonna que les comptes des tutelles fussent rendus conformément aux anciennes lois. Cet ordre effraya beaucoup d'hommes riches de la vallée. „C'est une innovation!" dirent-ils, „Uri essaie de nouveau d'attenter à notre liberté." Ils parcoururent les villages, où ils avaient beaucoup de débiteurs, et soulevèrent le peuple. „Soyons unis, disaient-ils, „nous serons bien en état de nous mesurer avec Uri. Si vous êtes gens de cœur, nous secoucrons le joug de l'impôt et retirerons le péage à notre profit." Tels étaient leurs discours. Le crime de tout le peuple devait servir à couvrir leurs propres crimes. On était au commencement de l'année 1755; toute la cam-

pagne était encore couverte de neige, et le paysan inoccupé pouvait disposer librement de son loisir. On tint des assemblées dans les villages; on forma toutes sortes de résolutions. Chacun avait l'ambition de surpasser les autres en courage. On emprisonna le bailli Gamma et le receveur du péage, et l'on chargea le tribunal de la vallée de juger les crimes graves.

Lorsque le gouvernement d'Uri apprit ces désordres, il somma le peuple mutiné de rentrer dans l'obéissance. Deux habitans de la Léventine comparurent devant l'assemblée générale, Wéla et Boull, qui parlèrent en maîtres et non en sujets, soutenus qu'ils étaient par 2000 hommes armés qui attendaient au-delà du Saint-Gothard l'issue de leur mission.

Aussitôt le cor d'Uri retentit le long des rives de la Reuss. Au milieu de la pluie et de l'orage près de 1000 hommes montèrent les flancs du Saint-Gothard avec six pièces de canon, et parurent tout-à-coup au haut de la montagne près des sources du Tessin. Les gardes des rebelles prirent la fuite, et jetèrent l'épouvante dans toute la vallée.

Les chefs de la révolte, le capitaine du pays, Urs, Fourno, banneret de la vallée, Sartori, membre du conseil, et d'autres de leurs confidens se réunirent en conseil de guerre. Ils décidèrent qu'il fallait attirer les troupes d'Uri dans la vallée jusqu'au pied du haut Platifer, où le Tessin précipite ses ondes avec fracas à travers d'une gorge étroite, et où une poignée de soldats peut arrêter une armée entière à l'entrée du chemin taillé dans le roc; que, l'ennemi une fois arrêté dans cet endroit, leurs troupes nombreuses, cachées jusqu'à ce moment, sortiraient par toutes les gorges des vallées latérales, cerneraient l'armée d'Uri et l'anéantiraient.

Tandis que les vallées inférieures commençaient à reverdir, le mauvais temps augmentait encore les masses de neige sous lesquelles le Saint-Gothard était enseveli. Les troupes d'Uri furent arrêtées par là dans la vallée d'Urseren. Sur ces entrefaites, Zurich, Lucerne, Schwyz, Zoug et Unterwalden, à qui le gouvernement d'Uri avait demandé du secours, firent passer leurs troupes par le

lac des Quatre-Cantons. Celles du Valais, de Berne et de Glaris occupèrent les frontières de la vallée réfractaire.

Enfin les bataillons d'Uri, renforcés par 800 braves d'Unterwalden, passèrent le Saint-Gothard le 21 mai 1755. Les rebelles qui n'attendaient que la faible armée d'Uri, voyant les bannières des autres Confédérés, leur pays entièrement cerné, la vallée de Ronça occupée par les soldats de Lucerne, perdirent tout courage. Ils jetèrent leurs armes, s'enfuirent dans leurs villages; un bon nombre dans les forêts. Les signaux allumés sur les hauteurs annoncèrent inutilement le danger imminent et la nécessité d'une levée en masse.

Les bataillons d'Uri et d'Unterwalden avancèrent avec circonspection de poste en poste, jusqu'au dernier village sur les rives de l'Albiasca, laissant sur leurs derrières des gardes à chaque défilé. Tout fut soumis et désarmé; les Confédérés, avertis de ne pas avancer; la discipline, maintenue; les auteurs de la révolte, saisis les uns après les autres; Urs, le commandant général du pays, traîné hors d'un couvent de capucins, asile qu'il avait cru inviolable.

Puis commença le jugement de toute la pleuplade, spectacle imposant et terrible, tel que la Suisse n'en avait pas vu depuis longtemps.

Près de Faïdo, où la route du Saint-Gothard entre dans une petite vallée entourée de montagnes brisées, est une vaste plaine où le peuple avait coutume de s'assembler pour ses délibérations. Il y fut convoqué de tous les villages. Près de 3000 hommes y comparurent le jour du jugement (2 juin), attendant avec angoisse leur sentence. Les soldats de la Confédération cernèrent les coupables. Dans toute l'assemblée régnait le silence de la mort, rendu plus terrible encore par les tonnerres monotones d'une énorme cascade.

Tout étant prêt, la sentence fut prononcée et reçut son exécution. Le peuple perdit tous les droits hérités de ses ancêtres, ses honneurs et ses garanties. Il fut condamné en outre à assister, la tête découverte et à genoux, au supplice de ses chefs et à jurer obéissance à Uri.

Entourés d'un cercle de baïonnettes, plusieurs mille voix prêtèrent le serment terrible qui anéantissait leurs

libertés héréditaires, et punissait dans la personne des coupables leur postérité innocente. Puis, à un signal donné, la multitude tremblante et pâle se mit à genoux, se découvrit, et vit tomber sous le fer du bourreau les auteurs de la révolte, le banneret Fourno, le commandant Urs, dont les têtes sanglantes furent clouées à la potence, et le conseiller Sartori.

Après cette solennité horrible, le peuple entier, l'âme en proie à une terreur profonde, retourna dans ses cabanes, et le lendemain l'armée vengeresse des Confédérés repassa le Saint-Gothard. Huit des révoltés, plus coupables que le reste, marchèrent enchaînés devant les bannières, et la sentence de mort ne fut exécutée sur eux que dans la vallée d'Uri.

53.

Causes de la décadence progressive de la Confédération. La société helvétique.

(De l'an 1755 à l'an 1761.)

La Suisse possédait à l'époque où nous sommes parvenus plusieurs hommes recommandables par leurs vertus et leurs lumières, et qu'affligeaient profondément les désordres dont ils entendaient parler et l'agitation dont ils étaient témoins. Ils y voyaient les signes précurseurs de la ruine totale et prochaine de leur patrie. Mais personne n'écoutait leurs avertissemens; si le bien obtenait encore des hommages, le mal commençait déjà à prendre le dessus.

Le véritable amour de la patrie n'habite qu'au séjour de la véritable liberté. Aussi voyait-on plus de patriotisme dans les villes capitales que dans les campagnes; dans les cantons forestiers, que dans les bailliages. Les citoyens des villes souveraines, jaloux de leurs prérogatives, ne permettaient guère qu'un sujet s'élevât à côté d'eux par ses lumières ou par ses richesses. On refusait à dessein au paysan tous les moyens de se distinguer dans la car-

rière de la politique, de la science, de la guerre ou de l'église. Dans plus d'un endroit le commerce même et les arts mécaniques lui étaient interdits. Comme né pour la charrue et pour la servitude, il voyait dans le citadin son seigneur, son général, son juge et son prêtre. Les sujets des rois jouissaient de droits plus étendus que les sujets des Suisses. Les villes capitales ne voyaient qu'avec un mécontentement secret de petites villes devenir florissantes par leur industrie et par le bon état de leurs écoles.

C'est pour cela que disparut du sein du peuple cet amour sacré qui offre avec joie à la patrie le sacrifice des plus chères affections; la place laissée vide dans les cœurs fut remplie par l'égoïsme. L'obéissance régnait; mais c'était l'obéissance de l'esclave et non de l'homme libre; la crainte et non la conviction en était le principe. Plein de défiance contre les seigneurs et les villes, le peuple s'opposait opiniâtrément à toutes les innovations salutaires. Car l'homme du peuple était élevé dans les ténèbres de l'ignorance et de la stupidité, et la jeunesse dans des écoles souvent plus pernicieuses pour l'intelligence que la liberté absolue d'un enfant abandonné aux seules impulsions de la nature. On avait adopté pour maxime, qu'un peuple aveugle est plus facile à conduire qu'un peuple clairvoyant. Mais l'aveugle frappe aussi plus facilement son guide, quand un conseiller perfide lui met l'épée à la main et lui dit de frapper. C'est à quoi ne songeait pas l'imprudente politique.

Les gouvernemens se contentaient de remplir leurs fonctions en économes fidèles. Les premiers magistrats comme les derniers recevaient des traitemens modiques, souvent même mesquins; ils faisaient leur fortune au service étranger ou dans les bailliages. L'ordre régnait dans l'administration publique, et, malgré l'imperfection des lois, l'amour de la justice régnait dans les tribunaux; le pouvoir respectait sagement les droits du dernier des citoyens. Grâce à l'économie publique, les impôts, toujours rares, n'étaient jamais onéreux. Dans les villes principales, surtout chez les réformés, à côté de l'aisance on voyait fleurir les sciences et les beaux-arts. Zurich et Genève se distinguèrent par l'illustration de leurs savans et de leurs artistes. Mais l'esprit étroit et mercantile de

Bâle fit tomber son antique et célèbre université; elle finit par avoir plus de professeurs que de disciples, et devint une maison de retraite pour les premiers au lieu d'être un foyer de lumières pour les seconds.

Dans les capitales catholiques de la Suisse, le clergé, toujours opposé au libre examen de la raison, empêcha la science de s'élever à toute sa dignité. Ce besoin de lumière qui agrandit et honore l'ame devint, sous l'influence de l'esprit monacal, une curiosité sans but, et la pensée fut étouffée sous le poids d'un savoir inutile.

Dans les contrées peuplées de bergers, on ne s'inquiétait ni de science, ni d'éducation; la liberté y tenait lieu de tout. Là le paysan, habitant sa propre cabane, nourri par ses troupeaux, élisant lui-même ses magistrats, soumis à la seule loi qu'il avait consentie, était l'homme le plus libre de la terre. Grossier, il est vrai, et superstitieux, il se laissait guider par des prêtres et par des familles opulentes; mais s'il avait des guides, il n'avait point de maîtres.

Dans plusieurs cantons les gouvernemens méritaient bien de la chose publique. Berne bâtissait des palais, construisait de grandes routes, amassait des trésors par son économie. Zurich encourageait le commerce, les sciences et l'agriculture. Lucerne luttait glorieusement contre le nonce et la cour de Rome (de 1725 à 1748), qui prétendaient soumettre à l'autorité ecclésiastique les droits temporels du gouvernement.

La Suisse entière présentait aux yeux de l'étranger l'aspect d'un paradis terrestre habité par des mortels heureux et paisibles; mais on voyait la belle verdure des plaines, et non les rochers inhospitaliers, la majesté des Alpes, et non les ravages des avalanches. On admirait la pompe des diètes, sans apercevoir leur discorde; les images de Guillaume Tell, sans découvrir la servitude dans les chaumières; l'instruction répandue dans les villes sans observer la barbarie qui régnait dans les campagnes. Partout de beaux noms et de grands mots; partout des vues étroites et des actions mesquines.

On appelait la lâcheté amour de la paix, et modération la conscience de cette faiblesse que l'idée d'une entreprise courageuse fait trembler. On allait briguer dans les cours

des pensions, des titres, des chaînes d'or, des ordres, et l'on vantait l'indépendance de la patrie. On bénissait le bonheur et la tranquillité de la Suisse, lorsque aux siècles des guerres civiles et religieuses eut succédé le siècle des conspirations et des révoltes.

Une politique animée de l'esprit des petites villes, ne pouvant s'entourer de l'éclat de la vertu, croyait se donner de la dignité en s'entourant de l'obscurité du mystère. La liberté de la presse semblait une abomination, et la publicité des jugemens, la ruine des états. A peine soixante ans après l'établissement de la première imprimerie en Suisse, la censure officielle des livres était introduite à Zurich et dans d'autres villes. Les journaux étaient condamnés au silence sur toutes les affaires du pays. On savait ce que faisait le grand Turc et le grand Mogol, on ignorait ce que faisait Zurich, Berne et Schaffhouse. Ainsi fut anéanti l'esprit public et avec lui le seul lien de la Confédération.

De peur que cet esprit ne pût renaître, on nourrissait entre les petites peuplades de la Suisse la haine qui leur avait été léguée avec le souvenir de leurs anciennes guerres et de leurs dissensions. Fribourg célébrait la journée fratricide de Villmerguen comme une fête sacrée. Au sein des mêmes montagnes, l'indifférence et les soupçons séparaient les vallées voisines. On ne se combattait plus avec le fer, parcequ'on craignait les armées étrangères, mais avec la langue et avec la plume. On s'interdisait réciproquement l'importation des denrées les plus nécessaires. Des soldats et des gendarmes étaient placés aux frontières pour empêcher qu'on n'introduisit d'un coin de terre dans un autre des fruits, des légumes, des œufs, de la volaille, du poisson.

„Nul canton ne formera alliance avec une puissance étrangère sans l'autorisation des autres cantons." Telle était la défense exprimée dans l'ancien acte d'alliance de la Confédération. Toutefois les cantons s'alliaient ouvertement avec la France, avec l'Autriche, avec l'Espagne, avec Venise, sans demander ni conseils ni permission. — „Nul ne peut être reconnu comme juge s'il achète son emploi." Tel était un autre article de l'alliance perpé-

tuelle. Toutefois la vente des emplois se faisait publiquement, dans les cantons forestiers comme dans les autres.

Voilà l'état où se trouvait la Confédération, état de dissolution plus ou moins apparente. Ici, quelques villages, quelques petites villes, se targuaient de leurs droits insignifians, et opposaient avec roideur à de meilleures lois leurs priviléges mal interprêtés; là, des villes ambitionnaient une plus grande autorité sur les campagnes; les anciennes familles prétendaient avoir le pas sur les familles plus nouvelles; celles qui siégeaient dans le gouvernement demandaient qu'une loi perpétuât leur autorité. Ce n'était partout que disputes pour des riens, que vanité fondée sur des choses de néant, que prétentions et calculs de l'égoïsme. On voyait les Suisses moins unis entr'eux qu'avec les autres nations, et il leur était plus facile de choisir à leur gré une demeure dans les quatre parties du monde que de transporter leur domicile d'un village ou même d'un canton dans un autre. Un Suisse qui avait passé les frontières du coin de terre où le fixait son droit de bourgeoisie n'était pas moins étranger au milieu de la Suisse qu'un Russe, ou un Indien, ou un Persan.

Tandis que les monarchies perfectionnaient leur organisation et accroissaient leurs forces, la Suisse ne faisait rien pour améliorer ses constitutions et pour fortifier le lien social. Tandis que la France et l'Autriche s'élevaient à une puissance colossale et amélioraient leur système militaire, les Suisses laissaient leurs armes se rouiller. Fiers des victoires de leurs ancêtres, ils n'apprenaient pas à en remporter de nouvelles au jour du danger. Les seuls moyens de défense qui restaient encore dataient de la guerre de trente ans; rien n'avait été changé dans le système militaire depuis près d'un siècle. On ne songeait point aux provisions de guerre nécessaires pour mettre une armée sur pied; il n'y avait d'uniformité ni dans les armes, ni dans leur maniement. Berne, Zurich, Lucerne, avaient des institutions supérieures à celles des autres cantons, quoique bien imparfaites; mais ce que ces villes possédaient de forces militaires semblait calculé plutôt pour dompter des sujets rebelles que pour repousser des ennemis étrangers.

Cet état de leur patrie affligeait profondément tous les citoyens d'un sens et d'un cœur droit. Quelques-uns des plus généreux se réunirent aux bains de Schinznach, sur l'Aar; tels que l'ami des hommes Iselin de Bâle, le sage Hirzel de Zurich, Urs Balthasar de Lucerne, homme d'un caractère indépendant, le vigoureux Zellweguer d'Appenzell et plusieurs autres. Ils formèrent sous le nom de *Société helvétique* (1761 *) une association fraternelle de Suisses dévoués à la commune patrie, pour la propagation des lumières, de l'esprit public, de l'union cordiale entre tous les Confédérés. Ils s'assemblaient une fois par an, et chaque année ils recevaient de nouveaux membres de tous les cantons et des pays alliés. Là, les citoyens les plus dignes apprenaient à s'aimer; là, ils formaient des liens d'amitié au profit du bien public. Dans le sanctuaire de ces réunions se ranima encore une fois la flamme noble et pure de l'antique patriotisme. — Mais les gouvernemens jetaient des regards soupçonneux sur cette association et ne la toleraient qu'à regret.

54.

Générosité de Frédéric le Grand envers ses sujets de Neuchâtel.

(De l'an 1762 à l'an 1770.)

Les chefs et les conseils des cantons craignaient que ces réunions patriotiques ne critiquassent la conduite des gouvernemens, ne diminuassent leur considération, ne répandissent les lumières parmi le peuple, et avec ces lumières l'amour d'une plus grande liberté.

Le roi de Prusse, seigneur et prince de Neuchâtel et Valangin, voyait d'un œil plus tranquille l'essor que prenait son peuple. Il largit même les droits de ses sujets, au lieu de les restreindre.

*) Selon *Helvetia* II Heft, §. 314, la société helvétique fut fondée en 1763.

Neuchâtel et Valangin, dont les vallées fertiles s'étendent le long du lac de Neuchâtel et entre les différentes chaînes du Jura, firent autrefois partie du royaume de Bourgogne, et passèrent ensuite à l'empire germanique. Les comtes de Neuchâtel résidaient dans le château situé au bord du lac. Ils accordaient de grandes libertés à tous ceux qui s'établissaient dans leurs âpres montagnes et en exploitaient les forêts. Ainsi se peupla la contrée et se forma autour du château la ville de Neuchâtel, à laquelle furent octroyés en 1214, par le comte Ulrich et son neveu Berthold, des droits égaux à ceux de Besançon, ville principale de la Haute-Bourgogne.

Rolin, seigneur de Neuchâtel, ayant ensuite remis sa seigneurie et ses droits à l'empereur Rodolphe de Habsbourg (1288), ce pays passa de main en main. D'abord Rodolphe de Habsbourg en fit cession à la maison de Châlons, l'une des plus puissantes de la Bourgogne; environ trois siècles plus tard, la maison de Longueville en fut investie (1505), et lorsque cette maison se fut éteinte avec Marie, duchesse de Nemours (1707), il se présenta près de vingt héritiers qui tous aspiraient à ce bel héritage; mais les états du pays, composés de douze juges de la principauté de Neuchâtel et de douze juges du comté de Valangin, examinèrent les droits des aspirans, et reconnurent le roi de Prusse, Frédéric I, pour le plus proche héritier de la maison de Châlons.

Le roi de Prusse, devenu ainsi prince de Neuchâtel et de Valangin, sanctionna la constitution et les libertés de ses nouveaux sujets, et y fit exercer ses droits par un gouverneur royal et par un conseil d'état choisi entre les citoyens du pays. Dès ce jour il fut aussi considéré comme allié de la Confédération, parceque sa principauté était comptée parmi les pays alliés de la Suisse; car les seigneurs de Neuchâtel, ainsi que les villes et plusieurs communes libres de leur pays, avaient, dans le cours de plusieurs siècles, conclu des traités d'alliance défensive perpétuelle, tour-à-tour avec les cantons de Berne, de Soleure, de Lucerne et de Fribourg, et obtenu par ce moyen la protection de la Confédération entière.

Les Neuchâtelois, très-jaloux de leurs priviléges, ne souffraient pas même que le roi de Prusse tentât de les

restreindre. En 1748, il afferma les revenus qu'il retirait de sa principauté; le peuple murmura de cette innovation. En 1766 le bail de la ferme fut renouvelé; le peuple s'ameuta. Le roi fit porter plainte par son chargé d'affaires Gaudot auprès du canton de Berne, institué arbitre par l'acte d'alliance; la décision de Berne fut presque dans tous les points à l'avantage du roi. Le peuple de Neuchâtel en fut tellement irrité qu'il poursuivit Gaudot lorsqu'il revint, et assaillit même sa maison (25 avril 1768). En vain le gouvernement envoya des troupes pour apaiser le tumulte. Gaudot et son neveu, voyant le péril qu'ils couraient et voulant effrayer le peuple, commirent l'imprudence de tirer sur la multitude. Un charpentier tomba mort. Sur le champ la foule furieuse pénétra dans la maison et Gaudot fut tué de trois coups de feu.

Après de longues délibérations, Berne, Lucerne, Soleure et Fribourg, sollicités par les envoyés du roi et par le conseil municipal de Neuchâtel, y envoyèrent une garnison, dans l'intérêt de la sûreté publique. Alors commencèrent de longues enquêtes et de pourparlers interminables. Les plénipotentiaires du roi crurent avoir trouvé l'occasion de s'arroger un pouvoir arbitraire pour tenir à l'avenir ce pays en respect et sous le joug de la terreur; mais les Confédérés ne se prêtèrent pas à servir d'instrumens à une ambition étrangère. Le banneret Osterwald parla énergiquement et avec courage contre les prétentions des courtisans étrangers et en faveur des lois et des droits de sa patrie. Enfin le différend fut terminé, et le jugement, prononcé: la ville de Neuchâtel dut livrer ses armes, supporter seule les frais, dédommager la famille du malheureux Gaudot et faire amende honorable dans la personne du conseil municipal, devant les plénipotentiaires du roi. Les plus coupables d'entre les séditieux, presque tous en fuite, furent punis par l'exil, ou par la prison, ou pendus en effigie; puis la garnison retourna dans ses foyers.

Le roi de Prusse, après tous ces événemens, au lieu de restreindre ou de diminuer les libertés des Neuchâtelois, comme le canton d'Uri avait fait dans la Léventine, les consolida et y en ajouta de nouvelles. Par là il reconquit les cœurs de tout le peuple. Non seulement ce

prince rendit bientôt aux Neuchâtelois leurs armes, mais il engagea même à ne plus affermer ou administrer à son gré les impôts, à ne plus destituer arbitrairement les personnes en charge. Il accorda en outre aux communes réunies le privilége de nommer un conseil général indépendant, dont le consentement serait nécessaire au prince même pour apporter des changemens dans l'administration de l'état. Les parties obscures et embarrassées des anciennes lois furent corrigées et toujours à l'avantage du peuple. Ainsi un monarque donna un exemple qu'aucun des gouvernemens républicains de la Suisse n'eût jamais été capable de donner. Une conduite si généreuse était digne de l'un des meilleurs et des plus sages princes de ce siècle, était digne en tous points du grand Frédéric.

55.

Querelle des partis dans la ville de Lucerne. — Histoire de Souter, landammann des rhodes intérieures d'Appenzell.

(De l'an 1770 à l'an 1784.)

Vers la même époque la ville de Lucerne fut le théâtre de discordes et de troubles encore plus affligeans. Là comme dans d'autres villes de la Suisse des familles patriciennes et nobles s'étaient depuis longtemps emparées du pouvoir, qui devint héréditaire dans leurs mains, et avaient réduit presque à rien la part de la bourgeoisie dans les affaires publiques. Maint magistrat, placé à la tête d'une administration, non pour son talent ou ses vertus, mais le plus souvent par la faveur d'une famille influente, se croyait en droit de vivre aux dépens de l'état, sans faire grand chose pour l'état. Tantôt une excessive indulgence, tantôt une jalousie avide des gouvernans les uns à l'égard des autres avaient causé beaucoup de mal à la patrie et à eux-mêmes. La démoralisation faisait de tels progrès que les infidélités dans l'administration des biens publics n'étaient pas chose inouïe. Des magistrats disparaissaient emportant des sommes dont ils étaient dé-

positaires; d'autres s'enrichissaient aux dépens du grenier public et de l'arsenal; on avait même vu le trésor public volé avec effraction.

Antérieurement déja, un des premiers magistrats, Léodegar Meyer, ayant soustrait une partie des deniers publics pour suffire aux dépenses d'un luxe effréné, expia sa malversation par l'exil. Peu après lui Jost Nicolas Joachim Schoumacher, trésorier de l'Etat, dissipa en prodigalités 32,000 florins appartenant au trésor; il fut banni pour le reste de ses jours du territoire de la Confédération (1762). L'exemple du père n'empêcha pas le fils, Placide Schoumacher, de se livrer à tous les désordres. Il mangea d'abord sa fortune; puis s'endetta, administra infidèlement, comme préfet, la seigneurie de Heidegg, entra au service d'Autriche, déserta, vagabonda sur le territoire de sa ville natale et dans les environs, s'attacha aux mécontens, et se fit aimer ou considérer de cette sorte de gens par ses discours téméraires. Bien qu'il n'y eût pas trace de sédition, le soupçonneux gouvernement s'effraya; la conscience de ses torts et de son administration arbitraire le rendait défiant à l'égard du peuple. Schoumacher fut incarcéré avec quelques mauvais sujets de sa société, et accusé de menées séditieuses; cependant il avait simplement rédigé un mémoire pour exposer les griefs des mécontens, suivant un mode légal et dès longtemps usité. On l'accusa du crime de haute trahison; il fut condamné à mort sans preuves et décapité en 1764; on voulait terrifier la bourgeoisie de la ville et le peuple des campagnes. Plusieurs de ses compagnons, qu'on fit passer pour ses complices, furent bannis.

Plusieurs années après, les juges de Schoumacher, reconnaissant qu'une peur mal fondé leur avait fait commettre un assassinat juridique, chacun d'eux rejetait la faute sur quelque autre. Le conseiller Valentin Meyer, juge instructeur dans ce procès avait le plus contribué, disait-on alors, à la sévérité de la sentence. La famille de la victime l'inculpa d'abord timidement, puis avec plus de hardiesse. On rappela qu'il était fils de Léodegar Meyer, autrefois banni; on en inféra que le ressentiment et la vengeance l'avaient guidé dans cette affaire. Ceux-là même qui avaient été ses collègues dans l'instruction et dans le

jugement, et qui avaient signé avec lui les pièces, le renièrent lâchement. Alors s'éleva triomphamment contre lui le général Pfyffer, chef du parti français, ennemi personnel de Meyer, qui avait souvent parlé contre l'influence fatale de la France. Tous ceux à qui ses talens et ses connaissances inspiraient de la crainte ou de l'envie devinrent ses accusateurs. Penseur éclairé, on lui attribua un écrit imprimé à Zurich sous ce titre : *Ne serait-il pas avantageux aux cantons catholiques de supprimer ou de restreindre les ordres religieux?* Cette accusation fit passer dans les rangs de ses adversaires les couvens, le clergé, le nonce. Une réfutation plaisante de cet écrit, semée de quelques traits de satire contre les moines, et qu'il avait lue confidentiellement dans un cercle d'amis, fut brûlée à Lucerne par la main du bourreau avec une solennité risible, un de ses confidens ayant trahi le nom de l'auteur.

Il n'en fallait pas davantage pour le faire condamner. La victime était désignée; il ne s'agissait plus que de la trouver coupable. Pour atteindre ce but, on foula aux pieds de foi publique, on viola le secret des lettres; on investit la maison de Meyer, et on visita ses papiers. Malgré ces violences on ne découvrit pas la moindre culpabilité. On se décida donc à faire arrêter Meyer dans sa maison de campagne, qu'il habitait sans peur, parceque sa conscience ne lui reprochait aucun délit. Il demeura quarante-trois jours en prison sans être entendu. En vain le loyal et courageux avoyer Keller, le sage patriote Félix Balthasar et d'autres magistrats impartiaux prirent sa défense dans le Conseil. En vain il adressa, lui, un mémoire justificatif à cette autorité; le Conseil résolut de ne pas même en prendre connaissance. En vain l'honnête Casimir Krouss conseilla de s'en tenir à des moyens de conciliation et de paix. Meyer fut condamné à quinze ans de bannissement; en revanche on accorda leur grâce à tous ceux qui subissaient encore la peine de l'exil ou des galères comme complices de Placide Schoumacher (1770). Alors seulement les familles divisées en partis firent la paix entr'elles : elles attribuaient les maux de l'état, non au règne de l'injustice, mais à l'application rigoureuse qu'on avait faite des lois à des membres du gouvernement,

à des familles patriciennes; des ménagemens mutuels et une alliance étroite leur paraissaient le seul moyen d'empêcher que les prérogatives de la noblesse ne passassent dans les mains de la bourgeoisie.

Peu après ces événemens, la fin sanglante de Joseph Antoine Souter, landammann des rhodes intérieures d'Appenzell, fit voir que les droits et la liberté du citoyen ne sont pas mieux garantis sous la domination démocratique de tout un peuple, que sous la domination aristocratique d'un petit nombre de familles nobles ou citadines, lorsque la justice et l'esprit de modération ont fait place à l'intrigue, à l'égoïsme et à la vengeance.

Souter, aubergiste à Gonten, était un homme de peu d'instruction, mais de beaucoup d'esprit et d'enjouement, charitable envers les pauvres, bienveillant envers tout le monde. Ces qualités l'avaient fait nommer bailli du Rheinthal, même à l'exclusion du landammann Jean Jaques Gueiguer. Celui-ci avait ambitionné cette charge lucrative parcequ'elle lui offrait l'occasion de se dédommager de tous les sacrifices qu'il avait faits jusqu'alors à son ambition. Deux ans après, les neuf rhodes réunies élevèrent l'aimable Souter à la dignité de landammann en charge, et lui donnèrent ainsi une seconde fois la préférence sur son rival Gueiguer.

Cette nomination irrita l'envie de Gueiguer et de plusieurs autres qui se croyaient des hommes marquans. Ils se liguèrent secrètement contre Souter. Plusieurs riches devinrent aussi ses ennemis, parcequ'il s'était élevé avec force contre une loi injuste qui, dans les faillites, donnait aux créanciers du pays la préférence sur les créanciers du dehors. „Cette loi", disait Souter, „est injuste et nous enlève la confiance des pays étrangers, qui n'enverront plus d'argent dans le nôtre." — Mais les riches répondaient en accusant Souter de favoriser les étrangers aux dépens de sa patrie.

Sans s'inquiéter de ces propos, Souter travaillait de tous ses moyens au bonheur du pays. Il acquit à son canton, de la commune d'Oberried dans le Rheinthal, le droit de retrait sur l'un des plus beaux pâturages du haut Sentis, au cas qu'il fût à vendre. Les Appenzellois, pressés par un besoin d'argent, avaient vendu ce pâturage à la

commune d'Oberried. Le bruit s'étant répandu que des portions considérables de cette montagne avaient été hypothéquées à des étrangers, le landammann Souter persuada sur-le-champ le conseil du pays de faire estimer la montagne, d'assigner l'argent nécessaire et de prendre possession de ces pâturages.

En cela son zèle l'emporta trop loin. La commune d'Oberried adressa avec raison à la diète des plaintes contre les rhodes intérieures; le gouvernement appenzellois, se repentant de sa démarche précipitée, se rétracta. Cependant Souter, opiniâtre et devenu fier dans les honneurs, ne voulut pas céder, mais soutenir le procès à ses frais. De retour chez lui, après avoir perdu sa cause devant la diète (1775), il eut honte d'avouer la vérité. Mais lorsque le bruit se répandit que le canton d'Appenzell avait été condamné aux frais et que ses fonds de terre dans le Rheinthal serviraient d'hypothèque jusqu'à l'entier paiement, malgré la déclaration de Souter que tous les frais restaient à sa charge, les ennemis du landammann jetèrent les hauts cris. Son collègue Gueiguer et le conseil du pays accusèrent Souter d'avoir trompé le gouvernement par des mensonges, déshonoré et couvert de honte les rhodes intérieures aux yeux de toute la Confédération! Sans l'entendre, le conseil enleva au chef du canton le sceau de l'état, le priva de ses honneurs et de ses charges, et le déclara à jamais indigne d'exercer un emploi.

Mais Souter ne se soumit pas à cette sentence: „Mes ennemis,“ dit-il, „n'ont pas le droit de me condamner; que l'assemblée générale soit juge entr'eux et moi.“

Avant que l'assemblée générale pût être convoquée, on répandit parmi le peuple toutes sortes de bruits sur le compte de Souter. Les capucins, soulevés contre lui, allaient de maison en maison, parlant de ses péchés secrets, de ses crimes, et prêchant la haine. Le jour de l'assemblée venu, il s'éleva parmi le peuple des cris pour et contre l'accusé. On l'arracha de force du siége du landammann, malgré une forte opposition qui proclamait son innocence.

Pendant que cet homme abattu et abandonné faisait un pélerinage vers l'image vénérée de Notre-Dame-des-Ermites, le conseil l'exila pour le reste de ses jours du

sol de la Confédération, comme ennemi de la religion, de la liberté et de la paix; son nom fut attaché à la potence; ses propriétés furent vendues à vil prix pour payer les frais du procès et toutes ses dettes; ses amis, expulsés du conseil; sa femme, condamnée à ne plus le considérer comme son mari, sous peine de perdre tous ses droits civils. Personne n'apprit les raisons d'une punition si sévère. La sentence du tribunal ne fut même pas motivée; elle n'indiquait que des fautes légères, mais mentionnait mystérieusement de crimes que l'on ne voulait pas désigner, afin d'éviter le scandale. Il resta incertain si le voile du secret cachait une transgression du condamné ou l'iniquité des juges.

Le vieillard exilé, objet d'une vive commisération, se retira dans la ville de Constance. Quelques années s'étant écoulées, il demanda la révision impartiale de sa condamnation et un sauf-conduit. Soixante-dix Appenzellois se réunirent de leur chef pour l'accompagner et lui servir de sauve-garde. La demande de Souter fut rejetée; quatre des plus résolus des soixante-dix hommes furent condamnés à mort et conduits au lieu du supplice; on leur accorda la vie, après qu'ils eurent été fustigés par le bourreau.

Alors commença un règne de silence et de terreur. L'exilé resta dans Constance. De temps en temps il allait dans les rhodes extérieures, visiter d'anciens amis. Après une année révolue, l'un des adhérens de Souter, Baptiste Rœs, qui avait été dégradé par la justice, rentra dans sa patrie. Saisi et interrogé, il déclara que le vieux Souter enrôlait des soldats dans les rhodes extérieures, pour surprendre le bourg d'Appenzell et soulever le peuple, au nom de la liberté, contre le parti de Gueiguer. Il invoqua même le témoignage d'hommes respectables; mais ceux-ci l'accusèrent de mensonge.

Néanmoins on ajoutait foi à ses inculpations. Le peuple fut irrité contre le malheureux par les calomnies les plus odieuses; puis on tâcha de se saisir de la personne du prétendu coupable. On y parvint par une ruse barbare. Sa propre fille, mariée dans Appenzell, servit d'instrument pour le perdre. Trompant sa piété filiale, sous le masque de l'amitié, on lui persuada d'écrire à son père qu'il se

rendit à l'auberge de la couronne à Wald, commune des rhodes extérieures, où il apprendrait des nouvelles agréables et importantes.

Ne pouvant soupçonner un piége, le vieillard suivit la voix de sa fille trompée. On l'attira, sous différens prétextes, à Oberegg, village des rhodes intérieures. Là il fut saisi, lié, conduit à Appenzell sur un traîneau découvert (9 février 1784). L'hiver déployait toute sa rigueur. Tandis que les gardiens se restauraient dans l'auberge d'Altstætten, le vieillard était en prières sur le traîneau; le vent du nord agitait ses cheveux blancs, et en faisait tomber la neige dont ils étaient couverts.

Il renouvela devant le tribunal criminel le serment de son innocence. Mis à la torture trois fois d'un seul jour, il ne put avouer aucun crime. Néanmoins sa mort fut prononcée. Vingt juges refusèrent d'adhérer à ce jugement, et protestèrent solennellement contre la sentence, dans le protocole du tribunal. Cependant la sentence reçut son exécution le même jour (9 mars 1784). Le vieux Souter apprit sa condamnation avec le calme de l'innocence; avec le calme de l'innocence il marcha au lieu du supplice. Là, sa tête tomba.

56.

Agitations et troubles populaires dans le canton de Fribourg.

(De l'an 1781 à l'an 1790.)

Tandis que la haine des partis produisait une fermentation dans le pays d'Appenzell, une fermentation plus dangereuse se manifestait dans le canton de Fribourg. Depuis longtemps déjà le mécontentement régnait dans les villes et dans les communes rurales.

Anciennement les avoyers et quelques autres magistrats avaient administré les affaires de la ville et de la campagne environnante qui en dépendait, et qu'on nomme encore aujourd'hui l'ancien district. Les questions impor-

tantes étaient décidées par le peuple. Celui-ci s'étant considérablement accru, le pouvoir souverain fut confié à un choix d'hommes sages réunis sous le nom de grand conseil. Ce conseil se composait d'abord de citoyens de la ville et de la campagne, représentans d'un peuple libre; puis uniquement de nobles et de patriciens; à la fin, des seuls fils de certaines familles.

Il s'était formé entre le grand et le petit conseil, ou le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, une autorité intermédiaire, le conseil des soixante. De celui-ci sortit (1553) une nouvelle autorité, investie d'un très-grand pouvoir, la chambre secrète, qui avait le droit de nommer aux emplois et d'en exclure. Longtemps on choisit dans les quatre sections ou bannières de la ville un nombre égal de citoyens pour le conseil des soixante ou le grand conseil; mais ensuite on ne prit plus que les fils d'un petit nombre de familles qu'on appelait les familles secrètes; enfin (1684) on exclut tous les autres citoyens du droit de jamais faire partie des familles secrètes.

Cette mesure fit naître et entretint chez les bourgeois de la ville la haine des familles secrètes, declarées seules capables de gouverner, et qui par conséquent occupaient tous les emplois. Il se forma aussi une scission entre ces familles mêmes; les maisons nobles prétendaient avoir le pas sur celles qui ne l'étaient pas. Avec la liberté du peuple, l'industrie perdit sa force et sa vie. Avant l'institution de la chambre secrète, un nombre immense de métiers de tisserand répandaient l'aisance dans tout le canton; chaque année on vendait plus de vingt mille pièces de toile blanche pour la seule place de Venise. Les tanneries et les mégisseries occupaient dans l'une des quatre sections de la ville plus de deux mille ouvriers. Rien de cela n'existait plus. Les campagnards aussi regrettaient leur ancienne liberté, car ils se trouvaient presque assimilés à des sujets sans droits.

Malgré la sévérité avec laquelle le gouvernement avait déjà plusieurs fois réprimé comme des innovations coupables les plaintes respectueuses de simples particuliers et de communes entières, quelques citoyens crurent devoir renouveler ces plaintes, parceque le mécontentement du peuple durait toujours.

Dans une terre considérable du beau village de La-Tour-de-Trème vivait un homme versé dans les sciences et dans l'histoire de sa patrie, Pierre Nicolas Chenaux. Son caractère droit et ferme l'avait fait chérir du peuple. Lui et ses amis, Jean Pierre Raccaud et l'avocat Castellaz de Gruyères, trouvaient qu'à moins d'être soutenue par un mouvement vigoureux du peuple, toute demande présentée au gouvernement serait inutile. Ils envoyèrent des émissaires de confiance dans toutes les vallées; elles se montrèrent disposées à les soutenir.

Chenaux se hasarda donc de se rendre à Fribourg (3 mai 1781), pour exposer au conseil tous les griefs du peuple. Cinquante ou soixante hommes armés lui servaient d'escorte. Mais le conseil déjà instruit de ces mouvemens populaires, avait fermé les portes de la ville, renforcé la garnison, armé la bourgeoisie. Cependant des cris de révolte retentissaient de village en village; toutes les cloches sonnaient l'alarme.

Voyant que le mouvement se propageait, Chenaux s'enhardit; il organisa les hordes des paysans en bataillons, leur donna des chefs et leur inspira du courage. Castellaz adressa encore une fois une pétition au conseil de Fribourg, pour qu'il voulût bien écouter les plaintes du peuple ou soumettre la décision de ce différend à des cantons arbitres. Cette démarche n'ayant obtenu aucun résultat, Chenaux se porta sur Fribourg vers la chapelle de Saint-Jaques (4 mai) avec plus de 2500 paysans, la plupart mal armés. Il s'avança près de la ville à la tête d'un corps de 600 à 800 hommes; les autres marchaient vers la porte de Bourgillon; 500 étaient campés dans le bois de Schönenberg sur la rive droite de la Sarine. Beaucoup d'autres citoyens armés arrivaient des parties les plus éloignées du canton.

La garnison de la ville en sortit avec une grande pompe militaire. A côté des drapeaux de Fribourg flottait la bannière de Berne. Car cette ville, sur la demande de Fribourg, lui avait envoyé sur le champ un secours de 300 dragons qui se trouvaient dans Berne à l'école militaire. Le colonel Froideville, guerrier prudent et humain, était à la tête de ces troupes.

Froideville parla aux rebelles avec humanité, exigea qu'ils posassent les armes, promit l'oubli du passé et assura que tous les griefs seraient examinés par le gouvernement et par les cantons médiateurs. C'était tout ce que les paysans demandaient. Ils étaient prêts à poser les armes, après avoir reçu la parole d'honneur de Froideville; mais lorsqu'il exigea qu'on lui livrât les chefs de la sédition, les paysans s'y refusèrent.

Pendant les négociations, leurs bataillons furent cerhés, et les pièces d'artillerie, avancées. A cet aspect les rebelles effrayés abandonnèrent leurs armes. Tous ceux qui le purent, prirent la fuite et répandirent ainsi la terreur dans les derniers bataillons, qui se dispersèrent en hâte.

Parmi les fuyards était Chenaux. L'un de ses gens, Henri Rossier, l'assassina en traître irrité par le mauvais succès de l'entreprise, ou dans l'espoir de gagner la faveur du parti triomphant. Le cadavre de Chenaux, livré à l'exécuteur de la haute justice, fut coupé en pièces, et sa tête, plantée au bout d'une pique, fut exposée sur la tour de la porte de Romont. Castellaz et Raccaud, condamnés à être écartelés, parvinrent à s'échapper. D'autres chefs furent punis dans leur honneur, dans leurs corps et dans leurs biens.

Cependant Berne, Soleure et Lucerne avaient fait partir pour Fribourg de nouvelles troupes et des députés médiateurs. Mais le gouvernement de Fribourg fit publier que, par un effet de cette bonté qui lui était naturelle, il daignerait écouter les griefs des communes; cependant il n'accorda à tout le canton que trois jours pour exposer par écrit et présenter ses griefs. Malgré un terme si court et malgré la multitude des troupes dont la ville fourmillait, un grand nombre de députés des communes voisines et éloignées arrivèrent en hâte à la ville.

L'examen des griefs traîna de mois en mois sans qu'on arrivât à une conclusion. Se voyant trompé dans son attente, le peuple des campagnes pleura l'homme généreux, mort victime de son patriotisme. Chaque jour la tombe de Chenaux était entourée de gens en prières. Des troupes de pélerins s'y rendaient avec des chants religieux, des croix et des drapeaux. En vain le gouvernement y fit placer des sentinelles avec des fusils chargés; en vain

l'évêque condamna les pélerinages vers les cendres de Chenaux. Rien ne put arrêter la dévotion reconnaissante du peuple.

La bourgeoisie de la ville ainsi que les vingt-quatre paroisses de l'ancien district avaient espéré faire valoir avec plus de succès, au milieu de ces circonstances, leurs droits contre les familles dominantes. La bourgeoisie demandait seulement que l'accès aux archives de l'état lui fût ouvert: là se trouvaient les chartes des années 1404 et 1553 qui garantissaient aux simples bourgeois et aux habitans la participation aux élections et à la législation constitutionnelle. Mais le gouvernement répondit: „Les ordonnances de vos corps de métier et de vos confréries suffisent pour vous faire connaître vos droits.“ Ainsi repoussés, les bourgeois de la ville et le peuple des campagnes n'attendirent de justice que des cantons médiateurs. Après de longs efforts pour concilier les partis, parut tout-à-coup cette déclaration de Berne, de Lucerne et de Soleure: „Nous protégerons de toute notre puissance la constitution actuelle de Fribourg; les prétentions de la bourgeoisie sont dénuées de fondement et contraires à cette charte: cependant nous recommandons au gouvernement de n'accorder parmi les familles secrètes aucune prérogative à la noblesse sur les patriciens, de diminuer bientôt les charges du peuple de la campagne, et de restreindre les abus qui se sont introduits.“

Quelle fut la consternation de la bourgeoisie lorsqu'elle entendit proclamer cette déclaration du haut de la chaire (28 juillet 1782)! Le soir du même jour les quatres bannières de la ville se rassemblèrent devant la maison de l'avoyer Gady. Rey, avocat, Guisolan, notaire, Ignace Girard, négociant, parlèrent au nom de la bourgeoisie. L'avoyer écouta leurs discours avec une approbation apparente et avec calme.

Peu de jours après Rey fut exilé avec sa famille pour quarante ans, Guisolan pour vingt, Girard pour dix. Le fils même de l'une des familles régnantes, Emanuel de Maillardoz, fut condamné à un bannissement de six ans pour avoir dit dans une assemblée de bannière: „qu'il était juste que l'on rendît aux bourgeois leurs anciens droits.“ Beaucoup d'autres subirent le même sort.

Cependant le gouvernement eut la sagesse d'alléger les charges les plus onéreuses du peuple des campagnes, d'augmenter de seize le nombre des familles secrètes, et il promit de remplacer à l'avenir par trois nouvelles chacune de ces familles qui s'éteindrait.

57.

Troubles dans l'évêché de Bâle, dans le Pays-de-Vaud et dans les Grisons.

(De l'an 1790 à l'an 1794.)

Peu d'années après ces événemens, il s'éleva dans le voisinage de la Suisse un orage qui menaça les pays et les trônes de toute l'Europe. En France, la mauvaise économie des rois avait extrêmement accru la masse de la dette publique et par conséquent la misère du peuple. Malgré l'énormité des contributions et des impôts, il manquait chaque année 1400 millions de livres, pour payer les intérêts de la dette publique et pour subvenir aux besoins du royaume. Les riches couvens, les nobles et les princes refusaient de contribuer pour leur part aux dépenses nationales, et le peuple épuisé était réduit aux abois. A la cour du roi et des princes, dans les châteaux de la noblesse, dans les abbayes opulentes et dans les grandes villes on ne voyait que fêtes, magnificence, plaisirs; dans les cabanes des laboureurs régnait la plus profonde misère. L'empire de la loi était remplacé par celui de l'arbitraire; le règne de la religion, par la moquerie et l'incrédulité parmi les grands, par la superstition et l'ignorance parmi le peuple. Cet état de choses plongea la France dans un abîme de maux.

Une fois que la cour dissipatrice ne put plus fournir à ses dépenses, ni le peuple payer ses impôts, l'édifice du gouvernement s'écroula. Les états généraux, assemblés par le roi pour lui donner conseil et secours, abolirent les prérogatives de la noblesse et du clergé. Le peuple se souleva, et rasa les prisons. Les châteaux des

seigneurs devinrent la proie des flammes. On convertit en biens nationaux les biens du clergé, dont la valeur s'élevait à trois mille millions de livres. Effrayés, les princes, les nobles, les prêtres abandonnèrent en hâte leur patrie. Plusieurs vinrent en Suisse, plusieurs allèrent implorer le secours des rois étrangers. Les rois s'armèrent et firent des menaces; les Français saisirent l'épée et s'écrièrent: „Nous sommes maîtres chez nous!"

Ces événemens divisèrent les opinions du monde entier. Partout les gouvernans et les privilégiés accusaient les Français d'injustice; partout ceux qui avaient à se plaindre de leurs gouvernemens ou de leurs souverains applaudissaient au courage du peuple français.

C'est ce qui arriva entr'autres alors dans l'évêché de Bâle, où le prince-évêque, Joseph de Rogguenbach, voulut empêcher les communes de s'assembler conformément à leurs lois. Ses sujets persistant à maintenir leurs droits, l'évêque appela les cantons à son secours; mais ceux-ci se montrant peu disposés à prendre part à ses démêlés, il supplia l'empereur (1791) de faire occuper ses états par des troupes. Les Confédérés s'opposèrent d'abord au passage des bataillons autrichiens sur le sol helvétique; néanmoins ils y consentirent à la fin. On ne prévit pas les conséquences de cette démarche, quoique le conseiller aulique de Rengguer, chargé de porter la parole au nom des états-généraux de l'évêché, eût déclaré que le traité de l'évêché avec la France (conclu en 1781) autorisait les états à faire venir des troupes françaises en nombre égal à celui de la garnison autrichienne. — Cependant l'évêque avait repris tout son pouvoir. Rengguer fut obligé de fuir; d'autres qui pensaient comme lui furent condamnés sans miséricorde au carcan et à une prison perpétuelle.

L'année suivante (1792) éclata subitement la guerre entre la France et l'Autriche. Des troupes françaises entrèrent dans l'évêché de Bâle et en chassèrent les garnisons autrichiennes. L'évêque épouvanté s'enfuit à Bienne, d'où il fut obligé de s'enfuir de nouveau. Personne ne le secourut. Mieux eût valu ne pas irriter son peuple.

Les Français respectèrent prudemment l'Erguel et le val de Moutier, parceque ces deux pays avaient depuis des siècles une alliance défensive avec Berne et Bienne.

Mais ils occupèrent le Porrentrui et les parties de l'évêché qui touchaient de plus près à l'empire. Le conseiller aulique de Rengguer rentra dans sa patrie. Il mit tout le pays en mouvement par le moyen de son parti. Les employés épiscopaux furent chassés, les revenus du prince, confisqués. Lorsque le roi de France Louis XVI eut été détrôné par son peuple, et le royaume converti en république, Rengguer planta aussi l'arbre de la liberté. Les députés des communes s'assemblèrent autour de ce signe de la liberté nouvelle de leur pays, et abjurèrent à jamais toute soumission à l'évêque, toute alliance avec l'empereur et l'empire. Ils érigèrent leur petit pays en république qu'ils baptisèrent du nom de Rauracie.

Mais il s'éleva de grands désordres. Chacun prétendit commander, personne ne voulut obéir. Les partis se persécutèrent. Bien des gens demandaient la réunion de leur pays à la France. Rengguer et ses adhérens, voyant qu'ils ne pouvaient se soutenir plus longtemps, abandonnèrent l'existence de leur république de trois mois; le 7 mars 1793, l'assemblée du peuple de l'évêché de Bâle décréta son incorporation à la France, qui eut lieu immédiatement après. L'Erguel et le val de Moutier demeurèrent intacts et indépendans, en considération de leur alliance avec Berne.

Les Suisses eussent peut-être volontiers protesté contre ce démembrement, d'autant plus qu'ils n'aimaient point les Français. Mais dans le sentiment de leur faiblesse, sans union entr'eux, pleins de défiance envers leurs sujets, les cantons n'osèrent rien dire. C'est pourquoi ils ne se permirent aucune observation lorsque l'évêché de Bâle fut détaché de la Suisse; ils se contentèrent aussi de consoler l'évêque et de le combler de politesse lorsqu'il se présenta devant la diète helvétique à Frauenfeld pour réclamer la neutralité suisse. Le peuple de Paris ayant assailli le palais de son roi et, après un combat sanglant, égorgé les gardes-suisses qui le défendaient (10 août 1792), les Confédérés hasardèrent à peine de s'en plaindre.

Des guerres, des révoltes, des combats, des victoires, remplirent de leur bruit le monde entier. Les Français promirent du secours et donnèrent le nom de frères à tous les peuples assez généreux pour reconquérir leur liberté.

Ils firent tomber la tête de leur roi Louis XVI. Leurs armes victorieuses traversèrent la Savoie, les Pays-Bas et passèrent le Rhin. L'orage enveloppait de toutes parts et menaçait de plus en plus le peuple qui habitait au sein des Alpes.

Cependant les gouvernemens de la Confédération ne prenaient aucune mesure pour éloigner le danger; ils se croyaient en sûreté derrière le bouclier de l'innocence et le rempart de la neutralité. Ils n'avaient point d'armes et ne faisaient point de préparatifs; ils n'avaient point de force et ne fortifiaient pas les liens de la Confédération. Chaque canton s'occupait timidement et en silence de son propre danger, peu inquiet du danger commun. Fribourg, Berne et Soleure s'unirent toutefois pour une défense mutuelle, mais c'était contre le mécontentement de leurs sujets et non contre les armes de leurs ennemis.

Déjà depuis l'année 1782, Berne était en différend avec le Pays-de-Vaud au sujet de contributions pour la réparation des grandes routes qui conduisent à la capitale. La ville de Morges avait tiré de ses archives des documens (1790) pour prouver que le Pays-de-Vaud entier était exempté de toute contribution. D'autres communes rappelèrent d'autres droits que les Bernois avaient laissés tomber dans l'oubli pendant le cours de plus de deux siècles. Des écrits de toute espèce réveillèrent le peuple. A Lausanne, à Vevay, à Rolle, ailleurs, des jeunes-gens pleins de feu buvaient dans des assemblées bruyantes au succès des armes de la France émancipée. — Quoique l'ordre public ne fût troublé nulle part, le gouvernement de Berne crut devoir arrêter cet élan par des mesures sévères, et commander le silence par la terreur. Il envoya des plénipotentiaires soutenus par la force armée. Des coupables, si l'on veut les appeler ainsi, et peut-être aussi des innocens furent incarcérés; plusieurs prirent la fuite. Les Vaudois se turent, la rage dans le cœur. Les fugitifs respiraient la vengeance; par leurs lettres, par des brochures, ils soulevaient les esprits de leurs concitoyens contre une autorité longtemps vénérée. User à propos de clémence et de sévérité, se défendre de la hauteur au faîte de la puissance, de la lâcheté dans les circonstances

désespérées, est l'art le plus difficile pour les dépositaires du pouvoir.

Cet art fut souvent négligé dans la république des Grisons, où les anciens partis se querellaient encore, moins pour la perte que pour l'abus de la liberté. Les familles les plus nobles de cette contrée, parmi lesquelles brillait au premier rang la maison des seigneurs de Salis, étaient depuis longtemps en possession des emplois les plus lucratifs et des revenus du pays. Elles affermaient à vil prix les péages des Grisons, seul revenu de l'état; elles occupaient et les places de capitaines et de colonels dans les troupes grisonnes au service étranger, et les magistratures de la Valteline, que les communes des Grisons mettaient à l'enchère tous les deux ans et qui enrichissaient toujours les acheteurs, parcequ'ils vendaient la justice dans cette province.

Mais d'autres familles distinguées et respectables, les Tscharner, les Bawier, les Planta s'unirent pour disputer aux de Salis la possession exclusive de si grands avantages; ils firent monter à l'enchère le prix de la ferme des péages de 16,000 à 60,000 florins (1787); ils demandèrent que les promotions des officiers au service de France ne fussent plus arbitraires, mais déterminées par l'ancienneté des services. Les sujets de la Valteline, gémissant sous une oppression tyrannique, élevèrent en même temps des plaintes contre l'injustice et la vénalité des magistrats et contre la violation de leurs libertés héréditaires et légitimes. Ces griefs allumèrent entre les deux partis une haine irréconciliable; ils s'accusèrent réciproquement devant le peuple.

Tout ce qui arrivait de mal, ils se le reprochaient l'un à l'autre. Un ambassadeur français, Sémonville, traversant la Valteline pour se rendre à Venise, fut pris en trahison et livré aux Autrichiens (1793); on attribua ce crime au parti des Salis. Il y eut peu de temps après une disette de blé dans les Grisons; on accusa le parti des Planta de vendre le blé aux Français, et le peuple, travaillé par des menées secrètes, se souleva contr'eux (1794).

Les trois ligues députèrent à Coire trente-deux hommes qui se constituèrent en assemblée des états généraux, pour examiner les griefs des deux partis. Les Planta se

justifièrent, dirigèrent habilement l'indignation publique contre leurs adversaires, et demandèrent leur punition et la réforme des abus. Un tribunal impartial condamna plusieurs des accusés à des amendes et à des restitutions, d'autres à l'exil.

58.

Partis à Genève; excès.

(Jusqu'à l'an 1797.)

Cependant l'orage de la guerre avait ébranlé la moitié du monde, et le sang humain, arrosé la terre et teint les flots de la mer. Les rois avaient juré la perte de la France, et la France, la perte des rois. La Confédération, encore intacte au milieu des puissances belligérantes, avait placé un cordon aux frontières, plutôt pour marquer les limites de son territoire que pour le défendre. Mais les vrais amis de la patrie appréhendaient l'avenir: car jamais l'union des membres de la Confédération et l'accord entre les gouvernemens et la nation n'avaient été plus nécessaires, ni plus rares.

Un esprit de mécontentement agitait Genève déjà depuis un siècle; les bourgeois voyaient de mauvais œil l'ambition de quelques familles nobles. A plus d'une reprise la ville fut témoin de scènes tumultueuses et sanglantes. Lorsque la bourgeoisie mécontente se plaignit pour la première fois en 1707 qu'un petit nombre de familles étaient constamment en possession des premiers emplois, que le conseil aimait mieux gouverner arbitrairement que de perfectionner les lois, et que dans les affaires importantes il ne consultait plus la commune; le conseil réclama d'abord l'intervention de la Confédération, puis une garnison de Bernois et de Zuricois, et, protégé par des armes étrangères, il dégrada, bannit, fit pendre ou fusiller les principaux défenseurs des droits du peuple.

Le sang répandu effraya mais aigrit la bourgeoisie, et augmenta tellement l'insolente fierté du conseil qu'il n'eut pas honte d'attaquer les bases de la république, et

que, de sa pleine autorité, il créa de nouveaux impôts pour fortifier davantage la ville. Micheli du Crest, membre du grand-conseil, parla contre ces mesures; la bourgeoisie entière unit sa voix à celle de ce citoyen généreux. Le conseil le condamna à une prison perpétuelle (1731), et les Bernois, protecteurs de Genève, se firent les exécuteurs de cette sentence, et enfermèrent Micheli du Crest dans la forteresse d'Arbourg. Il y eut après cela plusieurs soulèvemens encore; Zurich et Berne s'interposèrent chaque fois entre le gouvernement et la nation, mais ils ne parvinrent pas à rétablir la paix. L'animosité des partis s'accroissait de jour en jour. On alla jusqu'à se battre et à s'assassiner dans les rues (1737). A la fin pourtant le repos sembla rétabli, après que les députés de France, de Berne et de Zurich (1738) eurent restreint par un édit les prétentions du petit-conseil et de la noblesse et pris des mesures sages qui obtinrent l'approbation du conseil et de la bourgeoisie.

Mais une nouvelle haine éclata (1762) lorsque le conseil fit déchirer par la main du bourreau deux ouvrages de l'illustre philosophe de Genève, Jean Jaques Rousseau. Une partie des bourgeois s'éleva contre cette mesure. De là deux nouveaux partis; l'un, celui des Représentans, prétendait que le conseil devait recevoir toute plainte dirigée contre lui et la transmettre à l'assemblée générale des citoyens qui en connaissait; l'autre parti, celui des Négatifs, soutenait au contraire que l'assemblée des citoyens n'avait aucune juridiction sur le petit-conseil. Ce sujet de dispute en fit naître cent autres, et les désordres et les attroupemens ne cessèrent qu'à une nouvelle intervention de Berne, de Fribourg et de la France. Pour se soustraire à toute influence étrangère, le conseil et la bourgeoisie s'accordèrent promptement (1768); le gouvernement concéda aux bourgeois la nomination de la moitié des nouveaux membres, à chaque renouvellement du grand-conseil, et entre autres priviléges, celui de révoquer annuellement quatre membres du petit-conseil qui perdraient par cela même pour toujours leur droit d'éligibilité. On accorda aussi plus de liberté dans l'exercice de leur industrie aux habitans nés, dont les familles étaient établies à Genève depuis longtemps et qui dans toutes les occasions avaient

prouvé leur attachement aux bourgeois; on permit même au gouvernement d'octroyer chaque année à quelque-uns de ces habitans le droit de bourgeoisie.

Cette réconciliation ne fut pas de longue durée, parcequ'elle avait eu son principe dans la crainte plutôt que dans une affection sincère. L'orgueil des familles régnantes s'indigna bientôt de leurs concessions. Avides de reprendre la souveraineté, elles briguèrent l'assistance de la cour de France, et jetèrent du louche sur les promesses faites aux habitans. Le ministre français Vergennes, jaloux de l'industrie florissante de Genève, qu'il eût voulu attirer en France, intervint dans la querelle. Pour favoriser la discorde et pêcher en eau trouble, il animait par de brillantes promesses les nombreux habitans contre le parti populaire ou des Représentans. Dès que ce parti découvrit ces intrigues, il courut aux armes, occupa les portes de la ville et désarma les habitans. Toutefois pour les gagner, il eut la sagesse de leur restituer tous leurs priviléges précédens et de leur accorder presque autant de droits qu'en avaient les bourgeois. Cette convention fut confirmée par l'édit du 10 février 1781.

Ce coup de parti affecta vivement les familles régnantes, leurs adhérens les Négatifs et la cour de Versailles. Pour inspirer de l'effroi à ses adversaires, ce cabinet fit avancer 600 hommes jusqu'à Versoix, dans le voisinage de Genève; mais Zurich et Berne furent offensés d'une telle démarche. Ce n'était pas à la France qu'appartenait la garantie armée du traité de 1738. Les deux cantons se déchargèrent de cette garantie; la France ne voulut pas en rester chargée seule; ainsi les Genevois demeurèrent libres de débattre leurs querelles entr'eux.

Comme tous les partis se trouvaient à la fois accusateurs et juges et que le gouvernement travaillait avec une constance opiniâtre à reconquérir par la ruse et par la force ses anciens priviléges, le feu de la haine des bourgeois et des habitans devint promptement un vaste incendie. Le gouvernement avait fait distribuer en secret des grenades à la garnison. Mais les bourgeois et les habitans se rendirent maîtres des portes de la ville, tuèrent plusieurs soldats, cassèrent le grand et le petit-conseil, et en nommèrent un nouveau, choisi dans le parti des Re-

présentans. Plusieurs membres de l'ancien gouvernement prirent la fuite. Mais la France et Berne déclarèrent qu'elles ne souffriraient pas qu'un gouvernement fût destitué par des rebelles. On fit partager au roi de Sardaigne les même sentimens. Des troupes françaises, savoyardes et bernoises s'avancèrent donc en même temps contre la ville (mai 1782). Zurich seul ne prit aucune part à cette mesure. Genève rempli de dissensions ouvrit bientôt ses portes.

La France soutenue par Berne fit la loi; l'ancien gouvernement fut réintégré dans tous ses pouvoirs; le parti des Négatifs devint victorieux et la bourgeoisie perdit en grande partie les droits dont elle avait joui jusqu'alors. On exigea que l'assemblée générale des bourgeois adoptât la nouvelle organisation; mais à peine cinq cents citoyens eurent-ils le droit de suffrage; tous ceux qui avaient pris une part active à la dernière révolution furent exclus de l'assemblée. Sur le cinq cents votans, cent treize refusèrent de donner leur voix pour l'anéantissement de la liberté genevoise.

Protégé par Berne, par la Sardaigne et par la France, le gouvernement défendit les sociétés closes d'hommes, les exercices militaires des bourgeois, les livres et les brochures sur les derniers événemens, et porta la garnison à 1200 hommes, dont il confia le commandement à des officiers étrangers. Tel fut le joug accablant sous lequel les Genevois furent contraints de plier leurs têtes. Beaucoup de citoyens émigrèrent, le cœur enflammé de vengeance contre leurs oppresseurs. Dès ce moment le mécontentement et la haine habitèrent dans les murs de Genève.

Une domination injuste ne saurait prospérer longtemps; ni les bayonnettes ni les condamnations de livres redoutables ne détruisent dans les cœurs l'amour si naturel de la liberté. Au mois de janvier 1789, le gouvernement haussa le prix du pain, tandis que toutes sortes de maux pesaient déjà sur la ville; sur le champ le peuple donna l'essor à sa fureur longtemps comprimée. Les bourgeois s'armèrent aussi bien qu'ils purent contre la garnison mercenaire, se servirent au lieu de canons de pompes à feu et d'eau bouillante, et mirent en fuite les satellites de la tyrannie.

Le gouvernement épouvanté rétablit le prix du pain, promit de corriger la constitution, de diminuer la garnison, de rendre les armes aux citoyens, d'abolir les impôts onéreux, et d'accorder le droit de bourgeoisie aux familles d'habitans établies à Genève depuis quatre générations. Toutes ces promesses reçurent leur exécution. On obtint de Berne et de Zurich le renouvellement de leur ancienne alliance avec Genève; la joie rentra dans tous les cœurs et brilla sur tous les visages.

Le gouvernement s'unit d'autant plus volontiers et plus intimement avec le peuple, qu'il ne pouvait attendre aucun secours de la France; où la nation s'était soulevée contre le roi. D'ailleurs les paysans des villages sujets de Genève, les habitans nés et les habitans plus nouveaux commençaient à s'agiter et à demander l'égalité des droits. Il y eut plus d'une fois des voies de fait; mais la bourgeoisie tint constamment le parti du gouvernement. Cependant la fermentation augmentait. Quelques Genevois émigrés ou bannis qui s'étaient établis en France, pour se venger de Genève, cherchaient à opérer sa réunion avec la république française. Le résident français à Genève, Soulavie, animé du même désir, se fit un parti et encouragea sous mains les paysans et les habitans de la ville, exclus du droit de bourgeoisie, à renverser le gouvernement et la constitution, leur disant que le règne de l'égalité des droits était venu. D'ailleurs l'industrie était morte, le peuple n'avait pas d'ouvrage, et on lui promettait le pillage des riches.

L'armée française qui voulait pénétrer en Savoie et en Italie (septembre 1792) approchait de Genève, au moment de ces troubles. Genève, dans sa terreur, implora, en vertu de son alliance, le secours de Berne et de Zurich. Ces deux villes y envoyèrent des troupes, qu'elles retirèrent aussitôt parceque l'armée s'éloigna et que le gouvernement français faisait des menaces. A peine les troupes étrangères eurent-elles quitté les frontières, que les habitans non bourgeois et les gens de la campagne s'armèrent et s'emparèrent tout-à-coup de l'arsenal (décembre 1792). Un grand nombre de bourgeois mécontens firent cause commune avec eux. Dans une assemblée générale, à laquelle les autres bourgeois furent contraints d'assister,

on déposa le grand et le petit conseil, et on les remplaça par un comité de salut public, par un comité d'administration, et par une convention nationale, investie du pouvoir législatif. — Ainsi l'ordre établi est renversé; les crieurs et les tapageurs sont les maîtres; le nom d'aristocrate rend odieux quiconque ne partage pas leur démence; plus de lois, plus de justice; la fureur règne. Tout comme en France le peuple, avide de sang et de pillage eut longtemps le dessus, ainsi, dans la malheureuse ville de Genève, il devient le maître et ne connaît plus de bornes dans ses excès. Le repos et la sûreté disparaissent.

Pour anéantir les soi-disant aristocrates, le parti des révolutionnaires, excité par les émissaires des jacobins de Paris et soutenu par les troupes françaises qui environnaient Genève, ainsi que par le ministre français qui résidait dans ses murs, s'empara dans une nuit d'été (le 18 juillet 1794) de l'artillerie, et par ce moyen de toute la ville; il jeta dans les prisons près de six-cents citoyens des plus respectables, des magistrats, des savans; quelque-uns furent assassinés ouvertement, d'autres clandestinement. Un tribunal révolutionnaire fut institué pour juger d'autres prévenus; il en comdamna à mort près de quarante, au bannissement près de cent, et ordonna la confiscation des biens des uns et des autres. Il y eut beaucoup d'autres condamnations encore: fers à perpétuité, prison temporaire, exil, mauvais traitemens, tout fut à l'ordre du jour. Ces assassinats, ces exécutions, ce pillage durèrent deux ans, avec quelques intermittences; pendant ce temps les nouveaux maîtres dissipèrent et mangèrent la plus grande partie de la fortune de l'Etat et des particuliers dont on avait confisqué les biens.

Lorsqu'en France le peuple fut revenu à des sentimens plus humains et le gouvernement républicain à des principes de modération, tous les partis dans Genève se déclarèrent fatigués des horreurs de l'anarchie. On se rallia aux hommes de coeur amis de l'ordre. Alors le règne du désordre cessa. Les exilés revinrent. On rétablit la constitution de 1782, d'après laquelle les anciens et les nouveaux bourgeois, les anciens et les nouveaux habitans, ainsi que les campagnards nés sur le sol genevois jouissaient de l'égalité des droits. Cela arriva vers la fin de 1796. La paix et

la réconciliation furent proclamées encore une fois. Genève retrouva le repos après de longs orages ; mais ce fut pour peu de temps.

59.

Mouvemens dans l'ancien pays de Saint-Gall. Sagesse de l'abbé Béda. Troubles sur les bords du lac de Zurich.

(Jusqu'à l'an 1797.)

Cependant la guerre toujours plus ardente des souverains contre le peuple français s'approchait de plus en plus de la Suisse. Du haut des Alpes on entendait le tonnerre des canons en Italie, en Souabe, sur les bords du Rhin. Mais les gouvernemens de la Confédération semblaient ne pas appréhender le danger qui toujours menace les faibles placés entre des voisins puissans qui luttent ensemble.

Les étendarts de la France flottaient victorieux en Savoie, dans les Pays-Bas, en Lorraine, en Hollande, sur le sol de l'Allemagne. Partout où ils paraissaient on voyait fuir souverains, princes, comtes, gentilshommes; car ces étendarts étaient pour tous les peuples le signal de leur liberté. Les gouvernemens de la Suisse purent à peine contenir la haine et le dédain que leur inspiraient les vainqueurs. Dans leur sécurité orgueilleuse, ils méprisaient même l'agitation croissante de leurs sujets, qu'enflammait l'espérance de la liberté.

Dans les anciens états de l'abbé de Saint-Gall, le peuple se souleva contre la domination de l'abbaye. Il ne supportait plus de se voir privé de ces droits, accablé de contributions extraordinaires, de charges toujours nouvelles, de listes civiles et des corvées de la servitude la plus honteuse, tandis que l'abbaye, de jour en jour plus riche, aggrandissait constamment ses domaines et que les ecclé-

siastiques et les fonctionnaires dépendans de l'abbaye ne contribuaient point aux impôts.

Cinq communes prenant courage délibérèrent ensemble quels justes griefs elles présenteraient à l'abbé. Peu après, tout le bailliage d'Oberberg se joignit à elles. La multitude de ceux qui, à tort ou avec raison, faisaient des plaintes s'accrut chaque jour, ensorte que le nombre des griefs s'éleva jusqu'à soixante. Les communes s'assemblèrent, choisirent un comité et tinrent conseil à Gossau au mois de mars 1795. A leur tête se trouvait un homme de talent, éloquent et courageux, Jean Kunzli; il conduisit tout avec prudence. Les communes signèrent toutes l'écrit où les griefs étaient exposés et le présentèrent à l'abbé.

L'abbé, qui s'appelait Béda Anguehrn, prince aussi bon que sage, connaissait d'autant mieux la misère de ce pauvre peuple, qu'il était lui-même le fils d'un sujet de l'abbaye, d'un paysan du village de Haguenwyl dans la Thurgovie. Il aurait volontiers soulagé ses malheureux compatriotes, mais de tous les ecclésiastiques de l'abbaye deux seulement partageaient ses sentimens et ses idées. Les autres, s'élevant contre le peuple, disaient: „C'est la ce vertige de liberté qui travaille la France. Si le peuple ne veut pas rentrer dans le silence et dans le devoir, les gouvernemens confédérés, qui nous ont si souvent assistés contre nos sujets, nous préteront encore secours.“ Ils s'opposèrent donc aux vues sages de Béda, dont ils troublèrent tellement les jours qu'il prit déjà de bonne heure (en 1788) la résolution d'abdiquer sa dignité. Mais le pape Pie VI ne consentit pas alors à son abdication; dans une lettre sévère du 16 août 1788, il ordonna au chapitre de se tenir tranquille. Les chanoines entamèrent des négociations qu'ils traînèrent en longueur à dessein, pour fatiguer le peuple.

Le prince-abbé, qui découvrit leur astuce, dit aux moines: „Le temps où nous vivons ne permet pas aux gouvernemens de lutter contre les peuples; il faut que les uns et les autres s'unissent pour attendre le jour du danger commun; si donc vous repoussez nos sujets, je me jette seuls dans leurs bras.“

C'est ce qu'il fit. Il accorda au peuple des priviléges importans (novembre 1795), le droit d'élire le conseil du pays et le conseil de guerre; de se réunir en assemblée

générale, de nommer les autorités municipales et de racheter les charges qui pesaient sur lui. Il abolit la servitude, ordonna que les ecclésiastiques et les fonctionnaires publics payassent des impôts et défendit aux couvens d'acheter des terres. — Tant de prudence unie à tant d'humanité répandit la joie dans tout le pays et fit bénir le nom du sage Béda. Les moines accédèrent peu de temps après au traité conclu entre le prince et le peuple; mais ce ne fut qu'en apparence. Telle était leur perfidie que, presque à la même heure où ils signèrent leur adhésion, ils dressèrent et signèrent un acte secret (20 janvier 1796), par lequel ils s'engageaient à défendre leurs droits contre leurs sujets rebelles; c'est ainsi qu'ils les appelaient. Par là ils crurent annuller légitimement leurs promesses publiques et pouvoir reprendre dans un temps plus opportun ce qu'ils avaient été contraints de céder dans les circonstances présentes. Les cantons protecteurs de l'abbaye désapprouvèrent aussi, dans le secret de leurs pensées, la douceur du pieux prince envers ses sujets. Néanmoins, ne pouvant s'opposer aux concessions qu'il avait faites, ils finirent par les ratifier (août 1797).

Pendant que ces choses se passaient, des mouvemens semblables avaient lieu parmi les habitans des deux rives du lac de Zurich, impatiens de faire revivre leurs anciens droits. Mais leur entreprise les entraîna dans leur ruine.

Zurich avait toujours gouverné avec justice et avec prudence les communes soumises à la ville, et tout en les tenant dans une dépendance respectueuse, avait rendu le canton florissant par la sagesse de son administration. Les sujets n'avaient que rarement à se plaindre d'actes barbares ou violens, ou de la vénalité de magistrats avares. Depuis que deux citoyens vertueux de la ville, Jean Gaspard Lavater et Henri Fussli, eurent intenté publiquement une accusation à Félix Grebel, bailli de Gruninguen, coupable d'injustice (1762), et l'eurent obligé de quitter honteusement sa patrie, personne n'osa plus marcher sur les traces de cet odieux magistrat.

Mais un autre sujet de douleur affligeait ce pays et surtout les contrées des bords du lac; c'étaient les priviléges des corps de métiers et le droit exclusif de la ville de faire le commerce; car les paysans ne pouvaient exercer dans

les villages que les métiers les plus indispensables, faire d'autre commerce que celui du vin et du blé; les fabricans de toile de coton, si nombreux dans les campagnes du canton de Zurich, étaient obligés d'acheter le coton brut à la ville, et de ne le vendre qu'à la ville après l'avoir fabriqué. Les toiles qu'ils fabriquaient même pour leur usage, ils devaient les vendre aux bourgeois de la ville, de qui ils les rachetaient blanchies et imprimées. Le paysan était exclu de tous les emplois ecclésiastiques et civils, réservés pour les seuls fils des citadins. Le fils du campagnard, condamné éternellement au labourage, à la culture de la vigne ou au métier de gagne-denier dans les magasins ou les fabriques de la capitale, ne pouvait jamais sortir de la poussière.

Mais lorsque la liberté triomphante du peuple français eut aboli la différence entre les nobles et les roturiers, entre les villes et les campagnes, beaucoup d'habitans des rives du lac de Zurich, enflammés d'enthousiasme par cet exemple, s'écrièrent dans leurs assemblées: „Pourquoi n'en est-il pas de même parmi nous? On nous appelle Suisses libres, et nous sommes les vils sujets d'une cité! La servitude déshonorante afflige nos contrées!“ De pareils discours échauffèrent les esprits. Quelques hommes du village de Stæfa propagèrent leurs idées sur les droits éternels du peuple, sur les services que les paysans rendaient à la ville, et ils prétendaient que Zurich devait enfin la liberté à ses sujets. On composa, pour le présenter au gouvernement, un mémoire où l'on réclamait pour les habitans des campagnes le droit d'aspirer aux emplois aussi bien que les citadins, la liberté générale du commerce et de l'industrie, la faculté de racheter les impôts fonciers, ainsi que d'autres droits encore (1794). Mais de pareilles exigences ne pouvaient être satisfaites que par l'abolition des maîtrises et des corps de métier, ainsi que de l'ancienne constitution de la capitale, analogue aux constitutions des villes impériales, et qu'on jurait chaque année d'observer fidèlement.

Ce mémoire envoyé de commune en commune fut reçu et signé partout avec acclamation. La ville ne tarda pas à l'apprendre; aussitôt les promoteurs les plus actifs de cette mesure furent mis en prison et punis avec la der-

nière rigueur comme auteurs d'une rebellion; quelques-uns furent exilés de la Suisse, d'autres condamnés à de fortes amendes et à l'interdiction civile (13 janvier 1795).

La punition de tant de mécontens en augmenta le nombre. Cependant quelques membres du conseil de Zurich leur déclarèrent, pour les appaiser, que s'ils pouvaient appuyer leur demande sur des documens et des actes, ils trouveraient en eux des soutiens.

C'est pourquoi dans l'assemblée annuelle de la commune de Stæfa (mai 1795) quatre vieillards, des plus avancés en âge, se levèrent et dirent: „Nos pères nous ont appris que les archives de la commune renferment des actes signés et scellés qui assurent au peuple des franchises qu'on a laissé perdre dans le cours des siècles. Il faut les chercher et les examiner." — La défense que le bailli et le secrétaire baillival firent de parler de documens pareils ne fut capable ni d'intimider ni d'arrêter le peuple. On trouva dans un moulin la convention perpétuelle faite en présence des Confédérés, arbitres entre la ville de Zurich et la campagne, l'an 1489, le jour de l'exécution du bourguemestre Waldmann. — Ce traité, qu'aucun acte subséquent n'avait annullé et que les Confédérés avaient pris solennellement sous leur garantie, établissait la liberté générale de l'industrie et du commerce. On trouva de plus un acte fait après les malheurs de la guerre de Cappel (1532) en faveur de la campagne, par le bourguemestre, par le conseil et par les deux-cents de la ville de Zurich. Cet acte confirmait aux paysans toutes leurs franchises précédentes et leur accordait même la participation au gouvernement.

Munies de ces actes, les communes de Stæfa, de Kussnacht, de Herguen, de Thalwyl, d'Ehrlibach et autres députèrent vers leurs baillis et leurs premiers magistrats pour demander respectueusement: „si ces actes avaient été annullés par des ordonnances postérieures, ou s'ils conservaient encore force de loi." Les députés furent renvoyés sans réponse; le gouvernement ne voulut nier ni affirmer la validité de ces actes, vû que l'un et l'autre de ces partis lui paraissaient également dangereux. Toute cette affaire fut traitée comme une sédition et ses auteurs cités à la ville pour rendre compte de leur conduite.

Ceux qui furent cités ne comparurent point. Pour excuser cette désobéissance, les communes, et surtout Stæfa, déclarèrent qu'elles n'avaient confié à personne le droit de les justifier ou de négocier en leur nom; qu'elles priaient le gouvernement de traiter avec elles-mêmes de ces intérêts publics. Une telle résistance excita le courroux de la ville. Elle arma; toute communication avec Stæfa fut interrompue. Beaucoup de gens originaires de cette localité furent renvoyés de Zurich. Un dimanche matin (5 juillet 1795), pendant que le peuple de Stæfa était assemblé dans l'église, 2500 hommes de troupes zuricoises, munis de pièces d'artillerie, entrèrent dans le village paisible.

Le gouvernement fit publier la déclaration suivante: „Vos actes et vos priviléges sont nuls et annullés; car l'un, donné dans un temps où l'autorité légale était suspendue, ne fut consenti par les sept cantons protecteurs que pour prévenir de plus grands maux; l'autre n'était valable que pour les circonstances du moment, et son effet a cessé avec elles. Aussi ne trouve-t-on nulle part que les dispositifs de ces actes aient été exécutés ou que leur non exécution ait donné lieu à une plainte quelconque dans le cours de trois siècles."

Telle fut la déclaration de Zurich. Les sept cantons, témoins et garans éternels de l'acte ainsi anéanti, implorés par les communes lésées, gardèrent le silence. Glaris seul, fidèles à l'engagement de ses ancêtres, exhorta Zurich à s'appuyer plutôt sur la justice que sur la force, vû, dit-il, que la seule base solide d'un état est la confiance mutuelle des parties qui le composent, et la certitude que chacune d'elles jouit des droits qui lui appartiennent.

Les habitans de Stæfa, désarmés, environnés de baïonnettes jurèrent solennellement de renoncer à leurs titres. Tous ceux qui, dans ce village et ailleurs, s'étaient montrés actifs pour les intérêts des communes furent condamnés, les uns à une prison perpétuelle, d'autres à une captivité de dix, de vingt ans, d'autres à une détention dans une maison de correction, d'autres au bannissement, d'autres à être battus de verges, d'autres enfin à des amendes énormes. La commune de Stæfa, après avoir supporté

plusieurs mois la charge d'une garnison militaire, dut payer encore 78,000 florins de frais. L'un de ses magistrats et de ses citoyens les plus âgés et les plus respectables, le boursier Bodmer, dont les cheveux avaient blanchi dans la carrière de la vertu, fut conduit à Zurich sur l'échafaud, et le bourreau passa au-dessus de sa tête le glaive de la justice, en signe qu'il avait mérité la mort. Son crime était d'avoir insisté le premier sur la recherche des documens. Puis il fut ramené en prison où il devait rester jusqu'à la fin de ses jours.

Dès lors le silence de la terreur régna dans toutes les campagnes, et l'espoir de la vengeance dans tous les cœurs.

60.

Fin de l'ancienne Confédération. Entrée des Français en Suisse.

(De l'an 1797 à l'an 1798.)

Beaucoup de Suisses, bannis de leur patrie à différentes époques pour avoir défendu avec trop d'audace par leurs discours ou par leurs actions les droits et la liberté de leurs concitoyens, habitaient dans un triste exil des terres étrangères. Plusieurs d'entr'eux s'adressèrent aux chefs de la république française, et leur dirent, le cœur enflammé par la vengeance: „Les gouvernemens des treize cantons de la Suisse nous ont exilés de notre patrie; ils sont vos ennemis comme les nôtres, car ils sont les ennemis de la liberté. Se croyant de petits monarques, ils aiment mieux avoir des sujets que des concitoyens, et se sont liées secrètement avec les monarques contre vous. Aidez au peuple suisse à réconquérir la liberté; il vous appelle, il vous attend à bras ouverts. Des hommes libres sont les alliés les plus fidèles d'un peuple libre.“

De pareils discours plurent aux chefs du gouvernement français; ils voyaient dans la Suisse un excellent rempart pour la France et un chemin toujours ouvert

pour entrer en Italie et en Allemagne. D'ailleurs les trésors que possédaient plusieurs villes de la Suisse excitaient leur envie. Ils cherchèrent donc à se trouver en collision avec les gouvernemens confédérés; mais ceux-ci, se tenant sur leurs gardes, évitèrent avec soin toute offense; reconnurent la constitution française, renvoyèrent de leur pays les princes, les gentilshommes, les ecclésiastiques émigrés qui avaient cherché et croyaient avoir trouvé un asile inviolable dans les vallées de l'Helvétie.

Bientôt après, le grand général Napoléon Bonaparte passa par la Suisse occidentale et par la Sovoie pour aller combattre en Italie la puissance de l'empereur. Ce monarque, l'empire germanique et l'Angleterre luttaient seuls contre la France depuis que les rois d'Espagne et de Prusse avaient fait la paix avec elle. En peu de mois et dans plusieurs batailles Bonaparte vainquit toute la puissance de l'Autriche (1797), battit et effraya l'Italie d'une extrémité à l'autre, s'empara de la Lombardie entière et força l'empereur de faire la paix. Il érigea la Lombardie en république indépendante, sous le nom de République cisalpine.

Excités et encouragés par la liberté nouvelle de leurs voisins, les habitans des vallées de la Valteline, de Chiavenne et de Bormio aimaient mieux être citoyens libres de la république cisalpine que sujets malheureux de la république des Grisons: car leurs plaintes et leurs griefs avaient été rarement écoutés par leurs maîtres. Avant d'accéder aux vœux de ce peuple, Bonaparte dit aux Grisons: „Si vous accordez à vos sujets la liberté et l'égalité des droits, ils resteront vos concitoyens. Je vous laisse le temps de la réflexion; prenez une résolution, puis envoyez-moi des députés à Milan."

Mais les partis, dans les Grisons, ne purent ni s'entendre ni arriver à un résultat; beaucoup de gens criaient: „Que les habitans de la Valteline restent nos sujets ou se séparent à jamais de nous!" — Le terme fixé s'étant écoulé sans qu'il arrivât aucune réponse, Bonaparte, plein d'impatience et de colère, réunit à la république cisalpine la Valteline, Chiavenne et Bormio (22 octobre 1797). Les biens que les Grisons possédaient dans ce pays furent

aussitôt confisqués et dissipés. Par là plusieurs familles riches des Grisons se trouvèrent réduites à la misère.

Ainsi les limites de l'Helvétie furent injustement resserrées. Quatre semaines plus tard l'évêché de Bâle fut incorporé à la France de la même manière. La consternation se répandit parmi les Suisses. Mais de plus grands malheurs encore les menaçaient. Car dans le canton de Bâle le peuple de la campagne murmurait contre la ville; dans l'Argovie, plusieurs villes s'agitaient et réclamaient de Berne leurs anciens priviléges; le Pays-de-Vaud redemandait avec plus d'énergie et de tumulte que jamais les libertés que Berne lui avait enlevées. Le bruit se répandait aussi qu'une armée française approchait des frontières de la Suisse pour protéger les Vaudois. Ceux-ci avaient imploré la médiation de la France en vertu d'anciens traités. Mais l'opinion générale attribuait aux Français l'intention de renverser les gouvernemens confédérés et de se rendre maîtres de la Suisse.

Berne et Fribourg se hâtèrent de mettre des troupes sur pied, pour subjuguer par la terreur et réduire au silence le Pays-de-Vaud et l'Argovie. Une diète fut convoquée précipitamment dans Arau. On y parla beaucoup, on n'y décida rien; les gouvernemens se défiaient les uns des autres et n'osaient pas se confier à leurs sujets. Ce malheur était grand, mais il ne datait pas de la veille. Pressentant la ruine prochaine de la Confédération, les députés renouvelèrent l'antique serment d'alliance (25 janvier 1798), mais sans la confiance et sans l'enthousiasme de leurs héroïques aïeux. A peine le serment fut-il prononcé qu'un envoyé de Bâle arriva en toute hâte. „Six cents paysans“, dit-il, „sont entrés dans notre ville; les châteaux des baillis sont en flammes, tous les sujets sont déclarés libres.“ A ces mots, une terreur subite glaça les députés; ils se séparèrent à l'heure même en tremblant.

Il y eut une grande agitation dans toute la Suisse, quand on vit la crainte et la faiblesse des gouvernemens et leur opposition constante aux vœux du peuple. Des comités chargés des intérêts des campagnes furent formés dans le canton de Schaffhouse, dans le Rheinthal, dans le Tockenbourg, dans la Marche, à Wesen, à Uznach.

Au-delà des Alpes les bailliages italiens plantèrent d'une main rebelle l'arbre de la liberté sur les bords du Tessin. La Confédération entière se trouva bientôt dans un état de troubles et de dissolution. Les gouvernemens cantonaux, énervés, défians, divisés, chacun tout entier à ses propres intérêts, agissaient sans accord et sans patriotisme. Il n'y avait pas plus d'union entre les peuples des diverses contrées, divisés d'opinions et de vœux. Les uns, ignorans et grossiers, ne comprenant point le mouvement du siècle, voulaient que l'ancien ordre des choses fût conservé. D'autres plus éclairés et accoutumés à plus d'aisance demandaient l'égalité des droits entre la ville et la campagne. D'autres se bornaient à réclamer les franchises qui leur appartenaient en vertu des conventions écrites. Un grand nombre pensait qu'on ne pouvait rien obtenir sans le secours de la France; mais la majorité du peuple abhorrait l'intervention armée d'une puissance étrangère dans les affaires de sa patrie.

Cependant une armée considérable de Français approchait. Elle entra sur le territoire de la Confédération sous les généraux Brune et Schauenbourg, et le Pays-de-Vaud se déclara indépendant de Berne sous la protection des armes françaises. Les gouvernemens de la Suisse comprirent alors qu'ils ne devaient plus songer à maintenir leur ancienne domination; ceux de Lucerne et de Schaffhouse proclamèrent la liberté de leurs sujets et s'unirent avec eux. Celui de Zurich ôta les fers aux prisonniers de Stæfa et promit de faire dans la constitution des changemens avantageux au peuple. Mille feux de joie brillèrent le long du lac, dans les vallées et sur les collines, lorsque le vénérable Bodmer, sorti des prisons de Zurich avec ses compagnons d'infortune, rentra libre dans ses foyers. Jamais Suisse ne reçut de son vivant dans sa patrie un hommage public aussi solennel que le vieillard Bodmer. Fribourg reconnut aussi que l'heure était venue où allait régner cette libérté pour laquelle le sang de Chenaux avait coulé. Le grand-conseil de Berne reçut au nombre de ses membres cinquante-deux réprésentans de la campagne, et engagea le peuple à s'unir à lui dans le danger commun.

Ces réformes, ces révolutions furent l'ouvrage de quatre semaines; mais elles se firent trop tard. Berne, Fri-

bourg et Soleure opposèrent leurs troupes à l'armée française qui s'avançait. Le courage ne manquait pas; mais la discipline, mais l'habitude de manier les armes, mais des capitaines expérimentés, voilà ce qui manquait. De faibles secours arrivèrent de Glaris, de Lucerne, des cantons forestiers et de quelques autres; le ban et l'arrière-ban arrivèrent, diversement armés, en hordes tumultueuses, disant leur chapelet. A la première nouvelle d'un revers, ces bandes auxiliaires prirent la fuite, avant même d'avoir aperçu l'ennemi. Alors les Suisses et leurs gouvernemens déplorèrent d'avoir laissé se rouiller leurs armes, d'avoir désappris l'art de la guerre, et cru pendant la paix que sa durée serait éternelle. Argent, orgueil, magnificence, prières, chapelets, rien ne servit pour sauver la patrie. Le ciel ne combat qu'avec ceux qui savent combattre et mourir pour la justice; il rejette les lâches qui se renferment dans une orgueilleuse sécurité.

Dès le premier jour de la guerre (2 mars 1798) les troupes légères des ennemis prirent Fribourg et Soleure, et le quatrième jour (5 mars) elles entrèrent dans Berne même. En vain les Bernois firent sous leur colonel Grafenried une résistance victorieuse près de Neuenegg; en vain ils livrèrent un combat sanglant dans la forêt grise (Grauenholz). Voyant que tout était perdu, les paysans armés se dispersèrent; poussés par le désespoir, ils crièrent à la trahison et assassinèrent plusieurs de leurs officiers.

L'heure de l'infortune de tous les Suisses avait sonné. Néanmoins le danger même et les malheurs ne purent plus les unir. Chaque canton, quelque petit qu'il fût, négociait pour son compte, armait pour son compte, et ne songeait point aux autres. Aussi tous périrent. Ceux des gouvernemens qui n'avaient pas encore voulu reconnaître la liberté de leurs sujets ne tardèrent pas plus longtemps; ils la proclamèrent avec pusillanimité, avec l'agitation du désespoir, avec pompe. Trop tard: les bataillons français occupaient déjà tout le pays situé entre le Jura et les Alpes.

La France prenant le ton de l'autorité fit la déclaration suivante: „La Confédération a cessé d'exister. La Suisse entière formera une république une et indivisible

sous un gouvernement central. Celui-ci, avec les représentans du peuple réunis en corps législatif, siégera dans la ville d'Arau. Tous les Suisses, citadins ou paysans, seront égaux en droits et devant la loi. Les citoyens réunis en assemblées primaires nommeront les administrateurs, les juges, les magistrats et les représentans de la nation. Le gouvernement nommera, pour l'exécution des lois dans les divers cantons, des préfets et d'autres autorités."

La Suisse fut divisée en dix-huit cantons, à peu près égaux. L'ancien territoire de Berne forma quatre cantons, Vaud, Oberland, Berne et l'Argovie. En revanche, plusieurs petits cantons furent réunis en un seul, ainsi Uri, Schwyz, Unterwalden et Zoug composèrent le canton de Waldstætten; le pays de Saint-Gall, l'Appenzell, le Rheinthal reçurent en commun la dénomination de canton de Sentis, du nom de la plus haute montagne des Alpes d'Appenzell. Des pays autrefois sujets de la Confédération, tels que Bade, la Thurgovie, Lugano et Bellinzona formèrent de nouveaux cantons; le Valais fut uni de même à la Suisse, les Grisons furent seulement invités à accéder à l'alliance; Genève, au contraire, et Mulhouse, détachés de la Confédération et incorporés à la France.

C'est ainsi que les vainqueurs étrangers disposèrent de la Suisse que dès lors fut appelée République helvétique. Ils imposèrent des contributions énormes aux anciennes villes capitales, emmenèrent les tonnes d'or que les villes de Berne, de Zurich et d'autres avaient accumulées dans leurs trésors durant leur domination, au lieu de les employer au bonheur de leurs sujets et au bien général de la Confédération. Ils conduisirent en France comme ôtages pour le paiement de ces contributions exorbitantes et pour le maintien de la tranquillité publique des membres des anciens gouvernemens ou de familles nobles.

Mais les fiers montagnards d'Uri, du Bas-Unterwalden, de Schwyz et de Glaris, jaloux de leur liberté antique et héréditaire, s'écrièrent d'un commun accord: "Nos pères ont acquis dans le combat et avec leur sang le trésor de leur indépendance; eh bien! ne le perdons que dans les combats et avec notre sang!" Postés à leurs frontiè-

res; près de la Schindelleggui et sur les rochers de l'Etzel, en vue des bataillons ennemis, ils jurèrent avec leur général Aloïs Reding le serment d'être fidèles à leur patrie jusqu'à la mort. Ensuite ils se battirent vaillamment, mais sans succès, près de Wollrau et de la Schindelleggui; car le curé de Notre-Dame-des-Ermites, Marianus Herzog, qui commandait ses ouailles sur le mont Etzel, prit lâchement la fuite. Mais Aloïs Reding rassembla ses troupes près de Rothenthurm, non loin du champ de bataille de Morgarten. Là se livra un combat long et sanglant. Les bergers combattirent dignes de leurs ancêtres et victorieux comme eux. Trois fois les bataillons français renouvelèrent le combat, trois fois ils furent battus et enfin repoussés jusqu'à Egueri dans le pays de Zoug. C'était le 2 de mai. Les ennemis laissèrent près de 2000 hommes sur le champ de bataille consacré par la victoire. Le jour suivant les Suisses de Waldstætten se couvrirent encore de gloire dans un combat livré près d'Arth. Mais la victoire coûtait à ces héros leur sang et leurs forces. Ils capitulèrent et, la mort dans l'âme, accédèrent à la république helvétique.

Ainsi finit l'ancienne Confédération. Elle avait subsisté 490 ans; 74 jours suffirent pour la dissoudre. Edifice déjà ruineux, elle tomba sans avoir mérité une chute si honteuse. Sa lutte contre une puissance qui envahit le monde fut semblable aux derniers efforts d'un vieillard mourant, qui d'une main glacée saisit encore son fer, non pour protéger le faible reste de sa vie, mais pour descendre dans la tombe avec tout son honneur.

Dis-moi, fils de l'Helvétie, qui a pu applanir les rempart de tes montagnes, élargir leurs gorges impénétrables, appaiser les flots terribles de tes lacs et de tes torrens, émousser les armes entassées dans tes arsenaux, rendre infructueux les trésors de tes villes? Réfléchis, et deviens sage à l'école de l'expérience.

61.

Calamités de la Suisse jusqu'au rétablissement d'une Confédération.

(De l'an 1798 à l'an 1803.)

L'ancien ordre de choses ayant été changé volontairement ou aboli par la force dans toute la contrée comprise entre les Alpes et le Jura, les citoyens les plus éclairés dirent: „De grands maux nous ont frappés, mais faisons les servir au bien de notre patrie. Tant que nous avons formé un grand nombre de petits états, la division de notre territoire nous a divisés d'intérêts et de sentimens; chaque canton a été faible pour sa défense, pauvre pour des institutions utiles, opposé aux grandes vues du bien public; l'égoïsme rétrécissant les esprits, tout nous conduisait à la discorde qui nous a conduit à notre perte. Que le peuple suisse ne forme donc plus qu'une famille unique dont tous les membres auront les mêmes droits, qu'une force unique capable de maintenir la liberté au-dedans, de repousser l'ennemi au-dehors, afin que nous occupions encore une fois un rang honorable parmi les nations de la terre."

Mais la multitude aveugle et sans instruction ne comprenait point ces discours et ne regrettait que la perte de ses anciens usages. Elle avait désiré la liberté et l'indépendance, mais non la réunion des différentes parties de la Suisse en un seul tout; elle eût vu, au contraire, avec plaisir que chaque petit district, ou même chaque vallée, formât un petit canton indépendant, gouverné par lui-même, organisé à sa guise, seulement uni aux autres par le lien d'une confédération.

Tous les événemens subséquens augmentèrent les regrets du peuple, sa haine pour le nouvel ordre de choses et son désir de voir naître une confédération divisée en un grand nombre de cantons. Le gouvernement central, établi dans Arau sous le nom de directoire exécutif, sans crédit, sans considération, étranger à lui-même et au peuple, dépendait de ses protecteurs français qui s'appliquaient à lui ravir toute dignité. Au sein du sénat et du

grand-conseil, composés de députés de tous les cantons, luttaient ensemble les opinions de tous les partis, les idées du peuple et celles de l'école. Dans les diverses contrées de la Suisse, les mêmes partis se combattaient encore, et souvent les armes à la main. Un amalgame d'institutions et de lois anciennes et nouvelles faisait naître les contradictions les plus funestes. Tandis que l'état était souvent privé des ressources les plus nécessaires, que les employés et les ecclésiastiques ne recevaient pas leurs pensions, les commissaires, les généraux, les soldats de la France vivaient, aux dépens de la Suisse, dans une opulence honteuse et envoyaient en France des sommes énormes, fruit de leurs rapines.

Le peuple mécontent murmurait contre tout ce qui se faisait, et son mécontentement était alimenté par les anciens magistrats et employés qui avaient perdu leurs places, par les moines qui appréhendaient l'abolition de tous les monastères, par les ecclésiastiques que l'on ne payait plus et par les négocians et les artisans qui ne jouissaient plus de l'autorité des corps de métiers ni de prérogatives des cités. Toutes ces classes d'hommes parcouraient les villes et les campagnes, présentaient au peuple comme gage d'un meilleur avenir la guerre qui allait éclater entre la France et l'Autriche, et lui prouvaient la nécessité de soutenir l'empereur pour chasser les Français.

Aussi lorsque toutes les peuplades de la Suisse furent invitées à prêter serment à la nouvelle constitution (juillet 1798), il y eut des soulèvemens et des révoltes dans le Rheinthal, dans l'Oberland, dans le pays d'Appenzell et dans plusieurs autres contrées. Ils furent étouffés par la violence, dans le Bas-Unterwalden d'une manière plus terrible qu'ailleurs. Là un capucin, Paul Styguer, et quelques autres ecclésiastiques avaient excité le peuple à la révolte, en lui persuadant que la constitution apportée par les Français était l'ouvrage du diable. Le peuple s'arma pour résister à l'armée de Schauenbourg qui s'avançait. Pendant trois jours une poignée de pâtres livrèrent des combats sanglans près du lac, au pied des montagnes, à un corps d'armée considérable. Trois à quatre mille Français furent tués avant que les autres pussent pénétrer dans l'intérieur de cette contrée. Mais alors leur vengeance

ne connut point de bornes; Stanzstad, Ennenmoos et Stanz devinrent la proie des flammes; hommes, femmes, enfans, prêtres, tout ce qui ne put pas s'enfuir fut massacré. Près de quatre cents personnes furent ainsi égorgées au milieu des plus horribles abominations (9 septembre 1798).

Immédiatement après ces malheurs, le gouvernement, qui venait de transporter son siége à Lucerne, parceque la ville d'Arau se trouvait trop petite (4 octobre), décréta un impôt et une conscription pour le service militaire; de là de nouveaux désordres dans les cantons de Berne, de Lucerne et ailleurs. Beaucoup de jeunes-gens s'enfuirent dans d'autres pays pour ne pas servir dans les milices helvétiques ou dans les 18,000 hommes que la Suisse devait fournir à la France.

Enfin l'empereur d'Autriche déclara la guerre à la nation française. Déjà un corps d'Autrichiens avait occupé les Grisons (19 octobre), d'où l'on bannit tous ceux qui avaient demandé la réunion de ce pays avec l'Helvétie. Les Français ayant reçu un grand échec près de Stokach en Souabe (21 mars 1799), les forces autrichiennes s'étant avancées dans l'intérieur de la Suisse et livrant des batailles presque tous les jours: effrayé de l'approche de l'ennemi le gouvernement helvétique ne se crut plus en sûreté à Lucerne, il transporta son siége à Berne (31 mai); alors tous les partis se ranimèrent et s'agitèrent avec une nouvelle fureur. Des Suisses s'entretuaient combattant sous les drapeaux de l'Autriche et sous ceux de la France. Il y eut des soulèvemens et des séditions, tantôt à cause de la conscription forcée des jeunes-gens, tantôt par le désir si général de favoriser les armes de l'Autriche; de toutes parts, à Flawyl et Mosnang dans le canton de Sentis, à Menzinguen et Reinach dans l'Argovie, à Rouswyl dans le canton de Lucerne, à Morat et dans d'autres parties du canton de Fribourg, à Schwyz, où l'on assassinait les Français ou les forçait de fuir, à Lugano, à Uri, dans le Valais, dans Arberg et dans d'autres contrées encore. Français et Autrichiens se battaient dans les vallées sur les rochers des Alpes, au bord des lacs, au-dessus des nuages; les champs de bataille se touchaient. Hommes et chevaux passèrent des cols et des sommités visitées jusqu'alors par les seuls chasseurs de chamois. Tour

à tour les Allemands et les Français prirent, perdirent, reprirent les Grisons et les montagnes qui environnent les sources du Rhin. Les drapeaux de l'Archiduc d'Autriche s'avancèrent victorieux jusqu'à la ville de Zurich, de là, vers la gauche, jusqu'au St. Gothard, vers la droite, jusqu'au Rhin (juin); leurs troupes furent grossies par des hordes russes et asiatiques. Depuis les jours des Romains, des Allemanni et des Bourguignons la Suisse n'avait pas été frappée d'une calamité pareille.

Plusieurs anciens magistrats, dépouillés de leurs dignités, comptaient les reprendre. Ils l'essayèrent çà et là sous la protection des armes de l'Autriche. Le nouvel abbé de Saint-Gall, Pancrace Forster, vint rétablir dans ses états une servitude plus dure qu'elle ne l'avait jamais été, fit arracher au peuple par des dragons autrichiens les lettres de franchise qui lui avaient été octroyées, ouvrit de force les archives du pays et en enleva tous les documens. Mais il sentit bientôt où conduit la force sans la justice. Les villes de Zurich et de Schaffhouse s'aperçurent aussi que le peuple ne voulait plus se courber sous le joug qu'il avait porté si longtemps.

Le général français Masséna ayant remporté la victoire dans la terrible bataille de Zurich (25 septembre) où fut détruite la puissante armée russe que Souwarow avait amenée d'Italie par-dessus les Alpes, la constitution helvétique fut rétablie dans toute la Suisse, même dans les Grisons (juillet 1800).

Cependant les chefs du gouvernement central établi à Berne comprirent que cet état de choses ne pouvait ni subsister ni protéger la Suisse; ils songèrent donc à perfectionner le système du gouvernement. Mais leurs opinions étaient constamment divisées. Plus occupés des personnes que des intérêts publics, les partis se renversaient les uns les autres; aucun d'eux ne se soutint longtemps; aucun d'eux n'eut le temps de sauver la patrie.

D'abord le sénat et le grand-conseil cassèrent le directoire exécutif (7 janvier 1800), établirent une nouvelle constitution et un nouveau gouvernement sous le nom de commission exécutive. Sept mois après, la commission exécutive destitua par un coup d'autorité le sénat et le grand-conseil (7 août 1800), convoqua un nouveau conseil

de législation, et le gouvernement prit le nom de conseil d'exécution. Au bout d'une année, une diète helvétique générale s'assembla dans Berne (7 septembre 1801) pour donner à la Suisse une meilleure constitution; mais la diète, ne pouvant ni s'entendre ni en venir à un résultat, fut dissoute d'autorité par une partie du conseil législatif et du conseil d'exécution, qui introduisirent une nouvelle constitution avec un sénat et un petit-conseil (28 octobre 1801). Le vainqueur de Rothenthourm, Aloïs Reding, dont le nom était cher au peuple helvétique, fut mis à la tête du petit-conseil, en qualité de premier landammann de la Suisse; mais comme il ne jouissait de la confiance ni du gouvernement français, ni des Suisses qui haïssaient l'ancien ordre de choses, le sénat cassa le petit-conseil et congédia Aloïs Reding (17 avril 1802). Des notables appelés de tous les cantons furent chargés de faire un nouveau projet de constitution, qui fut adopté. Le gouvernement se composa d'un sénat et d'un directoire exécutif à la tête duquel on plaça, comme landammann de la Suisse, Dolder, politique souple et adroit.

Le peuple suisse demeurait spectateur indifférent de ces changemens, de ces bouleversemens continuels des pouvoirs, qui ébranlaient les lois et l'autorité au lieu de les affermir. Il gémissait des troubles que chaque jour voyait renaître, des impôts et des contributions dont on l'accablait, des vexations que lui faisaient éprouver les troupes françaises; on n'entendait parler que d'émeutes et d'agitations. Le Valais surtout était épuisé sous la domination arbitraire des généraux et des soldats français, auxquels il était livré en proie. Pour conserver une route par les Alpes en Italie, la France voulait détacher le Valais de la république helvétique.

Un seul vœu animait invariablement tous les peuples de la Suisse: que chaque canton libre et s'organisant à sa guise, ne fût uni aux autres que par le lien d'une nouvelle confédération, indépendante du gouvernement français, affranchie et du joug des troupes étrangères et du joug de l'ancienne sujétion.

La paix ayant été conclue à Amiens entre la France et les autres puissances belligérantes, conformément au traité de paix les garnisons françaises de la Suisse retournèrent

dans leur pays (août 1802). Aussitôt l'esprit de parti et l'esprit cantonal se réveillèrent avec une nouvelle force. Le Valais forma une république à part. Uri, Schwyz et Unterwalden s'armèrent contre le gouvernement helvétique. La ville de Zurich s'en sépara de même. Bâle et Schaffhouse suivirent cet exemple. L'Argovie levée en masse marcha sur Berne. Privé de secours et sans défense, le gouvernement helvétique s'enfuit à Lausanne, tandis qu'une diète s'assemblait à Schwyz (septembre 1803) pour rétablir l'ancienne Confédération. Chassées de l'intérieur de la Suisse, les faibles troupes helvétiques, soldées par le gouvernement, le suivirent dans le Pays-de-Vaud. Partout les partis couraient aux armes; les campagnes s'armaient pour défendre leurs libertés contre les prétentions des villes; les Vaudois s'armaient pour protéger l'unité et la liberté de l'Helvétie. Une guerre civile générale était sur le point d'éclater; le sang coulait déjà. Alors le chef puissant de la nation française, Napoléon Bonaparte, tourna ses regards vers la Suisse. Il ordonna la paix. A la nouvelle apparition de ses drapeaux redoutables (21 octobre), tous les partis posèrent les armes et le supplièrent d'être leur médiateur; les Suisses ne se confiaient plus aux Suisses.

62.

Napoléon Bonaparte donne aux Suisses l'Acte de médiation.

(De l'an 1803 à l'an 1813.)

Il manda vers lui à Paris des députés de tous les partis et de tous les cantons; après les avoir entendus, après avoir bien saisi l'esprit des diverses peuplades de l'Helvétie, sa parole puissante mit fin à leurs débats; sans égard pour les intérêts des castes et des personnes, il n'eut en vue que l'intérêt de la chose publique. Il n'écouta ni les vœux des familles aristocratiques qui redemandaient la domination et des sujets, ni les partisans

d'une république indivisible soumise à un gouvernement unique et au même code de lois; mais il écouta la voix de la grande majorité du peuple qui réclamait l'indépendance de chaque canton et désirait que les campagnes et les villes jouissent des mêmes droits et de la même liberté. Sous le voile d'une grande affection pour la Suisse, Napoléon Bonaparte ne consulta que son adroite politique. „Le peuple sera satisfait," pensa-t-il, „et la Suisse, divisée en parties indépendantes, toujours en dissension, toujours faible, demeurera sous ma dépendance et ma direction."

Il intervint donc dans les affaires des Suisses et leur donna l'Acte de médiation (19 février 1808), désormais loi fondamentale de toute la Confédération. Chaque canton y reçut sa constitution particulière. La Confédération se composa de dix-neuf cantons; aux treize anciens il ajouta ceux des Grisons (y compris Rhæzuns et Tarasp, mais non la Valteline), d'Argovie (avec Baden et le Frickthal), de Vaud, de Saint Gall, de Thurgovie et du Tessin (les anciens bailliages italiens). Les dispositions fondamentales de la nouvelle constitution étaient les suivantes: „Les villes et les familles n'auront plus de prérogatives; les cantons, plus de sujets; tous les Suisses, citadins ou paysans, égaux en droits, exerceront librement leur industrie et s'établiront où bon leur semblera, dans toute l'étendue du territoire suisse. Les intérêts communs de la Confédération seront discutés dans une diète annuelle, assemblée alternativement dans les villes de Fribourg, de Berne, de Soleure, de Bâle, de Zurich et de Lucerne. Le chef du canton directeur, landammann, de la Suisse, aura la direction des affaires générales du pays, et communiquera avec les ambassadeurs des puissances étrangères. Chaque canton se régira lui-même et aura son gouvernement et ses lois."

Les dix-neuf cantons s'étant constitués conformément à cette loi fondamentale et le gouvernement helvétique, de retour de Lausanne à Berne, s'étant dissous, Bonaparte retira ses troupes.

Presque tous les peuples de la Suisse organisèrent paisiblement leur administration intérieure, et se soumirent au nouvel ordre de choses. Dans le seul canton de Zurich

plusieurs communes refusèrent de prêter le serment requis, surtout dans les districts de Horguen et de Meilen ; elles se plaignirent du rachat des dîmes, du cens et d'autres impositions, rachat rendu fort onéreux, prétendaient-elles. Sans écouter aucune représentation amicale, elles maltraitèrent des magistrats innocens, mirent le feu au château de Wædenschwyl (24 mars 1804), et coururent aux armes. Les longs désordres des années précédentes avaient fait naître l'habitude de se faire justice soi-même, au mépris de toutes les lois. Mais des troupes venues en hâte des cantons voisins et jointes aux Zuricois demeurés fidèles étouffèrent la rebellion, après quelques combats livrés près d'Oberrieden, de Horguen, et sur Bocken. Le chef de la révolte, Jean Jaques Willi, cordonnier de Horguen, et ses principaux complices furent punis de mort ; d'autres, mis aux fers ; quarante-deux communes coupables, condamnées à payer, pour les frais de la guerre, une somme de plus de 200,000 florins.

Pour le bonheur de la Suisse, l'on éteignit cette étincelle avant qu'elle n'allumât un incendie général. Sur tous les points du sol helvétique les partis étaient encore en présence, et un grand nombre de citoyens espéraient s'élever sur les débris de la nouvelle organisation. Les amis de l'unité helvétique murmuraient contre le démembrement de la république indivisible. Les couvens murmuraient parceque leur existence leur paraissait incertaine, et Pancrace, abbé de l'ancien monastère de Saint-Gall, appelait publiquement les Saint-Gallois vassaux rebelles de l'empire. Dans plusieurs endroits les campagnes murmuraient pour n'avoir pas obtenu des assemblées générales comme les petits cantons. Les patriciens et les familles urbaines murmuraient de la perte de leurs priviléges et de leurs sujets.

Néanmoins la majorité des peuples suisses, voulant la paix et le repos, s'attacha fermement à la nouvelle liberté. Le mécontentement de quelques-uns fut étouffé par les vœux de la généralité ; d'ailleurs tous tremblaient devant la volonté du puissant médiateur, qui faisait trembler même les rois. Car la puissance de Napoléon s'accrut à tel point qu'il plaça sur sa tête la couronne impériale, et avec son épée frappa de terreur la moitié du monde.

Telle fut la cause de la tranquillité de la Suisse, qui vit dès lors une longue suite d'années paisibles et heureuses. Les révolutions et les guerres civiles avaient réveillé les forces endormies des Suisses. On put remarquer chez eux une activité de vie qu'on n'avait jamais vue auparavant. Mêlés ensemble par les orages politiques, ils avaient appris à se connaître et n'étaient plus étrangers les uns aux autres. Les événemens qui arrivaient dans un canton inspiraient de l'intérêt à tous. Des écrits de toute espèce, des brochures, des journaux, autrefois étouffés par des gouvernemens ombrageux, instruisirent le peuple de ce qu'il lui importait de savoir, attirèrent son attention sur les intérêts généraux, entretinrent et propagèrent un esprit public auparavant inconnu. Des Suisses de tous les cantons formèrent ensemble des sociétés pour l'avancement d'idées et d'institutions utiles, pour les progrès des sciences et des arts, pour l'entretien de l'union et du patriotisme. Le canal de la Linth restera un monument éternel de cet esprit vraiment patriotique qui, à cette époque, se manifesta pour la première fois. Des Suisses de tous les cantons réunirent, par des contributions volontaires, un million des francs pour dessécher les rives du lac de Wallenstatt, contrée marécageuse, d'où n'était jamais sorti que la pauvreté, la misère et des maladies épidémiques. L'amour qui avait commencé d'unir tous les Confédérés ne se manisfesta pas moins généreusement lorsque la montagne du Rossberg au-dessus de Goldau, dans le canton de Schwyz, minée par des pluies d'automne fort abondantes, s'écroula subitement avec un fracas sombre et horrible vers le soir du 2 septembre 1806. Goldau, Lowerz, de nombreuses cabanes pastorales furent enterrés sous les décombres de la montagne; des centaines de personnes heureuses y trouvèrent leur tombeau. Le voyageur parcourt avec effroi ce désert; là était une vallée florissante.

Le peuple libre en tous lieux, affranchi d'une tutelle tyrannique qui avait prolongé sa minorité morale, s'appliqua derechef avec ardeur et avec plaisir au trafic, au commerce, à l'agriculture, aux soins du bétail; ni corps de métier, ni lois prohibitives n'arrêtaient l'industrie, ne gênaient les communications de canton à canton. La part

que tous les citoyens prenaient aux intérêts publics força les gouvernemens à être paternels et justes, à réformer les lois défectueuses, à favoriser les institutions utiles. Le peuple voulut être libre; mais sans lumières et sans force, il n'y a de liberté pour aucun peuple. Les écoles furent donc multipliées et perfectionnées; l'homme éclairé trouve seul un avis salutaire dans le danger. On établit aussi dans toute la Suisse une nouvelle organisation militaire, afin qu'à chaque heure on pût envoyer aux frontières une armée exercée et disposée à les défendre. La Suisse vit projeter et exécuter plus de choses utiles dans l'espace de dix ans, qu'auparavant dans le cours d'un siècle.

Le puissant médiateur de la Confédération helvétique, Napoléon, qui renversait des trônes, démembrait des empires, distribuait des couronnes, comme s'il était le maître du monde, ménageait la Suisse et la traitait avec amitié. Néanmoins ses guerres continuelles entravaient le commerce de toute l'Europe, et rendaient bien onéreux pour les Suisses le traité en vertu duquel ils lui fournissaient, comme autrefois aux rois de France 16,000 hommes de troupes qu'ils devaient maintenir incessamment au complet. Les jeunes gens redoutaient de s'enrôler, parcequ'il périssait un nombre infini d'hommes, loin de leur pays, dans les batailles innombrables que livrait Napoléon. Plusieurs villes trouvaient mauvais d'ailleurs qu'il fût permis aux Français de s'établir librement en Suisse, comme il était permis aux Suisses de s'établir en France. Chacun se consolait par l'espérance d'un meilleur avenir, mais personne n'osait résister à Napoléon.

A la fin, lorsqu'il eut pénétré avec une armée immense jusqu'au fond de la Russie, et qu'il vit avec orgueil à ses pieds ce vaste empire, la providence frappa un de ces grands coups destinés à apprendre aux puissances de la terre qu'il est une autre puissance qu'elles doivent révérer et craindre. Le froid excessif de quelques nuits d'hiver vainquit dans des déserts neigeux, des armées invaincues (1812). Le terrible guerrier s'enfuyant saisi de terreur pour la première fois, les rois et les peuples de l'Europe jurèrent ensemble la perte de l'oppresseur que Dieu avait frappé. Dès qu'il eut rassemblé de nouvelles forces, il

marcha contre ses ennemis; mais, animés par le ressentiment, ils le battirent dans les plaines de Leipzig; la bataille dura trois jours (16, 18, 19 octobre 1813). Il repassa le Rhin; les vainqueurs le suivirent de près.

Comme les armées alliées des rois et des empereurs s'approchaient du Rhin et des frontières de la Suisse, les Confédérés se rappelant leurs devoirs envers le médiateur, mais aussi l'oppression et la souffrance des peuples longtemps courbés sous son joug, résolurent dans une diète assemblée à Zurich de conserver la neutralité au milieu de la guerre générale. En conséquence de cette résolution, ils placèrent un cordon de troupes sur les frontières, le long du Rhin.

63.

Les Suisses annullent l'Acte de médiation de Napoléon et se divisent. Des puissances étrangères mettent fin à leur division et fondent une nouvelle Confédération de vingt-deux cantons.

(De l'an 1813 à l'an 1815.)

Les victoires des monarques alliés ayant ébranlé le trône de Napoléon, les plus sages d'entre les Confédérés dirent: „L'instant est venu de relever l'indépendance et l'honneur de la Suisse. Que notre jeunesse combatte et triomphe ou meure aux frontières de notre territoire, pour en défendre l'inviolabilité, tandis que nos députés, assemblés à Zurich, fonderont sur de nouvelles bases l'édifice de la Confédération, ouvrage d'une sagesse patriotique et résultat des besoins du siècle. Alors, mais seulement alors, nous anéantirons l'Acte de médiation, monument de notre discorde et de notre faiblesse précédente.“

Ainsi pensaient les ages. Mais plusieurs familles nobles des villes autrefois souveraines formaient de tout autres vœux. Elle désiraient voir les armées étrangères en Suisse, pour rétablir sous leur protection et sous l'empire de la

terreur la Confédération des treize cantons, leur puissance personnelle et la servitude générale; en un mot, l'état de choses dont l'année 1798 avait vu la fin sanglante.

On parlait d'intrigues et de négociations secrètes qui avaient eu lieu à Waldshout entre quelques Suisses et les généraux étrangers. Puis tout-à-coup, inopinément, la déclaration solennelle de la neutralité suisse à peine publiée par la diète, les troupes des frontières, animées du courage le plus pur, prêtes à verser leur sang pour l'honneur et l'indépendance de leur patrie, reçoivent l'ordre de se retirer. Les bataillons autrichiens, serrés et nombreux, passent le Rhin au son d'une musique éclatante (21 decembre 1813), et, pour marcher contre la France, traversant Bâle, l'Argovie, Soleure, Berne et d'autres contrées. Le peuple les voit avec étonnement, avec indignation. Les troupes suisses sont retenues dans l'éloignement; la honte, la douleur et la colère dans l'ame. Des fièvres et des contagions mortelles marquent le passage des bataillons étrangers. Plusieurs maisons peu auparavant heureuses demeurent désertes et désolées.

La ville de Berne, à l'aspect des nombreuses cohortes allemandes, fut la première qui abolit l'acte de médiation, ouvrage de Napoléon. Elle déclara en même temps qu'elle reprenait possession de son ancienne domination et de ses anciens droits dans toute leur étendue. Surpris, croyant cette déclaration un ordre du vainqueur dont il voyait les drapeaux, le peuple se tut dans une attente inquiète. Soleure et Fribourg imitèrent l'exemple de Berne; Lucerne fit de même peu après. A Zurich la diète anulla dans son entier l'acte de médiation en vertu duquel elle se trouvait assemblée, et posa les bases d'une nouvelle alliance des dix-neuf cantons (29 décembre).

Ce n'était point ce que demandaient les ci-devant dominateurs; ils voulaient le rétablissement des treize cantons. Les montagnards des cantons forestiers furent excité à la révolte. On avait sommé les cantons de Vaud et d'Argovie de retourner sous la domination bernoise (24 décembre), mais le Pays-de-Vaud et l'Argovie s'y refusèrent opiniâtrément.

Des dissensions intérieures menaçaient la Confédération de sa dissolution prochaine, tandis que les souverains

alliés entrèrent à Paris, reléguèrent dans l'île d'Elbe Napoléon vaincu, et rétablirent Louis XVIII, comme roi de France, sur le trône de ses pères. La diète nouvellement formée à Zurich de députés des dix-neuf cantons (6 avril 1814) était le dernier et faible lien qui empêchait la Confédération de se dissoudre. Partout de la défiance, partout de l'animosité; des cris s'élèvent qui demandent le démembrement des parties de la Suisse devenues indépendantes depuis seize ans, et l'anéantissement de leur liberté. Zoug redemande à l'Argovie une partie des anciens bailliages libres; Uri, au canton du Tessin la Léventine; Glaris, au canton de Saint-Gall la seigneurie de Sargans; le ci-devant prince-abbé Pancrace, ses beaux domaines et ses droits en Thurgovie et dans le pays de Saint-Gall; Schwyz et Glaris réunis, les districts d'Uznach, de Gaster, de Wésen, et un dédommagement pour d'anciens droits de toute espèce: Unterwalden, Uri, Schwyz réunis, un dédommagement semblable pour des droits qu'ils possédaient en Argovie, en Thurgovie, dans le pays de Saint-Gall et sur les bords du Tessin.

D'autres faisaient d'autres réclamations. Dans les Grisons un parti demandait que la Rhétie fût détachée de la Confédération helvétique; un autre passa la montagne avec quelques centaines de soldats pour reconquérir Chiavenne et la Valteline (4 mai), mais 3000 Autrichiens déjouèrent cette entreprise.

Au milieu de ces orages, Zurich, Bâle et Schaffhouse se distinguèrent par leur impartialité loyale; Vaud et Argovie, par l'enthousiasme et l'énergie de leurs peuples, se montrèrent forts et dignes de leur liberté. Dans les villes et dans les campagnes de Bâle, de Zurich, de Soleure, des amis de la liberté étaient prêts à suivre les drapeaux de l'Argovie. Dans ce dernier canton, ainsi que dans le canton de Vaud, 12,000 hommes n'attendaient pour marcher que le premier signal; mais Berne évita une guerre ouverte. Son gouvernement offrit même au canton de Vaud de reconnaître son indépendance à de certaines conditions. Le canton de Vaud rejeta cette proposition (24 juillet); celui d'Argovie arma d'une manière plus menaçante. Dans l'Oberland aussi éclata une fermentation dangereuse (août).

Dans la plupart des cantons, les soupçons et la jalousie des partis s'étaient ranimés avec plus de force, surtout depuis qu'on s'était occupé des droits futurs du peuple et des limites futures du pouvoir des gouvernemens. On parlait d'émeutes, de conspirations, d'arrestations, de bannissemens, qui avaient eu lieu à Lucerne, à Fribourg, à Soleure. Cette dernière ville appela des troupes bernoises pour la protéger contre son peuple. Des bataillons de Confédérés passèrent en hâte les hautes Alpes et se rendirent sur les rives du Tessin pour prévenir une guerre civile (septembre) ; d'autres troupes entrèrent dans le canton de Saint-Gall pour mettre fin à une révolte et à une dangereuse anarchie. Ici, l'abbé Pancrace continuait à soulever ses partisans; Schwyz, d'un autre côté, excitait des mouvemens pour reprendre Sargans et Uznach. D'autres communes demandaient l'établissement des landsgemeindes ou assemblées générales.

Tandis que la Suisse était ainsi livrée à des agitations longues et croissantes, que le sang coulait en plusieurs endroits et que des arrestations nombreuses remplissaient les prisons des villes, les ministres de presque tous les grands états de l'Europe étaient réunis à Vienne pour établir sur des bases justes et solides la paix future du monde.

Les vainqueurs de la France avaient déjà antérieurement accordé à la république de Genève la permission d'accéder comme canton indépendant à la Confédération helvétique ; il en fut de même du Valais et de la principauté prussienne de Neuchâtel. Le 12 de septembre la diète, à la demande de ces trois cantons, les admit dans l'alliance helvétique. Mais les rois et les ministres assemblés à Vienne voyant les querelles continuelles des Suisses, dont le temps augmentait les haines au lieu de les affaiblir, ils se chargèrent du rôle de médiateurs, pour terminer à jamais ces différends qui paraissaient interminables. Des députés de la Confédération se rendirent donc à Vienne, comme il en était allé à Paris onze ans auparavant.

Après un long examen de leurs dissensions et de leurs griefs, la déclaration des puissances alliées et leur décision arbitrale fut enfin prononcée le 20 mars 1815. Les

souverains reconnurent et l'acte d'alliance que la majorité des cantons suisses avaient adopté le 8 septembre 1814 et l'intégrité des dix-neuf cantons subsistans, et l'accession de Genève, de Neuchâtel et du Valais, qui portait le nombre des cantons à vingt-deux. On assigna au canton de Vaud la vallée des Dappes que la France lui avait enlevée; au canton de Berne, à titre de dédommagement, Bienne et l'évêché de Bâle, à l'exception de quelques portions qui furent incorporées aux cantons de Bâle et de Neuchâtel; au canton d'Uri, la moitié du revenu annuel des péages dans la Léventine; à l'abbé Pancrace et à ses employés, une pension de 8000 florins; aux cantons d'Uri, de Schwyz, d'Unterwalden, de Zoug, de Glaris et aux Rhodes intérieures d'Appenzell, pour les dédommager de leurs anciens droits, un demi million de francs à payer par les cantons d'Argovie, de Vaud et de St. Gall.

De sages résolutions terminèrent aussi pour toujours une foule de différends, entr'autres ce qui concernait l'amortissement de la dette helvétique, qui s'élevait à plus de 3,500,000 francs, et les indemnités dues aux Bernois qui avaient eu des droits seigneuriaux dans le canton de Vaud. Les seuls griefs de la république des Grisons ne furent point écoutés; car on ne lui rendit ni Chiavenne, ni la Valteline, ni Bormio, devenus propriété autrichienne; on n'accorda pas même un dédommagement aux particuliers dont les biens et les propriétés légitimes dans la Valteline avaient été confisqués dans une révolte et aliénés injustement.

Lorsque la diète helvétique eut adopté (27 mai) cette déclaration signée par les ministres d'Autriche, d'Espagne, de France, d'Angleterre, de Portugal, de Prusse, de Russie et de Suède, ces mêmes puissances reconnurent solennellement et garantirent la neutralité et l'inviolabilité de la Suisse dans toutes les guerres à venir des souverains.

C'est ainsi que l'intervention généreuse des monarques alliés mit fin aux dissensions de la Suisse; ainsi a été fondée, dans l'enceinte des Alpes et du Jura, la Confédération des vingt-deux cantons.

64.

Nouvelle décadence de la Suisse.

(De l'an 1815 à l'an 1829.)

Au sein des hautes Alpes les peuplades des petits cantons, sans instruction et sans industrie, enfermées dans un cercle étroit de besoins et de ressources, indifférentes à leurs propres intérêts et plus encore aux intérêts de leurs voisins, reprirent les vieilles et constantes habitudes transmises par leurs pères. Elles faisaient paître tranquillement leurs troupeaux sur les montagnes; elles levaient annuellement la main dans les landsgemeinde pour l'élection des fonctionnaires publics et pour l'adoption des lois, abandonnant le reste au bon plaisir des magistrats et des ecclésiastiques, leurs maîtres et seigneurs.

De tout autres besoins étaient nés dans les cantons situés entre le pied des Alpes et le Jura, séjour du commerce, de la richesse, de l'industrie et de la science. Beaucoup de citoyens regrettèrent les droits dont la trahison, l'astuce ou les terreurs du pouvoir avaient, en tout ou en partie, dépouillé le peuple, au profit de villes ou de familles privilégiées. On subit des institutions politiques destituées de la sanction du peuple, imposées au peuple par ses premiers fonctionnaires. De peur de tomber de fièvre en chaud mal, on garda le silence. On craignit d'irriter par la moindre opposition les monarques dont les armes, victorieuses de l'empire français et fortes d'une sainte-alliance, faisaient la loi à l'Europe. Ce que personne n'eut le courage de réclamer à titre de droit, chacun l'attendait de la sagesse ou de la bienveillance des autorités récemment instituées. Les avertissemens du passé retentissaient encore à leurs oreilles. Mais les hommes du pouvoir n'écoutèrent que les promesses de l'avenir et la voix de l'ambition; ils venaient de se garantir les prérogatives gouvernementales par une assurance mutuelle rédigée en forme de pacte fédéral.

Ce pacte sanctionnait solennellement la coexistence de vingt-deux cantons souverains et de cinquante-neuf cou-

vens d'hommes et de femmes. Le texte du pacte, élastique et vague, fut un instrument commode pour corroborer le cantonalisme. En dépit du principe positivement énoncé qu'il n'y avait en Suisse plus de pays sujets, le fléau de la sujétion reparut presque partout, quoique avec des formes adoucies. Bien plus, l'état sujet du prince de Neuchâtel fut reçu au nombre des cantons et placé sur la même ligne que tous les autres; et lorsque le couvent d'Einsiedeln fit rentrer sous sa domination les habitans de Reichenbourg, dans le canton de Schwyz, personne n'y trouva à redire.

Ainsi du tombeau sanglant de l'année 1798 le spectre de la vieille Suisse s'élança dans le pays des Suisses redevenus libres; il fut suivi peu à peu de tous les maux qui avaient ruiné l'ancienne confédération d'états. Les diètes présentèrent de nouveau le spectacle d'une vaine pompe et de disputes infructueuses. Les députés y arrivaient porteurs d'instructions inconciliables et d'opiniâtres réserves. Aux cantons isolés manquait la force, aux cantons réunis la concorde nécessaire à la gloire et à la prospérité de la Confédération. L'école militaire de Thoune, décrétée en 1818, est le seul monument d'un esprit fédéral qui brilla encore une fois dans ces premières années, puis s'éteignit. On disputa et l'on négocia souvent et longuement au sujet de l'unité monétaire, de la liberté du commerce, du libre établissement des Suisses dans toutes les contrées de leur patrie suisse, et de beaucoup d'autres institutions désirables; mais on ne put arriver à aucun résultat. Les péages si funestes au pays ont été maintenus; des milliers de heimathlosen, déshonneur de la Confédération, sont restés sans patrie.

Autant les chefs des vingt-deux petites républiques s'entre-combattaient opiniâtrément quand il s'agissait de sacrifices pour le bien général de la nation, autant ils se montraient dociles aux invitations des cours étrangères, quand ils entrevoyaient un avantage pour eux ou pour leurs familles. On louait des bataillons mercenaires aux cabinets de France (1816), des Pays-Bas (1818) et de Naples (1829), afin de défendre les trônes contre les peuples; mais on refusait un asile aux malheureux persécutés dans leur patrie ou exilés pour des délits politiques. Le

Saint Père ayant rompu de son autorité l'antique lien qui unissait à l'évêché de Constance une grande partie de la Suisse catholique (1815), on perdit quatorze belles années en essais inutiles pour fonder un nouvel évêché national. Toute espérance de s'entendre s'évanouit. Alors fatigués de ces négociations sans fin, quelques cantons s'incorporèrent au diocèse de Coire; d'autres, à l'évêché de Bâle, dont le siége fut fixé dans la ville de Soleure (1828). — Lorsque les fondateurs couronnés de la sainte-alliance demandèrent qu'on mît un frein à la liberté de la presse, les gouvernemens se hâtèrent avec une condescendance irréfléchie d'accomplir ce vœu selon leur cœur. Pour cette fois ils n'eurent pas de peine à s'entendre (1823). Des lois et des ordonnances interrompirent et paralysèrent bientôt l'échange public des idées. On établit, sous le nom de censeurs, des juges de la pensée, institués pour décider quelles vérités on cacherait au peuple, de quelles erreurs il serait permis de le repaître. La publicité, école du public, et la circulation des journaux furent frappés d'énormes droits de timbre, comme objets de luxe bons à grèver d'impôts. Vallais et Fribourg ouvrirent aux jésuites non-seulement leur pays, mais aussi les écoles de leur jeunesse. L'autorité ecclésiastique leva de nouveau la tête à côté du pouvoir séculier, prête à le défendre ou à le braver.

Une trame de mensonges ourdie par une vagabonde, Clara Wendel, et sa bande au sujet de l'avoyer Keller, de Lucerne, qui avait péri dans les flots de la Reuss (1816), occupa plusieurs années l'attention de la Suisse, et dévoila la mauvaise administration de la justice dans divers cantons; tous ne profitèrent pas de ces révélations pour corriger leurs institutions judiciaires. — Des années pluvieuses ayant amené la disette et la cherté des vivres, les mauvais alimens produisirent des maladies: une multitude de malheureux mouraient de faim (1817). Les gouvernemens aggravèrent le mal en élevant des barrières de canton à canton et en défendant l'exportation des produits du sol. Déchirement, contradiction, discorde, voilà la Suisse de ce temps. La Confédération n'existait pas: il n'y avait plus que des cantons liés par des concordats ou divisés par des représailles.

A la tête de ces petites républiques on voyait pourtant, au nombre des magistrats, des hommes généreux, doués d'intelligence, dévoués à la patrie et à la liberté. Mais ils avaient beau répandre les semences du bien, elles étaient étouffées par l'ivraie que le pacte fédéral et les constitutions viciées des cantons avaient multipliée.

Le pouvoir démesuré que ce pacte avait prodigué aux cantons, aux dépens de la force fédérale, était tombé entre les mains d'un petit nombre, aristocratie d'ambition et d'astuce. La conscience de leur autorité illimitée leur inspira insensiblement l'orgueil de la domination: l'irresponsabilité fit naître l'arbitraire; la longue durée ou la perpétuité des charges ramena le régime des faveurs. Les tribunaux du pays et la soi-disant représentation nationale dans les grands conseils se laissaient influencer par la prépondérance du pouvoir exécutif. Les vieilles aristocraties se retrouvèrent sur pied, mais sans le prestige d'antiques souvenirs, couvertes seulement d'oripeau démocratique. Cette fausse dorure tomba bientôt. L'étalage des titres, la morgue gouvernementale firent sentir plus vivement aux citoyens de beaucoup de cantons le poids des impôts, des obligations militaires, des corvées; l'inégale répartition des charges publiques; les ménagemens partiaux en faveur du riche, au détriment du citoyen obscur; la négligence dans l'administration des biens de l'état. Ailleurs on déplorait plutôt l'impudeur du népotisme, les droits politiques devenus le monopole d'une faction, les abus d'autorité des fonctionnaires, la tendance aristocratique et oppressive du gouvernement, son opposition à une solide instruction du peuple.

Les petites républiques, marchant dans diverses directions, se séparèrent de plus en plus. Mais le peuple resta uni de cœur et de pensée, unanime à désirer le terme de l'oppression de la Suisse et de son impuissance. Cet esprit se manifestait dans toutes les associations philantropiques et scientifiques qui réunissaient des citoyens de presque tous les cantons. Il vivait dans cette *Société suisse d'utilité publique*, suspecte aux gouvernemens parce qu'elle se dévouait aux intérêts du peuple. Il éclatait dans les réunions annuelles de la jeunesse studieuse de la Suisse à *Zofingue* (depuis 1819); dans celle des jeunes hommes

qui, depuis 1822, sous le nom de *Société de Sempach* s'assemblaient chaque année sur un des glorieux champs de bataille de la patrie; dans les tirs fédéraux des carabiniers, mais surtout au sein de la *Société helvétique*, vive comme aux jours mémorables de sa fondation. Les feuilles publiques, maudites, persécutées, comprimées, défendues parlèrent plus hardiment et furent lues par la nation avec plus d'avidité. Au sein des grands conseils eux-mêmes des voix courageuses se firent entendre, isolées d'abord, puis plus nombreuses, demandant que le pouvoir des gouvernemens fût renfermé dans des bornes légales.

Toute la force des chefs d'une république réside dans la confiance des citoyens; ils n'ont pas d'autres baïonnettes pour défendre leur autorité que les baïonnettes du peuple. Les Suisses avaient supporté pendant quinze ans les funestes conséquences de l'année 1815. Ce fut d'abord sur les rives du Tessin que le peuple et ses intrépides organes, poussés à bout par la dilapidation des deniers publics et par la vénalité des magistrats, réclamèrent et entreprirent la réforme de la constitution (1829). Cédant à la nécessité, le grand conseil du canton de Vaud (mai 1830), et bientôt celui de Lucerne, consentirent à une réforme semblable. Le grand conseil de Zurich espérait encore écarter les principaux griefs en élargissant ses portes et en abandonnant quelques prérogatives.

Appendice.

Les vices de la constitution imposée au *Canton de Vaud* le 4 août 1814 n'avaient pas tardé à porter leurs fruits. Des abus contraires aux libertés publiques, aux droits fondamentaux de tout peuple, avaient déjà pris racine. Leur domination était si bien établie qu'il ne fallut rien moins que du courage civique pour révoquer publiquement en doute la perfection du système régnant et pour soulever l'idée de le modifier. Le généreux citoyen auquel le Pays-de-Vaud dut en grande partie son émancipation en 1798, et le Canton de Vaud la conservation de son in-

dépendance en 1814, M. le général *de la Harpe* demanda, par motion individuelle, le 21 mai 1825, qu'un règlement particulier déterminât la marche à suivre par la commission électorale, afin d'assurer d'autant mieux le succès de cette institution. Le 30, le Grand-Conseil, sur le préavis d'une commission, décida qu'il n'y avait pas lieu de s'occuper du règlement désiré. Le 6 mai de l'année suivante l'honorable général présenta une motion développée et motivée pour provoquer un examen des lacunes et des défauts de la constitution. *) Cette motion fut repoussée au mépris du règlement en vigueur et de toutes les formes protectrices de la liberté parlementaire; la dignité d'une assemblée délibérante fut méconnue.

Cependant le mécontentement des citoyens qui réfléchissaient, contenu d'abord par l'habitude du silence et par une timidité politique mise à l'ordre du jour depuis 1814, se manifesta par des murmures sourds, puis par des paroles intelligibles. La presse périodique se fit l'organe des vœux qu'elle savait vivre dans les cœurs sincèrement républicains. Elle éleva la voix dès 1826, et lorsqu'elle se proclama l'interprète de l'opinion de la majorité, il fut impossible de la contredire.

Le 13 mai 1828, M. *Samuël Clavel*, membre du Tribunal d'Appel, fit, à son tour, une motion pour demander quelques changemens au mode d'élection des représentans, et, au préalable, l'examen de la question de la forme à suivre. Cette fois une discussion s'engagea; elle remplit entièrement les séances du 21 et du 22, mais la motion fut rejetée par 117 voix contre 39.

En 1829, vingt-sept pétitions, signées par 4197 citoyens, demandèrent diverses modifications à la constitution et particulièrement au système électoral. Après deux jours de débats animés, 21 et 22 mai (voyez *Session de* 1829 *du Grand-Conseil du Canton de Vaud*, p. 135—279), la décision de l'année précédente fut confirmée par 87 voix contre 55. Une majorité plus forte encore, de 110 voix

*) Voyez *Motions d'ordre présentées au Grand-Conseil du Canton de Vaud*, *le* 21 *mai* 1825 *et* 6 *mai* 1826 par *Frédéric César de la Harpe*. *Lausanne* 1828. broch. in-8°.

contre 40, avait rejeté le renvoi des petitions à une commission examinatrice, malgré une disposition impérative du règlement. Ce refus de faire droit à des vœux raisonnables et respectueusement énoncés donna du ton à l'opinion libérale. Elle allait éclater de nouveau en des pétitions plus nombreuses que l'année précédente, lorsque le Conseil d'Etat, pour en prévenir l'explosion, proposa, le 8 mai 1830, au Grand-Conseil des changemens à la constitution. Discutés dans plusieurs séances, ils furent adoptés sans amendement le 26 du même mois.

Cette révision de la constitution de 1814 n'en avait point changé les bases. Quelques concessions insuffisantes étaient faites : le sort remplaçait la commission électorale ; la durée des fonctions législatives était réduite de douze ans à six. En revanche les conseillers d'état devaient continuer de rester en place douze années durant, avant d'être soumis à la réélection. Ainsi la prépondérance du Conseil d'Etat, l'un des maux dont on avait le plus de raison de se plaindre, fut considérablement augmentée par cette disproportion dans la durée respective des fonctions du pouvoir exécutif et de la représentation nationale.

L'octroi de la constitution révisée fut reçu froidement par tout le peuple. Celui-ci attendit quelque chose de mieux de l'avenir ; l'avenir ne le fit pas long-temps attendre.

Ces explications nous ont paru nécessaires pour faire comprendre comment les modifications apportées à la constitution, au printemps de 1830, n'ont pas prévenu la réforme plus complète demandée à la fin de la même année, et dont il est question aux pages 15 et 16.

65.

Treize cantons rentrent en possession de leur liberté. Troubles à Schwyz, à Neuchâtel et à Bâle.

(De 1830 à 1832).

La majorité des peuplades de la Suisse seraient volontiers entrées dans la carrière des améliorations. Mais les gouvernemens trouvaient douce la jouissance du pouvoir sous la protection de la sainte-alliance. Ils se crurent plus forts de la force étrangère que de l'amour et de l'approbation de citoyens libres.

Tout-à-coup survint un événement inattendu. Un membre de l'alliance appelée sainte, Charles X, roi de France, viola le serment royal qu'il avait prêté à la nation. Après trois journées de sanglans combats dans les rues et sur les places de Paris (27, 28 et 29 juillet 1830), il dut abandonner le royaume de ses pères et partir pour l'exil. A cet exemple, la Belgique et bientôt la Pologne se soulevèrent contre leurs princes. Des agitations travaillèrent l'Italie et l'Allemagne. La force de la sainte-alliance fut brisée.

Affranchi de la crainte des puissances étrangères, le peuple suisse osa reconquérir les droits dont il déplorait depuis trop longtemps la perte. Pendant l'automne, des citoyens se réunirent, d'abord en petit nombre, puis plus nombreux ou même par milliers, dans les cantons d'Argovie, de Thurgovie, de Bâle, de Zurich, de Saint-Gall, de Vaud, de Lucerne, de Fribourg, de Berne, de Soleure, de Schaffhouse, même dans le pays de Schwyz et dans les Rhodes extérieures d'Appenzell. Ils adressèrent des pétitions respectueuses aux autorités, et demandèrent que leurs constitutions illibérales fussent changées, d'après des principes démocratiques, par des hommes du choix immédiat du peuple.

Les gouvernemens furent épouvantés; ils portèrent leurs regards inquiets sur les cours souveraines, mais ils n'y virent aucun appui pour eux. Ils cédèrent de gré ou de force; l'opinion démocratique était générale et parlait

haut. Les concessions furent faites, ici, avec une bienveillante sagesse; là, avec hésitation, avec circonspection, avec timidité. Les astucieuses lenteurs firent naître le soupçon; la résistance ameuta le peuple; on le vit se porter en foule à Frauenfeld, à Saint-Gall, à Lausanne et à Fribourg; il se forma même en masses armées dans le canton d'Argovie et de Schaffhouse. Au milieu de ces soulèvemens révolutionnaires, les propriétés, les personnes et les magistratures furent respectées. Le sang ne coula point; on ne vit point de torches incendiaires, comme, dans la même époque, à Paris, à Bruxelles, à Brunswic, à Varsovie, à Modène et ailleurs. Nul excès ne souilla la régénération de la liberté suisse.

Quelques semaines s'étaient à peine écoulées que dans plusieurs cantons des assemblées constituantes élues par le peuple, à Fribourg, à Soleure et à Bâle, les grands conseils travaillaient à satisfaire aux vœux du pays.

Cependant à Berne, alors directoire fédéral, la noblesse de la ville hésitait encore à sacrifier des prérogatives révolutionnairement conquises, seize années auparavant, sous la protection de l'étranger et à l'aide de ses artifices. Le gouvernement bernois attendait encore son salut ou de la désunion des cantons, ou d'une guerre entre les puissances, ou de leur intervention dans les affaires de la Suisse, ou de quelque miracle du hasard; telle est l'habitude de l'obstination réduite aux abois. En effet, des troupes autrichiennes s'accumulaient alors le long de la frontière suisse, dans le Vorarlberg, dans le Tyrol et en Italie.

Dans l'intérêt de la paix intérieure, de la sûreté extérieure et peut-être de sa propre défense, le Directoire convoqua une Diète à Berne. Mais celle-ci reconnut le droit de chaque canton de se constituer. Elle ordonna la mise en disponibilité de 60 à 70,000 hommes en cas de guerre. Elle arrêta d'adresser aux puissances étrangères une déclaration de neutralité pour toutes leurs guerres éventuelles. Tels furent les décrets de la Diète. Ils électrisèrent la nation: armes et soldats furent prêts sans retard; Grisons seul fournit 10,000 hommes; le nombre fixé par le décret fut dépassé par les citoyens. Des volontaires, déjà exemptés du service, demandèrent à former

des corps francs. Les cabinets étrangers donnèrent aux Confédérés des assurances de paix et d'amitié. Alors la caste nobiliaire de Berne comprit que la fin de son règne était venue. La bourgeoisie de la ville elle-même refusa de recevoir dans ses murs des troupes mercenaires dirigées contre le peuple. Le patriciat se soumit à l'inévitable destinée, conservant du moins alors les apparences de la grandeur d'âme. De plus en plus impérieusement réclamée par le pays, une assemblée constituante se forma.

Aux hommes habitués depuis longues années à la domination ou à la servilité, ou qui, honorant peut-être dans le secret de leur cœur la dignité d'un peuple libre, en avaient indignement trahi la cause, il ne restait d'autre consolation que de décrier avec une rage effrénée, mais impuissante, le réveil du peuple. Ils soulagèrent leurs cœurs par des railleries et des insultes; tavernes, églises, salles de conseil, brochures, journaux, partout ils érigèrent leurs tribunes. De véhémens censeurs du précédent gouvernement en devinrent les plus chauds apologistes. Si Dieu eût exaucé les vœux de leur démence, la guerre civile eût noyé la Confédération dans des flots de sang. Mais ils ne réussirent qu'à souffler le feu de la haine, dont les flammes les atteignirent au visage. Les peuplades de la Suisse conservèrent un calme plein de dignité, et demeurèrent inébranlables dans leur résolution. Leur volonté avait achevé son œuvre.

Au commencement de l'été de 1831, les constitutions démocratiques de la plupart des cantons, acceptées par le peuple, étaient entrées en vigueur. Avec des besoins différens, le même amour de la patrie les avait toutes fondées sur les mêmes principes : la souveraineté résidant dans l'universalité du peuple; l'égalité des droits et des devoirs politiques; la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire; la durée moins longue des fonctions; la garantie de la propriété; la liberté de la presse; la publicité des séances de la représentation nationale; etc.

Zurich, Berne, Lucerne, Fribourg, Soleure, Schaffhouse, Saint-Gall, Argovie, Thurgovie, Tessin et Vaud fixèrent sur ces bases les droits du peuple et les attributions des autorités; ils suivirent une marche légale, et ne renversèrent point intempestivement l'ordre établi. Les

gouvernemens et les fonctionnaires publics, les grands conseils et les tribunaux exercèrent leur autorité d'après l'ancienne constitution, jusqu'au jour où la nouvelle fut légalement exécutoire.

Les choses se passèrent moins paisiblement dans le canton de Schwyz. Les chefs d'une petite peuplade autrefois souveraine du reste du pays, les chefs du district intérieur, seule partie de la république qu'on appelât *l'ancien pays libre de Schwyz*, refusaient l'égalité des droits aux habitans des districts extérieurs. Et pourtant on la leur avait solennellement promise aux jours des périls et des combats, peu avant la chute de la vieille Confédération (1798). Depuis 1815 on avait insensiblement ressuscité avec adresse les prérogatives surannées de l'ancien pays; on promit, il est vrai, de corriger la constitution, mais on ne tint pas sa promesse. Même au dedans des limites étroites de ce vieux pays, il n'y avait pas égalité de droits et de charges pour tous les citoyens: ceux qu'on désignait sous le nom de „nouveaux habitans" (*neue Landleute*) ne jouissaient pas de toutes les prérogatives des autres, bien que leurs familles fussent domiciliées dans la contrée depuis des siècles. Supplications des citoyens lésés dans leurs droits, négociations, menaces, bons offices de la Confédération, tout fut inutile. De guerre lasse, les districts extérieurs, la Marche, Einsiedeln, Kusnacht et Pfæffikon, se décidèrent à former, avec le consentement de la Diète, une république à part, sous une constitution particulière (6 mai 1832). Ce petit canton se divisa donc en deux états, non sans animosité réciproque, mais du moins sans effusion de sang.

Des violences sanglantes ne souillèrent, en ces jours, que le sol de Neuchâtel et de Bâle.

Le prince de Neuchâtel, en même temps roi de Prusse, Frédéric Guillaume, au caractère paternel, avait fait sonder (dès le commencement de l'année 1831) les vœux du peuple par un plénipotentiaire, et allégé une partie des charges contre lesquelles s'élevaient les griefs des communes. Personne n'avait demandé que le pays fût soustrait à son sceptre. Peu après le retour du plénipotentiaire auprès de son roi, des voix se firent entendre pour demander que la principauté devînt une république semblable aux

cantons de la Suisse. Beaucoup de gens trouvaient ce but digne de tous les sacrifices, mais ils ne voulaient pas y marcher par la voie de la révolte. Cependant quelques centaines d'hommes inconsidérés se rassemblèrent en armes, surprirent le château de Neuchâtel, et s'en emparèrent (12 septembre 1831). Ils en furent éloignés par les troupes fédérales, dont le gouvernement, dans sa détresse, avait demandé l'assistance (27 septembre); car la constitution du canton de Neuchâtel, garantie par le pacte fédéral, ne pouvait pas être abrogée par la violence, sans le consentement du prince et de la majorité des citoyens. Le château ayant été restitué au gouvernement, et l'amnistie, promise aux auteurs de la rebellion, les troupes fédérales rentrèrent dans leurs foyers.

Cependant le mauvais succès ne découragea pas les mécontens. Quoique en moins grand nombre, ils levèrent une seconde fois l'étendard de la révolte (17 décembre). A ce coup ils furent mis en déroute par les troupes du gouvernement, après plusieurs combats où le sang coula. Ceux qui avaient sauvé leur vie par la fuite furent bannis. Les prisonniers de guerre expièrent leur entreprise dans des cachots malsains, ou par de grosses amendes, ou traînés dans des forteresses étrangères contre le droit des gens; d'autres subirent d'autres punitions. Des innocens même, sur de simples soupçons, furent abandonnés aux mauvais traitemens des persécuteurs. La justice d'un gouvernement sage fut remplacée par la vengeance du parti victorieux.

Dans le même temps le canton de Bâle devint le théâtre d'une discorde civile encore plus funeste. La pluralité des communes du pays avaient adressé au gouvernement des petitions pour la restitution de droits que la ville leur avait autrefois garantis; à cet effet, elles demandaient la convocation d'une assemblée constituante nommée par le peuple. Cette demande blessa la ville; l'aigreur croissante des campagnards irrita son orgueil; les préventions s'envenimèrent. Le Grand-Conseil, principalement composé de citadins, projeta, de son autorité, une constitution, dans laquelle la ville conservait quelques-uns des priviléges dont elle avait joui depuis 1815. Là-dessus plusieurs conseillers campagnards, précédemment déjà exposés à des

insultes, quittèrent la salle des séances législatives. En vain avaient-ils réclamé l'égalité des droits politiques et des charges, solennellement garantie en 1798. Un manque de loyauté du parti dominant entraîne presque toujours le parti subjugué dans la voie de la vengeance ou des représailles. L'indignation et la rebellion de la campagne, les dédains et les menaces de la ville provoquèrent les deux partis à s'armer. Des arbres de liberté furent plantés dans les villages. Un gouvernement provisoire de la campagne s'établit à Liestal. Le gouvernement cantonal, plein de colère, fit sortir des troupes du chef-lieu; il y eut plusieurs jours de suite de petites rencontres (milieu de janvier 1831); les rebelles furent dispersés; les arbres de liberté, abattus; les autorités révolutionnaires, chassées. Les prisonniers de guerre, liés de cordes comme de vils criminels, traversèrent les rues de Bâle, en butte à des outrages. Sous l'ascendant de la première terreur, la nouvelle constitution fut présentée aux communes; l'acceptation fut votée au scrutin; puis le gouvernement procéda au jugement des prisonniers et des fugitifs. Les autres confédérés l'invitèrent vainement à user de modération et à prononcer une amnistie générale. Vainement se firent entendre des milliers de voix suppliantes de la campagne humiliée. Bâle, pleine de morgue dans le sentiment de son droit rigoureux ou de la victoire, oublia que l'épée de la justice ne guérit pas les blessures faites par la discorde.

L'opiniâtre dureté de Bâle envers les habitans de la campagne, coupables seulement d'avoir voulu recouvrer d'anciens droits, à l'égal de beaucoup de confédérés, alluma une violente haine contre cette cité parmi le peuple d'autres cantons, tout bouillant encore de la première effervescence de la liberté. Déjà, dans les cantons d'Argovie, de Berne, de Soleure, de Zurich, de Thurgovie et d'Appenzell, brillaient des armes prêtes à défendre la campagne et à la venger. La ville éleva en hâte de nouvelles fortifications, et renforça la garnison par l'enrôlement de soldats mercenaires. Les dédains, les insultes augmentèrent avec le sentiment de la sécurité. Pour défendre son droit on se livra à des injustices. On provoquait, on mortifiait, on outrageait les gens de la campagne

venus à la ville pour des achats, ou pour l'exercice de leur industrie; le secret des postes n'était plus respecté; sur de purs soupçons, on maltraitait étrangers et citoyens dans les maisons et dans les rues. Poussée à bout, la campagne prit l'attitude de la résistance ouverte. Dans chaque village il y eut un parti pour la ville et un parti pour la campagne. Partout régnaient l'insubordination et des troubles.

Afin de rétablir l'ordre et de soumettre les rebelles, les troupes de la ville se mirent en marche de nouveau le 21 août 1831, avec des pièces d'artillerie, et se dirigèrent sur Liestal, centre du soulèvement. Mais du haut des montagnes et du fond des vallées, le tocsin fit accourir un peuple animé par la vengeance et par la liberté; méprisant les blessures et la mort, il repoussa les hordes exercées dans les armes jusqu'aux portes de la ville qui les soldait; le combat fut long et opiniâtre. Cette action sanglante rompit les derniers liens entre la ville et la campagne.

Un cri d'indignation retentit dans la Suisse presque entière. La Diète, pour rétablir et maintenir la paix, fit occuper le canton par des troupes fédérales. La majorité des états confédérés retira la garantie illimitée accordée à une constitution maintenant souillée du sang des citoyens et maudite par une grande partie du pays. Bâle, irritée par ce retrait et par sa défaite, accusa la Confédération d'infidélité à ses devoirs et à ses sermens; elle rejeta même du sein de sa république quarante-cinq communes rebelles (22 février 1832), en dépit des sérieuses protestations que le Directoire fit, au nom de la Confédération, contre cette démarche sans exemple. *) Après le départ

---

*) Le canton de Vaud fut au nombre de ceux qui avaient persisté à maintenir la garantie accordée à la constitution bâloise. Coïncidence curieuse! le Grand Conseil vaudois vota le maintien de cette garantie le 22 février 1832, le jour où le Grand Conseil de Bâle déchirait sa charte, en retirant l'administration à quarante-cinq communes. Dès lors, il ne fut plus possible de soutenir une constitution foulée aux pieds par le gouvernement bâlois lui-même. Aussi, le 14 avril

de presque toutes les troupes fédérales, Bâle envoya de nouveau mystérieusement des soldats mercenaires dans la campagne, sous prétexte de protéger les communes fidèles, peut-être dans l'espoir de venger sa défaite près de Liestal. Par un détour, et passant sur un territoire étranger, contrairement au principe de la neutralité de la Suisse, la horde salariée arriva nuitamment à Gelterkinden (6 avril 1832). Soudain elle se vit entourée de toutes les terreurs d'une levée en masse; le bruit des armes, le carnage, l'incendie l'assaillirent. Après une résistance inutilement courageuse, les soldats de la ville s'enfuirent une seconde fois, mais dispersés, mais maltraités, mais laissant un grand nombres de leurs couchés sur la poussière. La nouvelle de cette tentative clandestine ralluma la colère des cantons voisins. La défaite des mercenaires put seule calmer ce courroux. La Diète intervint une seconde fois. Cependant Bâle, attristée, mais non humiliée par son double échec, se retrancha fièrement derrière ses remparts et ses murailles. Elle ferma ses portes aux troupes fédérales venues dans l'intérêt de la paix. Elle repoussa aussi la médiation de la Diète, qui envoya des commissaires à Zofingue pour concilier les partis divisés. A la fin la suprême autorité fédérale, réunie à Lucerne, reconnaissant l'inflexible opiniâtreté de la bourgeoisie bâloise, prononça la séparation du canton en deux demi-cantons, Bâle-ville et Bâle-campagne. A la première division devaient appartenir la ville même de Bâle et 16 communes dispersées dans la campagne, mais qui avaient conservé de l'attachement pour la cité. Bâle-campagne, composé de 53 communes, fut reçu avec sa constitution particulière, dans l'alliance de la Confédération et mis au bénéfice de la garantie fédérale. On enjoignit aux deux partis de respecter la paix; puis les troupes d'occupation se retirèrent.

---

suivant, le pouvoir législatif du Canton de Vaud fonda-t-il logiquement sur le décret balois du 22 février le retrait de la garantie qu'il avait logiquement maintenue avant cette décision, insoutenable en droit et absurde en politique.

(*Le traducteur.*)

66.

La ligue de Sarnen. — Cinq cents Polonais pénètrent de France en Suisse.

(Année 1832).

Tant de revers attisèrent le ressentiment de la riche cité-frontière, loin de l'éteindre. Elle semblait ne reculer devant aucun parti, même le plus désespéré; on la crut capable de se détacher de la Suisse, ou de travailler à la dissolution de la Confédération. D'un autre côté, les cantons, timidement prudens, hésitaient à exécuter avec énergie les arrêtés de la Diète, parce qu'ils craignaient la rupture du lien fédéral, la guerre civile et l'intervention armée des puissances. Ces deux causes relevèrent le courage des ennemis de la liberté du peuple, et leur firent concevoir des espérances audacieuses. Ardens qu'ils étaient à propager leurs sentimens, les chaires et les écoles, les brochures et les pamphlets, les journaux et les carricatures, le confessionnal et le cabaret leur fournirent des moyens d'attaquer les nouvelles institutions démocratiques. Dans les rangs opposés, les défenseurs de la liberté du peuple combattirent avec le même acharnement et les mêmes armes; ils fondèrent de plus des associations défensives, et organisèrent des assemblées populaires. La discorde et l'animosité étaient si grandes qu'on ne respectait plus aucun nom. Les plus vieilles amitiés furent rompues, et même les liens du sang se relâchèrent.

Au pied des Alpes ou dans leurs vallons, les anciens cantons démocratiques demeurèrent spectateurs impassibles de cette désunion, ou bien, dociles à leurs supérieurs ecclésiastiques ou civils, ils penchèrent pour la cause de Bâle, des patriciens et des autres adversaires de l'égalité politique. Plusieurs se laissèrent même entraîner à refuser la garantie fédérale aux nouvelles constitutions. Cette conduite, gratuitement hostile, blessa la plupart des autres cantons. Sept d'entre ceux-ci se coalisèrent, par l'organe de leurs députés à la Diète du printemps de 1832, Zurich, Berne, Lucerne, Soleure, St.-Gall, Argovie et Thurgovie. Ils formèrent un concordat pour garantir mutuellement à leurs constitutions libérales une sûreté que les

autres refusaient de leur accorder. Cette association, qui embrassait la majorité de la population totale de la Suisse et protégeait ses droits, déjoua les adversaires, mais n'anéantit pas leurs mauvais desseins.

A Berne, les chefs exaltés du patriciat formèrent secrètement des dépôts d'armes, entassèrent dans des lieux cachés 20,000 cartouches, et enrolèrent clandestinement des soldats, la plupart revenus du service de France, gens sans aveu et sans pain, disposés à vendre leurs bras au plus offrant. La conspiration devait éclater à la première occasion favorable; le massacre et l'incendie, lui servir d'auxiliaires. Elle fut trahi par l'imprudence ou l'ivresse de quelques individus de la soldatesque achetée (août 1832). Plusieurs chefs prirent la fuite; quelques complices furent mis en arrestation. Sur cela, le gouvernement répartit dans les principales communes des armes et de l'artillerie pour la défense de leur liberté et de leur sûreté. — Cet événement ouvrit les yeux à tout le peuple sur les projets de vengeance et d'ambition de ses anciens maîtres. L'aristocratie bernoise, jâdis respectable, depuis longtemps corrompue par l'égoïsme, venait d'imprimer à son impuissance le sceau de la honte.

Sur ces entrefaites, le gouvernement et la bourgeoisie de Bâle conçurent un projet non moins hostile, mais plus grand. Ils formèrent une alliance plus intime avec les chefs des cantons d'Uri, Schwyz, Unterwalden, Neuchâtel et Valais. Ceux-ci, de même que Bâle, avaient solennellement protesté contre le concordat des sept cantons, et avaient fait leurs réserves. Lorsque, dans une grande partie de la Confédération une opinion déjà ancienne réclama plus vivement contre les vices du pacte fédéral, si contraire aux principes fondamentaux qui régissent la plupart des cantons, si peu en harmonie avec les besoins d'un état fédératif, Bâle invita ses amis politiques à une conférence dans le but de prendre des mesures en commun. Tous à l'exception de Vallais, retenu par des discordes intérieures, parurent au jour fixé (14 novembre 1832) à Sarnen, chef-lieu d'Unterwalden-le-Haut. Ils résolurent, à l'unanimité, de s'attacher invariablement au pacte de 1815; de ne reconnaître comme états confédérés ni Bâle-Campagne, ni Schwyz-extérieur; de ne point en-

voyer de députés à une Diète où ces états seraient représentés.

Lors donc qu'au mois de mars 1833, la suprême autorité fédérale fut assemblée à Zurich pour délibérer sur un projet de pacte élaboré par une commission fédérale à Lucerne, aucun des députés de la ligue de Sarnen n'y vint. Réunis à Schwyz comme membres d'une confédération au petit-pied, ils appelèrent la Diète une assemblée illégale, et déclarèrent que Bâle-Ville et Neuchâtel, les cantons d'Uri et d'Unterwalden, ainsi que l'ancien pays de Schwyz, quoique simple minorité, ne se soumettraient points aux décisions de la majorité.

Cette audace, destructive du pacte sous prétexte d'en observer fidèlement la lettre, indigna les députés cantonaux réunis à Zurich; mais ils ne purent prendre une résolution énergique pour faire rentrer les réfractaires dans le devoir, non que leur attention fût toute absorbée par la révision du pacte ou par les événemens du jour, mais parce que des instructions spéciales ou le manque d'instructions leur liaient la langue et les bras.

Cependant un événement grave venait d'arriver. Les armes puissantes de la Russie étaient parvenues à dompter une insurrection formidable de la Pologne. Des milliers de Polonais héroïques, mais malheureux, quittèrent leur patrie rentrée sous le joug et couverte de cadavres et de ruines; fuyant la vengeance de la Russie, ils erraient fugitifs de pays en pays, cherchant un asile. Les habitans de la Suisse, touchés d'admiration et de pitié, prirent soin de ces braves qui traversaient leurs villages et leurs villes se rendant en France, où un asile leur était ouvert. Au bout d'un certain temps, l'hospitalité française ne réalisant pas toutes les espérances qu'ils avaient osé concevoir, beaucoup de Polonais mécontens se rendirent en Belgique; d'autres, sous les drapeaux de don Pedro, qui disputait, les armes à la main, à son frère don Miguel la couronne de Portugal. Environ cinq cents passèrent inopinément, au commencement d'avril 1833, la frontière française, s'établirent dans le canton de Berne, et réclamèrent l'hospitalité suisse. Les autres états leur fermèrent l'entrée de leur territoire; la France, le retour. Les Polonais en appelèrent en vain à la générosité hel-

vétique; Berne somma en vain ses confédérés de ne pas lui laisser toute la charge d'une hospitalité si dispendieuse. La plupart des états, contens d'avoir échappé au sort de Berne, refusèrent de tendre une main secourable à ce co-état. Quelques-uns s'excusèrent sur leur pauvreté; d'autres craignaient une augmentation du nombre de leur heimathlose; d'autres encore considéraient ces étrangers, survenus tout-à-coup, comme des auxiliaires de la conspiration allemande qui, dans le même temps, éclata à Francfort-sur-le-Mein; d'autres enfin soupçonnèrent Berne même d'avoir appelé cette troupe pour s'en servir contre les patriciens alors remuans, ou contre les cantons voisins opposés aux réformes politiques de la Suisse.

67.

Rupture de la paix du pays. La diète rétablit la tranquillité.

(Année 1833).

La révision du projet de pacte par la Diète était terminée. Le nouveau projet fut soumis aux Cantons, pour qu'ils en prononçassent l'acceptation ou le rejet. A l'époque ordinaire (1 juillet) la Diète ouvrit sa session annuelle avec la solennité d'usage. A la même époque s'assemblèrent, dans le bourg de Schwyz, les plénipotentiaires de la ligue de Sarnen. La réconciliation de tous les Confédérés et leur franche concorde eussent été nécessaires pour fonder un nouveau pacte; en aucun temps on ne fut plus divisé. Cependant, à la demande de Grisons, les Confédérés tendirent la main, une fois encore, aux états dissidens pour tenter de réconcilier l'ancien pays de Schwyz et les districts extérieurs, ainsi que la ville et la campagne de Bâle. Le jour fut pris (5 août). Tous les états promirent d'envoyer des députés, même les Sarniens; mais ceux-ci cachaient leur jeu.

Car lorsque le peuple du Canton de Lucerne, effrayé et troublé par les clameurs du parti radical et par les

clameurs du parti prêtre, eut rejeté le projet de pacte (7 juillet), les adversaires du nouvel ordre de choses relevèrent orgueilleusement la tête. Aux yeux de ses anciens conducteurs le peuple semblait aussi facile à mener qu'autrefois. Delà de nouvelles espérances, de nouveaux plans pour le rétablissement de l'ancienne domination. Plus de réconciliation, plus d'accommodement! Il fallait renverser l'édifice de la liberté; un choc vigoureux suffirait. Des courriers se croisaient en tout sens. Schwyz armait en secret; Bâle, avec une activité redoublée. Cependant le jour fixé pour une nouvelle médiation allait paraître.

Tout-à-coup, dans la nuit du 30 au 31 juillet, au bruit du tocsin, 600 hommes de Schwyz sortirent en armes et avec de l'artillerie, et surprirent Kusnacht, village des districts extérieurs, sur le lac des Quatre-Cantons. Ils firent des prisonniers, et, en dépit de la sommation confédérale de Lucerne, menacèrent de poursuivre leur expédition. Mais, sans retard, 1000 hommes de Lucerne volèrent en armes à la frontière, et arrêtèrent les progrès du mal. La Diète apprit à Zurich (1 août) l'audacieuse violation de la paix. Sa patience était à bout. Elle ordonna une levée de 20 bataillons sous les ordres de chefs expérimentés; elle leur associa des plénipotentiaires, et fit investir Schwyz. En même temps elle révoqua la médiation ordonnée, et dans une proclamation au peuple elle se prononça énergiquement sur l'attentat commis. Un cri de colère s'éleva de toutes parts contre Schwyz. Les bataillons fédéraux accoururent avec joie pour exécuter les ordres de la Diète.

Trois jours après la première nouvelle, on en reçut une seconde toute semblable. Les Bâlois avaient fait une sortie hostile contre la campagne. La garnison et des bourgeois, 1600 hommes, accompagnés de douze canons, s'étaient dirigés nuitamment (3 août) sur Mouttenz. Ils avaient incendié Pratteln, et massacré des gens sans défense. Après plusieurs escarmouches, ils marchaient sur Liestal. La terreur les attendait près de la colline boisée de l'Oehrli, non loin de Frenkendorf. En petit nombre, mais animés d'un courage digne des combats que la Suisse livra pour sa liberté, les habitans de la campagne se trouvèrent là, et firent voler la mort et l'épouvante dans les rangs des

Bâlois. Les troupes de la ville, mises en désordre, chancelèrent; bientôt la déroute fut complète, et les fuyards se dispersèrent à travers les bois. Ne respirant que vengeance, les campagnards les poursuivirent, ne demandant, ne faisant pas grâce. Plus de trois cents des assaillans mordirent la poussière ou furent blessés. L'orgueil de Bâle était abattu. Le deuil et l'effroi remplissaient la ville.

La Diète s'assembla le soir de cette journée sanglante, informée de la rupture de la paix, mais non de l'issue du combat; elle ordonna l'occupation de la ville et de la campagne de Bâle par dix mille hommes. Le 4 août, les bataillons fédéraux entrèrent dans Schwyz; le 10, dans les murs de Bâle. La ligue de Sarnen fut dissoute; injonction fut faite aux états dissidens de remplir leur devoir fédéral en envoyant des députés à la Diète. Neuchâtel seul hésita; dix mille hommes allaient marcher vers ses frontières; Neuchâtel s'empressa d'obéir.

Ces mesures énergiques rétablirent la paix en Suisse. Les troupes s'honorèrent par leur discipline; la nation entière, par son enthousiasme pour la liberté et par son respect pour l'ordre. L'aristocratie mutine des villes et des familles, avec son cortége ecclésiastique et laïque, se tint coi, épouvantée par la volonté populaire, qui se manifestait avec une énergie à laquelle le vieux régime ne s'attendait pas.

Les ministres de Russie, d'Autriche, de Prusse, de Bavière et de Sardaigne se rendirent en hâte à Zurich (7 août), pour intercéder en faveur de Bâle. D'un autre côté, les plus véhémentes des associations politiques demandaient que les auteurs et les principaux instrumens de la rupture de la paix fussent traduits devant des conseils de guerre, dégradés, punis de mort. Mais l'autorité fédéral résista avec une sage fermeté aux sollicitations des deux partis extrêmes. La justice et la modération honorent et sauvent les républiques comme les monarchies. On parvint à réunir sous une constitution commune (19 septembre) le district intérieur de Schwyz et les districts extérieurs; Bâle avec quelques villages de la rive droite du Rhin fut séparée de toute la campagne (17 août); un tribunal arbitral, siégeant dans la ville d'Arau, fut chargé

de la répartition des biens de l'état entre les deux administrations en lesquelles le canton unique est divisé, comme ceux d'Appenzell et d'Unterwalden. La part des frais de l'occupation militaire fut fixée pour les deux cantons occupés ainsi que pour la Confédération. Les troupes fédérales remerciées et congédiées, la session de la Diète fut close (16 octobre).

Voilà comment, à cette époque, les Suisses sauvèrent et conservèrent la paix du pays par leur énergie militaire et par leur magnanimité. Sous la protection de la loi, la tranquillité se rétablit dans tous les Cantons. Mais la liberté d'un peuple ne doit reposer que les yeux ouverts; son sommeil serait la mort.

68.

Conclusion.

Tello est l'histoire des événemens du temps passé, révélation des mystères du temps à venir.

Les liens de la servitude des Suisses ne furent rompus ni par la flèche de Guillaume Tell, ni par l'épée d'Adam de Camogask. Ni la bataille de St. Jaques ni le combat de la Malserhaide ne conquirent l'indépendance des Confédérés. Non, on a combattu pendant cinq cents ans pour la liberté intérieure et pour l'indépendance extérieure. Les hommes assemblés dans la prairie du Grutli et sous l'érable de Trouns donnèrent seulement le mot d'ordre pour le combat sacré.

Depuis que l'innocente simplicité d'Uri eut été corrompue par le luxe orgueilleux des autres cantons, les Suisses ne rougirent plus de se mettre à la place des baillis odieux de l'Autriche, que leurs pères avaient chassés, et ils devinrent plus ambitieux de compter autour d'eux des sujets et des esclaves que de libres concitoyens. A Stanz, où leur était apparu le vénérable Nicolas de Flue, ils jurèrent une inimitié éternelle au peuple en se garantissant les uns aux autres une domination éternelle sur leurs sujets. Toutes les rançons que le Tockenbourg

offrit pour sa liberté furent constamment rejetées avec hauteur. Les gouvernemens voulaient les libertés pour eux-mêmes, mais ils ne voulaient pas accorder à leurs peuples le bienfait de la liberté. Aussi regardèrent-ils à la fin la vertu de ces peuples, leurs lumières et leurs richesses croissantes comme plus redoutables qu'une révolte ouverte.

Cependant l'édifice que l'égoïsme avait élevé, l'égoïsme dut le détruire. Le monde vit bientôt avec étonnement que les Suisses méprisaient et trahissaient l'origine de leur puissance et de leur gloire, l'alliance perpétuelle et la concorde. Les cantons oublièrent leur précédente affection, s'armèrent de haine les uns contre les autres, et coururent après des affections étrangères. Les héros de la liberté rampèrent en esclaves dans les cours. Les sobres fils des Alpes vendirent pour de l'or et pour des présens le sang de leur peuple et leur suffrage dans les conseils. Le caractère mâle des anciens chefs de l'état disparut et fit place à l'esprit méticuleux de gouvernemens aristocratiques. La patrie fut couverte du voile du mystère aux yeux de ses propres enfans. Enfin lorsque les gouvernemens se furent presque tous séparés des peuples, les peuples se séparèrent des gouvernemens. L'histoire ne nous montre aucun empire qui ait péri par la vertu de ses citoyens. L'ancienne Confédération suisse succomba affaiblie par toutes les misères civiles.

Mais le Dieu des anciens Suisses veillait avec toute sa miséricorde sur leurs enfans dégénérés. Comme la pluie fécondante tombe du nuage qui porte dans son sein la destruction et la mort, ainsi sortit des orages politiques et des terreurs des révolutions la liberté de tous les peuples de la Suisse. Aujourd'hui on voit, ce qu'on ne voyait pas auparavant, dans un espace d'environ 900 milles carrés, entre le lac Léman et le lac de Constance, près de deux millions d'hommes, divisés en vingt-deux républiques, et tous libres. Sans doute, même la plus forte de ces vingt-deux républiques est faible et insignifiante auprès des puissances de ce monde. Mais la plus faible d'entr'elles devient invincible par l'union de toutes, tant que chaque Confédéré craint moins une seconde jour-

née de Grandson, de Morat et de Frastenz, que l'artifice et l'or d'un seigneur Zoppo ou d'un évêque Schinner.

Le seul ennemi que doive redouter un cœur suisse ne vient ni de l'Allemagne ni de la France. L'ennemi le plus formidable de notre liberté, de notre indépendance, si jamais il se présente encore, ne sortira que du milieu de nous. Il faut donc lui imprimer un signe auquel chacun puisse le reconnaître. C'est lui qui préfère l'honneur de son canton à la gloire de la Confédération entière, l'avantage de sa personne ou de sa famille à l'intérêt de l'état. — C'est lui qui tremble à la vue du fer dans les mains d'un peuple libre, et qui ne fuit ni l'or ni les flatteries des rois et de leurs ambassadeurs. — C'est lui qui dit publiquement: Commandez le silence aux journaux, le mystère aux instituteurs de la jeunesse; placez votre argent à intérêt au lieu de l'employer pour des armes et des armées; fermez les salles de nos conseils et que le peuple ignore ce que nous y décidons: par là nous redeviendrons seigneurs et maîtres, et nous commanderons de nouveau à des sujets et à des esclaves. — C'est lui qui sème la défiance entre la ville et la campagne, qui allume la haine religieuse entre les catholiques et les réformés, qui élève des barrières prohibitives entre les cantons, et fait revivre cet égoïsme énervant, cette ambition de famille, cet orgueil de noblesse, enfin toutes ces discordes qui firent périr dans le sang la vieille Confédération malgré la Singine et Rothenthourm.

L'expérience nous enseigne que le droit et la justice sont plus forts que toutes les puissances; que la prospérité des familles n'est assurée que sous la loi de la liberté, et que la liberté de tous n'est garantie que par l'indépendance de la Suisse. Or cette indépendance noble et précieuse ne repose pas sur les documens signés par des ministres et sur les promesses des empereurs et des rois; elle repose sur une base de fer, sur nos épées. La vraie noblesse helvétique doit sortir des églises et des écoles du peuple; le vrai trésor de l'état, consister dans la prospérité de toutes les familles; le grand arsenal de la Confédération, se composer des armes de tous les citoyens. Que les transactions des gouvernemens et des assemblées populaires retentissent aux oreilles de toute la Suisse.

C'est ainsi que sera protégé l'intérêt sacré de la patrie et l'intérêt de chaque cabane. C'est ainsi que le feu céleste de l'esprit public consumera l'édifice ruiné de l'égoïsme personnel ou cantonal.

Les liens de la servitude des Suisses ne furent rompus ni par la flèche de Guillaume Tell, ni par l'épée d'Adam de Camogask. Ni la bataille de Saint-Jaques ni le combat de la Malserhaide ne conquirent l'indépendance des Confédérés. Les hommes assemblés dans la prairie du Grutli et sous l'érable de Trouns donnèrent seulement le mot d'ordre pour le combat sacré. — Confédérés, nous le combattons encore! — Et vous, nos neveux, vous le combattrez sur nos tombeaux! — Veillez, de peur que vous ne tombiez dans la tentation! Confiez-vous en Dieu! Que les Confédérés vivent chacun pour tous, tous pour chacun.

TABLE DES MATIÈRES.

Page.







